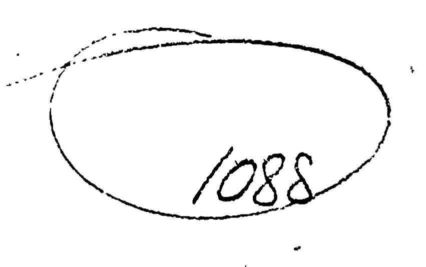

1088

ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 31 Mai 1827.



BORDEAUX.

IMPRIMERIE DE BROSSIER RUE ROYALE, N.° 13.

M. D. CCC. XXVII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

Du 31 Mai 1827.

M. Capelle, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours sur les progrès de la civilisation.

M. Blanc-Dutrouilh, secrétaire-général, fait le rapport des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. Laterrade, secrétaire de la commission d'agriculture, rend compte des travaux de cette commission, depuis la dernière séance publique.

M. le Président, après la lecture du programme, proclame les noms des personnes auxquelles l'Académie a décerné des récompenses.

Une médaille d'or est remise à M. Gustave-

Adolphe Destor, avocat, à Bordeaux, qui a remporté le prix sur la question relative à l'influence de Charlemagne et de François I.er sur le progrès des lumières;

Une médaille d'encouragement à M. de Senteul, juge-de-paix à Rheims, département de la Marne, auteur d'une pièce de vers, ayant pour titre : *Portrait d'un Curé de campagne ;*

La médaille destinée à la littérature, à M. Boucharlat, auteur d'un cours de littérature, faisant suite au lycée de Laharpe;

La médaille destinée aux applications de la météorologie à l'agriculture, à M. Duplan, correspondant, à Toulouse, auteur d'un essai météorologique, appliqué à l'agriculture;

La médaille, destinée au zèle des correspondans, à M. Brard, auteur de plusieurs ouvrages sur la minéralogie et les arts;

Les médailles promises pour les améliorations faites dans les chemins vicinaux des six arrondissemens de Bordeaux, sont décernées à MM. Souverbie, maire de Léognan, arrondissement de Bordeaux; Malengin, maire d'Anglande, arrondissement de Blaye; Fon-

temoing, maire de Galgon, arrondissement de Libourne; Desbats, maire de Noaillan, arrondissement de Bazas; de Bedout, maire de St. Julien, arrondissement de Lesparre; Anthoine, maire de Massugas, arrondissement de la Réole.

M. de Saincric donne lecture de plusieurs passages du mémoire couronné de M. Gustave-Adolphe Destor.

M. Gintrac prononce l'éloge de M. Pierre Guérin, membre honoraire de l'Académie.

M. Lacour prononce l'éloge de M. Mazois fils, architecte de la maison du Roi, membre correspondant de l'Académie.

M. Jouannet termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, intitulée le papillon voyageur.

CAPELLE, *président*.

BOURGES, *secrétaire*.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CAPELLE,

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE
TENUE LE 31 MAI 1827,

SUR LES PROGRÈS DE LA CIVILISATION.

QUELS que soient les revers qu'ait éprouvé la civilisation dans certains pays, où on l'a vue briller pour disparaître ensuite, il ne paraît pas moins certain que, depuis plusieurs siècles, le genre humain marche à pas lents, mais sûrs vers l'accomplissement de ses destinées; que depuis Paris, qui est encore le chef-lieu de la civilisation du monde, jusqu'aux bords récemment peuplés de l'Australasie, les lumières se propagent avec des succès variés; et que partout, l'homme

sentant le besoin de vivre en société, éprouve aussi celui de cultiver sa raison et de s'instruire pour améliorer son sort. Il n'est pas jusqu'au féroce musulman qui ne reconnaisse cette nécessité, en se comparant aux Européens, et qui ne veuille les imiter, malgré l'obligation religieuse qui lui est imposée de puiser toutes ses connaissances dans un seul livre.

Au centre de l'Afrique, des peuples peu connus cultivent leurs champs, pratiquent plusieurs arts, et font le commerce avec les habitans des côtes, malgré les déserts brûlans qui séparent ces contrées. Ces relations adouciront leurs mœurs, et feront cesser un jour ces guerres d'extermination qui ne sont tempérées que par le plus cruel esclavage. Dans quelques îles de la mer du Sud et dans les deux extrémités du continent américain, des nations sauvages conservent encore des usages barbares et se livrent des combats fréquens, sans autres mobiles que leurs passions impétueuses, et sans autre frein que l'intérêt souvent mal entendu de leurs peuplades. On ne peut se dissimuler cependant que les relations des navigateurs avec ces nations, ont modéré leurs fureurs destructives, et que les lumières de la religion chrétienne, apportées par les missionnaires, ont diminué l'absurdité et la barbarie des mœurs et des usages. L'archipel de la société et celui des îles Sandwich en sont des exemples frappans,

et promettent un terme aux guerres civiles qui les ont dépeuplées. L'ami de l'humanité prévoit de plus grands succès, des conquêtes pacifiques dans l'immense étendue de la mer qui sépare la Chine du Pérou.

Divers moyens ont contribué à faire naître la civilisation ou à augmenter ses progrès. L'un des principaux est l'agriculture. Les merveilles produites par elle dans l'ancienne Grèce, lorsque son sol inculte fut envahi par des colonies égyptiennes, nous les avons vues se renouveler de nos jours dans l'Amérique septentrionale, lorsqu'après avoir secoué le joug de l'Angleterre, les États-Unis ont appelé à la culture de leurs champs les tribus errantes dans les déserts qui environnaient leur pays. Plusieurs de ces tribus ont quitté la vie précaire des forêts, et les ressources incertaines de la pêche et de la chasse, pour la nourriture plus assurée fournie par les animaux domestiques et les végétaux cultivés. Ce changement dans leur manière de vivre, les a successivement obligés à semer, à planter, à établir leur demeure auprès de leurs champs et de leurs plantations, pour défendre les uns et les autres contre les êtres nuisibles et leurs ennemis, à protéger leurs personnes et leurs propriétés mobilières contre les intempéries de l'atmosphère. Cette progression d'opérations, et leur multiplicité, ont à la fin constitué des pays civilement organisés; le nombre des états

de l'union est devenu double de ce qu'il était primitivement; la population a augmenté dans une beaucoup plus grande proportion, et si, comme rien ne s'y oppose , la prospérité de ces États-Unis va toujours croissant, il est permis de prévoir qu'ils pourront devenir un jour la puissance prépondérante de tout le globe.

L'agriculture a donc commencé la civilisation en offrant à l'homme des alimens abondans: elle a multiplié son espèce au-delà de toute espérance; elle a établi des rapports bienveillans entre les membres de la même peuplade. En créant des propriétés particulières, elle a fait naître la nécessité des lois qui en règlent l'usage et la transmission, la part que chacun doit à la société pour établir le gouvernement et la défense de tous, la distribution de l'autorité sociale et la hiérarchie de ses agens.

Pour rendre moins fatigans les travaux agricoles, pour varier l'emploi des productions, pour rendre les habitations plus commodes et plus saines, pour faciliter toutes les opérations, les arts mécaniques furent inventés et rendirent chaque jour mille services.

Pour semer, planter et récolter à propos, il fallait connaître la durée et l'influence des saisons; ce besoin a fait observer long-temps le cours du soleil et des autres astres; il a donné naissance à l'astronomie qui a calculé tous les

mouvemens des corps célestes, prédit leurs retours et servi de guide aux navigateurs.

Les nouvelles sociétés ont découvert chez leurs voisins des productions qui étaient dues à un climat plus favorable ou à des arts perfectionnés; elles ont offert leurs productions particulières en échange de celles-là, et le commerce s'est établi. Il a ouvert des communications par terre et par mer; il a transporté par tout le globe les denrées et les marchandises; il a créé des jouissances et des besoins nombreux; il a propagé dans tous les pays les connaissances acquises dans le pays de son départ et dans ceux qu'il a visités.

C'est à la perfection des arts et des sciences physiques et mathématiques qu'est due cette branche immense du commerce qui a reçu le nom d'industrie. Elle a tiré le plus grand parti possible des productions premières de la nature, les a appropriées aux divers besoins de l'homme, à ses goûts, aux travaux variés du laboureur, de l'artisan, de l'artiste, du savant et de l'homme d'état. Elle rend les nations ignorantes tributaires des peuples éclairés, qui rapportent à celles-là leurs matières premières transformées en objets indispensables à leurs usages ou à leurs fantaisies.

Les recherches de l'histoire naturelle ont centuplé le nombre des objets connus sur le champ terrestre de la création; elles ont pénétré dans les théories des corps organisés, et les merveilles

physiologiques ont été multipliées à l'infini. Le microscope a fait découvrir un monde nouveau d'habitans invisibles.

Riche de ses observations et d'une longue expérience, la médecine a prévenu les causes et les effets des maladies; elle a arraché au trépas une infinité de victimes prêtes à succomber; elle a défendu la population contre mille maux qui font périr prématurément les individus faibles, dégradés ou valétudinaires chez les nations non civilisées.

Il fallait, pour le bonheur et la puissance de l'homme que son esprit s'appliquât à l'étude et au perfectionnement des arts intellectuels. La grammaire et la logique lui ont fait connaître les langues anciennes et modernes, leurs génies particuliers, leurs ressources et l'art d'exposer ses idées et ses raisonnemens.

L'éloquence a triomphé dans les discussions, dans les délibérations, dans les conseils publics. Heureux les orateurs et leurs auditeurs, quand les premiers, à l'exemple de Démosthènes et de Cicéron, n'ont parlé qu'en faveur de la vérité, de la justice et de l'intérêt public.

A l'aide de l'imprimerie, les sciences et la littérature ont formé les archives du génie, et y ont accumulé toutes les richesses intellectuelles sous différentes formes.

L'histoire a éternisé les grandes, les belles et

les mauvaises actions, pour attirer sur certains hommes la vénération et la reconnaissance des siècles, pour dévouer les autres au mépris et à l'exécration de la postérité. Quelques puissans qu'aient été les empires et les rois, ils ont passé, et une justice sévère leur a été rendue. Les œuvres de Xénophon et de Thucidyde, ceux de Tite-Live et de Tacite subsistent toujours avec leurs jugemens irrévocables. Affligeante le plus souvent par les malheurs et les crimes qu'elle décrit, l'histoire nous instruit toujours; elle nous console quelquefois, en consignant les vertus des bienfaiteurs de leur patrie et de l'humanité.

La poésie, tantôt légère et enjouée, tantôt sublime, a charmé et embelli tous les sujets; elle a semé de fleurs les matières les plus arides; elle a élevé l'imagination jusqu'à la divinité, et a semblé assister avec elle à de nouvelles créations. Elle a revêtu d'une gloire éternelle les noms d'Homère, de Virgile, de Milton, du Tasse, de Corneille, de Racine, de Voltaire, et de leurs plus illustres rivaux.

Après avoir satisfait à tous ses besoins et à ses goûts, il semblait que l'homme n'avait plus rien à souhaiter : les beaux arts sont venus lui faire éprouver de nouvelles jouissances, de nouveaux désirs. Il a demandé des palais et des monumens à l'architecture; des chants et des concerts mélodieux à la musique; l'imitation de la belle na-

ture à la peinture, à la sculpture, à la gravure, et sa reconnaissance pour leurs chefs-d'œuvre a immortalisé les noms des artistes les plus fameux, même de ceux dont les ouvrages ont été dévorés par le temps. Vous vivez encore dans notre mémoire, Orphée, Apelle, Zeuxis, Phidias, Michel-Ange, Raphaël, David, Canova, et votre génie semble reprendre une nouvelle existence dans les travaux des émules qui vous ont succédé.

Toutes les sciences ont aggrandi leur domaine, et ce n'est pas seulement dans les sciences physiques que la multiplicité des recherches et des observations a créé autant de branches que l'homme a de facultés, autant de sciences particulières que le Créateur a déployé de classes merveilleuses dans les êtres qui peuplent l'espace. Les sciences morales et politiques ont également éprouvé des subdivisions. La raison a discuté les droits et les devoirs de l'homme, elle lui a tracé des routes plus ou moins sûres vers le bonheur des individus et celui des populations. Trop heureux l'homme, ami de la vérité, s'il ne se laisse point égarer par des sophismes, s'il reconnaît qu'il ne jouit que d'un état secondaire sur la terre, et s'il sait lire ses devoirs dans ses rapports avec les êtres qui l'environnent, et dans les sentimens naturels gravés dans son cœur par la divinité.

Les richesses intellectuelles dont je viens de vous tracer rapidement le tableau brillant, mais

incomplet, composent le trésor actuel de l'Europe. Elles donnent à cette petite portion du globe, sa puissance, sa prospérité, sa supériorité sur toutes les autres régions; elles attirent de celles-ci des tributs de tous les genres, en retour desquels l'Europe leur envoie non seulement ses productions, mais aussi ses arts et ses lumières. Cet échange vivifiant, en faisant naître de nouveaux besoins, adoucit les mœurs, les usages, les caractères, et fait pénétrer la civilisation dans les contrées les plus sauvages, chez les peuples barbares de toutes les parties du monde. Elle atteindra bientôt les tribus antropophages de quelques îles de l'Océan Pacifique. Pendant ce temps, les principes et les arts de cette civilisation continuent d'être étudiés et cultivés en Europe, où tout tend à son perfectionnement et à l'éloignement de la barbarie. L'ignorance y est méprisée; le savoir y est en honneur; le commerce, les arts et l'industrie y prospèrent. Le désir de l'instruction et les efforts relatifs, sont partagés par les individus, par les sociétés académiques, par les corps enseignans et par les gouvernemens. Ceux-ci ont même constaté un résultat bien précieux et bien encourageant, c'est que chez les peuples les plus instruits il y a moins de délits et de crimes, par conséquent moins de châtimens nécessaires, et plus de sécurité, plus de bonheur social.

Nous, Messieurs, membres de la grande fa-

mille Européenne, et plus spécialement de cette illustre France, dans laquelle toutes les sciences sont cultivées avec la plus grande affection, avec des succès toujours croissans; dans cette France patrie de la plupart des découvertes, des inventions utiles, des institutions les plus recommandables, de la littérature et des beaux arts, de l'élégance, de l'urbanité et des mœurs les plus sociales, nous partagerons toujours le zèle et les efforts de nos devanciers et de nos contemporains; nous nous tiendrons constamment au courant des connaissances acquises, et nous les répandrons parmi nos concitoyens; nous favoriserons l'introduction des arts, des machines, des procédés les plus avantageux pour l'industrie, pour le commerce, pour l'instruction publique; nous concourrons au perfectionnement de l'agriculture et de ses produits, à leur multiplication, à l'emploi des matières fertilisantes, à l'assainissement du territoire, à toutes les améliorations. En remplissant dignement cette tâche aussi étendue qu'honorable, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux espère captiver la confiance et la protection des magistrats; l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens. Elle s'estimera très-heureuse, si elle peut déterminer les hommes les plus éclairés parmi eux, les négocians, les voyageurs et les navigateurs à propager, dans les pays avec lesquels ils communiquent, l'amour des lumières et le désir de la civilisation.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BLANC-DUTROUILH, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

CHAQUE année vous avez eu de nouveaux motifs pour vous féliciter de la constance avec laquelle vous avez suivi la route que vous vous êtes depuis long-temps tracée pour parvenir au but de votre institution; mais il n'en est aucune où, plus que

dans celle qui s'est écoulée depuis votre dernière séance publique, vous ayez pu vous applaudir de ne pas vous en être écartés. Jamais en effet, à aucune autre époque, un aussi grand nombre d'ouvrages, tous d'un grand intérêt, ne vous ont été adressés par leurs auteurs étrangers à l'Académie. Jamais non plus vos membres non résidans n'ont mieux démontré, par les communications qu'ils vous ont faites de leurs travaux, le prix qu'ils attachaient à l'honneur de vous appartenir, et bien rarement les concurrens aux prix que vous proposez, ont été plus nombreux.

Le précis que je suis appelé à vous présenter exigerait beaucoup plus de temps que ne le permet la durée de cette séance, si je parlais, avec l'étendue que réclamerait leur importance, de tous les objets qui ont occupé vos séances générales ou celles de vos commissions. Je me vois presque réduit à ne vous en présenter qu'une simple nomenclature. Je dois même, pour abréger, renvoyer à une note l'énoncé des nombreux rapports qui vous ont été faits sur les articles les plus remarquables des journaux litteraires et scientifiques auxquels vous êtes abonnés, ainsi que sur les recueils des sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en correspondance.

Par le même motif, et quel que soit le mérite des ouvrages qui vous ont été adressés et des rapports auxquels ils ont donné lieu, je dois me

borner à une notice peu étendue sur ceux qui ont le plus particulièrement attiré votre attention.

Vous avez reçu :

De M. Darcet, une note pour servir à l'histoire des eaux de Vichy, dans laquelle se reconnaissent l'esprit d'investigation et la précision d'analyse qui distinguent ce savant chimiste.

De M. Tarneaux, chef d'institution à Limoges, une grammaire latine dont vous avez apprécié la précision et la méthode, et à l'occasion de laquelle M. Guilhe vous a présenté des considérations étendues sur les langues, les grammaires et l'enseignement.

Un ouvrage sans nom d'auteur, intitulé : *Théorie complète de l'arithmétique à l'usage des personnes qui se préparent à subir les examens.* D'après le rapport que vous en a fait M. Lermier, l'auteur paraît avoir atteint le but qu'il s'était proposé.

M. Berthevin vous a aussi adressé son arithmétique complémentaire. Cet ouvrage a donné lieu à un rapport dans lequel M. Leupold a établi les limites, encore assez restreintes, de la méthode nouvelle et ingénieuse que son auteur se propose de faire concourir avec la méthode ordinaire pour exécuter les règles d'arithmétique. M. Leupold vous a fait remarquer les formes assez curieuses que M. Berthevin a obtenues par l'application de sa méthode des complémens aux fractions décimales périodiques ; mais en rendant justice à ses

savantes recherches, il vous a exprimé la crainte que la route qu'il s'était ouverte ne pût le conduire à la découverte de la loi du nombre des chiffres dont doit se composer la période ; il vous a rappelé à quelle théorie difficile et encore peu avancée tenait cette loi, et il vous a fait connaître les nouvelles sources où probablement l'on devait puiser pour la compléter.

Vous avez également reçu :

De M. Moreau de Jonnez, trois brochures qui se distinguent autant par l'utilité de leur objet que par la manière dont l'auteur a traité son sujet dans chacune d'elles, et sur lesquelles M. de Saincric vous a fait un rapport ; elles ont pour titre :

La première : *Notice sur les enquêtes relatives à la fièvre jaune* ; la seconde : *Recherches sur les poissons Toxicophores de l'Inde* ; et la troisième : *Tableau statistique du commerce de la France en* 1822.

De M. Clouzet aîné, professeur de sténographie à Bordeaux, un ouvrage, intitulé : *Mélanges sténographiques* : c'est un recueil lithographié de fragmens en prose et en vers, écrits en caractères sténographiques, et destinés à offrir aux élèves des modèles de ce genre d'écriture. Vous avez loué dans ce recueil le choix des fragmens ainsi que la netteté des caractères, et vous avez cru que l'estimable professeur, qui a la gloire mo-

deste, mais utile, d'avoir fait naître à Bordeaux le goût d'un art dont les applications sont si nombreuses, et d'en avoir propagé les principes, méritait que vous fissiez une mention honorable de ses travaux.

De M. Charles Malo, une Histoire des juifs, depuis la destruction de Jérusalem.

De M. Ensworth, une Notice sur un sceau en bague, trouvée au Mont-de-Marsan, et sur une médaille de Tonentius.

Enfin, de M. Julien, négociant à Paris, le Manuel du sommelier; à cet ouvrage étaient joints plusieurs paquets de poudres différentes composées par M. Julien dans l'objet de clarifier les vins, de diminuer le goût de terroir et de décolorer les vins blancs et les eaux-de-vie qui ont contracté une teinte jaune ou plombée. La commission à laquelle, sur la demande de M. Julien, vous avez renvoyé l'examen de ces poudres, n'a pu encore vous présenter son rapport, pareeque la vérification de toutes les assertions de M. Julien demande une suite d'expériences long-temps prolongées. Elle m'autorise cependant à vous dire, Messieurs, qu'il résulte de son travail préparatoire et de l'analyse qu'elle a faite des poudres, qu'elles ne contiennent aucune substance nuisible à la santé ou qui puisse détériorer le vin auquel on les mêle; qu'elles le clarifient et que si de nouvelles expériences sont indispensables pour établir en leur

faveur une préférence sur la glaire des œufs et sur la gélatine dans l'usage ordinaire, il ne peut du moins résulter d'inconvénient de leur emploi.

Un ouvrage manuscrit a été soumis à votre examen, il porte pour titre : *Essai sur les rapports désignés par les prépositions et les conjonctions*, par M. Hirigoyen, professeur de grammaire et de littérature à Bordeaux; la commission que vous avez chargée de vous en présenter l'analyse vous a fait connaître que l'introduction contenait des vues utiles, que l'auteur parait avoir l'habitude de méditations raisonnées sur la théorie des langues, enfin qu'il a donné à ses collègues un exemple digne d'être remarqué par eux, celui d'étendre et d'approfondir la science grammaticale, chose éminemment utile dans un département où la langue française s'améliore chaque jour, mais où elle a besoin encore de perfectionnement. Votre commission n'a cependant regardé cet ouvrage que comme un essai; s'il laisse à désirer sous plusieurs rapports, il indique du moins que son auteur pourra se distinguer de la foule des grammairiens. Ces considérations et le désir d'encourager dans la personne de M. Hirigoyen les études et les recherches grammaticales, ont déterminé l'Académie à lui décerner une médaille qu'il recevra dans cette séance.

Je passe maintenant, Messieurs, aux travaux des membres de l'Académie. Plusieurs de vos associés, non résidans, vous ont adressé les ouvra-

ges qu'ils ont publié. C'est ainsi que votre bibliothèque s'est enrichie :

1.° Du Cours de Littérature de M. Boucharlat, ouvrage important, dont le rapport de notre collègue, M. Jouannet, vous a présenté une analyse étendue et que vous avez jugé digne de la médaille destinée aux productions littéraires remarquables par leur utilité.

2.° De la minéralogie populaire, par M. Brard. Précédemment ce laborieux correspondant vous avait adressé sa minéralogie appliquée aux arts et la description de son procédé pour reconnaître immédiatement les pierres gélives. J'aurai plus tard occasion de vous parler de l'analyse qu'il a faite, sur votre demande, des bronzes antiques trouvés à Pauillac. L'importance de ces travaux, encore plus que leur nombre, vous a paru mériter une récompense académique. En conséquence, vous avez adjugé à M. Brard la médaille que vous destinez à ceux de vos correspondans qui se distinguent par l'activité de leurs relations avec l'Académie.

3°. Vous devez à M. de Saint-Amans, le doyen de vos correspondans, une Notice, imprimée, sur le chateau de Casseneuil, dans le département de Lot-et-Garonne, où naquit Louis-le-Débonnaire.

4.° M. Bory St. Vincent vous a adressé huit opuscules dont vous avez chargé plusieurs de nos confrères de vous présenter l'analyse ; mais l'abondance des matières qui ont occupé vos dernières séan-

ces ne vous a pas encore permis d'entendre leurs rapports.

5.° Une pièce de vers inédite, intitulée: *Regrets sur la perte d'une jeune parente*, vous a été envoyée par son auteur, Mme Céleste Vien, et vous avez partagé les sentimens qu'elle a exprimés d'une manière aussi touchante que naturelle.

6.° M. Eusèbe Salverte vous a adressé son Essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, considérés principalement dans leurs rapports avec la civilisation, et un opuscule intitulé : *Des Dragons et des Serpents monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques.*

Quoique le premier de ces ouvrages se compose de deux volumes, il est annoncé comme faisant partie d'un autre ouvrage auquel travaille M. de Salverte, et qui aura pour titre : *De la civilisation depuis les premiers temps historiques jusques à la fin du* 18.me *siècle.* En groupant autour de l'histoire des noms propres tous les faits curieux, instructifs et piquans que peut fournir une grande érudition et la connaissance des littératures de divers peuples, M. de Salverte a eu l'art d'en faire jaillir des considérations philosophiques et philologiques, des rapprochemens ingénieux qui font lire son ouvrage avec un vif intérêt et désirer qu'il ne retarde pas la publication du grand ouvrage dont il est extrait.

7.° Vous devez aussi :

A M. de Valernes, deux pièces de musique et deux morceaux de poésie.

A M. Fournier Désormes, un ouvrage en vers intitulé : *Épître à Hubert Robert.*

Et à M. Ranque, médecin à Orléans, deux mémoires, l'un sur l'emploi en médecine du pyrothonisse, huile pyrogenée, provenant de la combustion des tissus de chanvre, de lin ou de coton, et l'autre, sur les empoisonnemens par le plomb.

Je ne dois pas passer sous silence l'envoi que vous a fait M. Laffon de Ladebat, votre correspondant, d'une médaille que les élèves et les amis de l'abbé Sicard ont consacrée à sa mémoire. L'Académie, témoin des premiers efforts de cet homme célèbre, a justement apprécié l'hommage qui lui a été rendu. Vous savez, Messieurs, qu'il en était digne par ses talens comme littérateur et métaphisicien, mais plus encore par l'amour vraiment paternel qu'il portait à ses élèves et par la constance de son zèle à rechercher les moyens les plus efficaces pour opérer en eux le développement des facultés que la nature semblait leur avoir pour jamais refusées.

Madame Thibaut, veuve d'un de nos collègues dont vous conserverez long-tems le souvenir, et qui s'est distingué dans l'Académie autant par son talent pour la mécanique que par le zèle avec lequel il a rempli pendant une longue suite d'années les fonctions de trésorier que vous lui aviez con-

fiées, vous a envoyé le modèle très-soigné d'une grue que M. Thibaut avait inventée pour charger et décharger les navires. Dès 1798, il en avait présenté le plan et la description à l'Académie, et ce travail donna lieu à un rapport de M. Lescan dont les conclusions furent favorables à l'emploi de cette machine. Le modèle en fait parfaitement concevoir le jeu et vous avez décidé qu'il serait exposé pendant votre séance publique.

Enfin, Messieurs, si tout ce qui concerne l'agriculture ne devait naturellement être compris dans le rapport qui va vous être fait par M. le Secrétaire de votre commission permanente, j'aurais à vous présenter l'analyse de l'ouvrage manuscrit de M. Duplan, officier du génie maritime et votre correspondant, intitulé : *Essai de Météorologie appliquée à l'agriculture*. Quoique ne portant que le titre modeste d'essai, ce travail vous a paru digne de la médaille que vous décernez aux recherches météorologiques, et vous la lui décernerez dans cette séance.

Les travaux de vos membres résidans ont aussi contribué à augmenter vos recueils.

M. Guilhe vous a lu un mémoire sur le langage allégorique et ses applications aux fables, aux initiations et aux premiers faits de l'histoire. L'objet de ce mémoire est de démontrer que les fables et les histoires que l'antiquité nous a transmises renferment sous un voile allégorique, les

doctrines les plus sublimes, tandis que le sens naturel ne présente le plus souvent que des faits absurdes ou chimériques; qu'ainsi il a existé une langue allégorique généralement répandue dans la plus haute antiquité, puis seulement intelligible pour les initiés aux mystères sacrés, et enfin entièrement perdue ou dont on ne saisit le sens que dans quelques cas particuliers. Les explications que donne M. Guilhe, de la fable de Protée et de plusieurs cosmogonies viennent à l'appui de sa proposition, et l'ouvrage de M. de Salverte, sur les dragons monstrueux, dont nous vous avons parlé, ajoute de nouveaux faits à ceux qu'il avait rappelés. De son côté, un autre de vos correspondans, M. Levy parraît soutenir la même thèse que notre honorable collègue. Dans un discours prononcé à la société d'émulation de Rouen, dont il vous a fait hommage, il insiste sur la nécessité, dans les leçons de mythologie, de détourner l'attention des élèves du sens naturel des fictions qu'on est obligé de leur faire connaître sur le sens allégorique plus propre à agrandir leurs idées et à élever leurs pensées.

Dans des réflexions sur le projet d'éteindre la mendicité, M. Darrieux vous a exposé l'état de la législation actuelle sur les mendians et les moyens indiqués par les lois pour empêcher le vagabondage; en même temps il a développé les difficultés

qu'il y aurait à vaincre pour parvenir à l'exécution du noble projet conçu par le premier magistrat de notre département, et auquel a si généreusement concouru la presque totalité des habitans de Bordeaux.

A peu près à la même époque, M. Dudevant vous a aussi adressé une note sur le même sujet. Son travail contient un exposé rapide des divers essais faits en différens temps à Bordeaux pour ouvrir un asyle et procurer du travail aux pauvres et un juste éloge des vues philantropiques qui dirigent la Société formée pour l'extinction de la mendicité. Notre honorable collègue vous a fait part de ses idées particulières sur le moyen de parvenir au but que cette Société se propose. Vous en avez reconnu la justesse, mais en même temps vous avez remarqué que leur mise en exécution serait entourée de nombreuses difficultés et que dans le cas où on parviendrait à les vaincre, il ne resterait à l'autorité aucun moyen légal de repression, tandis que le mode récemment adopté a le grand avantage d'être indiqué par la loi, et par conséquent de permettre d'invoquer, si les circonstances l'exigent, l'application des peines qu'elle prononce.

Après avoir applaudi au zèle éclairé qui a dirigé les méditations de nos deux collègues sur un sujet d'un si haut intérêt pour l'humanité, comment n'auriez vous pas accueilli avec empressement la proposition d'un sujet de prix qui se rattache aux

questions qu'ils ont traitées, ou qui plutôt, ayant pour objet de rechercher les causes de la mendicité et les moyens de prévenir la misère, rendrait, s'il était complètement traité, la solution de ces questions superflue?

En effet, Messieurs, il est sans doute, à-la-fois, nécessaire, juste et honorable de secourir l'indigence et le malheur, et la manière de distribuer ces secours la plus utile à la société et aux individus auxquels ils sont destinés est l'un des problèmes les plus dignes de fixer l'attention des vrais philantropes. Mais l'état de société est-il donc tel que la misère en soit inséparable et qu'il ne puisse exister des institutions telles, qu'elles diminuent pour les indigens la nécessité de recourir à l'assistance publique; et si l'exemple des bons effets de certaines institutions existantes, ne permet pas d'admettre en principe, l'impossibilité d'en créer dans le même objet de semblables ou même de plus efficaces, combien leur recherche ne doit-elle pas être encouragée?

L'anonyme qui a fait de cette recherche le sujet de sa proposition a généreusement donné, sous l'unique condition de ne pas être connu pendant sa vie, la somme destinée à celui qui remportera le prix. Ce modeste désintéressement indique assez que la conviction d'avoir fait une chose utile est pour lui la plus précieuse récompense; cependant l'Académie a délibéré de consigner ici et dans son

programme l'expression publique du regret qu'elle éprouve de ne pouvoir lui transmettre directement les éloges dûs à sa générosité et aux motifs qui ont dicté sa proposition.

M. Charles Desmoulins vous a présenté en manuscrit un essai sur les sphérulites et des considérations sur la famille à laquelle ces fossilles appartiennent. Cet ouvrage ayant depuis été livré à l'impression, il serait contre vos usages que j'en présentasse l'analyse; il me suffira de vous rappeler que dans le rapport qui vous en a été fait, votre commission, après avoir recherché et déterminé quel était, avant l'écrit de M. Desmoulins, l'état des connaissances acquises sur les sphérulites et sur leur famille, a reconnu que son travail, plein de recherches curieuses et utiles, renfermait des faits peu connus ou mal appréciés jusqu'ici, établissait une meilleure classification des rudistes, donnait une connaissance plus parfaite du genre sphérulite et la description méthodique de plusieurs espèces nouvelles, et qu'ainsi le mémoire de notre nouveau collègue avait beaucoup ajouté à ce que nous savions sur ces fossilles.

Précédemment, M. Jouannet en vous offrant sous le titre modeste de traduction, son *Voyage de deux Anglais dans le Périgord*, y avait joint une note géologique sur divers gisemens de fossilles de la famille des rudistes situés dans le département de la Dordogne. Cette note contient le résultat de

ses nouvelles recherches sur ces fossilles pour faire suite à celles indiquées dans le voyage précité et on y trouve entre autres choses cette remarque importante : que les mêmes fossilles qui dans les bancs, leur gisement naturel, sont toujours calcaires, sont presque entièrement convertis en silex, lorsqu'on les rencontre épars à la surface de la terre ou dans la couche alluvionnelle loin des lieux où leurs congénérés sont en place : on dirait que « les fossilles entraînés par l'alluvion ont été » minéralisés en silex à la place même où les a » laissés le torrent qui les charriait ».

Les instrumens en bronze, en forme de coins, découverts à Pauillac en 1822, ont été l'objet d'un autre mémoire de M. Jouannet. Il vous a présenté la description exacte de ces instrumens et l'analyse qu'a faite M. Brard du métal dont ils sont formés; composé de 87 parties de cuivre et de 13 d'étain, cet alliage ressemble à celui du métal des cloches mais avec moitié moins d'étain, ce qui le rend moins cassant et moins sonore; il est probable que la trempe ajoutait à sa dureté; mais quel était l'usage de ces instrumens? Ils ont été trouvés à Pauillac au nombre de soixante réunis dans un vase d'argile; en 1805 on en avait trouvé dix-sept dans la même commune et également réunis dans un vase de même matière; on en a rencontré de semblables en France sur plusieurs points. Leur usage parait donc avoir été assez répandu; mais doit-on,

ainsi que l'ont cru certains antiquaires, y reconnaître des couteaux propres à écorcher les victimes, ou des ciseaux à tailler la pierre, ou bien des échelons enfoncés par les soldats dans les murailles qu'ils devaient escalader? M. Jouannet réfute ces opinions; il adopte plus volontiers celle de l'historien Spud qui voit dans ces bronzes des armes celtiques. La comparaison avec une hache en pierre de fabrique gauloise lui a fait reconnaître que dans les deux instrumens la forme est la même; que chez l'un et chez l'autre, le tranchant à une courbure elliptique, que si le bronze a des bourrelets latéraux semblables à une feuille étroite lancéolée, on retrouve sur le côté de la hache une vive arête présentant la même forme.

Écoutons M. Jouannet sur la date qu'il convient d'assigner à la fabrication de ces instrumens; il s'exprime en ces termes :

« Ce que je viens de dire laisse entrevoir que » les bronzes de Pauillac remontent à une très-» haute antiquité et peuvent même avoir précédé » l'arrivée des romains dans la deuxième acqui-» taine. Mais entreprendre de leur donner une date » certaine ce serait vous occuper de chimères et » ramener l'étude de l'antiquité aux trop longues » observations des quinzième et seizième siécles; » on ne veut plus de cette science de bibliothèque » toujours si facile et toujours si parfaitement inu-» tile. Un fait vaut mieux que de longues citations;

» l'amour propre en souffre, mais la vérité y ga-
» gne............ Il ne s'est trouvé ni sur les lieux
» ni dans le voisinage aucune scorie, aucun débris
» de creusets ou de fourneaux, aucune indice qui
» pourrait faire soupçonner une fabrication locale.
» D'un autre côté, si vous considérez soit le nom-
» bre des bronzes, soit leur réunion dans le même
» vase, soit même la profondeur à laquelle se sont
» rencontrés les derniers découverts, peut-être me
» permettrez-vous de conjecturer que ces instru-
» mens furent jadis introduits par le commerce et
» que leur usage, quel qu'il fut, devait être assez
» répandu ».

Le même esprit de judicieuse recherche a dirigé M. Jouannet dans l'important travail qu'il vous a communiqué sur les inscriptions funéraires trouvées l'automne dernier, en démolissant le mur de l'antique enceinte de Bordeaux, dans l'emplacement qu'occupait autrefois le musée, sur le Cours de l'intendance. Je ne résisterais pas à vous présenter l'analyse de cette dissertation très-curieuse par elle-même et qui de plus a un intérêt particulier pour notre cité, si elle ne devait être textuellement imprimée dans le receuil annuel que publie l'académie.

Vous avez eu à vous occuper d'une autre question d'antiquité locale. Une commission d'architectes avait été nommée dans les premiers mois de cette année par M. le Maire de Bordeaux, dans

l'objet d'indiquer les mesures de précaution que paraissait exiger l'état de quelques parties de l'église Saint-Michel. L'attention de cette commission a dû nécessairement se porter sur l'époque de la construction de l'église et particulièrement de la croisée à l'est et au fond de la grande nef. Mais les documens historiques étaient muets à cet égard. L'Académie a été consultée; il résulte des recherches faites par vos commissaires que, d'après le style d'architecture de cette croisée, les vitraux dont elle est ornée et la forme des caractères tracés sur ses vitraux, elle date du milieu du quinzième siècle et que rien n'annonce que depuis il y ait été fait aucune réparation importante. Cette conclusion, quoiqu'elle soit d'un intérêt purement local, m'a paru cependant devoir être rappelée. Elle présente un nouvel exemple du secours que les sciences et les arts se prêtent mutuellement et une nouvelle preuve qu'une érudition éclairée ne mérite pas le dédain dont, à une époque encore peu éloignée de nous, on affectait de la couvrir.

Pour ne pas revenir sur ceux de vos travaux qui ont rapport à la ville de Bordeaux, je placerai ici, Messieurs, le résultat des recherches de la commission que vous avez nommée pour faire suite au travail qui vous fut présenté l'année dernière sur les moyens de fournir à notre ville les eaux potables dont elle est dépourvue. Plusieurs des membres de cette commission se sont occupés à

visiter après l'automne, dans les communes limitrophes du coté de l'ouest, les sources que des indications qu'on devait supposer exactes faisaient présumer être abondantes. C'est principalement sur les sources de Mérignac que s'est portée leur attention, parce que leur niveau est de beaucoup supérieur à celui de la place Dauphine; mais la simple inspection de ces sources a prouvé que leur volume était bien au-dessous de ce qu'on l'avait annoncé, et même de ce que l'avait trouvé l'un des membres de votre commission, il y a une dixaine d'années. Ces sources ont-elles été détournées ou bien leur diminution est-elle due uniquement à la sécheresse extraordinaire des deux derniers étés? Il est probable que les deux causes ont agi conjointement; cependant s'il était prouvé que la dernière est la principale et si au moyen de fouilles suivies on ne parvenait pas à découvrir de nouveaux rameaux des sources existantes, leur produit pendant l'été, c'est-à-dire pendant la saison où le besoin d'une grande quantité d'eau est le plus impérieux, serait évidemment trop peu considérable pour qu'on dut conseiller de faire les frais de les conduire à la ville. Ces réflexions ont amené vos commissaires à rechercher si l'importante question de la dépuration de l'eau de la Garonne, que l'Académie a pendant long-temps proposée pour sujet d'un prix qui n'a pu être adjugé, ne devait pas être soumise à un nouvel examen. Après de

mûres réflexions, ils ont pensé que le problème n'était pas insoluble. votre commission aura plus tard l'honneur de vous proposer ses vues sur ce sujet. Puisse son travail obtenir votre assentiment, il vous prouvera du moins le désir qu'elle a de répondre à votre honorable confiance.

Un échantillon de minérai de fer trouvé près de Saint-Macaire vous a été envoyé par M. Dupuy, pharmacien, fils d'un de nos anciens collègues. Vous vous êtes empressé de nommer une commission pour le soumettre à l'analyse, il résulte de son rapport que ce minérai se compose d'une petite quantité de fer oxidé agrégé à du sable grossier et à des cailloux, ce qui le rapproche de certains alios et le range dans la classe des minérais de fer trop peu riches pour être exploités, qu'on rencontre sur un grand nombre de points du département. Quelque peu d'apparence de succès que présente la découverte de M. Dupuy, vous avez pensé que son zèle à rechercher dans la contrée qu'il habite, ce qu'elle peut renfermer d'utile pour les sciences et les arts, méritait vos éloges et vous avez chargé votre secrétaire général de les lui transmettre.

Ce serait anticiper sur votre programme que de vous entretenir du résultat de tous les concours que vous aviez ouverts en 1826; cependant, Messieurs, je crois que vous approuverez que j'entre

dans quelques détails sur le concours au prix de poésie et de littérature.

Le sujet du prix de poésie avait été laissé aux choix des auteurs. C'était une innovation aux usages de l'Académie ; l'expérience a prouvé qu'elle était sans inconvénient et qu'on pourrait dorénavant l'adopter. Sept pièces de vers ont été présentées et vous avez vu avec une vive satisfaction qu'elles sont toutes dignes d'éloges, du moins par le choix du sujet et par les sentimens qui y sont exprimés. Je ne reproduirai pas ici l'analyse de ces diverses pièces qui vous a été présentée par la commission à laquelle vous en aviez renvoyé l'examen. J'exprimerai seulement le regret que vous avez éprouvé de n'en avoir trouvé aucune digne du prix, et j'exposerai en peu de mots les motifs de votre détermination.

De nombreuses incorrections, des fautes contre la langue, le défaut d'invention, un style tour-à-tour prosaïque ou gonflé, trivial ou guindé, ont fait écarter du concours quatre de ces ouvrages. Les trois autres, quoiqu'imparfaits et s'élevant peu au-dessus de la médiocrité, vous ont cependant paru ne devoir pas être confondus avec les premiers.

Si des sons harmonieux, des mots brillants et sonores pouvaient seuls constituer le mérite du style, vous eussiez sans doute décerné la couronne à l'auteur du poème lyrique inscrit sous le N.° 7

et intitulé *les Ruines de la France*. Mais votre commission vous l'a dit, Messieurs, et on ne saurait trop le répéter; tout doit tendre au bon sens; or, malheureusement, cette pièce renferme un trop grand nombre de passages où l'auteur n'a exprimé que des idées fausses ou incohérentes et d'autres dont on est inutilement réduit à chercher le sens.

La pièce N.° 6 est un poème élégiaque intitulé *Louis XVII*. On y rencontre quelques vers qui ne sont pas complètement étrangers au ton du genre, mais on y trouve aussi des expressions impropres, des constructions vicieuses; quelquefois de la bathologie et de froides répétitions que l'auteur a peut-être prises pour du sentiment'

Enfin, la pièce N.° 3 qui a pour titre, *Épître à un jeune prêtre*, d'un ton plus convenable au genre adopté, et supérieure à celles dont nous venons de parler, sans vous sembler digne du prix à raison des termes impropres et des négligences qu'on y trouve, vous a cependant paru mériter une distinction particulière, et vous avez décidé qu'il serait décerné à son auteur une médaille d'encouragement. Le court passage de cette pièce, que je vais citer, suffira pour donner une idée de la manière de l'auteur; il termine ainsi le portrait d'un curé de campagne :

A la voix du pasteur, d'un saint zèle enflammé,
Quel cœur n'est attendri? Quelle main est fermée?
Tout s'empresse *à* répondre *à* son touchant appel;

La charité triomphe et descend sur l'autel.
Du ministre on bénit l'esprit évangélique.
On le chérit; aussi dans le temple rustique,
Que pare de la croix, l'auguste humilité,
Quand il vient des vertus prêcher l'austérité;
Quand maître de leur cœur, à leur simple ignorance,
Avec adresse il sait plier son éloquence,
Tous, à sa voix, fixant leur *sens* religieux
N'écoutent plus en lui que l'oracle des cieux;
Sa divine onction les touche, les éclaire;
Et leur fait mépriser les faux biens de la terre;
D'un monde passager, montre les vains plaisirs
Et du trésor d'un Dieu, juge de leur courage,
Il fait luire, à leurs yeux, l'éternel héritage :
« Ah! la foi, leur dit-il, n'a point de malheureux,
» Séchez vos pleurs, levez votre front *généreux;*
C'est ainsi qu'il les *calme,* adoucit leur souffrance,
Et dans leur cœur soumis ranime l'espérance.
Ces pauvres villageois, de misère accablés,
Du temple, à ses accens, sortent tous consolés
Et, pour leur bienfaiteur, au fond de leurs chaumières,
Élèvent, jusques aux Cieux, leurs ferventes prières.

L'Académie, pénétrée de l'importance des études historiques, dirigées vers un but philosophique, avait proposé pour sujet d'un prix : « la Détermination précise de l'influence qu'eurent tour-à-tour sur le progrès des lumières et dans leur siècle respectif, Charlemagne et François I.er ».

Deux mémoires ont été envoyés au concours. Leurs auteurs ont suivi à peu près la même marche et adopté les mêmes divisions; ils ont tracé l'un et l'autre, à grands traits, les tableaux his-

toriques qui ont précédé les règnes de Charlemagne et de François I.er et indiqué l'état de la civilisation, au moment où ils montèrent sur le trône; ils ont apprécié les belles actions et les fautes de ces grands Rois et les conséquences qui résultèrent, soit immédiatement, soit plus tard, pour les mœurs et les progrès des lumières, de leur exemple et des institutions qu'ils donnèrent à leurs peuples.

Mais si le plan général des deux ouvrages est le même, vous avez reconnu, Messieurs, qu'il fallait faire une grande différence entre eux, tant sous le rapport du style, que sous celui de la juste appréciation des faits et de leur influence.

Dans le mémoire inscrit sous le N.° 1, et qui porte cette épigraphe :

> Si de vous agréer je n'emporte le prix,
> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Le style, quoiqu'en général correct, est inégal. L'auteur tombe quelquefois dans le genre familier après s'être élevé très-haut dans les pages qui précèdent. On voit avec peine qu'un esprit de système l'ait entraîné à exprimer, dans plusieurs parties de son travail, une réprobation peu réfléchie de certaines institutions qui ont été d'une grande utilité à l'époque de barbarie où elles prirent naissance et auxquelles on doit l'inappréciable bienfait de nous avoir conservé et transmis ce qui nous reste des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Moins passionné il

eut été plus juste. Vous avez exprimé le regret de ce que ces taches déparent une composition d'ailleurs digne des éloges de l'Académie sous le rapport de l'enchaînement des faits et de l'érudition de l'auteur.

Dans le mémoire inscrit sous le N.° 2, l'auteur considère son sujet d'une manière plus élevée que son concurrent; après avoir caractérisé dès son début les titres de gloire des deux Rois, dont il devait indiquer l'influence sur leurs siècles et sur les générations qui suivirent, il entre en matière et dans un style remarquable par son heureuse flexibilité, quelquefois chaleureux et toujours approprié à son sujet, il développe des idées toujours justes et souvent brillantes. Tout, dans cet ouvrage, décèle un esprit accoutumé aux réflexions philosophiques, qui sait embrasser toute l'étendue du sujet qu'il traite et cependant se renfermer dans les bornes nécessaires pour captiver l'attention. Sous le rapport historique, les faits vous ont paru exactement présentés et judicieusement analysés; sous le rapport philosophique, vous n'avez eu que des éloges à donner à l'auteur sur les principes à-la-fois féconds, nobles et modérés qui l'ont dirigé dans la rédaction de son mémoire.

Nous regrettons qu'il ne nous soit pas permis de vous en présenter ici l'analyse; quelque étendue qu'elle fût, elle ne pourrait cependant suppléer à la lecture de l'ouvrage lui-même. Toutes

les parties s'y rattachent tellement les unes aux autres que même les passages dont la lecture sera faite dans cette séance n'en donneront pas une idée exacte; mais ils suffiront pour justifier la décision unanime par laquelle l'Académie lui a décerné le prix.

L'auteur est M. Gustave-Adolphe Destor, avocat à Bordeaux.

Je me hâte, Messieurs, pour ne pas abuser des momens que vous m'accordez; cependant il me reste des devoirs à remplir; je n'ai pas encore parlé des acquisitions et des pertes qu'a faites l'Académie depuis sa dernière séance publique.

Vous avez admis au nombre de vos membres résidans M. Charles Desmoulins, qui a pris place dans la section d'histoire naturelle, et au nombre de vos membres non résidans.

MM. Fournier Desormes, littérateur à Chartres.
Banque, médecin à Orléans.
Limousin-Lamothe, pharmacien chymiste à Alby.

M. Courtade, l'un de nos membres résidans a désiré passer dans la classe des membres honoraires; vous avez accueilli sa demande, fondée sur des raisons de santé. Si vous êtes ainsi privés de sa coopération habituelle, du moins conservez vous l'espérance de le voir quelquefois concourir à vos travaux.

Mais une perte totale et qui a justement excité

vos regrets, c'est celle que l'Académie à éprouvée par la mort de M. Guérin père, de M. Mazois fils et de M. Ramond, ces deux derniers membres correspondans. Les éloges de M. Guérin et de M Mazois seront prononcés dans cette séance; ils eussent sans doute été superflus si vous n'aviez désiré que rappeler les principaux titres, de l'un comme chirurgien habile et de l'autre comme littérateur et architecte distingué. Ces titres sont encore présents au souvenir des amis des sciences et des arts. Mais l'hommage public que vous rendez à leur memoire, outre qu'il satisfait vos cœurs, aura un but plus utile, il fera connaître quelques travaux encore ignorés de nos deux collègues, il prouvera, en outre, qu'ils n'étaient pas moins dignes de l'estime que vous leur portiez et de vos regrets, par leurs qualités morales que par leurs talens.

COMPTE RENDU

A L'ACADÉMIE,

DES TRAVAUX DE SA COMMISSION PERMANENTE D'AGRICULTURE,
en 1827;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION.

MESSIEURS,

L'INTÉRÊT que porte naturellement l'Académie à l'art précieux qui alimente tous les autres, en leur fournissant les matières premières sans lesquelles le travail et l'industrie ne sauraient rien produire; à cet art dont les inventeurs ou plutôt les restaurateurs furent placés au rang des divinités par la Grèce reconnaissante, trop souvent injuste envers ses guerriers, mais toujours amie de ceux qui fécondaient le sol sacré de la

patrie ; à cet art qu'auraient ennobli, si déjà il n'était assez grand par lui-même, les mains triomphantes des Cincinnatus ; à cet art enfin qui fait la richesse et la seule véritable richesse des nations ; l'intérêt, dis-je, que porte l'Académie à tout ce qui concerne l'économie rurale ou domestique se montre à-la-fois dans votre correspondance, dans les réunions particulières de votre commission d'agriculture ; dans les séances générales que vous consacrez exclusivement à cet important objet, et jusque dans cette séance publique et solennelle.

C'est ce que je vais essayer de prouver dans cette notice, complément naturel de celle que vient de vous présenter M. le Secrétaire général. Heureux s'il m'était donné de suivre de loin et d'imiter, en quelque chose, la marche lumineuse de mon honorable guide. Je tâcherai surtout d'être bref ; et afin de parvenir à atteindre ce but, je ne vous exposerai pas ici l'analyse exacte de vos travaux agricoles, je me bornerai à rappeler ce qu'ils ont présenté, cette année, de plus intéressant et surtout de plus utile.

C'est moins par la correspondance proprement dite qui entraîne toujours des longueurs et qui demande beaucoup de temps, que par la communication prompte et réciproque de leurs travaux au moyen des journaux où ils sont insérés, que les sociétés d'agriculture parviennent à pro-

pager les bonnes méthodes et les utiles innovations dont l'expérience a déjà prouvé la nécessité. Aussi avez-vous reçu, avec reconnaissance, les recueils publiés par les sociétés d'agriculture de la Seine-Inférieure, d'Indre et Loire, de Seine et Oise, de l'Aube, de Boulogne-sur-Mer, d'Orléans, de la Seine, du Puy-de-Dôme, de la Charente, du Tarn-et-Garonne, de l'Arriège, de la Société linnéenne de Bordeaux, le Journal d'agriculture du Tarn, rédigé par M. Limouzin-Lamothe; les Annales de l'agriculture française, par MM. Tessier et Bosc; et les trois premiers volumes des mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture. Ces divers ouvrages ont été l'objet de rapports intéressans faits dans le sein de votre commission par MM. Guilhe, Guittard, Charles Desmoulin et Guyet de Laprade.

Une analyse succinte et trimestrielle des travaux de la commission a été présentée par le secrétaire dans les séances générales que l'Académie consacre exclusivement à l'agriculture. Cette année, M. le docteur Capelle, président de l'Académie, a fait l'ouverture de ces séances par un discours où il a rappelé les progrès et les bienfaits de l'agriculture, la marche que devait suivre la commission dans ses travaux, et l'importance qu'on attache aujourd'hui au perfectionnement de notre système de culture. « Le Gouvernement de notre patrie, a dit M. le Président,

s'est hautement prononcé en faveur de l'agriculture; il veut qu'elle soit honorée, encouragée, étudiée, et qu'elle profite de toutes les connaissances que les séances physiques ont dirigées, depuis quelque temps, vers son perfectionnement. Il veut que, dans tous les départemens, une société, spécialement consacrée à cet art devenu une science très-compliquée, recueille chaque jour les notions théoriques et pratiques, publiées à-la-fois par les savans et par les cultivateurs ».

Les réflexions de M. Guilhe sur l'origine de la propriété, son chant moral, intitulé : *La variété des saisons sous le rapport de l'agriculture ;* des analyses et des mémoires utiles ont rempli ces séances générales, dont le détail ne peut faire partie de la courte notice que j'ai l'honneur de vous soumettre, mais dans laquelle je m'arrêterai spécialement sur la propagation de la truffe comestible, sur la météorologie appliquée à l'agriculture, sur l'aménagement et la coupe des bois ; enfin sur la propagation de quelques nouveaux moyens précieux dans l'économie domestique, puisque ces divers objets ont fait le sujet des méditations de votre commission d'agriculture.

La truffe que Linné avait mise dans les Lycoperdonées (*Lycoperdon Tuber*), et qui forme aujourd'hui le type du genre auquel elle donne son nom, est un de ces végétaux singuliers sur la nature et la reproduction desquels nous ne

sommes pas encore exactement fixés. On sait qu'on la trouve dans la terre depuis deux jusqu'à quinze pouces de profondeur; que son poids est de sept à huit onces au plus, bien que Haller dise qu'on en a vu de quatorze livres. M. Bornolz annonce dans l'ouvrage qu'il vient de publier, qu'elle se plaît dans les terrains légers des bois dont le sol est recouvert par le détritus des feuilles du chêne. Dans une conférence que votre commission consacra, en novembre dernier, à cette fougosité, et d'après les renseignemens qu'elle recueillit, elle pensa que nous pourrions propager la truffe dans notre département, et se décida à faire des essais dont nous espérons connaître dans peu le résultat. D'ailleurs, la truffe croît spontanément à Tauriac, dans les vignes, près de Bourg (1); et dans l'hiver de 1825, on en a trouvé à Caudéran.

La météorologie, appliquée à l'agriculture, est une science utile, mais neuve encore, sur laquelle notre honorable collègue, M. Billaudel, appela, il y a quelque temps, l'attention de l'Académie par le mémoire qu'il vous présenta à ce sujet. Les résultats que promet l'étude de ces corps mixtes dont l'air est tout à-la-fois le théâtre et le moteur, sont grands sans doute, et nous font vivement regretter que l'illustre de Lamarck

(1) Voy. *Tuber cibarrium*. Flore bordelaise, pag. 485.

n'ait pas continué la publication de son Annuaire météorologique, dont les premiers volumes peuvent cependant devenir la base d'un travail qui nécessite, à la vérité, de longues et nombreuses observations; car, ce n'est qu'après une grande série d'expériences faites en différens temps et en divers lieux, quelquefois même simultanément, que l'on pourra parvenir à déduire quelque chose de positif dans une science où tout, osons le dire, paraît encore problématique.

L'un des membres de la commission a présenté, en séance générale, un mémoire où il a traité de l'influence des météores sur la végétation, et de celle de la végétation sur les météores (1). Nous ne citerons rien de la première proposition, elle n'a pas besoin de preuves. L'auteur abordant la seconde, s'exprime ainsi :

« Sans trop accorder à la force aspiratrice des plantes, on ne peut cependant lui refuser une action puissante et permanente sur l'agitation de l'air, et par conséquent sur le vent qui peut être considéré comme le moteur, et je dirais presque comme le premier des météores. D'ailleurs, les plantes, en absorbant l'hydrogène, décomposent les particules humides répandues dans l'atmosphère, et contribuent ainsi à la sécheresse et à

(1) Mémoire présenté à l'Académie dans la séance du 3 août 1826, par M. Laterrade.

la salubrité de l'air que nous respirons. Aussi des observateurs distingués ont-ils reconnus que les pays élevés et couverts d'arbres sont les plus sains, et Buffon a-t-il démontré que les montagnes de l'Auvergne, de la Suisse, etc., offrent beaucoup plus d'exemple de longévité que les plaines de l'Allemagne et de la Pologne.

Les arbres, par leurs branches étendues dans l'air, leurs racines plongées dans la terre, et le tronc qui réunit ces deux extrémités qui végètent dans des milieux si différens, sont de véritables conducteurs du calorique, et par-là, ils doivent nécessairement contribuer à la formation des météores.

Par leurs masses, les forêts entretiennent une humidité salutaire; elles concourent à la formation, du moins à la conservation des sources, des ruisseaux et des lacs, et les bois des sites élevés déterminent la solution du nuage qui portera dans la plaine la fertilité et l'abondance, et de là peut-être l'origine de la vénération et du culte qu'eut, pour les arbres et les hauts lieux, l'idolâtre antiquité. Telle est l'influence de la végétation sur les météores, que si la nature ne s'opposait à la fureur dévastatrice de certains hommes, ceux-ci opérant un déboisement complet, offriraient dans quelques contrées le tableau le plus hideux : là on verrait la couche végétale des monts emportée par les torrens dans la

plaine, bientôt les ruisseaux se dessécher, les sources tarir, et des régions jadis fertiles ne présenter plus que l'image du désert et de la désolation. Et pourquoi recourir à des suppositions, ne peut-on pas citer, et malheureusement avec trop de vérité, des pays dont la température a changé tout-à-coup, et qui sont abîmés aujourd'hui, les uns par une désolante sécheresse, les autres par des orages fréquens, et cela parce que l'ignorance et la cupidité ont porté une main, je dirais presque sacrilège, sur des forêts que des peuples entiers avaient respectées, sur des arbres, dont le tronc vieilli par les siècles, semblaient retracer l'histoire des générations qui s'étaient succédées sous leurs rameaux ».

M. Duplan, correspondant de l'Académie, vous a adressé un mémoire, sous le titre modeste *d'Essai de météorologie appliquée à l'agriculture.* Ce mémoire, qui a été l'objet d'un rapport fait par M. le docteur Guittard au nom d'une commission, a fixé l'attention et mérité les suffrages de l'Académie. Après avoir parlé succinctement des instrumens propres aux expériences, et avoir fait sentir l'importance de la météorologie qu'il considère comme une des bases de la science agricole, il examine l'action que les végétaux exercent sur l'eau dans ses différens états; il passe ensuite à l'examen de l'air et de là à la théorie des arrosages. Dans la seconde partie de son

mémoire, M. Duplan considère l'influence de l'air atmosphérique, de la lumière, du calorique et de l'électricité et même du galvanisme sur la végétation, et il entre dans quelques détails sur les causes trop peu observées des maladies des plantes. Un résumé clair et méthodique, mais qui se refuse à l'analyse par l'importance des faits, et que nous ne pouvons cependant citer ici à cause du peu de temps qui nous est accordé, termine le travail véritablement utile, de notre honorable collègue.

Tout ce qui concerne l'aménagement des forêts, offre un grand intérêt aux particuliers comme à l'état. Aussi votre commission a-t-elle cru devoir consacrer, à cette branche de vos travaux, plusieurs conférences dans lesquelles les observations de notre honorable collègue, M. Guyet de Laprade, sont venues répandre la plus vive lumière. Nous citerons son rapport sur le compte rendu par M. Héricart de Thury, de l'ouvrage de M. Bonnard, relatif aux forêts de la France. M. Guyet de Laprade cite justement avec éloge l'ordonnance de 1669, chef-d'œuvre de législation en ce genre, puisque à peine promulguée, elle devint le code forestier de l'Europe civilisée. S'occupant ensuite plus directement du système de M. Bonnard dont il reconnaît les avantages, tout en signalant les obstacles difficiles à vaincre que l'intérêt particulier oppose souvent aux vues les plus grandes et

les plus utiles, il remarque que l'affectation de quatre-vingt mille hectares de terrain ne suffiraient pas pour fournir tout le bois nécessaire à nos constructions navales, et qu'il faudrait par conséquent porter à cent mille le nombre de ces hectares.

Une seconde objection, plus sérieuse et plus fondée que l'on peut faire au système de M. Bonnard, c'est que les massifs ne sont pas propres à donner des *courbes*, sorte de dimension indispensable pour la construction des vaisseaux; car, il est reconnu et démontré, ajoute M. le Rapporteur, que l'on ne trouve des courbes que parmi les arbres épars, et qu'il est de l'essence des massifs de ne présenter que des arbres droits; mais nous pensons que l'on peut aller au-devant de cet inconvénient par l'éducation que l'on donne aux jeunes arbres, en les courbant dans le sens propre aux besoins des constructions. Cette méthode peut se pratiquer avec facilité, particulièrement sur les jeunes arbres qui se trouveraient sur les lisières des massifs, en ayant soin de faire disparaître tous les ans les pousses qui se montreraient sur la courbure. D'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi, dans ce cas, la marine refuserait d'appliquer aux arbres droits les procédés de M. Miquesin de Brocqueville pour le ceintrage des bois de toute espèce et de toute dimension, procédé accueilli par différentes académies, notam-

ment par celle de Paris, et sur lequel vous avez des notes et des procès-verbaux dans vos archives.

En présentant l'analyse du recueil agronomique de la société des sciences, agriculture et belles-lettes du département du Tarn-et Garonne, j'eus l'honneur d'appeler l'attention de la commission sur un article de M. Douette-Richardot, sur les bois et forêts, article dans lequel l'auteur justifie son procédé pour *la coupe entre deux terres* des taillis et futaies, et que MM. les Rédacteurs font suivre de quelques réflexions qu'ils terminent, en invitant à faire des expériences comparatives dont ils désirent qu'on leur transmette les résultats (1). Nous croyons ne pouvoir mieux répondre à leur invitation qu'en rapportant ici la note que M. Guyet de Laprade nous a communiquée à ce sujet. C'est notre honorable collègue qui parle :

« Lorsque l'ouvrage de M. Drouette-Richardot, sur le meilleur procédé de planter les futaies et taillis, parut, je rassemblai les notes résultantes des diverses observations que j'avais été à même de faire dans une tournée, soit dans les bois de l'état, soit dans les bois des particuliers ou de mains mortes, tant sur les bois en côtes et sur les bois en plaine que sur la diversité des terrains sur lesquels ils étaient accrus.

» La lecture de cet ouvrage vint fortifier l'opi-

---

(1) Recueil agronomique, tom. 7, n.° 11, pag. 268.

nion que je m'étais faite sur les moyens à employer pour rajeunir les bois taillis et les bois futaies, et j'adoptai volontiers la coupe entre deux terres sur racine sans faire écuisser cette dernière.

» Plein de cette idée, et devant faire exploiter six cents pieds d'arbres en massif dans une forêt de l'état, je demandai à l'administration des forêts l'autorisation de faire exploiter ces six cents arbres d'après le procédé dont il s'agit, et d'en faire une condition expresse à l'adjudicataire dans le cahier des charges. Elle me répondit que quoiqu'elle fût persuadée que ce mode d'exploitation pût être très-avantageux et très-utile pour rajeunir les forêts, il n'était pas encore assez répandu pour en faire une clause particulière, et que d'ailleurs il lui paraissait contraire à la lettre de l'ordonnance, mais que néanmoins elle m'autorisait à faire des essais sur divers points, et à m'entendre à cet égard avec quelques adjudicataires.

» L'adjudication des six cents pieds d'arbres dont j'ai parlé ayant eu lieu, j'engageai l'adjudicataire à vouloir exploiter trois cents arbres d'après le procédé de M. Douette-Richardot que je lui expliquai. Il me répondit que cela lui triplerait les frais d'exploitation. Je lui observai qu'il gagnerait au moins un mètre de bois par arbre; et après l'offre que je lui fis de le défrayer de ses excédans de dépenses, il accepta. Peu de jours après il s'occupa, et de la manière dont nous

étions convenus, de son exploitation, et ce fut en vain que je lui offris plusieurs fois le remboursement de l'excédant des frais. Il me répondit qu'il était plus que défrayé par le bois qu'il avait obtenu.

» Je fis le recolement de cette coupe après dix-huit mois, et je constatai que, sur les trois cents arbres qu'on avait coupés entre deux terres, sur racine recouverte de terre immédiatement après la coupe, deux cent quatre-vingt avaient très-bien repoussé et donné de très-belles tiges, tandis que sur les trois cents coupés d'après l'ancienne méthode, c'est-à-dire, au-dessus de terre, à peine en découvrait-on cinquante qui eussent poussés, encore la plupart de leurs tiges étaient-elles faibles et rabougries. J'observai, en outre, que les vingt souches de la première série qui n'avaient pas repoussé, se trouvaient dans un bas fonds où les eaux avaient séjourné près de six mois.

» Depuis cette époque, j'ai appliqué sur mes bois, tant futaies que taillis, ce même procédé, et je m'en suis très-bien trouvé. Enfin, j'ajouterai que trente-cinq ans d'observations, comme agent supérieur des forêts, m'ont convaincu que ce mode d'exploitation est le seul capable de réparer les bois. Du reste, quand l'expérience parle si haut, n'est-il pas inutile d'entrer dans de plus grands développemens pour démontrer l'efficacité d'un procédé qui se recommande par lui-même ».

Autant, Messieurs, l'Académie croit devoir mettre une sage lenteur à propager des innovations, souvent même préconisées, mais non suffisamment démontrées, autant elle aime à exciter l'essai des méthodes simples et qui lui paraissent utiles. Ce principe a toujours été la base de vos travaux ; et vous avez pu juger de ses heureuses conséquences après avoir entendu le rapport lumineux que M. le Secrétaire-général vous a fait sur la fameuse broie mécanique rurale de M. Laforêt, dont presque tous les journaux nous ont entretenu si long-temps.

A l'inspection des plans de cet instrument, les seules choses que nous en ayons eues sous les yeux, dit M. le Secrétaire-général, on peut juger que son invention n'a pas dû coûter de grands efforts à son auteur. Toutes les personnes qui ont vu teiller le chanvre connaissent l'instrument simple et grossier, mais qui remplit parfaitement son objet, qu'on emploie à cette opération. La nouvelle machine en diffère peu, au moins dans son principe, les avantages qu'elle promet ne sont pas assez bien démontrés, et les premiers frais qu'elle occasionnerait seraient un obstacle pour bien des agriculteurs. Voilà, Messieurs, ce qu'avait écrit notre honorable collègue, M. Blanc-Dutrouilh, lorsque nous reçumes, dans les Annales de la société d'agriculture de la Charente (1), un

(1) N.° de septembre 1826.

rapport, dont les conclusious sévères mais justifiées par le raisonnement et l'observation, prémunissent le public contre les prétendus avantages de la broie mécanique.

Un moyen bien simple de détruire les charençons, ces insectes qui font de si grands ravages dans nos greniers à blés, moyen dont l'inventeur ne fait point un secret, et qui consiste à étendre, sur le blé attaqué, des toisons de laine qui ne soient pas débarrassées de leur suint, a fixé l'attention de votre commission. Afin que l'on multipliât les expériences, elle a fait publier, dans le Journal d'agriculture du département, l'article de M. Payraudeau, extrait du Recueil agronomique du Tarn; et M. le baron D'Haussez, qui porte un si vif intérêt à tout ce qui peut concourir à l'agriculture ou à l'économie domestique, a chargé MM. les Maires du département de communiquer à leurs administrés un moyen si peu dispendieux, et dont le succès est déjà prouvé par l'expérience.

Ajoutons les récompenses honorables que l'Académie a promises pour l'encouragement des travaux relatifs aux chemins vicinaux, et nous aurons une idée, si non exacte, du moins approximative du bien qu'elle a cherché à faire, et des améliorations réelles qu'elle pourra peut-être un jour se glorifier d'avoir introduit dans notre système agricole.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 MAI 1827.

---

§. I.er

L'Académie avait proposé en 1825, pour sujet d'un prix d'agriculture à décerner dans sa séance publique de 1827 : « La culture d'un demi-hectare de fiorin (*agrostis stolonifera*) dans le département de la Gironde ».

Ce sujet de prix, quoique rappelé dans le programme de 1826, n'ayant donné lieu à l'envoi d'aucun mémoire, l'Académie le retire du concours.

§. II.

Une médaille d'or, de la valeur de 400 fr., avait été promise par l'Académie, dans deux programmes consécutifs, au meilleur ouvrage sur les questions suivantes :

« Quels sont les perfectionnemens que réclame » la construction des charrues et des autres ins» trumens d'agriculture en usage dans le dépar» tement de la Gironde?

« Quels sont les moyens mécaniques qui pour» raient être introduits, avec avantage, dans les » diverses cultures de ce département?

Il n'est parvenu à l'Académie qu'une note relative à quelques modifications apportées à la charrue ordinaire par un propriétaire de l'arrondissement de Blaye. Cette note étant insuffisante pour asseoir une opinion sur l'avantage des changemens proposés, et les renseignemens demandés par l'Académie ne lui ayant pas été envoyés, elle n'a pu décerner le prix; mais convaincue des avantages que l'agriculture peut retirer du perfectionnement des instrumens qu'elle emploie, et de l'application de nouvelles machines aux diverses cultures du département, elle propose de nouveau les mêmes questions pour le sujet d'un prix, de la valeur de 400 francs à décerner dans la séance publique de 1828.

l'Académie désire que les concurrens à ce prix accompagnent la description des changemens dont

ils pensent que la charrue en usage dans la localité qu'ils habitent est susceptible, d'un dessin exact, ou mieux d'un modèle en petit de cette charrue et de celle qu'ils proposent d'y substituer; comme aussi ils devront y joindre un procès-verbal d'expériences comparatives faites en présence du maire et d'agriculteurs désignés par lui sur l'emploi des deux charrues.

De semblables procès-verbaux devront être joints aux descriptions des machines qu'on proposerait de substituer au travail manuel, pour les travaux d'agriculture.

§. III.

L'Académie avait proposé, dans sa dernière séance publique, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 fr., à décerner en 1827 :

« La rédaction d'un manuel d'agriculture, ap-
» proprié au département de la Gironde ».

Elle regrette de n'avoir reçu aucun ouvrage sur cette matière : mais persuadée que par son importance elle a dû attirer l'attention des agriculteurs instruits, et que le terme trop rapproché de la fermeture du concours a seul empêché qu'elle ne fût traitée, elle reproduit cette année sa proposition dans les mêmes termes, en prorogeant le concours de deux années et doublant le prix.

« L'utile population des campagnes ne peut res-

» ter étrangère aux bienfaits de l'instuction qui » se répand aujourd'hui dans toutes les classes » de la société; mais pour que cette instruction » devienne profitable aux agriculteurs, et par » suite à tout le corps social, il faut qu'elle soit » en rapport direct avec les occupations des hom- » mes à qui on la destine. Or, jusqu'ici l'ha- » bitant de nos campagnes, sortant de l'école où » il a reçu les premiers et les plus indispensables » élémens de l'éducation, n'a pour guide de ses » travaux que la routine ou des ouvrages au-des- » sus de sa fortune par leur prix, et de ses » moyens intellectuels par les connaissances qu'ils » supposent; l'Académie désirerait remédier à cet » état de choses ou le faire cesser.

« En conséquence, elle propose, pour sujet » de prix, la rédaction d'un manuel d'agricul- » ture approprié au département de la Gironde, » et que l'on pourrait mettre entre les mains des » jeunes paysans qui sortent de l'école primaire.

« Pour que ce manuel remplisse son objet, il » doit traiter d'une manière claire et précise des » principales espèces de culture auxquelles on » s'adonne dans le département. L'Académie dé- » sirerait aussi que des leçons d'économie et quel- » ques préceptes de morale, contribuassent à aug- » menter l'intérêt et le mérite de ce petit recueil ».

Le prix, de la valeur de 600 fr., sera décerné dans la séance publique de 1829.

§. IV.

Deux échantillons de pierre calcaire ont été envoyés à l'Académie comme propre à produire, par la calcination, de la chaux hydraulique.

La commission, nommée pour en faire l'examen, a dû attendre, pour commencer ses expériences, l'époque indiquée pour la fermeture du concours; elle s'est livrée depuis à des essais non interrompus; mais les précautions qu'exigent ces recherches, et les délais nécessaires à l'endurcissement de la chaux et des mortiers, ne lui ont pas encore permis de présenter des conclusions formelles sur la qualité de la chaux produite par les pierres qui lui ont été remises. Par ses considérations, et vu l'utilité pratique du sujet mis au concours, l'Académie le proroge jusqu'au 1.er septembre prochain. Jusqu'à cette époque elle recevra les nouveaux échantillons de pierre calcaire que les concurrens lui adresseront.

Le prix, de la valeur de 300 fr., sera adjugé dans la séance publique de 1828.

§. V.

Par les mêmes motifs de l'utilité pratique dont serait la solution des deux questions suivantes, déjà proposées l'année dernière, l'Académie les reproduit pour sujet de prix à décerner dans sa séance publique de 1828.

1.° La pièce N.° 6, intitulée : LOUIS XVII, poème élégiaque, portant pour épigraphe : *Je suis un Prisonnier et ne suis point un Roi.*

2.° La pièce N.° 7, intitulée : *Les ruines de la France*, poème lyrique, ayant pour épigraphe : *Leur masse indestructible a fatigué le temps.*

3.° La pièce N.° 3, qui a pour titre : *Portrait d'un Curé de campagne*, et cette épigraphe : *Os justi meditabitur sapientiam*; elle a accordé une médaille d'encouragement à l'auteur de cette dernière pièce qu'elle a jugé d'un mérite supérieur à celle de ses concurrens. L'auteur est M. de Senteul, juge de paix de Rheims, département de la Marne.

Un huitième ouvrage de poésie, intitulé : *Le Génie*, poème lyrique, avec cette épigraphe : *Res sacra vates*, est parvenu trop tard pour être admis au concours. L'Académie invite l'auteur à revoir cette pièce et à la présenter au concours ouvert pour 1828.

§. VIII.

Deux mémoires ont été présentés pour concourir au prix proposé sur cette question :

« Déterminer l'influence qu'eut CHARLEMAGNE
» sur le progrès des lumières ; et déterminer de
» même qu'elle fut celle de FRANÇOIS I.er »

Le prix a été adjugé au mémoire N.° 2, portant pour épigraphe un passage d'un discours

prononcé par Montesquieu dans une séance publique de l'Académie de Bordeaux.

L'auteur est M. Gustave-Adolphe Destor, avocat, à Bordeaux.

§, IX.

L'Académie décerne :

1.° A M. Boucharlat, auteur d'un cours de littérature, faisant suite au lycée de Laharpe; 2.° à M. Duplan, officier du génie maritime, auteur d'un essai météorologique, appliqué à l'agriculture;

La médaille que, conformément à ses programmes annuels, elle accorde aux auteurs des meilleurs ouvrages qui lui sont adressés, soit sur la littérature et les arts, soit sur la météorologie.

Elle décerne également à M. Brard, auteur des nouveaux élémens de minéralogie, de la minéralogie populaire, et de plusieurs autres travaux académiques, la médaille que, d'après son règlement, elle accorde à celui de ses associés correspondans qui a le mieux mérité de la compagnie par l'activité de ses relations avec elle, ou par l'envoi de quelque travail important.

§. X.

Dans le but d'encourager les études et les recherches grammaticales, l'Académie décerne une médaille à M. Hirigoyen, professeur de gram-

maire à Bordeaux, auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Essai sur les rapports désignés par les prépositions et les conjonctions entre les phrases, les membres d'une phrase et les mots.*

§. XI.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, de la valeur de six cents francs, à décerner dans sa séance publique de l'année 1830, les questions suivantes :

Exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe pour prévenir et éteindre les incendies; indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre, etc.; discuter avec soin des avantages et des inconvéniens du système suivi dans chaque ville.

Placer en parallèle le tableau des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; comparer entr'eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'elles présentent aux intéressés.

Enfin, examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

§. XII.

Indépendamment du prix d'agriculture pour lequel le concours est prorogé jusques en 1829 (*Supra* §. 3). L'Académie décernera dans sa séance publique de la même année 1829, un second prix d'agriculture, de la valeur de 300 fr., sur cette question :

« Rechercher, par des fouilles, dans l'étendue » du département de la Gironde, les meilleurs » *faluns*, les plus abondans, les plus riches et » les plus propres aux différentes cultures; indi- » quer par des essais comparatifs leurs propriétés » fertilisantes, et les proportions dans lesquelles » il convient de lés employer pour améliorer, » soit les terres à blé, soit les prairies naturelles » et artificielles (*) ».

(*) Personne n'ignore les précieux avantages que la Touraine, la Picardie, les départemens des Landes et des Basses-Pyrénées retirent de l'emploi du *falun* (calcaire marin coquillier) comme engrais pour la fertilisation des terres maigres, arides ou trop argileuses.

Cette matière, en grande partie, composée de coquilles brisées, est disposée par couches à des profondeurs variables, quelquefois à deux ou quatre pieds de la superficie du sol. Elle se rencontre fréquemment dans les bassins de la Garonne, de la Dordogne et plus particulièrement dans la portion des terrains bornés au nord-est par la Garonne, et au midi par le département des Landes.

§. XIII.

On s'occupe beaucoup des moyens de secourir les malheureux en proie aux plus grandes rigueurs de l'infortune; mais peut-être s'occupe-t-on trop peu des moyens de prévenir la misère. Dans l'objet d'attirer l'attention publique sur ce sujet important, une médaille, de la valeur de 300 fr., sera décernée par l'Académie, dans sa séance

---

Déjà plusieurs de ces dépôts coquilliers ont été reconnus dans plusieurs communes du département de la Gironde. Les faluns de Terre-Nègre, près Bordeaux, ceux de Mérignac, de Léognan, de Saucats, de Martillac, de Salles, etc., paraissent être d'une excellente qualité; ils sont partout très-calcaires, très-friables, d'une extraction facile, et offrent la plus frappante analogie avec ceux de l'arrondissement de Dax et de la Touraine.

L'Académie, persuadée des avantages que retirerait l'agriculture de l'emploi raisonné de cette marne coquillière dans le département de la Gironde où cet engrais est encore peu connu, désire encourager les agriculteurs à sa recherche et à son emploi; c'est l'objet du prix qu'elle propose. Elle n'exige pas des concurrens l'analyse des faluns qu'ils auront découverts; il suffira qu'ils en envoient des échantillons avec l'indication de leur gisement et de l'étendue probable des veines d'après les fouilles opérées, mais elle insiste sur la nécessité de lui présenter des expériences comparatives et constatées de leur effet relativement à la végétation, suivant la nature des plantes, et les différens terrains à la culture desquels on les aura employés.

publique de 1829, à l'auteur du meilleur ouvrage qui lui sera adressé sur la question suivante :

« Quelles seraient les lois, les institutions, et » en général, quels seraient les moyens les plus » propres à prévenir la misère, et à diminuer, » pour les pauvres, la nécessité de recourir à l'as- » sistance publique? »

L'Académie propose ce prix, sur l'invitation d'un habitant de Bordeaux, qui en a fait généreusement les fonds. Il a cru devoir taire son nom. Ainsi, l'Académie n'a d'autre moyen que la publication de son programme, pour lui transmettre les justes éloges qui sont dus à son modeste désintéressement et aux motifs qui ont dicté sa proposition. Elle la présente dans les mêmes termes qu'elle lui a été adressée.

§. XIV.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé dans son programme de 1826 pour sujet de quatre prix, chacun de la valeur de 300 fr., à décerner dans sa séance publique de 1828, les questions suivantes :

1.° Quel serait le meilleur système d'assolement pour les divers points du département de la Gironde;

2.° Comparer les avantages et les inconvéniens respectifs des enduits, feutres et métaux, particulièrement du cuivre et du zinc employés à la

conservation de la carène des navires; préciser le degré d'utilité des armatures, d'après le mode proposé par le chimiste Davy, et faire connaître dans quel cas il convient d'y avoir recours;

3.° Déduire d'une série d'observations et d'expériences, la résistance du bois de pin (*pinus maritima*) employé, soit à l'état de pin *gemmé*, soit à l'état de pin non *gemmé*; examiner dans lequel de ces deux états cette essence a le plus de durée, soit dans les ouvrages sous l'eau, soit dans les constructions à l'air; indiquer les divers genres d'altération provenant, soit de pourriture, soit de piqûres d'insectes auquel il est sujet; enfin, comparer la résistance et la durée de ce bois à celles du bois de chêne;

4.° Déterminer par des expériences comparatives la qualité des houilles d'Angleterre, de France, et notamment de celles des bassins de la Dordogne et de la Garonne; déterminer dans quel cas la bûche de pin maritime, soit par ses qualités, soit par sa valeur actuelle, doit être préférée à la houille pour le chauffage des chaudières, des machines à vapeur, pour la fusion des métaux, pour l'évaporation des liquides, etc.

Les concurrens à ce dernier prix pourront consulter utilement les détails des expériences faites récemment en Allemagne et dans les États-Unis d'Amérique, dans l'objet de déterminer la quantité de calorique dégagée par divers combustibles

§. XV.

Une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, sera décernée par l'Académie, dans sa séance publique de 1828, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui aura été adressée. Le genre et le sujet en sont laissés au choix des auteurs.

Les morceaux présentés ne devront pas contenir plus de 200 vers, ni moins de 150.

§. XVI.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or, de la valeur de 300 f., qui sera décernée dans sa séance publique de 1828, la question suivante :

« Déterminer qu'elle a été l'influence de Bacon » de Vérulam et de Descartes, sur la marche de » l'esprit humain. »

§. XVII.

L'Académie rappelle qu'elle est en outre dans l'usage de décerner des médailles d'encouragement aux littérateurs, aux agriculteurs et aux artistes qui lui ont communiqué des travaux utiles, ou qui ont formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département. Elle destine également des médailles aux observations météorologiques et aux recherches qui auraient pour objet de constater l'influence que l'atmos-

phère, considéré dans ses divers états, exerce sur la végétation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production de procès-verbaux d'expériences, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidens de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté

d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires, écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er mars, au secrétariat général de l'Académie, Hôtel du Musée, rue St. Dominique, N.° 1.

ÉLOGE

DE

PIERRE GUÉRIN,

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE, ANCIEN CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HÔPITAL SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX, ETC.

PAR M. GINTRAC, MÉDECIN.

MESSIEURS,

C'est acquitter sans doute une dette sacrée et chère à nos cœurs, que de retracer, dans nos réunions solennelles, les qualités estimables et les actions vertueuses des collègues dont la mort vient de nous séparer. Mais un autre devoir nous est confié. Si l'homme recommandable dont nous déplorons la perte, a rendu de grands services à ses

semblables, s'il a, par les efforts de son zèle ou les inspirations de son génie, étendu, enrichi le domaine de la science, nous devons signaler sa mémoire à la reconnaissance publique; et si, pendant sa vie, ses travaux ne furent ni parfaitement connus, ni suffisamment appréciés, nous devons, en les rappelant, invoquer en leur faveur la justice et les hommages de la postérité.

Telle est la tâche que vous m'avez imposée, Messieurs, en me chargeant d'interprêter les sentimens que vous avait inspiré le rare mérite de feu M. Guérin. S'il suffisait, pour remplir votre attente, d'être pénétré des mêmes sentimens, je trouverais cette tâche aussi facile qu'elle est honorable; mais j'en connais l'importance, j'en entrevois les difficultés; et je n'oserais l'entreprendre, si je ne comptais sur votre indulgence.

Pierre Guérin naquit, le 26 mai 1740, à Couzon, village peu distant de Lyon. Son père, chirurgien fort instruit, souvent appelé dans cette ville, avait préféré le séjour d'un modeste hameau à l'habitation plus bruyante d'une grande cité. Ce fut dans cette paisible retraite que M. Guérin passa les premières années de sa vie, se livrant sans réserve aux amusemens de cet âge heureux. Fort jeune il avait perdu sa mère; à seize ans il fut privé de son père. Ce funeste événement dut faire sur ce jeune homme l'impression la plus douloureuse; il opéra sans doute aussi dans son

âme une de ces révolutions subites qui réveillent l'énergie, provoquent les résolutions, présagent les succès et fixent la destinée.

Plein du désir de marcher sur les traces de son père, ainsi que sur celles de son frère aîné, qui déjà tenait un rang très-honorable parmi les chirurgiens de Lyon, M. Guérin se rendit dans cette ville, puis à Paris. Dirai-je qu'il poursuivit ses études avec zèle, que guidé par d'habiles maîtres il fit de rapides progrès? Je n'insisterai point sur d'inutiles détails. Les faits apprendront bientôt de quelle manière son temps fut employé.

De retour à Lyon, M. Guérin concourt et obtient une place de chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu. Les trois années suivantes, il remporte les premiers prix que l'administration des hospices était dans l'usage de décerner aux élèves les plus studieux et les plus instruits.

Cette triple couronne, méritée au milieu de concours solennels, conduisait de droit le vainqueur à la place de chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, pourvu qu'il eût passé dans cet hôpital cinq années en qualité d'interne. M. Guérin avait rempli la première condition, mais une année lui manquait pour satisfaire à la seconde. Rigide observatrice de ses règlemens, l'administration ne voulut point y déroger. En vain M. Guérin l'aîné, qui occupait alors cette place, et dont le temps d'exercice allait expirer, offrît-il de le prolonger

encore, pour faciliter à son frère les moyens de lui succéder; rien ne put ébranler cette sévère détermination.

Sensible à cet acte de rigueur, qu'il dût prendre pour une injustice, M. Guérin résolut de quitter Lyon, même la France, et de passer dans les Colonies. Il vint à Bordeaux dans le dessein de s'embarquer.

Le titre de chirurgien de bord ne s'acquérait qu'en vertu d'un examen. M. Dubruel, chirurgien de l'amirauté, s'aperçut bientôt qu'il n'interrogeait point un candidat ordinaire. Frappé de l'instruction solide et vaste que M. Guérin venait de déployer devant lui, joignant à beaucoup de savoir et de pénétration une bienveillance naturelle, une franche cordialité, cet excellent homme s'empressa de détourner son jeune ami du projet qu'il avait formé, lui fit entrevoir un avenir heureux s'il se fixait dans cette ville, lui promit de l'aider de toute son influence, et même lui permit d'aspirer à la main de sa fille. Déterminé par de si puissans motifs, consolé par de si brillantes espérances, M. Guérin renonça pour jamais à chercher au-delà des mers une fortune incertaine. Bordeaux devint sa patrie adoptive.

Il eût pu, tranquille désormais sur son avenir, se livrer de suite à l'exercice de l'art médical; mais il sentait tout ce qu'exigeait de lui sa nouvelle position; il éprouvait aussi cette impatiente

curiosité, cet insatiable besoin de connaître qui distingue les vrais savans, d'autant plus avides d'instruction qu'ils en possèdent davantage. Il alla se mettre sur les bancs de l'antique et fameuse école de Montpellier, se rendit à Paris, et passa ensuite une année à Londres, où il acquit l'estime particulière de Bromfield, chirurgien célèbre.

Après ces voyages si avantageux, si nécessaires même, à une époque où n'existaient point ces communications rapides et multipliées qui, de nos jours, répandent avec libéralité les lumières acquises dans les diverses parties du monde civilisé, M. Guérin revint à Bordeaux, riche des trésors fournis par l'expérience des grands maîtres. Il épousa M.lle Dubruel; fut admis dans le sein de l'académie des sciences; devint membre du collége de chirurgie; fut nommé professeur de médecine opératoire, chirurgien-consultant et chirurgien-major de l'hôpital St. André. Sa réputation s'étendit rapidement; il fut bientôt le chirurgien le plus renommé du midi de la France.

Cette célébrité, toujours croissante, était la juste récompense des succès nombreux qu'il obtenait chaque jour. Ces succès étaient les fruits incontestables d'un savoir réel, d'une sagacité profonde, d'une grande rectitude de jugement, et surtout de ce génie fécond qui, dans les circonstances les plus difficiles, sait créer des res-

sources inespérées. C'est de ce génie inventif, don si précieux et si rare, que sont empreints la plupart des travaux qui ont illustré M. Guérin. Des méthodes nouvelles , des procédés perfectionnés, d'heureuses modifications apportées au traitement d'une multitude de maladies, tels sont les services rendus à la science et à l'humanité par ce grand chirurgien. Ces services importans vous sont connus , Messieurs; vous me pardonnerez néanmoins d'en présenter aujourd'hui le rapide tableau. La gloire de M. Guérin, dont une partie réjaillit sur notre ville, y est intéressée. Ce motif me conciliera, je l'espère, votre bienveillante attention.

Dès son début dans la carrière chirurgicale, notre digne collégue s'occupa des moyens de rendre moins difficile et par conséquent moins hasardeuse l'opération de la cataracte. Il vit la nécessité , d'une part , de fixer le globe de l'œil, et de l'autre, d'opérer la section de la cornée avec une précision constante. Il imagina d'abord un instrument en forme de pompe, dont l'extrémité s'appliquant sur l'œil, le maintenait en faisant le vide (1). Cette idée était ingénieuse; mais l'instrument était compliqué, et l'auteur, juge impartial et sévère de ses propres productions , l'abandonna , malgré l'accueil favorable qu'il avait reçu de l'Académie des sciences de Bordeaux. A cet essai succéda bientôt une exé-

cution plus parfaite. Ce nouvel instrument qui, par un moyen fort simple, enchaîne pour ainsi dire la mobilité du globe oculaire; qui s'applique avec une égale facilité quelque soit le degré d'enfoncement de cet organe; qui, par la détente subite d'un ressort, divise la cornée avec une incalculable vîtesse et une étonnante exactitude; qui ne produit presque aucune douleur, et met l'iris à l'abri de toute lésion; ce nouvel instrument, dis-je, rendit l'opération de la cataracte aussi sûre que facile et prompte (2). Ce procédé excita, dans le sein de l'Académie royale de chirurgie, un enthousiasme général; et, après en avoir fait constater les avantages par de savans commissaires, au nombre desquels était l'immortel Desault, cette illustre compagnie nomma M. Guérin l'un de ses associés regnicoles, et le nomma par acclamation, témoignage de haute estime dont elle était très-avare.

Daviel avait présenté, en 1753, à l'Académie un mémoire relatif à l'extirpation de la glande lacrymale, opération insolite dont aucun auteur n'avait parlé. Le travail de cet oculiste fut pour M. Guérin un trait de lumière. Cinq personnes lui durent la conservation de leurs yeux; ces organes, repoussés hors de l'orbite, auraient été extirpés par un opérateur vulgaire. M. Guérin les laissa intacts, et ne fit tomber sous le salutaire tranchant que les parties essentiellement affec-

tées, parmi lesquelles on reconnut la glande lacrymale squirrheuse. Les larmes continuèrent à couler, circonstance digne de l'attention des physiologistes (3).

Cet habile praticien, ayant donné la préférence à la méthode de Méjan pour la guérison de la fistule lacrymale, la perfectionna en rendant plus faciles l'introduction et la sortie du stylet. Il imagina, pour certains cas, un canal artificiel exempt des inconvéniens que l'on reproche à cette sorte de prothèse (4).

Les maladies des yeux avaient été pour M. Guérin l'objet d'une étude approfondie; aussi possédait-il, sur ces états morbides si variés, les connaissances les plus exactes. Il a publié, sur quelques-unes de ces affections, les résultats de sa longue expérience. Ainsi, il a éclairé le traitement de l'hypopion, en précisant les circonstances qui nécessitent ou excluent l'incision de la cornée (5); celui des tumeurs cystiques des paupières, en démontrant qu'une simple incision est préférable à l'extirpation du prétendu kyste qui les forme, lequel, quoiqu'en ait dit Scarpa, n'est qu'un follicule développé (6).

L'opération de la lithotomie fut long-temps l'écueil des plus habiles chirurgiens. Elle était exécutée suivant des méthodes diverses et des procédés nombreux, tour à tour vantés et oubliés. Le génie de M. Guérin applanit les principales

difficultés de cette laborieuse exerèse. Par le moyen de l'instrument qu'il inventa, une route directe et sûre conduisit infailliblement au siége du mal (7). Des tatonnemens douloureux, des divisions inutiles, furent de la sorte épargnés au patient. L'opération, dégagée des pénibles incertitudes, des dangereuses vacillations qui l'accompagnaient, put s'exécuter avec promptitude. L'expérience a parlé hautement en faveur de ce procédé. Depuis trente ans, il est constamment employé à Bordeaux, soit à l'hôpital St. André, soit dans la pratique civile, et des succès aussi nombreux qu'authentiques en ont démontré l'incontestable supériorité.

Notre collègue n'a pas seulement inventé l'instrument principal, il a imaginé un brise-pierre qui peut, en quelques occurrences, rendre de grands services (8). Il a donné de sages préceptes sur les moyens de prévenir et de combattre les accidens auxquels donne lieu quelquefois l'opération de la taille (9). Dans ces derniers temps, toujours occupé du perfectionnement de son art, il avait conçu le projet de modifier la lithotomie, en faisant d'abord une incision près du col de la vessie, et n'opérant ensuite la dilatation de la voie ouverte que d'une manière graduelle et par conséquent exempte d'efforts, de douleurs et d'accidens (10).

Des remarques importantes sur divers points de

l'histoire et du traitement des maladies des voies urinaires ont été recueillies par M. Guérin (11). Il a judicieusement apprécié les motifs sur lesquels est fondée la préférence que l'on donne communément, et celle qu'il est plus convenable d'accorder aux divers moyens d'obtenir la cure radicale de l'hydrocèle (12). Il s'est beaucoup occupé des maladies de l'utérus et surtout des polypes ou corps fibreux de cet organe. Admirateur de Levret, il n'en a pas moins fait d'utiles efforts pour améliorer la méthode opératoire de cet homme justement célèbre; plus de vingt exemples de succès déposent en faveur des heureuses modifications exécutées par notre ingénieux confrère (13).

De fréquentes occasions d'observer le cancer dans les principaux organes qu'il affecte, et sous les diverses formes qu'il revêt, avaient permis à M. Guérin de réunir sur ce redoutable fléau les plus précieux documens. Son intention était de soumettre les résultats de ses recherches au jugement d'une société savante qui appelait sur cette partie si peu avancée de la science, les lumières des praticiens. Ses réflexions basées sur une multitude de faits suivis avec exactitude et comparées avec discernement, l'ont conduit à fixer d'une manière précise plusieurs points encore incertains du traitement du cancer; à déterminer les circonstances qui prescrivent ou proscrivent l'ablation des parties affectées; à augmenter les probabi-

lités du succès lorsque l'opération est reconnue nécessaire ; à désigner, dans les circonstances opposées, les moyens les plus propres à prévenir ou borner les progrès de la dégénérescence cancéreuse (14).

M. Guérin avait beaucoup étudié l'action des médicamens narcotiques. Il les associait, les modifiait les uns par les autres, et obtenait de leur emploi des résultats souvent inattendus. Il avait remarqué leur puissante efficacité, lorsqu'on les applique sur la membrane muqueuse la plus voisine du siége de la maladie. C'est en suivant cette méthode que plusieurs fois il a fait cesser l'étranglement spasmodique des hernies et éloigné l'opération qui, sans cette heureuse idée, serait devenue indispensable (15). C'est encore à ce judicieux observateur que la thérapeutique est redevable d'un autre mode d'administration des mêmes médicamens ; je veux parler de leur application sur les surfaces dénudées. On doit donc le considérer comme le véritable auteur de la méthode récemment nommée endermique (16).

Mais je n'ai point encore mentionné l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique. C'était une opinion généralement reçue que les anévrismes ne reconnaissent d'autre moyen assuré de guérison que la ligature de l'artère lésée. Ainsi les malades se trouvaient dans la cruelle alternative ou de perdre subitement et leur sang

et leur vie, ou de subir les chances d'une opération douloureuse et quelquefois mortelle. Grâce à cet esprit d'observation, à cette admirable sagacité qui sait féconder les plus simples aperçus, M. Guérin les a délivrés de l'un et de l'autre dangers. Il n'est point aujourd'hui de vérité médicale plus solidement établie que la possibilité de guérir la plupart des anévrismes externes par l'emploi des topiques réfrigérans. Des faits recueillis sous les yeux d'un grand nombre de médecins à Bordeaux (17), à Paris (18), à Lyon (19), à Rouen (20), ont conduit à cette heureuse certitude. Après des données aussi positives, quel chirurgien serait assez peu consciencieux pour entreprendre maintenant l'opération de l'anévrisme, et faire briller une impitoyable dextérité, au lieu de recourir à la méthode sûre et facile dont M. Guérin a révélé la merveilleuse puissance.

Entre ses mains habiles, cette méthode a reçu d'autres applications importantes. Elle a secondé le travail de la nature dans la guérison des hémorragies traumatiques, en opérant la coagulation du sang épanché (21). Dans les lésions de la tête les plus graves, elle a détourné l'orage qui menaçait l'encéphale, et rendu presque entièrement inutiles les opérations chirurgicales dont on était jadis si prodigue (22).

J'essayerais en vain d'énumérer toutes les amé-

liorations, tous les perfectionnemens dus au génie de M. Guérin. Il faudrait reproduire l'innombrable multitude de faits pratiques qui, pendant un demi-siècle, furent soumis à son observation, qui provoquèrent de sa part d'attentives recherches, de savantes méditations, de salutaires avis (23).

Vous avez pu néanmoins, Messieurs, par l'imparfaite esquisse que j'ai tracée, envisager dans quel esprit et vers quel but notre honorable collègue dirigea constamment ses philantropiques efforts. Guérir par le moyen le plus sûr et le moins douloureux; tel est le problème dont sans cesse il cherchait, et dont si souvent il trouva la solution.

Aucun nuage n'aurait dû troubler la gloire qu'il avait acquise par tant et de si remarquables travaux. Mais il est rare d'obtenir de ses contemporains la justice qu'on aurait droit d'en attendre. Dans l'impossibilité d'adresser aux méthodes inventées par M. Guérin des reproches fondés, on en imagina de spécieux. On accusa ses instrumens d'être trop compliqués, et d'enlever, par leur mécanisme, à la main qui les dirige l'honneur de la réussite, comme si un véritable ami de l'humanité devait s'arrêter devant les froids calculs de l'intérêt personnel. On craignit que ses procédés opératoires devenus d'une exécution trop facile ne donnassent à l'ignorance toujours entreprenante la hardiesse de s'en servir; crainte chi-

mérique qui en faisait le plus bel éloge. On éleva des doutes sur l'exactitude et la fidélité de ses observations; on s'efforça de ternir l'éclat de ses succès, en attribuant au pouvoir de la nature des guérisons qui étaient dues à son habileté. Il repoussa quelques-uns de ces traits, et le fit avec l'énergie que lui donnaient la conscience de ses forces et le sentiment de la vérité (24). Plus souvent il méprisa ces vaines attaques, laissant au temps et à l'expérience, le soin de défendre les heureuses conceptions de son génie.

Cette juste confiance n'a point été trompée. Il a trouvé parmi ses confrères les irrécusables témoins de ses succès, les sincères admirateurs de son mérite. Leurs observations ont confirmé les siennes. Les faits se multiplieront encore; leur masse imposante, dissipant de futiles préjugés, entraînera les suffrages, fixera l'opinion des savans. L'art éclairé, enrichi, reconnaissant, inscrira dans ses fastes le nom révéré de M. Guérin, et transmettra d'âge en âge la mémoire de ses travaux et de ses bienfaits.

Notre collégue n'eut pas seulement des talens et du génie. Il fut homme de bien; il posséda les qualités essentielles qui rendent le praticien estimable. A l'amour de la science il joignait un zèle officieux et compatissant envers ses malades, une prudence éclairée, une sévère probité, un désintéressement exemplaire

Chef vénéré d'une famille nombreuse, il offrit le modèle des vertus domestiques. Il conserva jusque dans la vieillesse la plus avancée le pieux souvenir des soins prodigués à son enfance, des conseils donnés à sa jeunesse. Il fut bon époux et excellent père. Il a recueilli les fruits de sa constante sollicitude. L'un de ses fils, nourri de ses doctes leçons, s'est montré digne de lui succéder. Les plus jeunes appartiennent à la marine et au commerce, et jouissent d'une honorable réputation. D'autres membres de cette famille recommandable à tant de titres, occupent un rang distingué dans l'enseignement des sciences exactes, dans la magistrature et le barreau. Quelle satisfaction, quel charme pour ce respectable vieillard, pour ce mortel privilégié qui, plus qu'octogénaire, n'avait souffert aucun affaiblissement moral, de couler ses derniers jours au milieu de cette réunion si intéressante de talens et de vertus! Mais que sont les jouissances, même les plus pures, que deviennent les prospérités de la vie, l'éclat de la renommée, les prestiges de la gloire, à l'instant fatal où vont se rompre les liens de la nature humaine. De plus grandes, de plus solides pensées doivent élever l'âme et l'occuper tout entière. Un avenir incertain se présente. Une religion qui éclaire, qui console, qui fortifie, prête alors son utile secours. M. Guérin suivait cette lueur bienfaisante. Les voies du salut s'applanis-

saient devant lui, lorsque la mort le saisit presque inopinément le 13 février dernier.

Ce fut un jour de deuil pour les nombreux habitans de cette ville dont il était le médecin et l'ami ; pour les pauvres dont il était le bienfaiteur ; pour ses confrères dont il fut l'oracle ; pour la société royale de médecine dont il avait été le flambeau ; pour l'Académie surtout, qui reçut les prémices de ses veilles, et lui donna les premiers encouragemens, qui honorait son mérite et chérissait sa personne.

Une perte aussi douloureuse laissera long-temps parmi nous les plus vifs, les plus profonds regrets. Si quelque chose peut en diminuer l'amertume ce sera de voir le monde médical apprécier avec équité les travaux de ce vénérable collégue ; de voir les beaux exemples qu'il donna faire naître une généreuse émulation, et les zélateurs de la science s'élancer sur ses traces dans la carrière qu'il parcourût.

NOTES.

(1) La description et la figure de cet instrument sont consignées dans *le Précis ou Cours d'opérations sur la chirurgie des yeux*, par Pellier de Quengsy, t. 1., p. 407

(2) M. Guérin a aussi inventé un kystitome plus avantageux que celui de Lafaye. On consultera, avec fruit,

la dissertation de M. Guérin fils sur l'opération de la cataracte. Voyez la collection des thèses de la faculté de médecine de Paris, année 1806, n.° 30.

(3) Cette remarque est en opposition avec les idées que l'on a sur la source de la sécrétion des larmes. Néanmoins, je ne peux croire que M. Guérin se soit fait illusion. Son mémoire sur l'extirpation de la glande lacrymale fut lu à l'Académie des sciences de Bordeaux, puis communiqué à l'Académie royale de chirurgie. C'est de ce mémoire demeuré inédit qu'ont entendu parler, dans leurs ouvrages de Pathologie, M. Boyer et M. Richerand.

(4) Le mémoire, dans lequel ces perfectionnemens sont consignés, n'a point été publié.

(5) Journal médical de la Gironde, cahier de novembre 1825.

(6) Ibidem. — Cahier d'Avril 1825.

(7) Mémoire sur l'opération de la taille, par M. Guérin. Voy. *Actes de la société de santé de Lyon*, t. 2, p. 441. On lira avec avantage la thèse de Treyeran le jeune, intitulée : *Parallèle des diverses méthodes proposées pour l'extraction des calculs vésicaux par l'appareil latéral, et description d'un nouveau procédé préférable à tous ceux usités jusqu'à ce jour.* Paris. 1802.

(8) Annales de la société de médecine pratique de Montpellier, t. 11, p. 235.

(9). Journal médical de la Gironde, cahier de Janvier 1826.

(10) Proposition d'une nouvelle manière de pratiquer l'opération de la taille. — Ibidem. — Mars 1826.

(11) Ibidem. — Janvier et Février 1825.

(12) Ibidem. — Août 1825.

(13) Ce mémoire sur les Polypes utérins n'a point été imprimé.

(14) Cet intéressant mémoire est inédit.

(15) Journal médical. — Janvier 1824.

(16) M. Guérin commença ses expériences à la fin du siècle dernier. Il en a consigné les résultats dans le Journal médical de la Gironde, février 1824. Ce mémoire a été donné en extrait, *la même année*, dans le Journal universel des sciences médicales, t. 36, p. 226. — M. Lesieur a présenté, en 1826, à l'Académie royale de médecine, un mémoire sur l'introduction des médicamens par la peau privée d'épiderme. Le rapport sur ce travail a été lu le 23 mai 1826. M. Lambert a revendiqué, dans la séance du 13 juin suivant, la priorité des idées émises par M. Lesieur. Mais il est facile de juger, d'après ce qui précède, quel est le véritable auteur de cette méthode endermique.

(17) Les premières observations de M. Guérin sur l'emploi des réfrigérans dans les anévrismes, datent de l'année 1790. Elles furent consignées dans un mémoire lu à la société de médecine de Bordeaux en l'année 1795, publié par extrait dans le Journal de la société de santé de Paris, t. 1, p. 195, et en entier dans le Recueil des actes de la société de santé de Lyon, t. 2, p. 149. Dans le même volume se trouvent d'autres observations sur le même sujet, par MM. Guérin, Treyeran et Dutrouilh. M. Guérin en présenta de nouvelles dans un mémoire inséré dans les Annales cliniques de Montpellier, t. 20, p. 79. A ces faits on peut joindre ceux décrits dans la thèse de M. Rodolosse, soutenue à la faculté de médecine de Paris, en février 1810. D'autres guérisons, constatées par MM. Boyer et Roux, professeurs à la faculté de médecine de Paris, ont été obtenues par les soins de M. Guérin fils. Plusieurs autres cures ont été opérées à l'hôpital St. André sous les yeux de MM. Rodolosse et Brulatour. Ces exemples ont été réunis par M. Guérin dans un mémoire publié dans le Journal médical, en

octobre 1825. On peut lire aussi, dans le Bulletin de la société de la faculté de médecine de Paris, t. 4, p. 301; un rapport de M. Récamier sur une observation que j'avais communiquée, en 1814, à cette société.

(18) Un militaire, âgé de 46 ans, atteint d'un anévrisme de l'artère poplité, fut traité, à l'hôtel des Invalides, par *Sabatier*, au moyen des réfrigérans, unis à la méthode dibilitante. Ce malade guérit. A sa mort, arrivée treize ans après, M. Ribes trouva l'artère poplitée oblitérée; *Bulletin de la société de la faculté de médecine*, t. 3, p. 87. M. Richerand se disposait à faire l'opération de l'anévrisme à un malade qui avait été traité par les réfrigérans, et qui mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. Ce professeur distingué voulut examiner, après la mort, l'état du vaisseau dilaté; il vit que l'oblitération du tube artériel était opérée. Ce fait est consigné dans une lettre que, sur mon invitation, M. Richerand écrivit en 1813 à M. Guérin. M. Larrey a guéri plusieurs anévrismes par les réfrigérans; les journaux en ont parlé.

(19) Le célèbre Petit, de Lyon, a également réussi par les réfrigérans, comme l'atteste une lettre qu'il écrivit à M. Guérin, le 19 nivôse an 7, mentionnée dans la réponse imprimée de ce dernier à M. Deschamps, p. 46.

(20) M. Dupont, de Rouen, lut à la société d'instruction médicale de Paris, en 1813, une observation de guérison d'un anévrisme de l'artère fémorale, obtenue, sous la direction de M. Laumonier, par l'emploi des réfrigérans. J'ai conservé les détails de ce fait intéressant.

(21) Journal médical de la Gironde. Août et septembre 1824.

(22) Ibidem. — Mai et juin 1824.

(23) Je citerai, pour prouver que j'ai avancé l'exacte vérité, diverses observations dont il eût été difficile de faire mention ailleurs que dans cette note. Telles sont l'histoire d'une fistule pénétrante dans la poitrine, long-temps rebelle à différens traitemens, guérie par une canule d'une forme particulière. (Journal médical, septembre 1826); la cessation d'affections dépendant d'une aberration du flux menstruel, amenée par des moyens très-rationnels (ibid., novembre 1826); l'invention d'un pessaire d'une nouvelle espèce (ibid., février 1825), etc. M. Guérin avait modifié le traitement de la fistule à l'anus. Ces modifications sont relatées dans un mémoire inédit.

(24) Deschamps, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité de Paris, fit insérer dans les actes de Lyon, t. 2, p. 331, une lettre offensante pour M. Guérin. Celui-ci répondit; sa réponse ne parut point dans le même journal, elle fut imprimée séparément sous la date du 27 floréal an 9.

NOTICE

SUR

FRANÇOIS MAZOIS

ET

SUR SES PRINCIPAUX OUVRAGES.



MESSIEURS,

Le temps semble choisir ses victimes et presser la décadence des arts ; nos grands artistes meurent sans laisser d'émules qui nous rassurent : leur génie s'était agrandi, leur goût s'était formé par la constante étude des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome ; mais ces chefs-d'œuvre eux-mêmes, comme toutes les brillantes productions de l'antiquité tombent insensiblement en défaveur, et seront bientôt mesurés froidement ou copiés sans véritable enthousiasme : ce qui fit la gloire des maîtres est dédaigné par leurs élèves. On voudrait

en vain se le dissimuler, le romantisme fait invasion dans les beaux arts, comme dans la littérature; il discrédite chez nos peintres d'histoire les héros d'Homère et les sujets grâcieux de la mythologie. Il encourage chez nos paysagistes et nos dessinateurs la recherche et l'imitation des ruines du moyen âge; il menace l'architecture elle-même; sous le spécieux prétexte de goût, d'esprit national, de respect pour la mémoire des ancêtres, il habitue nos yeux à voir reproduire dans la décoration de nos appartemens, dans la forme des objets de luxe recommandés par la mode, les figures bizarres, les feuillages anguleux et embarrassés, les méandres confus, les gouttes en échiquier, des ogives gothiques. Pour remettre en crédit parmi nous le style et la forme des manoirs de nos anciens preux, il ne faudra dans quelques années, qu'un exemple présenté d'un peu haut par une main puissante.

Les habiles maîtres qui, déjà célèbres avant la découverte de ces beautés runiques et anglo-saxones n'ont pas été séduits par elles, resserrés chaque jour dans leur nombre, ne peuvent leur opposer que des conseils auxquels l'âge ôte la force et laisse peu de charmes. La jeunesse est présomptueuse; elle se croit toujours plus près du beau et du vrai que ses maîtres; mais cette présomption, Messieurs, n'est nulle part plus grande que dans le cœur d'un artiste sur lequel des en-

couragemens précoces viennent de diriger quelques rayons d'une gloire qui fait toute son envie, et qu'il accepterait volontiers pour toute fortune. Sans doute parmi ces jeunes artistes, et principalement parmi les jeunes architectes, il en est encore un grand nombre que la mode n'a point fascinés, et qui ne pensent même pas que l'on puisse abandonner le temple du goût érigé par les Grecs pour en élever un nouveau avec les débris des monumens de nos ancêtres; mais, Messieurs, pour les fortifier, pour les maintenir dans ces heureuses dispositions, les arts comptent bien moins sur les conseils d'une longue expérience, que sur l'exemple d'un architecte qui joindrait à l'avantage d'avoir été presque leur condisciple, celui de posséder un talent mûri sur le sol classique de l'Italie, et constaté par des productions devenues classiques elles-mêmes. Son influence sur eux ne serait pas douteuse, mais elle serait plus grande encore s'il joignait à ce mérite, celui de posséder une érudition artistique peu commune, un goût fin et délicat, une conversation instructive et entraînante.

Un seul artiste paraissait réunir des qualités si rares, et cet artiste, Messieurs, était feu M. François Mazois, inspecteur des bâtimens au ministère de l'intérieur, chevalier de la légion d'honneur et correspondant de l'Académie. Amené fort jeune dans nos murs, élevé avec plusieurs d'entre nous

dans les établissemens publics de cette ville, nous nous étions habitués, vous vous étiez habitués vous-mêmes, Messieurs, à le considérer comme l'un de nos compatriotes; et lorsqu'une mort inopinée l'a frappé le 31 Décembre dernier; lorsque vous avez voulu que par une distinction particulière une notice sur son mérite et sur ses ouvrages vous fut présentée dans cette séance; lorsque, par une confiance qui nous honore, vous nous avez chargé d'être, en cette circonstance, l'interprête de vos sentimens, alors seulement nous nous sommes informé du lieu de sa naissance, et nous avons appris avec regret que, né à Lorient le 12 octobre 1783, M. Mazois n'appartenait à notre ville que par d'anciens et nombreux amis, de vagues mais doux souvenirs d'enfance, son éducation, et ses premiers succès dans la carrière des arts, des lettres et de l'archœologie.

N'appréhendez pas, Messieurs, que lui étant attaché nous-mêmes par nos souvenirs, notre affection jugeât trop favorablement de l'influence que nous espérions lui voir exercer. M. Mazois, quoique jeune encore, était compté depuis longtemps parmi nos plus habiles architectes; des distinctions ordinairement réservées pour un âge plus avancé avaient marqué l'époque de son retour d'Italie en 1820; il les méritait, et un ministre éclairé auquel les arts, dans ce département, ont de grandes obligations, les lui avait ac-

cordées. Elles avaient appelé sur lui la considération publique ; elles avaient fait connaître l'utilité de ses conseils et la rectitude de son jugement. De cette position élevée il était impossible que ses talens, son goût et sa manière de voir dans les arts n'exerçassent pas sur les jeunes architectes la même influence qu'avaient exercés sur lui et sur ses condisciples le goût et la manière de voir de ses habiles maîtres.

La nature l'avait d'ailleurs doué des plus heureuses dispositions ; dès son enfance on aurait pu prévoir ce qu'il serait un jour ; ses reparties étaient spirituelles, son goût pour les armes et pour le dessin s'était déjà montré. Le sentiment du beau, du bon et du juste était inné dans son cœur ; il était le réparateur de tous les torts, le vengeur des belles et le bouclier de ses camarades.

Les événemens, quelques circonstances remarquables, donnèrent le premier développement à ces brillantes dispositions ; ainsi, lorsque les écoles centrales et les lycées furent organisés par le gouvernement, on le vit se livrer avec ardeur à ce goût de l'étude que la formation de ces établissemens fit naître. Cependant, comme sa première vocation le portait vers la carrière des armes, il s'appliqua principalement à l'étude du dessin et des mathématiques. Ses progrès rapides lui permirent bientôt d'aspirer à l'école polytechnique.

Il était à Paris lorsque les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome fermèrent le 18.me siècle par leur entrée triomphale dans la capitale. On sait, Messieurs, que la présence de ces chefs-d'œuvre assura pendant seize ans la supériorité de l'école française sur toutes les écoles de l'Europe, qu'elle fit éclore ou qu'elle développa tous les grands talens dont la France s'honore aujourd'hui ; ceux de M. Mazois furent du nombre.

Vers cette époque une surdité survenue à la suite d'une rougeole le fit renoncer à l'état militaire. Le cours d'architecture que M. Durand professait à l'école polytechnique détermina sa vocation. Les savantes leçons de cet habile architecte étaient faites pour enflammer l'imagination d'un jeune homme plein d'activité, avide de sciences utiles, de distinctions sociales et de renommée.

Admis au nombre des élèves du célèbre Percier, il en fut bientôt remarqué, et voici en quels termes sa reconnaissance s'exprimait vingt-cinq ans plus tard sur cet illustre maître. « Grâces au ciel, j'ai étudié sous le plus habile homme du siècle; et si jamais quelques succès couronnent mes efforts, c'est à ses soins, à ses conseils, à son exemple que j'en serai redevable. Aussi ma reconnaissance le place-t-elle dans mon affection au même rang que les auteurs de mes jours.

L'esprit, la gaieté, la bonté, la sensibilité du

jeune Mazois, le firent bientôt aimer de tous ceux auxquels il avait été recommandé, et principalement de M. Le Noir, conservateur du Musée des monumens français. La vue fréquente des objets réunis dans ce Musée et classés par siècles, les lui fit apprécier sous le rapport historique; il en dessina un grand nombre; il entreprit des recueils; mais heureusement le goût lui fit apercevoir les dangers attachés à cette imitation; il sentit qu'il était temps de s'en éloigner, et d'aller en Italie les oublier entièrement. Il pouvait espérer le grand prix pour Rome, ses succès dans les concours académiques de tous les mois le lui promettaient; mais quelques travaux assez considérables le mirent en position d'entreprendre le voyage à ses frais, et il partit, emportant déjà le titre de votre correspondant et celui de membre de l'Académie celtique. Vous aviez prévu ses progrès, ils surpassèrent votre attente; et dans une séance pareille à celle de ce jour, après avoir entendu le rapport d'un de vos membres sur les premières livraisons des ruines de Pompeï, vous décernâtes à M. Mazois la médaille destinée à celui de vos correspondans qui vous fait parvenir le meilleur ouvrage. Il serait donc superflu de vous entretenir de nouveau de ce beau travail; mais comme il exigeait un genre de mérite que la réflexion et l'analyse peuvent seuls découvrir, mérite difficile à acquérir, qui constitue une

science et que bien peu d'artistes possèdent, c'est par lui seul en ce moment qu'il convient de faire connaître l'auteur ; car, Messieurs, ceux qui n'étant point initiés à la science des antiquités, ne verraient, dans le travail de M. Mazois, qu'un ouvrage de luxe, qui n'exigeait qu'un dessin fidèle et rectifié par l'usage du compas et de l'équerre, se tromperaient beaucoup.

M. Mazois avait toujours eu du goût pour les grands recueils d'archœologie artistique; la vue du bel ouvrage de Stuard sur les antiquités d'Athènes excitait son émulation, et l'idée d'en entreprendre un du même genre lui rendait son voyage en Italie doublement intéressant. Arrivé à Rome, entouré de fragmens colossaux de temples, de palais, d'amphitéâtres, de bains publics, de tombeaux, notre jeune artiste reconnut bientôt l'insuffisance des restaurations proposées par quelques architectes; il voulut en essayer de nouvelles ; mais avant de les entreprendre, il dut s'y préparer par l'étude approfondie du texte même des auteurs anciens, et particulièrement de celui de Vitruve. Vous savez, Messieurs, combien ce texte présente d'obscurités. Perrault, auquel nous en devons une traduction estimée, observe que la difficulté qui se rencontre dans la traduction de Vitruve, vient de ce qu'il n'est pas aisé de trouver, dans une même personne, les différentes connaissances qui sont nécessaires

pour y réussir ; car, ajoute-t-il, l'intelligence parfaite de ce qu'on appelle les belles-lettres, et l'application assidue à la critique et à la recherche de la signification des termes qu'il faut recueillir, avec beaucoup de jugement, dans un grand nombre d'auteurs de l'antiquité, se trouvent rarement joints avec ce génie qui, dans l'architecture, comme dans tous les beaux-arts, est un don que la nature fait seulement à quelques êtres privilégiés.

Ainsi le jeune Mazois, à peine arrivé à Rome, se convainquit de la nécessité d'étendre ses connaissances classiques plus qu'il n'avait pu le faire au milieu des monumens gothiques du musée des Petits-Augustins : il connaissait déjà la langue latine, il se la rendit encore plus familière, il se mit ensuite à l'étude de la langue grecque. Le texte de Vitruve est rempli de termes pris dans cette langue. L'analyse étymologique de ces mots et l'examen comparatif des différens textes grecs où ils se trouvent, étaient un moyen indispensable pour rendre à l'architecte romain la clarté qui lui manque.

Ce n'étaient là cependant que des études préliminaires. Vous savez également, Messieurs, quelle haute opinion les anciens avaient des connaissances qu'exige la pratique de l'architecture. Ciceron cite l'architecture, la médecine et la morale comme les sciences qui demandent le plus

de savoir. Il fallait donc se mettre au courant des connaissances qu'avaient eues les grands architectes de l'antiquité. Nous ignorons à la vérité s'il en exista beaucoup d'aussi savans que Vitruve le suppose; et de son propre aveu, ceux de son temps étaient encore fort ignorans; mais il faut observer que lorsqu'il écrivait, les beaux monumens dont les ruines sont parvenues jusqu'à nous, n'étaient pas construits; et Rome, qu'Auguste laissa toute de marbre, n'était encore que de briques et de pierres.

Aujourd'hui qu'un genre de poésie imité des poésies runiques, scaldes, allemandes et anglo-saxones, met les dessinateurs, les peintres et les architectes incessamment en présence des monumens gothiques de nos aïeux; que partout des imitations faites avec art, déguisent le caractère barbare de ces monumens; que le prestige des effets pittoresques, que des accidens de lumière exagérés, souvent impossibles, tendent à reproduire par la peinture le nébuleux des descriptions romantiques, il est présumable que peu d'artistes se livreront aux études que le jeune Mazois entreprenait, et c'est ce qui rend sa perte encore plus fâcheuse.

Cependant c'est une chose certaine, et un mois de séjour à Rome suffit pour en convaincre: nous sommes loin encore du degré de perfection où les anciens avaient porté la sculpture et l'architecture; l'étonnement où nous jette la vue des mo-

numens romains en est une preuve plus que suffisante. Nos journaux nous ont entretenu, pendant un mois entier, du chariot sur lequel on a transporté de Paris à Lyon une statue équestre. Qu'auraient-ils dit des deux théâtres de Caius-Curion. Qu'on se figure, Messieurs, deux théâtres en bois, et chaque théâtre aussi grand que la grande salle de spectacle de cette ville, se mouvant sur des gonds comme une porte à deux battans, tellement que le matin aux jeux de l'avant midi, ces deux théâtres se trouvaient réciproquement adossés afin que, d'une scène, on pût entendre ce qui se déclamait sur l'autre; mais aux jeux du reste du jour, les théâtres faisant une conversion sur eux-mêmes, se réunissaient pour former un amphithéâtre commun, transportant, en un clin d'œil, échaffaux, bancs et spectateurs pour leur faire voir un combat de champions se battant à outrance, combat où le peuple romain, par le risque qu'on lui faisait courir, jouait lui-même, dit Pline, le rôle de gladiateur.

Il ne suffisait pas, pour atteindre le but, que le jeune Mazois se proposait de connaître simplement de pareils faits, il fallait se rendre compte des moyens que les anciens architectes avaient pu employer pour mener à fin des entreprises si gigantesques; et comme les études de ce genre donnent toujours à celui qui ose les

entreprendre une juste considération, il était impossible que la réputation d'un jeune homme, se livrant à des investigations si intéressantes et si difficiles, ne fût pas bientôt établie. Murat était alors sur le trône de Naples; son architecte, surchargé par les travaux qu'il lui avait commandés pour l'embellissement de la capitale, eut besoin d'un jeune artiste plein d'activité, de talens et de connaissances; M. Mazois fut appelé.

C'est à cette circonstance, qui paraît au premier coup d'œil d'un intérêt assez faible, que nous devons, Messieurs, le bel ouvrage sur Pompeï. Jaloux de faire connaître son talent et son érudition par une production éminemment classique, quel sujet plus neuf et plus grandiose un artiste pouvait-il désirer? Une ville antique toute entière, ses voies, ses portes, ses murailles, ses tombeaux, ses habitations, ses boutiques, ses palais, ses temples et leurs dépendances; ses portiques, ses théâtres, son prétoire, ses fontaines, ses inscriptions, ses décorations intérieures, ses peintures! Mais il fallait intéresser à l'exécution de ce grand ouvrage un protecteur puissant qui levât les premières difficultés de l'entreprise. Une consigne sévère établie à Pompeï et jusque dans le Musée royal de Portici, défend d'y dessiner le moindre objet, de copier la moindre inscription provenant de cette ville ou d'Herculanum et de Sabia. On sait que le savant Barthélemi lui-

même, voulant donner à l'Académie des belles-lettres un échantillon de l'écriture employée dans les manuscrits découverts à Herculanum ; n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté qu'on lui en laissât voir un fragment d'une vingtaine de lignes ; qu'il fut obligé de le relire cinq ou six fois pour graver la forme des lettres dans sa mémoire, et de chercher un prétexte pour descendre dans la cour du palais afin de les y transcrire de suite. Le jeune Mazois fit à peu près ce qu'avait fait le savant antiquaire ; il dessina furtivement quelques vues de Pompeï ; il y joignit des explications intéressantes et les présenta à la reine de Naples. Le soin que cette princesse spirituelle apportait à la découverte des antiquités de son royaume, la sollicitude bienveillante qu'elle témoignait pour les progrès des arts, la protection pleine de grâces qu'elle accordait à ceux qui les cultivaient, lui faisaient accueillir avec bonté leurs productions. Les dessins et les notices du jeune architecte français l'enchantèrent; elle le nomma dessinateur de son cabinet, lui fit donner l'autorisation dont il avait besoin pour continuer son ouvrage, en accepta la dédicace, et lui accorda une pension de douze mille francs par an, afin de l'aider dans ses recherches. Il eut ainsi, pendant plus de deux ans, la facilité de dessiner et de mesurer à Pompeï tout ce qui lui parut mériter de l'être.

Peu de temps après son retour en France, M. Mazois publia le palais de Scaurus, produc-

tion littéraire et archœologique très-estimée, et dont les savans étrangers s'efforcèrent de faire passer le charme et l'intérêt dans leurs langues. Le palais de Scaurus n'offrait cependant qu'une faible partie des vastes connaissances de l'auteur. Dans le plan qu'il s'était tracé, cet ouvrage devait être suivi de plusieurs autres du même genre sur le Forum Romain et le Capitole, sur les cérémonies religieuses, les théâtres et les jeux de l'arène ; mais les occupations dont il était surchargé ne lui permirent pas d'effectuer en entier un projet qui devait être d'une si grande utilité pour les arts. Le temps lui a même manqué pour terminer un travail plus intéressant encore sur les temples et les autres édifices de Pœstum, l'antique *Posidonia* des Sybarites.

En considérant l'importance de ces ouvrages ; en songeant à ceux qu'il projettait encore, aux études qu'il avait faites, aux circonstances qui l'avaient favorisé, au rang que ses talens lui avaient obtenu dans l'estime publique, serait-il possible, Messieurs, de ne pas sentir autant que nous la perte que les arts ont faite, et de ne pas reconnaître l'heureuse influence que ses conseils et ses exemples pouvaient exercer sur l'esprit des jeunes artistes. Après ce que nous avons dit pour vous faire apprécier son mérite sous ce point de vue qui lui était particulier, nous arrêterons-nous à vous énumérer froidement ses travaux, soit à Rome, soit à Naples, soit enfin dans la

capitale ? Non, Messieurs ; si nous mentionnons ceux qu'il fit au palais archiépiscopal de Rheims pour le sacre de S. M. Charles X, c'est parce qu'ils lui obtinrent une récompense honorable. Mais cette récompense, vous avez pu en juger, était depuis long-temps méritée ; il l'avait acquise par dix-huit ans de travaux longs et difficiles ; il en a joui dix-huit mois. Encore dans toute la force de l'âge, après s'être assuré une vraie gloire, une réputation durable, et comme le jeune architecte de Scaurus, s'être fait par ses mœurs, sa loyauté et ses talens d'aimables amis, des protecteurs puissans, et s'être procuré une existence honorable, considéré des rivaux mêmes qui lui reprochaient intérieurement quelques distinctions précoces, aimé de tous ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître ; chéri des siens, allié à des noms célèbres dans les sciences et la littérature, tendre fils, bon époux, excellent père, excellent ami, M. Mazois est enlevé aux arts, au milieu de ses parens, de ses amis mêmes, et dans l'instant où son cœur renouvellait pour eux des souhaits de bonheur à l'occasion du renouvellement de l'année. Il les avait tous appelés près de lui dans une fête de famille ; un coup de foudre a changé ces rians apprêts en ceux d'une fête funèbre, à laquelle la France savante et littéraire est venue inopinément s'asseoir et prendre une douloureuse part.

DISSERTATION

SUR

LES INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES,

DÉCOUVERTES EN SEPTEMBRE 1826, PRÈS DE L'ANCIEN LYCÉE, DANS LE MUR DE L'ANTIQUE ENCEINTE DE BORDEAUX;

Par F. Jouannet.

SÉANCE DU 1.er MARS 1827.

MESSIEURS,

Les inscriptions funéraires, toujours dignes d'être soigneusement recueillies, le méritent encore plus, lorsque réunies en grand nombre dans une antique cité, elles semblent devenir pour elle des monumens de famille, et reporter ses souvenirs aux premières générations qui l'habitèrent. Après Arles et Lyon, Bordeaux est une des villes

de France les plus riches en ce genre de monumens. On en connaissait déjà plus de cent (1), provenant des ruines de cette ancienne capitale des Bituriges ; et tout récemment des fouilles pratiquées derrière l'ancien Lycée, dans le mur de l'antique enceinte, en ont mis plus de cinquante au jour, sans parler d'une douzaine de cippes moins importans dénués d'inscription, ou présentant seulement en abrégé une dédicace aux Dieux mânes.

Je ne vous entretiendrai, Messieurs, que des cippes découverts près du Lycée. Ce sont les seuls que j'aie vus en place, engagés encore dans le mur; j'ai pu les étudier sous tous les rapports. Mon travail vous paraîtra peut-être de quelque utilité, si, comme je me le propose, je parviens à fixer approximativement la date de ces monumens, et l'époque à laquelle ils ont dû être ensevelis dans le mur de l'antique enceinte de Bordeaux.

Date des Monumens.

Tous ces monumens funéraires appartiennent aux siècles payens, et les plus récens d'entre eux sont antérieurs au règne de Théodose le jeune.

---

(1) Il en existe quarante au Musée de la ville : Vinet, Delurbe et Vénuti en ont publié vingt autres; enfin, un Religieux bénédictin en a fait connaître plus de cinquante trouvés dans le mur de l'antique enceinte, quand on bâtit l'hôtel de l'Intendance.

Nous avons pour en juger, la lettre, le style, les noms mentionnés, la forme même des monumens, et l'histoire.

La lettre seule suffit ordinairement pour fixer la date d'une inscription; mais comme la lettre varia aux mêmes époques, suivant les lieux et le degré de perfection auquel l'art y était porté, nous avons pris nos termes de comparaison parmi les inscriptions mêmes de Bordeaux, choisissant celles qui pouvaient nous fournir une date à peu près certaine. Ce sont la dédicace de l'autel votif érigé à Auguste par les Bituriges Vivisques; l'épitaphe de *Tarquinia*, donnée par Vénuti pour être du temps des Antonins (1); enfin, l'épitaphe d'un certain Adelphe, mort sous le sixième consulat d'Honorius, c'est-à-dire de 404 à 407 (2).

Ces trois inscriptions nous indiquent que chez les Bituriges Vivisques, au premier siècle, la lettre romaine était longue, étroite, un peu grêle, mais régulière; qu'au temps des Antonins, aussi régulière mais plus nourrie, elle ressemblait davantage à ce que sont aujourd'hui nos belles majuscules; enfin que, sous Honorius, elle présenta

---

(1) *Dissertations de Vénuti*. Inscrip. 1re., pag. 30, édit. *in-4.°*, Bordeaux 1754.

(2) L'épitaphe d'Adelphe est sur un marbre blanc veiné de noir; nous l'avons trouvée entre Ste. Croix-du-Mont et Violes, au pied même du côteau. Nous joignons à notre travail le *fac simile* des inscriptions invoquées.

toute sorte d'irrégularités, le mélange de majuscules exagérées et de cursives informes, le défaut d'alignement, des fautes d'ortographe et de langue. Cette dégénération sans doute ne fut pas subite, l'écriture n'y arriva qu'après avoir passé par des formes plus lourdes, plus carrées, enfin par différens degrés de corruption et de mauvais goût (1).

En cherchant d'après ces données la date des inscriptions dont nous nous occupons, nous avons été conduits à croire que plusieurs de ces monumens appartiennent au premier siècle, que la plupart sont de l'époque des Antonins, et qu'il n'en est aucun qui ne soit antérieur au milieu du quatrième siècle.

Nous avons dû tirer les mêmes inductions du style. Il est simple, généralement correct, et conforme en tout au style des inscriptions funéraires des trois premiers siècles. Presque toutes les nôtres commencent par l'abréviation si connue D. M.; vient ensuite le nom du mort, tantôt au génitif, tantôt au datif, quelquefois au nominatif (2); il est suivi de l'énonciation de l'âge auquel mourut le

(1) Les légendes des médailles, de Sévère à Honorius, indiquent assez cette marche progressive de décadence.

(2) Quand le nom est nominatif il faut sous entendre *defunctus est*, mots qui sont quelquefois exprimés en toutes lettres. (*Voy*. l'inscription n.° XXVII).

personnage; l'inscription se termine ordinairement par le nom de celui qui érigea le monument, et par l'abréviation P. C. (*Ponendum curavit*) (1). Nous n'avons vu dans aucune de ces inscriptions la formule qui, sur d'autres tombeaux antiques, désigne quelquefois l'étendue de terrain qu'occupait le monument avec ses dépendances; mais on n'en doit rien inférer contre l'antiquité des inscriptions trouvées au Lycée, on peut seulement conjecturer que les cippes où nous les voyons gravées n'avaient point été érigés sur des propriétés particulières, mais sur un fonds commun, en dehors des murs, et probablement le long de quelque voie publique. La tradition semble venir à l'appui de cette conjecture. C'est en face même de la ligne murale où les fouilles ont été pratiquées, qu'était situé le *Campaure*, ce terrain que l'on croit par tradition avoir été un cimetière romain (2).

---

(1) Cet ordre n'est pas constant : pour les exceptions, *voyez* les inscriptions.

(2) On a même prétendu que le nom de Campaure, dérivé du latin *campus aureus*, avait été donné à l'endroit à cause du grand nombre de médailles d'or trouvées là dans les tombeaux. Cette interprétation toute moderne ne me paraît pas admissible. On n'a jamais semé l'or dans les tombeaux. Quelque dépôt précieux confié jadis par la peur ou l'avarice à ce terrain, comme à un lieu plus sûr et plus révéré, aura été trouvé depuis, et l'on aura imaginé l'étymologie.

Les noms mentionnés dans plusieurs de nos inscriptions établissent, encore plus sûrement que le style, leur haute antiquité. Sur plus de cinquante inscriptions recueillies au Lycée, il y en a treize où l'on ne voit figurer que des noms gaulois, cinq où le nom gaulois du principal personnage est précédé d'un prénom latin, et douze où se trouvent mêlés ensemble des noms latins et des noms gaulois (1). Ainsi, en invoquant ici l'autorité du savant auteur du *résumé complet d'archæologie* (2), nous pouvons conjecturer que beaucoup de ces inscriptions appartiennent aux premières générations qui suivirent immédiatement l'établissement paisible des Romains dans la seconde Aquitaine.

Je passe à la forme des monumens en question. Ce sont des cippes quadrangulaires d'une seule pierre, compris le couronnement et la base qui sont ordinairement décorés de quelques filets à leur saillie. La partie antérieure du couronnement figure quelquefois un petit fronton entre deux oreilles : c'est assez souvent sur les oreilles que se trouve le *diis manibus* (D. M.). Au sommet du cippe, et au milieu de la table, se voit une cratère ou coupe creusée dans la pierre. L'inscrip-

---

(1) *Voyez* les inscriptions du N.° I au N.° XXIX.

(2) M. Champollion Figeac. L'ouvrage en deux petits volumes fait partie de l'encyclopédie portative. (*Voyez* le tome 2, page 208.)

tion est gravée sur la face principale, et l'une des faces latérales présente tantôt l'*ascia*, tantôt les instrumens de la profession du mort. A ces différens détails, vous reconnaissez sans doute, Messieurs, les petits autels (*arae*) que, dans leurs sépultures, les romains des trois premiers siècles érigeaient aux Dieux mânes.

Mais chacun de ces cippes ou autels n'était qu'un monument indicateur de la sépulture ; le tombeau proprement dit se trouvait enfoui dans la terre, et scellé par des crampons à la base du cippe. C'est un bloc quadrilataire, dans lequel on creusa un trou cilindrique de 6 à 8 pouces de diamètre, et de 8 à 10 pouces de profondeur, destiné à recevoir l'urne du mort. Comme les cippes, ces blocs ont été ensevelis dans le mur d'enceinte, et s'y sont retrouvés à peu près en nombre égal. La plupart ne renfermèrent qu'un trou et une urne, plusieurs en continrent deux, nous en avons vu un qui en contint trois, et un quatre. Nulle des inscriptions retirées ne paraît applicable à ce dernier tombeau ; mais il s'est trouvé un cippe de la famille *Sabina* où l'on voit figurer trois bustes et trois noms. plusieurs de nos cippes portent encore à leur base la profonde empreinte du scellement et des crampons (1).

(1) Il est remarquable que la plupart des cippes conservés au Musée de la ville présentent les mêmes indices.

L'examen attentif de ces débris ne permet pas de douter que la séparation des cippes et des tombeaux n'ait été l'effet simultané de leur enlèvement et de leur transport dans le mur d'enceinte. En effet ces tombeaux sont restés si peu de temps exposés aux injures de l'air et des hommes, que, dans quelques-uns, l'urne s'est retrouvée intacte avec les ossemens et les cendres. Ceux qui ne renfermaient plus que de légers débris, conservaient du moins encore des traces si fraîches qu'on aurait pu les croire toutes récentes. Il paraît que les cippes eux-mêmes n'avaient encore souffert d'autres dégradations, que celles qui sont toujours l'effet du temps; et si quelques-uns ont eu leurs parties saillantes sciées ou coupées, ce fut évidemment au moment de l'emploi : on enleva ce qui aurait nui à la pose. Vous le croirez comme nous, Messieurs, quand vous saurez que nous avons vu quelques-uns de ces cippes, de même hauteur et de même largeur, que l'on affronta les uns aux autres, corniche à corniche, base à base, comme pour mieux ménager les inscriptions et les moulures (1). Ajoutez que plusieurs des inscriptions conservent encore en partie

(1) Un jour, si l'on fouille à la suite du terrain exploité, on trouvera, dans le jardin de la maison *Faget*, un autre exemple de cette particularité. Les limites de propriété ont forcé d'y laisser deux petits cippes ainsi affrontés.

cette couleur de minium dont, suivant Pline (1), on peignait quelquefois la lettre pour la rendre plus apparente.

Trois médailles se sont trouvées dans les urnes; elles sont d'Antonin et de Faustine. Ces urnes sont d'argile, d'une pâte commune, mais d'une assez jolie forme.

Considérant maintenant, sous le rapport de l'art, les monumens dont je vous entretiens, je vous dirai que leur fabrique est en général simple, gracieuse et régulière. Les figures, dont quelques-uns sont décorés, quoique d'un faire ordinairement assez grossier, appartiennent cependant à une époque où l'art, qui dégénérait, n'avait point encore oublié ses premières règles et ses justes proportions. Quelques têtes sont bien traitées; celles de femme ont leurs cheveux agencés comme ces têtes de femme que nous voyons sur les médailles du second siècle. Les costumes, les vases, les ustensiles représentés rappellent la même époque. Parmi les sculptures, il s'en est trouvé d'une très-bonne époque, et dont nos meilleurs artistes se feraient honneur. Au reste, quelques-uns de ces monumens ne sont qu'ébauchés. Il semble qu'alors, comme de nos jours, il existait des fabriques de tombeaux, où chacun pouvait se pourvoir et choisir. Quelquefois, par respect humain ou par ostentation,

(1) Pline, livre 6.

l'héritier achetait la pierre ; puis, par négligence ou par oubli, il laissait le monument imparfait. Comme je ne dois vous laisser rien ignorer de ce qui peut intéresser l'histoire de votre patrie, je vous apprendrai que la pierre employée à ces monumens est le calcaire de la Charente-Inférieure. Je n'ai vu qu'un ou deux cippes en calcaire de Bourg, et ce sont les plus récents.

Aux faits que je viens de vous exposer, Messieurs, ajoutez en un seul que vous trouverez dans l'histoire ; c'est que l'usage de brûler les morts, déjà très-restreint sous les premiers empereurs chrétiens, et presqu'abandonné sous Constantin, avait entièrement cessé sous Théodose le jeune (1) : alors vous apprécierez à sa juste valeur le bruit qui s'est répandu, je ne sais comment, que les monumens trouvés derrière le Lycée dataient d'un temps de barbarie et du moyen âge (2) ; vous croirez plutôt que tous, comme je vous l'ai dit, appartiennent aux temps du paganisme, et que les plus récents eux-mêmes sont nécessairement antérieurs à la fin du quatrième siècle (3).

---

(1) Macrob. saturnal. (l. 7, c. 11.).

(2) L'expression de *moyen âge*, très vague par elle-même, prendra pour nous un sens fixe et déterminé, si, avec Henry Hallam, nous désignons par ce nom la période de temps écoulée depuis Clovis jusqu'à la renaissance des Lettres (v. *l'Europe au moyen âge*, t. I.er et dernier).

(3) Je ne crois pas qu'un seul de ces monumens soit postérieur même à Constantin.

Date approximative de la restauration à laquelle servirent ces monumens.

Ici se présente une question importante, mais difficile à résoudre : l'histoire est muette, et nous ne trouvons nulle part de documens authentiques. Une opinion généralement reçue aujourd'hui rapporte, il est vrai, au commencement du dixième siècle et attribue aux Ducs de Guyenne la restauration de l'enceinte romaine : alors seulement on aurait enfoui dans les fondemens du vieux mur les débris des monumens antiques de Bordeaux. Mais cette opinion ne repose sur rien ; elle n'a même pas pour elle le crédit que l'ancienneté donne trop souvent à l'erreur. Nos vieilles chroniques n'en disent rien, nos anciens polygraphes n'en parlent pas. Il paraît qu'elle fut hazardée pour la première fois à l'époque où l'on bâtit l'hôtel de l'Intendance. Les fouilles qu'alors on pratiqua dans le mur de l'antique enceinte, firent découvrir un grand nombre de cippes pareils à ceux qui nous occupent (1) : on n'examina point les faits, on les expliqua, et l'explication fit fortune. Depuis, l'erreur s'est transmise de main en

(1) Les anciennes fouilles faites pour la construction de l'Intendance furent pratiquées comme celles du Lycée, sur la ligne murale septentrionale. Il n'y a pas plus de 30 toises entre ces deux points.

main, parce qu'il est plus commode de croire que de chercher la vérité, et qu'en matière de critique, on trouve plus aisé d'adopter une opinion toute faite, que de s'en former une.

Je reviens aux faits; eux seuls peuvent nous instruire.

Remarquons d'abord que Bordeaux ayant été assiégé, pris et bouleversé plusieurs fois, de l'an 409 ou 410, jusqu'à la fin du neuvième siècle (1), peut-être même antérieurement (2), il ne paraît pas naturel d'assigner une seule époque à la restauration de ses murailles : croyons plutôt que l'antique enceinte fut successivement relevée et réparée sur plusieurs points. Examinons la manière dont elle le fut au seul endroit que nous ayons pu étudier (3).

Les fouilles pratiquées derrière le Lycée ont entamé le vieux mur à la profondeur de quatre mètres environ, sur sept mètres de long et deux de large (4). Dans tout ce développement, on

---

(1) Sidoine Apollinaire, Sulpice Sévère, St. Jérome et les chroniques ont mentionné plusieurs de ces désastres.

(2) Sous Gallien et ses successeurs la Gaule fut souvent dévastée.

(3) Cet endroit dut toucher à une des portes de l'antique cité. La description de Bordeaux par Ausone, et le plan que Vinet nous a transmis de l'enceinte romaine permettent de le conjecturer.

(4) Le mur avait de largeur totale plus de quatre mè-

a mis à nu et exploré un blocage, sans chaux ni ciment, composé de pierres du plus grand appareil, entremêlées de cippes, de petits tombeaux et de fragmens de plus grands monumens, le tout disposé par assises régulières, autant du moins que le permit à l'époque l'irrégularité des matériaux employés. Le blocage était revêtu extérieurement de pierres énormes, posées par assises et sans ciment, comme ces fondations que Vinet a décrites en parlant de l'antique enceinte (1). Je ne vous répéterai point, Messieurs, que les cippes et surtout les inscriptions furent évidemment respectées à dessein ; mais je ne crois pas inutile de vous faire remarquer que ces matériaux divers ont été élevés, retaillés et mis en place avec des instrumens et des moyens mécaniques encore en usage de nos jours, et que les Romains connaissaient aussi bien que nous. Les traces du travail sont évidentes.

Quand on a vu l'appareil de cette construction et l'état des monumens qu'elle ensevelit, on ne

---

tres. Là partie non explorée est située sous le jardin de la maison *Faget*. Nous y avons laissé d'autres cippes et d'autres tombeaux encore engagés dans la construction.

(1) *Vinet in Ausonii urbes* (Note 208 P.). Vinet ne paraît pas avoir connu le blocage que ce revêtement masquait sur quelques points ; il cite cependant un tombeau extrait, dit-il, des fondations de l'antique muraille. Voyez son éloge de Bordeaux (N.° 208 C.).

saurait y reconnaître un ouvrage du dixième siècle. En effet, est-il probable, est-il possible que tant de petits monumens funéraires, enlevés, comme je vous l'ai dit, de leur place primitive au moment même où l'on voulut s'en servir, aient traversé six siècles en plein air, exposés à tous les genres de destruction dans des temps de barbarie, sans être plus dégradés que nous ne les avons retrouvés? Comment, offerts à tous les regards, auraient-ils échappé aux outrages aux violences que, dans le premiers temps du christianisme, un zèle aveugle exerçait contre tout ce qui avait appartenu au culte payen? Ne savons-nous pas que, dès le quatrième siècle, les évêques encourageaient et récompensaient les prêtres qui, dans l'ombre, allaient mutiler les statues et dégrader les temples? On faisait aussi la guerre aux tombeaux. Mais à quoi m'arrêté-je? Le temps seul eût suffi pour effacer jusqu'au souvenir de si frèles monumens laissés pendant six cents ans à l'abandon.

Ce n'est donc point aux Ducs de Guienne qui vinrent, immédiatement après la retraite des Normands, s'établir à Bordeaux, que nous devons attribuer la restauration de l'antique enceinte, au point du moins dont il s'agit; reconnaissons plutôt que cette restauration remonte à une époque bien antérieure. Je la placerais volontiers, par conjecture, de 410 à 430 dans l'intervalle de temps écoulé entre le sac de Bordeaux par les Vandales et

l'arrivée des Goths. Alors la population était encore toute Romaine, et si le paganisme s'éteignait déjà, du moins le respect pour l'ancien culte subsistait encore; mais ni la loi romaine, ni l'ancienne croyance religieuse, à supposer que celle-ci exerçât encore un secret empire, ne s'opposait à ce qu'une population malheureuse, échappée à d'affreux désastres et menacée de nouveaux dangers, fit servir à sa défense la pierre même des tombeaux. En effet, aux termes de la loi romaine, la ville une fois prise par l'ennemi, les monumens sacrés cessaient de l'être, et l'on pouvait en employer la pierre à toute espèce d'usage (1). A la vérité, cette même loi voulait que, le calme rétabli, on consacrât de nouveau les monumens religieux; mais l'enceinte murale était elle-même un objet sacré (2); elle put donc recevoir des monumens funéraires.

Ne vous étonnez pas, Messieurs, d'entendre parler d'une population romaine, réparant avec des monumens romains les brêches faites à ses remparts : il n'y eut là ni barbarie, ni profanation, mais nécessité. Je puis vous en citer un

(1) Jac. Gutherii, *de jure manium* (lib. III, p. 427.) « Cum loca ab hostibus capta sunt, desinunt omnia religiosa esse.... ideoque lapides inde sublatos in quemlibet » usum convertere possumus. »

(2) « Muri et portæ civitatum quodammodo divini juris » sunt. » Jac. Gutherii *de jure pontificio* (lib. III, p. 292.)

mémorable exemple. A Périgueux, l'enceinte romaine présente aussi des fondations construites avec des fragmens de monumens antiques : eh bien, sur ces mêmes fondations s'élève un mur de construction romaine, revêtu de petites pierres carrées, séparées de distance en distance par des lignes de niveau en briques. C'est près de la porte dite aujourd'hui *Normande* que se voit ce singulier assemblage.

L'auteur des *Antiquités de Vésone* (*Périgueux*) date la construction de ce mur du règne de Probus (1). Et nous aussi, nous serions obligés de chercher à peu près vers le même temps la date de la restauration dont je vous entretiens, s'il nous était démontré qu'elle supporta, comme celle de l'enceinte de Périgueux un mur de fabrique romaine. Vinet à la vérité, en décrivant les parties de murailles qui subsistaient encore de son temps, parle de leur revêtement en petites pierres carrées et de leurs lignes de niveau en briques; mais Vinet n'ayant point indiqué les lieux, ce que je viens de dire ne saurait être regardé même comme une conjecture. Au reste, Messieurs, en vous soumettant mon travail, je n'ai eu d'autre but que de constater des faits, et de rectifier une erreur trop accréditée. Vous recueillerez ces faits, et peut-être un jour trouverez-vous l'occa-

(3) V. les antiquités de Vésone, t. 2, p. 181.

sion de les coordonner avec de nouvelles découvertes.

Les monumens dont je viens de vous entretenir, Messieurs, ont été réclamés par M. Brown, propriétaire du terrain : il les a soigneusement placés dans son Musée. C'est assez vous dire qu'ils sont entre les mains d'un ami des sciences et des arts, d'un homme éclairé qui saura veiller à leur conservation.

Deux ou trois cippes se sont rencontrés hors des limites de M. Brown, dans celles de M. Faget : celui-ci les a pareillement réclamés, et en a fait don à M. Couderc qui les a installés dans son jardin. Le prix que M. Couderc attache à ces petits monumens nous est un sûr garant qu'ils seront religieusement respectés. Pour ma part, Messieurs, j'ai regretté que ces restes de l'antique Bordeaux ne soient pas venus enrichir le Musée de la ville ; mais du moins cette fois le droit de propriété n'aura été invoqué que pour conserver.

En terminant, Messieurs, permettez-moi de m'acquitter d'un devoir et de témoigner devant vous ma reconnaissance envers M. Laclotte fils de l'aîné, architecte distingué de cette ville. Non-seulement il a bien voulu seconder mes recherches avec une complaisance sans bornes, mais encore j'ai trouvé en lui les lumières et les sages conseils d'un véritable artiste.

INSCRIPTIONS.

De toutes les inscriptions que nous avons recueillies au Lycée, il suffira de publier ici celles qui renferment des noms gaulois, et celles qu'accompagnent des détails dignes de quelque attention.

Inscriptions ne présentant que des noms gaulois.

N.° I. — Dans cette inscription, gravée au-dessus d'une tête de vieillard, nous reconnaissons un nom gaulois latinisé, celui de *Sacrap* au datif; les syllabes Coxi, qui viennent ensuite, nous semblent être le commencement d'un autre nom gaulois, dont la fin aurait été renvoyée au pied du cippe. L'usage d'intercaller ainsi le portrait du mort au milieu de l'inscription, se représente souvent dans les monumens funéraires antiques.

N.° II. — Ces noms d'Ulbitudaga et de Sumeria ou de Sumerta, ne sont-ils pas dans la même classe que celui de *Sacrap?*

N.° III. — Nous donnons la gravure du cippe et de l'inscription. Cette figure de femme, tenant d'une main des fruits et des fleurs dans une corbeille, et de l'autre un miroir rond, muni d'un long pied, nous a paru intéressante sous le rapport du costume. L'inscription n'est pas terminée, et quelques vestiges des deux dernières lignes se voient encore au pied du cippe. Les noms d'Axula et de Cintugen rangent ce petit monument dans la classe des tombeaux gaulois. L'*ascia* est représentée sur une des faces latérales du fronton.

N.° IV. — Le cippe érigé à Batrusco par sa sœur Cobæa, appartient à la même classe.

N.° V. — Celui-ci n'offre que le nom du père, et il est gaulois. Ce Comsovir, aujourd'hui complètement ignoré, fut peut-être un personnage important, si du moins on doit lire avec nous dans la première ligne, sous le fronton : Et memoriæ filii nobilis.....

N.° VI. Ce touchant monument de la piété filiale est gravé. Le faire en est grâcieux, et rappelle le bon temps : on doit surtout remarquer la pose, l'air de tête et les draperies. Les noms d'Atioxtvs et de Craxxillus sont dans le même cas que les précédens.

N.° VII. — Nous lisons ainsi cette inscription : *Diis. Manibus. Atioxte. Immortalis. Memoria. Pilinis. Conjux. Flamen.* XV. IIIIV. *de. suo. posuit.* Le gaulois Pilinis, qui érigea ce monument aux Dieux mânes et à son épouse Atioxta, aurait été cinquième flamine et quatuor-vir. Le cippe ayant été mutilé au moment de l'extraction, nous ne pouvons garantir la fidélité de la copie et la justesse de l'interprétation.

N.° VIII. — L'inscription qui porte ce N.°, présente pour dernière ligne les initiales M. C. D. S. que nous lisons *Monumentum. Condidit.* ou *Condiderunt. De. Suo.* Le reste est susceptible de diverses interprétations ; mais les noms de Penticeius et de la jeune Veverioca nous semblent des noms gaulois latinisés.

N.° IX. — Cette inscription, dont la lettre conserve encore en partie le minium ou plutôt la sanguine dont elle fut remplie, nous semble devoir se traduire ainsi : Nemetocée, *fille aînée de* Samocée, *nourrice amenée de son pays, a élevé ce monument à son cher Gilolu.... mort à cinq ans....* On voit que, suivant nous, les mots *Dituctea Nintrix* doivent être une corruption de ceux-ci : *Diducta*

Nutrix. Le nom de l'enfant est mutilé : les deux autres ne sont certainement pas des noms romains. L'*ascia* est gravée à droite du cippe.

N.° X. — Même observation sur ce Nant, à la mémoire duquel son épouse et son frère érigèrent le cippe dont on voit ici l'inscription. Le couronnement du monument et l'abréviation D. M. manquent ; nous en sommes avertis par les initiales qui commencent ce qui reste : E. M. (*et Memoriæ*).

N.° XI. — Le nom du fils du gaulois Mocomac (Cintus) nous semble aussi un nom latinisé.

N.° XII. — Nous en dirons autant de ce Vecisus, troisième fils de Saus, aux mânes duquel un frère érigea le monument dont nous copions ici l'inscription. Nous devons remarquer que l'*ascia* est figurée en creux, audessous de la dernière ligne.

N.° XIII. — Cette inscription est susceptible d'être interprétée de plusieurs façons ; mais les noms de Nemetocena et d'Apalausir ne présentent rien qui puisse les faire regarder comme des noms romains. Remarquons que, sur la pierre, le vêtement de *Nemetocena*, figurée à mi-corps, ne diffère pas du vêtement des femmes libres : mais dès le commencement du troisième siècle, les distinctions de costume selon les classes n'existaient déjà plus.

Inscriptions où se trouvent des noms gaulois avec des prénoms latins.

N.° XIV. — Dans cette inscription, nous voyons le nom du fils du gaulois Senorux, accompagné d'un prénom latin : A. (*Aulus*, ou tout autre). La face latérale droite du cippe porte l'image de l'*ascia*.

N.° XV. — Des trois noms gaulois mentionnés dans cette inscription, IVICA, COSEN et NERTA, le dernier seul est précédé du prénom JULIA. L'*ascia* se voit aussi sur la face latérale à droite.

N.° XVI. — Le même prénom de JULIA est donné ici à BETUDA, fille du gaulois CAMATUUS. L'*ascia* est représentée à droite.

N.° XVII. — C'est encore le prénom de *Jules* que porte le gaulois DIVIC, sur la pierre que lui érigea son compatriote CAISSIC. Ce même nom de DIVIC, latinisé comme dans notre inscription, se trouve porté par un chef helvétien, dans les commentaires de César. (*V. lib.* I.)

N.° XVIII. — Nous donnons sous ce N.° un simple fragment, parce que le nom du gaulois SYNTROPO s'y montre précédé des prénoms C. JUL. (*Caius Julius.*)

Il est remarquable que le prénom le plus généralement adopté par nos Bituriges, immédiatement après la conquête du reste des Gaules, ait été le nom même du conquérant. La neutralité qu'ils paraissent avoir gardée, leur concilia-t-elle la bienveillance de César, et plus tard d'Auguste? Voulurent-ils se montrer reconnaissans? Ou ne devons-nous attribuer l'adoption du prénom qu'à l'adulation et à la crainte du maître?

Inscription où des noms romains se trouvent mêlés aux noms gaulois.

N.° XIX. — Sur ce monument, érigé par une tendre épouse à un époux chéri, le nom de la femme doit-il être lu ainsi CORTATHRA; ou la syllabe THRA rejetée à la ligne suivante est-elle l'abréviation du mot THRASSIA? Dans ce dernier cas, CORTA n'aurait pas été gauloise,

mais originaire de Thrace. Les noms de l'époux, Coscoxius et Jucundus, ont été portés, le premier par un grammairien latin cité dans Varron (1), le second par un grammairien grec, de Bordeaux, et contemporain d'Ausone (2). Nous indiquons des identités de noms, sans chercher ici des identités de personnes. Nous remarquerons même que le *Jucundus* de cette inscription ne saurait être celui qu'Ausone a mentionné : pour le premier c'est un surnom; pour l'autre c'était un nom. L'*ascia* est gravée à droite du monument, et la lettre conserve encore en partie la couleur rouge dont elle fut enduite.

N.° XX. — Les noms de Trilicus et de Pixitcenus pourraient bien n'être que des noms gaulois latinisés. L'*ascia* est gravée à droite.

N.ᵒˢ XXI & XXII. — L'affranchie Siora, et l'épouse d'*Aplonius*, Queta, portent des noms gaulois.

N.° XXIII. — Le nom de Cintugnat est dans le même cas. Dans cette inscription, le nom Luci nous paraît être l'ancien datif de *Lucius :* les latins ont dit Lucipor pour *puer Lucio* (3). Ainsi interprétée, l'inscription ne présente plus aucune obscurité.

N.° XXIV. — L'inscription est gravée entre les deux anses d'une grande urne de pierre massive, sans aucun vide, et qui dès-lors n'a pu contenir les cendres de la fille d'Adnamet et du fils de Cintugenat. Cette urne dut être un monument commun à deux sépultures, et fut probablement dressée comme cippe sur un bloc qui ren-

(1) Varron, de orig. ling. lat., lib. 20.

(2) *Voyez* Ausone, profess. IX.

(1) *Voyez* la grammaire de Port-Royal.

fermait séparément les cendres des deux personnes dont nous trouvons ici les noms. L'*Ascia* se voit à droite.

N.° XXV. — Le Cippe érigé au fils de la gauloise Mimantusa présente, sur les faces latérales, d'un côté, une paire de ciseaux au-dessous de l'*ascia*; et de l'autre, l'objet figuré à côté de l'inscription. Cet objet, comme les ciseaux, a-t-il trait à la profession du mort? ou voulut-on figurer l'image du bûcher? Nous l'ignorons. Nous lisons, dans les abréviations de la dernière ligne : *Propinquus ponendum curavit*, ou *propriâ pecuniâ curavit*, sous-entendu *ponendum*.

N.° XXVI. — Au milieu de l'inscription du monument érigé par Januaris Spartiola au gaulois Mavet, mort à 23 ans, on voit une petite niche carrée, profonde d'environ trois pouces, et entourée d'un double filet. Quelles offrandes, quel souvenir reçut-elle? Nous ne nous permettrons aucune conjecture. L'*ascia* est gravée sur la face latérale, à droite.

N.° XXVII. — Nous lisons ainsi cette inscription : *Publius. Divixtus. Defunctus. est. Annis.* XIV. *Et Publii. Secundi. Defuncti. Annis.* XLI. *Consocer. Ponendum. Publiis. Asciâ. Curavit.* La famille gauloise des Divixt était nombreuse chez les Bituriges Vivisques : ce nom se trouve mentionné sur d'autres inscriptions découvertes à Bordeaux; nous l'avons aussi rencontré gravé à la pointe, sur un revêtement antique, dans les ruines de Périgueux.

N.os XXVIII & XXIX. — Le nom de Matua sur la première de ces inscriptions, et celui de Tatinia sur l'autre, nous paraissent gaulois. Sur la pierre, l'I du mot Tatinie est barré pour indiquer l'E, et l'E est em-

ployé pour Æ, comme dans la plupart de ces inscriptions.

N.° XXX. — Nous avons déjà remarqué que la famille des Cintugen, à laquelle appartenait la jeune personne dont nous lisons ici l'épitaphe, était probablement une famille gauloise. Bordeaux possédait déjà plusieurs inscriptions tumulaires sous ce nom. Le cippe octogone et pyramidal sur lequel celle-ci est gravée, a été fracturé dans l'extraction, et nous n'avons pu lire le nom de la mère.

N.° XXXI. — Nous mentionnons simplement sous ce n.° un petit cippe qui présente sur sa face antérieure une arcade feinte à plein cintre, entre deux pilastres; les faces latérales présentent aussi une arcade, mais à cintre aigu. L'on connaît des exemples de l'emploi de ce genre de cintre, antérieurs à Constantin.

N.° XXXII. — Deux niches encadrées et transversales sont pratiquées sur la face antérieure de ce petit monument : le cadre supérieur renferme un bas-relief représentant un enfant à cheval, vêtu de la cucule, passant et tenant de la droite un soc de charrue. Un bas-relief décore aussi le cadre inférieur; on y reconnaît deux bœufs dételés, se dirigeant du même côté que le cavalier. Nous lisons ainsi l'inscription : *Dilecto. Filio. Defuncto. Annis* XII. *Pater. Ponendum. Curavit.* Le premier *D* de l'inscription a été effacé dans le transport.

N.° XXXIII. — Nous ne faisons que mentionner sous ce n.° un petit cippe sans inscription, mais qui présente, sur sa face antérieure, une image de l'*ascia* sous une espèce de portique. Cette particularité nous semble confirmer l'opinion des antiquaires qui croient, avec le sa-

vant Caylus, que l'*ascia* était un instrument employé à certains usages religieux dans les cérémonies funèbres.

N.° XXXIV. — Cette portion de Stèle, dont nous donnons la gravure, appartint à un monument de la famille Sabina, nom de l'épouse d'Ausone : mais les portraits ne représentent ni cette femme, ni ses enfans. L'épouse d'Ausone était fille *d'Attusius Lucanus Talassius;* et sur notre monument, le chef de famille est un Sabinus.

N.ᵒˢ XXXV et XXXVI. — Ces deux monumens de la famille Amabilis, et qui semblent être de la même main, sont remarquables sous le rapport de l'art. Dans l'un, la tête de la jeune Amabilis est traitée avec beaucoup d'aisance et de grâce. Dans l'autre, où le sculpteur Amabilis s'est représenté lui-même sculptant le cippe qui devait un jour recouvrir ses cendres, on remarquera sans doute la pose du vieillard, cet air de tête, le mouvement du corps et des bras, l'esprit et la vérité de l'ensemble. Le Musée de Bordeaux possède un troisième cippe de la famille Amabilis.

N.° XXXVII. — Nous donnons la gravure de ce cippe érigé par Domitius Abascanius à sa mère Domitia Peregrina, comme étant intéressant pour le faire et la coiffure.

D'autres cippes déjà minés par le temps n'ont pu être retirés entiers : ils auraient augmenté le nombre de ceux où se lisent des noms gaulois. Nous y avons du moins recueilli les noms suivans : *Comerta, Cintua, Sevorus, Sammonicus :* il existait déjà, parmi les monumens de l'antique Bordeaux, plusieurs inscriptions où figurent des noms de la famille *Sammonica.*

Parmi les cippes sans épitaphe trouvés au Lycée, nous

remarquerons deux petits autels funèbres avec le D. M. et la coupe. Un grand dé en pierre sur lequel est représentée une femme à mi-corps, devant un comptoir, tenant de la main droite une balance romaine graduée. Un autre dé où l'on voit un personnage vêtu d'une tunique courte, tenant de la main droite un fouet replié, et posant l'autre main sur une longue bande d'étoffe, frangée à son extrémité. Cette bande qui descend de l'épaule le long de la tunique et de la poitrine, ressemble à une moitié d'étole. La tête du personnage a été enlevée. Nous citerons encore le buste d'un ouvrier, tenant d'une main son marteau qui a la plus grande ressemblance avec l'*ascia*, et de l'autre divers instrumens parmi lesquels on en remarque un gradué; enfin, l'image d'une femme assise, vêtue de la tunique, ayant dans la droite une urne ronde, et dans la gauche un miroir ou des tablettes. Ce petit cippe est gravé sous le N.° XXXVIII. Le précédent est gravé sous le N.° XXXIX.

LE PAPILLON VOYAGEUR.

Par F. JOUANNET.

Un papillon, loin des rivages
Témoins de ses folles amours,
Voulut tenter de longs voyages;
Désir de voir troublait ses jours.

Comme au départ qu'il se propose
Le volage un matin rêvait,
Il vit une feuille de rose,
Que, dans son cours, l'onde entraînait.

« Bon, dit-il, voilà ma nacelle :
» Flore prévient tous mes désirs.
» Enfant chéri de l'Immortelle,
» Je dois compter sur les zéphirs. »

De sa demeure accoutumée
L'ingrat partit donc sans douleur,
Et la nacelle parfumée
Reçut l'imprudent Voyageur.

Là, bien posé, l'aile dressée,
Au hazard il voguait sur l'eau,
Suçant les perles de rosée
Dont brillait encor son bateau.

Déjà fuyait loin des prairies
Notre argonaute aux cent couleurs,

Et d'effroi les Nymphes saisies
Le rappelaient par leurs clameurs.

Lui, bientôt las d'être immobile,
Quitte sa nef, reprend l'essor,
Et mille fois, d'un vol agile,
Va, vient, revient, et rentre à bord.

Il triomphait, lorsque Borée
Tout indigné fond sur les eaux :
Soudain la barque chavirée
Plongea l'insecte dans les flots.

Quelque temps la plaine liquide
Le vit lutter contre le sort;
Mais trahi par son aile humide,
Il ne put éviter la mort.

L'auteur de sa fin déplorable
Sur la rive au loin le jeta;
Mais un pêcheur plus charitable
Le recueillit et l'inhuma.

J'ai rencontré par aventure
L'endroit où dort son vain débris,
Et j'ai lu sur sa sépulture
Ces mots par le pêcheur écrits.

« Beaux papillons de nos rivages,
» Vivez où Dieu marqua vos jours.
» Pour nous, hélas ! sont les voyages;
» Pour vous, les fleurs et les amours. »

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS,

BUHAN, avocat.
CAILA (Le baron de).
COURTADE, homme de lettres.
DESÈZE, conseiller de la Cour royale de Bordeaux.
DESÈZE (VICTOR), recteur de l'Académie de Bordeaux.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), maire de Bordeaux.
D'HAUSSEZ (Le baron), préfet du département de la Gironde.

LAINÉ (Le comte), pair de France.
LESCAN, examinateur des écoles de la Marine.
LYNCH (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
OLIVEAU, médecin vétérinaire.
RATEAU (Le baron de), procureur-général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DESFOURNIEL, négociant.
DESMOULINS, naturaliste.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN fils, médecin.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET-LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
JOUANNET, membre de la commission pour les antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'académie de dessin et peinture.
LAMARQUE, négociant.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.

LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres.

LEUPOLD, professenr de mathématiques et physique.

LOZE, pharmacien.

MONBALLON, médecin, conservateur de la bibliothèque de la ville.

ROGER, amateur de peinture.

SAINCRIC (De), médecin.

VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.

ALIBERT, médecin, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASTEROT, naturaliste, à Dublin.

BERGERET, peintre, à Paris.

BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.

BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.

BOSC-DANTIC, naturalisto, à Paris.

BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.

BRARD, minéralogiste, à la Galibe près Terrasson.

CAFOR, chanoine, à Versailles.

CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.

CAVENTOU, chimiste, à Paris.

CHAPTAL (Le comte), pair de France, chimiste, à Paris.

CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Isle et Vilaine.

DUFAU père, littérateur, à Paris.

DUFAU fils, littérateur, à Paris.
DUPLAN, capitaine d'artillerie, à Toulouse.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FITTE, littérateur, à Tarbes.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY (Le baron), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
LABADIE, propriétaire, à Baurech.
LAFON-LADEBAT, homme de lettres, à Paris.
LARROUY, recteur de l'Académie de Toulouse.
LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASALLE, propriétaire à Tustal, canton de Créon.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MALENGIN, propriétaire à Anglade, près Blaye.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MAZOIS père, ancien négociant, à Paris.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
PERNET, directeur du collège, à Lectoure.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RANQUE, médecin, à Orléans.
SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Basas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.
SIGOYER (Antonin de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.
TARRY, médecin, à Agen.
TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.
VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.
VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

FIN.

N° I.

SACRAPO · COXI

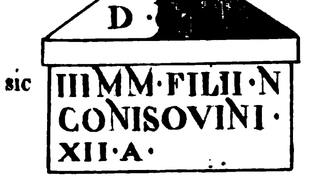
II.

VLBITV
DAGA·DE
F· AN·XX
SVMER
E·PEQVA
RIS· · P ·C·

IV.



V.



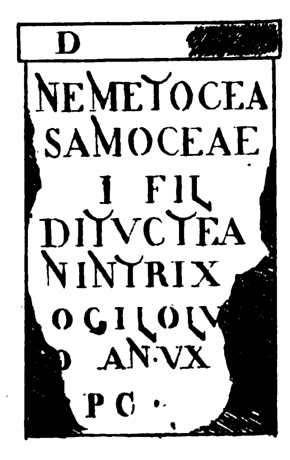
VII.

D · M
ATIOXTE·IMM sic
MORIA · PILINIS
CO FLV·X·ET IIIIV
D S P

VIII.

D·M
MARITV
S PENTI
CEIV VE
VERIOCE
D·A·XXV·VX·
ET SOROR
M·C·D·S

IX.



Ier Scle.

.VGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
B.T · VIV·

IIme Scle

TARQVINIAE·FAST
NAE·M· CALVENT·
SABINIANVS·VIV·
SEBI·ET·CONIVGI

de 404 à 407.

DEPOSITIO ADEL
ANORVM MENSIV
ETTRIDVO P C DOMN TR
HONORI AVGVSTI
SEX A ω POSVIT
PATER MAVRVSIVSETVRSA

(Nota) *Les trois inscriptions ci-dessus ont été prises pour termes de comparaison* (V. le texte P. 3. L. 19. L. 9.) *un défaut sur la pierre permet de lire* axioxtuus, *ou* axioxtulis, *ou* axioxtus, *le défaut pouvant être regardé comme une lettre future abandonnée par le graveur.*

(P. 25 L. 23.) abascauius. *Lisez* abascantus.

Ier S^cle.

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT · VIV·

IIme S^cle

TARQVINIAE·FAST
NAE·M· CALVENT·
SABINIANVS·VIV·
SIBI·ET·CONIVGI

de 404 à 407.

DEPOSITIO ADELF
ANORVM ... MENSIV
ETTRIDVO P C DOMN TR
HONORIAVGVSTI
SEX A ☧ ω POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA

(Nota) Les trois inscriptions ci-dessus ont été prises pour termes de comparaison (V. le texte P. 3.)

(P. 19. L. 9.) un défaut sur la pierre permet de lire axioxtuis, ou axioxtulis, ou axioxtus, le défaut pouvant être regardé comme une lettre fautive abandonnée par le graveur.

(P. 25. L. 23.) abascanius. Lisez abascantus.

III.



P. Lacour del.   Lith.ie de Légé

VI.



XXXII.



P Lacour del — *Lith.e de Legé*

XXXIV



P. Lacour del.   Lith.e de Légé.

XXXV.



XXXVI.



P. Lacour, del *Lith^e de Légé*

XXXVII.



P Lacour del *Lith.ie de Légé*

XXXVIII.



P. Lacour del. *Lith.e de Légé.*

XXXIX.



P. Lacour del.



Lith. de Légé a Bord.ª

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 5 Juin 1828.



BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13.

M. D. CCC. XXVIII.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 5 JUIN 1828.

M. BILLAUDEL, président, ouvre la séance à sept heures du soir et prononce un discours dans lequel il donne un précis de l'histoire de l'Académie.

M. BLANC-DUTROUILH, secrétaire-général, fait le rapport des travaux de l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

M. LATERRADE, secrétaire de la Commission d'agriculture, rend compte des travaux de cette Commission depuis la dernière séance.

Après la lecture du Programme, M. le Président proclame les noms des personnes à qui l'Académie a décerné une récompense (*Voy.* le Programme).

M. Jouannet prononce l'éloge historique de M. Marc-Antoine Mazois.

La séance est terminée par une pièce de vers de M. Jouannet, intitulée : *la Pastourelle et le Lézard*.

Billaudel, *président.*

Bourges, *secrétaire.*



FRAGMENT

D'UN

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

PAR M. BILLAUDEL, PRÉSIDENT,

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE.

MESSIEURS,

DANS cette réunion solennelle, en présence de l'honorable assemblée qui vient ennoblir de ses suffrages les couronnes que vous décernez à la philosophie, aux lettres, à l'agriculture et aux

arts industriels, je dois être économe du tems et sobre de paroles. Cependant je ne veux pas laisser sans réponse le reproche d'indifférence pour les sciences qu'on a trop légèrement adressé à la ville de Bordeaux.

Si le concours de tant de respectables magistrats, de tant de citoyens éclairés prouve que vos efforts ont mérité l'estime des gens de bien et la confiance d'une administration tutélaire, il me donne à croire aussi que je ne fatiguerai pas l'attention de mes auditeurs en rappelant quelques-uns des services rendus par vos prédécesseurs.

L'avantage des lieux, l'abondance des productions naturelles, la sagacité d'esprit qui conçoit les spéculations les plus étendues, l'activité de caractère qui en poursuit l'exécution ont pu entraîner une population industrieuse dans les routes de la fortune. Mais Bordeaux a possédé de tout tems des esprits laborieux inaccessibles à ces séductions, des publicistes, des physiciens, des hommes de lettres qui ont cultivé les Muses dans une profonde retraite, ou qui se sont réunis pour leur rendre un public hommage et les faire servir au triomphe de la justice et de la raison.

Vous me dispenserez, Messieurs, de suivre les phases d'une cité aussi ancienne que l'empire des Césars; personne de vous n'ignore que Bordeaux peut revendiquer la gloire d'avoir produit ou d'avoir nourri dans son sein les Ausone, les Vinet,

les Montaigne. J'arrive donc sans transition à l'heureuse époque qui a vu tous les genres de talens se développer sous un grand Prince, et qui a été remarquable par l'application de la force d'association aux travaux intellectuels.

Instituée par lettres-patentes du 3 Mai 1713, l'Académie de Bordeaux est une des plus anciennes sociétés savantes de l'Europe. (*Voy.* note 1.re). Fille du siècle glorieux de Louis XIV, si riche par les productions de la littérature et des beaux-arts, elle fut contemporaine d'un autre siècle à jamais célèbre par les plus étonnantes réformes dans les sciences naturelles et politiques. Ses souvenirs, ses archives, ses mémoires sont pleins des marques de cette révolution morale, à la fois paisible et salutaire. Soit que j'ouvre vos registres et que j'assiste aux délibérations de l'Académie dès son origine; soit que je consulte la série des prix proposés et décernés par elle, je la vois, toujours active, toujours généreuse, s'associer aux progrès de l'esprit humain, le soutenir dans ses explorations, l'arrêter dans ses écarts, lui ouvrir de nouvelles routes, et rappeler sans cesse la science à son véritable but, qui est d'éclairer les hommes, afin de les rendre meilleurs et plus heureux.

Il semble d'abord que ses réunions n'aient pour objet que d'agréables délassemens puisés dans les plaisirs de la musique et de la conversation. Mais sous ces dehors aimables qui caractérisent le tems

de la régence, les projets les plus utiles sont conçus et mis à exécution. Dès la première année de sa fondation, l'Académie étend sa vue sur toutes les branches des connaissances humaines, sur toutes les questions d'un intérêt général. L'agriculture, la statistique, l'anatomie, la médecine, la physique, la météorologie, l'astronomie, en un mot, l'histoire naturelle, civile et politique de la province, sont la matière de ses travaux et de ses recherches. Les difficultés de l'entreprise, l'immensité de la carrière à parcourir, pourraient être au-dessus des forces et de la vie d'un seul homme. C'est ici que l'esprit d'association développe toute sa puissance. La communauté des efforts, la succession des générations triomphera de tous les obstacles, et par un travail lent et imperceptible, vivifiera le corps social, comme une eau pure et salubre porte dans nos organes un principe de vigueur, dont nous méconnaissons trop souvent la cause. (*Voy* note 2).

L'agriculture, Messieurs, cette source de toutes nos richesses, excite d'abord toute la sollicitude de nos fondateurs. Les engrais, les marnes, les prairies artificielles, le croisement des races d'animaux, l'éducation des abeilles, le défrichement et la culture des landes, toutes ces améliorations introduites en France depuis trente ans, avaient été recommandées par l'Académie, et

proposées, comme sujets de prix, dans le cours du dernier siècle (1).

Dans la physique, à une époque où on aspirait à deviner les causes plutôt qu'à observer les faits, elle a provoqué les recherches des savans les plus distingués, et a couronné leurs efforts, plus ou moins heureux, pour pénétrer les secrets de la nature : les mémoires de ce tems ont été publiés ; mais la Société a conservé dans ses archives des registres d'observations météorologiques, continuées pendant plus de cinquante ans (2).

Les encouragemens que la médecine, l'anatomie et les établissemens sanitaires ont reçus de la Compagnie, sont assez connus par les écrits lumineux des lauréats. On sait qu'ils traitent des substances alimentaires, des propriétés médici-

---

(1) Ce n'est qu'en 1761 que les Sociétés d'agriculture furent établies dans les provinces. Vingt-quatre ans plus tard, celle de la capitale, qui est aujourd'hui si célèbre, n'avait (dit M. Cuvier dans ses éloges), publié que quelques instructions.

(2) D'après les observations faites par quelques membres de l'Académie, la météorologie présente les résultats suivans à Bordeaux :

Température moyenne annuelle 11°. 1/12. Réaumur.
Hauteur moyenne du baromètre 27^{po}. 10^{l}. 8/10.
Quantité annuelle d'eau de pluie 25^{po}. 10^{l}. 28/12.
Direction habituelle du vent S. O. O. N. O.

nales du règne animal, de l'utilité des bains, de l'établissement des hôpitaux, des fièvres contagieuses, etc.

Dans les arts mécaniques et industriels, nous citerons, parmi tant de perfectionnemens indiqués par l'Académie, les prix proposés pendant quarante ans pour l'établissement des fontaines publiques à Bordeaux, et son rapport sur le premier bateau à vapeur de la Garonne. C'est ce rapport qui, par une description exacte des machines, a dissipé toutes les craintes, et a attaché la confiance publique à ces admirables machines.

Quelle attention l'Académie n'a-t-elle pas apportée à l'étude des monumens antiques qui se rencontrent en si grand nombre dans une ville, dont la fondation remonte à l'époque de la domination romaine? Quelle distance entre les premiers aperçus de vos devanciers sur ces précieux restes de l'antiquité, et les recherches archéologiques des membres qui font encore l'ornement de la société!

Rappellerai-je les services rendus à l'histoire naturelle par votre Société, la description des coquilles de Ste.-Croix-du-Mont, de Saucats, et particulièrement des ossemens fossiles trouvés dans une caverne au-dessus de Langoiran en 1713. A cette époque où les contes populaires d'une ancienne race de géans étaient encore reçus par les esprits les plus éclairés, l'Académie de Bor-

deaux avait déjà émis une opinion raisonnée et juste sur ces témoins irrécusables d'un ancien monde ; elle voyait dans ces objets de curiosité des ossemens d'éléphans, de rhinocéros, de cerfs, d'élans, de bœufs et de chevaux, débris et monumens de la grande catastrophe diluvienne. (*Voy.* note 3).

Je ne puis, Messieurs, que vous indiquer rapidement les nombreux et utiles travaux de vos prédécesseurs ; mais qu'il me soit permis du moins de citer les noms de ceux qui ont des droits particuliers à la reconnaissance de la postérité. Quel est le corps savant qui ne s'honorerait d'un Romas qui a partagé avec Franklin la gloire de soustraire la foudre aux nuages, d'un Villaris qui a découvert la terre à porcelaine en France (1), d'un Brémontier qui a arrêté la marche des dunes, et préservé de l'envahissement nos campagnes et les villes elles-mêmes, d'un Lacour dont le pinceau a presque égalé celui de Vernet en léguant à la postérité la fidèle et vivante image du port de Bordeaux, d'un abbé Sicart qui a si bien mérité de l'humanité, en marchant sur les traces de l'abbé de l'Épée ? Et

(1) M. de Romas a lancé son cerf-volant électrique au milieu des nuages, en 1753. C'est en 1760 que M. Villaris a découvert la terre à porcelaine à St. Yrieux, près de Limoges. Les premiers essais pour la fixation des dunes, par M. Brémontier, datent de l'année 1787.

vous, hommes généreux qui avez enrichi notre cité du tribut de vos veilles et du fruit de vos épargnes, Bel, Barbot, Campaigne, Cardoze, Desbiey, Journu-Aubert, n'est-ce pas vous qui avez préparé nos collections de botanique, fondé notre cabinet d'histoire naturelle, rassemblé ces riches bibliothèques qui répandent les connaissances en satisfaisant la curiosité publique? (*Voy.* note 4).

Etrangère désormais et reçue sous la foi de l'hospitalité dans le sanctuaire élevé aux sciences par ses membres, l'Académie est heureuse et fière d'avoir conservé, pour unique héritage, les pensées, les projets et le dévoucment de tant d'utiles citoyens. Elle se plaît à parcourir sa liste généalogique, sur laquelle ont pris rang tous les habitans de cette province qui se sont distingués dans la magistrature, dans le commerce, dans les sciences et dans l'administration. Ses premiers fondateurs appartenaient à ce sénat auguste dont nous voyons revivre le savoir et les vertus dans nos cours judiciaires. Les intendans, les préfets, les magistrats municipaux qui ont apporté le plus de zèle dans l'exercice de leurs hautes fonctions ont voulu être agrégés à l'Académie et concourir à ses travaux. C'est à elle qu'ils ont adressé et qu'ils adressent encore les mémoires dans lesquels ils exposent leurs vœux pour le bien de la contrée; c'est elle qu'ils consultent pour l'érection des monumens qui doivent embellir notre cité et éveiller

une généreuse émulation. Vous étiez de notre Académie, Tourny, Montesquieu, noms à jamais chers à cette province (1), illustres philantropes dont les bienfaits ont mérité les honneurs d'un monument élevées sur le théâtre même de votre gloire. A l'aspect de notre port magnifiquement décoré par une architecture régulière et somptueuse, de nos boulevards, de nos places, de nos jardins si largement ouverts et plantés d'arbres qui répandent une ombre salutaire, quel est le Bordelais, quel est l'étranger qui n'éprouve le désir de déposer le tribut de son admiration aux pieds de la statue du courageux, de l'infatigable Tourny ? Quel est l'homme sensible aux charmes de la littérature, quel est le citoyen épris des douceurs de la liberté qui ne s'empresse de venir admirer les traits de l'immortel auteur *de l'Esprit des lois*, dans notre bibliothèque qu'il a enrichie de ses dons, et plus encore de ses ouvrages, ou dans le temple de la justice dont il éclaire et dirige les sages ministres ?

J'ai parlé de l'Esprit des lois, Messieurs : arrêtons-nous devant l'impérissable monument élevé sous les yeux de l'Académie, je dirais presque à son inspiration. Vos registres déposent que M. de

---

(1) M. de Tourny, reçu académicien le 9 janvier 1744, sur la présentation de M. de Montesquieu, élu directeur en 1745, harangua, en cette qualité, Madame la Dauphine à son passage à Bordeaux, le 30 janvier 1745.

Montesquieu préludait devant ses collègues aux grandes pensées qui ont dicté les plus belles pages de son ouvrage. Depuis l'année 1716 qui fut marquée par sa réception, jusqu'en 1735, l'Académie compte plus de vingt dissertations ou mémoires lus par lui-même dans les séances particulières. Nous surprenons le secret du génie, nous en suivons les progrès, et le voyons grandir au seul énoncé de ses écrits.

En 1716, deux dissertations sur la politique des Romains dans la religion, et sur le système des idées; en 1717, une dissertation sur la différence des génies; en 1725, plusieurs chapitres sur les devoirs de l'homme; et un mémoire sur la considération et la réputation; en 1732, des réflexions sur la sobriété des habitans de Rome, comparée à l'intempérance des anciens Romains; en 1734, un discours sur la formation et le progrès des idées, sont les matériaux que préparait M. de Montesquieu pour élever son vaste édifice; déjà les Lettres Persannes, les Causes de la grandeur et de la décadence des Romains avaient fait sa réputation d'écrivain philosophe. Mais d'autres études étaient nécessaires pour découvrir les principes de la société humaine. Également propre à tous les genres, aux tableaux gracieux autant qu'aux compositions sérieuses, aux sciences naturelles autant qu'aux recherches historiques, M. de Montesquieu, dès 1716, fonde un prix

d'anatomie à l'Académie de Bordeaux; en 1721, il lit un mémoire contenant des observations faites au microscope sur des insectes, le gui de chêne, les grenouilles, la mousse des arbres, et des expériences sur la respiration des animaux plongés sous l'eau; en 1723, une dissertation sur le mouvement relatif, et une réfutation du mouvement absolu; en 1731, un mémoire sur les mines d'Allemagne, et sur les intempéries de la campagne de Rome. L'Académie, si occupée dans cette période des questions d'anatomie et de physiologie, trouvait en M. de Montesquieu un de ses auditeurs et de ses coopérateurs les plus assidus.

Enfin, Messieurs, l'œuvre est accomplie, l'Esprit des lois est donné à la France et à l'Europe en 1748; mais la France et l'Europe sont plutôt éblouies d'abord qu'éclairées par cette lumière nouvelle : votre Compagnie seule en peut soutenir l'éclat; et pour rendre hommage au grand homme, elle fait lire les trois premiers chapitres de l'Esprit des lois, dans sa séance publique du 25 août 1753, jour mémorable qui fera éternellement la gloire de l'Académie de Bordeaux, et dans lequel elle a devancé le jugement de la postérité, en couvrant de ses applaudissemens le code de la raison et de l'humanité! C'est dans ce code que sont venues se réunir, comme de deux sources différentes, la double série de connaissances dont l'auteur avait fait l'objet de ses méditations,

les sciences naturelles et politiques; c'est là qu'on comprend bien que la constitution de nos Sociétés doit être la conséquence des lois qui président à la conservation de l'espèce humaine sur tout le globe.

L'*Histoire universelle de Bossuet* est l'admirable tableau de la Providence jettant les fondemens du christianisme à travers l'élévation et la chûte des empires. L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, par Voltaire, présente trop souvent le spectacle de la force foulant sous ses pieds la vertu faible et timide. L'écrivain sacré nous inspire une résignation sublime mais presque indifférente sur les intérêts politiques de la société humaine; l'auteur de la Henriade introduit dans l'histoire un pyrrhonisme sans règle et sans devoir.

Montesquieu, sans rester étranger aux principes religieux et philosophiques qui dominent notre existence, entre plus avant dans les lois qui font le sort des peuples. Transporté chez les différentes nations, soit par les récits des voyageurs, soit par ses propres observations, il avait reconnu que plusieurs systèmes de gouvernement se partageaient les nations; que depuis la démocratie la plus licencieuse jusqu'au despotisme le plus absolu, il y a une multitude de constitutions possibles dont l'histoire offre des exemples. Entre ces modifications sans nombre, on peut établir des

rapprochemens et des analogies; mais ces rapprochemens et ces analogies semblaient échapper à-la-fois à l'influence du tems et à celle du génie des peuples. Quelle était donc la cause de ces formes constantes ou périodiques dans la formation des sociétés sur le globe?

C'est le climat, c'est la différence de température, c'est le voisinage des mers, c'est la nature du sol, qui créent les besoins, qui excitent les désirs, qui éveillent ou étouffent les passions, qui font enfin à ceux-ci une loi de demeurer indépendans, afin qu'ils puissent satisfaire librement aux conditions de leur existence, à ceux-là de se plonger dans une inertie ou dans un fatalisme absolu pour jouir du repos qui est le premier de tous les biens sous un ciel de feu.

Mais en constatant l'influence du climat sur les constitutions des empires, Montesquieu établit aussi comment ces constitutions peuvent être corrigées par les lois, par les mœurs, par les exemples; il nous fait voir sur le même sol le même peuple jouissant de la liberté et tour-à-tour écrasé par la tyrannie. Il se plaît sur-tout à montrer la supériorité d'une nation qui est parvenue à fonder chez elle un gouvernement mêlé des trois pouvoirs. Il nous prépare à la monarchie représentative en nous exposant les bienfaits qu'en a reçus la nation anglaise.

Montesquieu veut le maintien des institutions

de son pays, mais il les veut à l'abri de ces envahissemens qui tendent à confondre les pouvoirs et à établir le despotisme ou l'anarchie sur la ruine des libertés générales. A quels transports ne se livrerait pas sa grande âme si, revenant au milieu de nous, il retrouvait ses préceptes et ses leçons à jamais consacrées dans la Charte tracée par une main auguste! (*Voy.* note 5)

Hommage et reconnaissance aux Bourbons, à Louis XVIII, à S. M. Charles X qui les premiers sur le continent européen ont assuré à chacun de leurs sujets le libre développement de ses facultés et lui ont ouvert la carrière la plus honorable que puisse parcourir un citoyen généreux, la fonction de servir son pays en s'appliquant à faire des lois sages, et à fonder des institutions durables! N'est-ce pas en effet cette dynastie révérée qui a donné l'exemple de l'émancipation de l'espèce humaine dans ses états, qui a procuré l'affranchissement des colonies de l'Amérique du Nord et reconnu dans la race nègre la faculté de constituer une société régulière, et de se donner un gouvernement respectable? N'est-ce pas notre bien aimé Souverain qui a dit à la pensée: sois libre, je t'affranchis des entraves d'une longue tutelle; magnanime confiance qui caractérise le digne héritier du trône de St. Louis, de Louis XII, de François I.er, de Henri IV et de Louis XIV! Ah messieurs, entourons de nos res-

pects, pressons de notre amour des Princes généreux et éclairés dont chaque règne est marqué par un nouveau bienfait en faveur de la civilisation !

Et nous aussi, Messieurs, nous conserverons intact le trésor d'estime et de considération qui nous a été légué par nos prédécesseurs ; nous nous souviendrons que la tâche la plus noble, la fonction la plus importante des sociétés savantes est de prévoir, de soutenir, d'accélérer la marche du genre humain ; que leur devoir est de seconder les intentions bienfaisantes du Roi, de dissiper les préjugés qui s'opposent à la propagation des vérités utiles, de combattre l'esprit de système si souvent funeste aux intérêts les plus chers du corps social, de préparer un libre cours à l'industrie et aux manufactures, en un mot d'assurer le bonheur et la liberté des populations entières, en diminuant les travaux manuels par le développement des arts mécaniques, et en attaquant les vices de l'ignorance et de la superstition par les armes de la tolérance et de l'instruction.

Disons, répétons sans cesse à nos concitoyens que l'agriculture et les manufactures ne sont pas des puissances rivales ; que l'une et l'autre s'excitent et se fécondent mutuellement ; que toutes deux ont pour but de répandre l'aisance dans la classe la plus nombreuse de la nation, et de présenter au commerce des moyens d'échange avec les peuples étrangers ; que tout homme qui se livre

à ces arts utiles sert efficacement la patrie, et a droit à nos égards et à notre reconnaissance. Mettons en oubli ces parallèles offensans, qui n'ayant pas pour objet une louable émulation, tendent à jeter la discorde entre les provinces et jusque dans les familles, nourrissent de vieilles haines, et divisent les membres de l'état dont l'accord seul peut faire la force et la gloire.

Qu'à la voix des lettres, qu'à l'inspiration des sciences et des arts, les descendans étroitement unis de ces Gaulois et de ces Francs si fiers, si emportés, si belliqueux, non moins braves, non moins ivres de la gloire militaire que leurs ancêtres, soient à jamais le peuple le plus industrieux, le plus aimable et le plus poli de la terre.

NOTES.

NOTE 1.re

3 Mai 1713. Les lettres-patentes du Roi, pour l'établissement de *l'Académie des belles-lettres, sciences et arts* de Bordeaux, sont enregistrées au Parlement de cette ville. L'Académie est placée sous la protection de M. le duc de la Force. Elle se compose de vingt membres ordinaires et de vingt académiciens associés. Chacun des membres ordinaires est autorisé à s'adjoindre un *élève*, âgé de 20 ans au moins.

Le premier directeur de l'Académie fut M. de Gasq, président à mortier au Parlement de Bordeaux.

La première conférence publique se tint le 25 août 1713, jour de St. Louis.

Ces solennités étaient toujours accompagnées de chants religieux, dont la musique était dirigée et en partie composée par l'un des membres de l'Académie (M. de Sarrau).

Le 1.er mai 1714. Deuxième conférence publique, tenue en l'honneur de la fête du protecteur.

Le 25 août 1714. On propose pour premier sujet de prix *la cause des variations du baromètre*. La médaille est décernée à M. de Meyran, dont le nom est si célèbre dans les sciences physiques.

Mai 1715. M. le duc de la Force avait fondé à perpétuité une somme de 300 liv. pour être employée en jetons d'argent, qui seraient distribués aux académiciens présens dans les conférences. L'Académie remercie son protecteur, et le prie d'employer sa fondation perpétuelle à la distribution d'une médaille pour l'encouragement des sciences. La médaille porte d'un côté les armes du protecteur, et de l'autre la devise de l'Académie (*crescam et lucebo*).

Juillet 1715. L'Académie de Bordeaux s'associe avec l'Académie des sciences de Paris, à la condition d'envoyer à celle-ci chaque année une dissertation.

Octobre 1715. L'Académie de Bordeaux écrit à M.gr le duc d'Orléans pour le féliciter sur son avènement à la régence.

Novembre 1715. Les registres portent la réponse obligeante faite par M.gr d'Orléans à la lettre qui lui a été adressée par la Compagnie.

Mai 1720. M. le duc de la Force, protecteur, fait don à l'Académie d'une somme de 60,000 livres pour acheter une maison destinée à ses conférences.

Avril 1725. Les membres de l'Académie ayant résolu d'écrire l'histoire politique, civile et naturelle de la province, se partagent les différentes branches des connaissances humaines.

1723 ou 1724. L'Académie reçoit de M. de Sarrau deux actions de la Compagnie des Indes.

1727. On propose de publier les mémoires de la Société : une commission est chargée d'en faire le choix.

1737. La Compagnie fournit à M. Campaigne, médecin, académicien associé, les fonds nécessaires pour la recherche des plantes qui croissent aux environs de Bordeaux.

1738. Le Roi accorde un privilége pour l'impression des mémoires de l'Académie.

1738. Par son testament, M. Bel lègue à l'Académie trois maisons, une bibliothèque, une collection d'instrumens de physique et de mathématiques.

1739. L'Académie donne le titre de son bibliothécaire à l'abbé Venuti, qui est chargé en même temps de la publication de quelques dissertations sur des médailles antiques.

1733. M. Campaigne, médecin, membre associé, lègue à la Société ses livres, son herbier et son cabinet d'histoire naturelle.

1743. L'Académie ouvre un cours public de physique expérimentale.

1744. L'Académie établit une classe de correspondans pour travailler avec elle à l'histoire politique, civile et naturelle de la Guienne.

Avril 1747. M. Cardoze, académicien associé, lègue ses livres à l'Académie.

Novembre 1750. Le président Barbot fait don de sa bibliothèque.

1781. Louis XVI renouvelle les lettres-patentes de l'Académie de Bordeaux.

5 Juin 1785. L'abbé Desbiey fait don d'une collection d'histoire naturelle.

1796. L'Académie ayant été détruite au commencement de la révolution, une nouvelle réunion se forme à Bordeaux sous le titre de société d'histoire naturelle.

24 Septembre 1797. La Société d'histoire naturelle reprend le titre de Société des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Septembre 1814. Délibération pour demander la confirmation des lettres-patentes accordées à l'Académie.

Septembre 1817. Lettre du ministre de l'Intérieur qui autorise l'Académie à prendre le titre d'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

L'Académie a eu pour Protecteurs : MM.

Nompar de Caumont, duc de la Force, en.......... 1713.
Fleuriau, comte de Morville, ministre et secrétaire d'état, élu en.. 1726.
De Polignac, cardinal, élu par l'Académie en...... 1736.
Maréchal duc de Richelieu, élu en..................... 1758.
Dupré de Saint Maur, Intend.[t] de la Guienne en.... 1778.

Note 2.[me]

L'attention d'un auditoire a des bornes qu'il n'est pas permis de franchir, à peine de faire naître la fatigue et l'ennui. On a dû passer rapidement sur la partie la plus importante des travaux de l'Académie, c'est-à-dire sur les prix et les encouragemens qu'elle a décernés chaque année depuis sa fondation.

Pour remplir cette lacune, nous plaçons ici le tableau de ces prix depuis l'établissement de la Société jusqu'en 1818, pendant une période de 105 ans. En comparant les sujets entre eux et avec les époques, on pourra trouver dans ce tableau synoptique la représentation fidèle de la marche de l'esprit humain, et des progrès de la civilisation dans le cours du 18.[me] et au commencement du 19.[me] siècle.

RÉSUMÉ DU TABLEAU.

SUJETS.	NOMBRE DE PRIX.		
	Proposés.	Décernés.	Retirés.
L'agriculture..............................	39.	12.	27.
Les sciences médicales, physiques et mathématiques....................	50.	34.	16.
La littérature, l'archéologie et les éloges académiques..................	20.	11.	9.
Les arts mécaniques, chimiques et industriels..............................	13.	7.	6.
Le commerce, la marine et les embellissemens de Bordeaux.........	7.	1.	6.
Les progrès de la civilisation et des bonnes mœurs......................	4.	3.	1.
TOTAUX	133.	68.	65.

Note 3.me

Voici un second tableau destiné à faire connaître la part immédiate qu'a eue l'Académie à l'avancement des sciences, des belles-lettres et des arts. Chaque branche des connaissances humaines y est indiquée, avec le nombre de fois qu'elle a fixé l'attention particulière et spéciale de la Société. Ce relevé numérique, pris sur les registres de l'Académie, n'a pu être fait qu'entre de certaines périodes de tems, à raison des lacunes que présentent ces registres, dont une partie s'est égarée à l'époque de la révolution.

Ce tableau nous apprend que, de 1713 à 1723, la Société a traité douze sujets d'agriculture, de navigation et de minéralogie; quarante-sept de médecine et de physiologie; quarante-deux de physique et de chimie;

vingt-un de littérature, morale et philosophie. De 1752 à 1756, pendant cinq ans, les nombres doivent être doublés pour servir de comparaison, et sont comme suit : agriculture douze ; médecine seize ; physique vingt-quatre ; littérature douze. De 1806 à 1815, ils deviennent pour l'agriculture quarante-un ; pour la médecine dix ; la physique six ; la littérature quarante-trois. Quel développement reçoit de nos jours l'agriculture restée stationnaire pendant un siècle, et soumise tout-à-coup à une impulsion quatre fois plus considérable de la puissance intellectuelle ! Qu'on fasse bien attention que ce progrès du plus utile des arts, a été de pair avec les progrès de la littérature qui ont rendu le talent d'écrire plus général et la dissémination des lumières et de l'instruction plus rapide.

Note 4.me

Nous aurions voulu pouvoir donner la liste complète des membres résidens et correspondans qui ont pris part aux travaux de l'Académie depuis sa fondation. Ce travail ne pourra se faire que le jour où la Société sera rentrée en possession de ses archives, dont les pièces ont été distribuées entre ses membres à l'époque de la révolution. Cependant nous offrons un tableau qui, quoique imparfait, pourra servir de renseignement aux personnes qui s'occuperaient de cet objet par la suite. C'est avec regret que nous avons supprimé les noms des correspondans qui auraient donné trop d'étendue à cette note, et parmi lesquels on voit figurer les hommes les plus distingués dans les sciences et dans les lettres. Qu'il nous suffise de dire que, depuis 1713 jusqu'en 1812, nous avons compté parmi les membres résidans trente-quatre magistrats, huit ministres de la religion, quatre-vingts

savans de toute profession; et parmi les correspondans, quatorze magistrats, seize ministres de la religion, cent trente-quatre savans de toute profession. En ce moment, l'Académie possède dans son sein presque tous les savans qui s'occupent à Bordeaux de l'instruction des *sourds-muets*, de l'enseignement de la philosophie, des langues et de la littérature, de l'astronomie, des sciences médicales, physiques et mathématiques, de l'art nautique, des sciences naturelles, du commerce et du dessin. A côté de ces professeurs, dont la fonction est si honorable et si utile, viennent se placer des hommes qui se livrent au commerce, à l'agricultnre, aux différentes branches de l'architecture, à l'application de la chimie et des arts mécaniques. Qu'on juge de l'influence que doivent avoir, sur le progrès des lumières à Bordeaux, des réunions dans lesquelles il se fait pour ainsi dire un échange journalier d'instruction, et où des communications bienveillantes et fraternelles, font circuler rapidement les observations, les expériences, les applications et les découvertes utiles. Qu'on parcoure la ville; qu'on jette les yeux sur les monumens qui la décorent, sur les manufactures qui s'y sont développées, sur les établissemens publics qui rendent les communications plus faciles, l'air plus salubre, le séjour de la province plus agréable aux étrangers, et par-tout on reconnaîtra que l'Académie s'est associée à l'entreprise, de ses vœux, de ses encouragemens, et presque toujours de la coopération de l'un de ses membres.

NOTE 5.me

On ne peut s'empêcher de prendre un vif intérêt à l'histoire d'une Société pour laquelle le grand Montesquieu a montré tant d'attachement et de dévouement.

Pour se faire une idée du désir qu'il avait de concourir à ses progrès et à son illustration, ajoutons aux citations faites dans le texte de ce discours, un précis des faits consignés sur les registres de l'Académie.

3 Août 1716. M. de Montesquieu est élu académicien ordinaire.

En septembre 1717, élu directeur, il préside la séance publique du 15 novembre 1717.

1.er Mai 1718, 25 août 1718, conférences publiques présidées par M. de Montesquieu.

1720, 1721. M. de Montesquieu s'emploie d'une manière très-active pour acheter une maison avec le don fait à l'Académie par M. le duc de la Force.

7 Août 1722. M. de Montesquieu partant pour Paris reçoit des pleins pouvoirs pour gérer les affaires de la Société.

24 Janvier 1723. M. de Montesquieu fait don à l'Académie d'un action de la Compagnie des Indes.

28 Août 1725. M. de Montesquieu, élu directeur quoiqu'absent, revient à Bordeaux et préside la séance du 15 novembre 1725 et celle du 25 août 1726. On trouvera plus bas un extrait des discours prononcés dans ces réunions solennelles.

1727. M. de Montesquieu ayant de nouveau reçu les pleins pouvoirs de l'Académie, pendant son séjour à Paris, propose l'établissement d'une loterie pour l'entretien de l'Académie.

1734. M. de Montesquieu, élu directeur pour la troisième fois, fait admettre M. de Secondat son fils, comme académicien ordinaire.

Avril 1736. MM. de Montesquieu et Melon étant à Paris sont chargés par l'Académie de faire accepter le titre de protecteur à M. le cardinal de Polignac.

Août 1736, août 1749, août 1752. M. de Montesquieu suit les affaires de l'Académie à Paris.

Janvier 1737. Il propose et fait décider par la Compagnie qu'elle donnera des Mémoires au public.

1737. Il adresse une dissertation sur le mouvement musculaire pour être admise au concours.

Il présente et fait sucessivement accepter comme académiciens ordinaires ou correspondans, MM. le président Barbot; de Lironcourt, gentilhomme du cardinal de Polignac; Stuard, médecin de la Reine d'Anglererre; Ortollani, savant de Bologne; Sylva, médecin du Roi; Aubert de Tourny, intendant de la Guienne; l'abbé Guasco; le chevalier de Massane; le père Castel (qui est devenu bibliothècaire de l'Académie).

Novembre 1749. Il obtient un arrêt du Conseil et des lettres patentes du Roi, pour la concession d'un terrain devant la façade de l'hôtel de l'Académie.

Mars 1751. M. de Tourny avait présenté le plan d'une nouvelle maison à construire pour l'Académie, sur l'esplanade du Château trompette, ce projet souffrait quelques difficultés; par les soins de M. de Montesquieu et par la médiation de M. de Trudaine, conseiller d'état, intendant des finances, on parvient à un accommodement au moyen de la concession faite par le Rôi à l'Académie.

1751. C'est encore M. de Montesquieu qui termine à l'amiable et à l'avantage de la Compagnie, les difficultés élevées par les Jurats de Bordeaux au sujet de la concession faite par le Roi.

21 Août 1763. M. de Lasconbes, directeur de la Compagnie, l'éloge fait de M. de Montesquieu, et propose de faire exécuter son buste en marbre blanc pour être placé dans la salle des séances publiques. Le célèbre sculpteur Lemoine est chargé de l'exécution de ce monnument qui se voit aujourd'hui à la bibliothèque de Bordeaux. La dépense s'étant élevée à environ 4,000 livres, l'Académie se trouvait dans l'impossibilité d'y pourvoir, et avait été forcée de suspendre l'exécution de cet ouvrage *jusques à des tems meilleurs ;* mais M. le Maréchal prince de Bauveau devenu membre de l'Académie, voulut faire lui-même tous les frais de ce monument consacré à la mémoire de l'homme célèbre dont il avait été l'intime ami.

La citation que nous allons présenter ici, et qui est extraite du discours prononcé par M. de Montesquieu, en 1725, fait bien voir son amour pour les sciences, et le cas qu'il faisait de leur application aux arts utiles.

« Nous pouvons joindre, disait ce grand homme, à » tant de commodités que nous avons, bien d'autres com- » modités que nous n'avons pas encore. Le commerce, » la navigation, l'astronomie, la géographie, la méde- » cine, la physique ont reçu mille avantages des travaux » de ceux qui nous ont précédés. N'est-ce pas un beau » dessein que de laisser après nous des hommes plus heu- » reux que nous ne l'avons été ? Notre siècle est bien » peut-être aussi ingrat qu'un autre ; mais la postérité » nous rendra justice et paiera les dettes de la généra- » tion présente. On pardonne au négociant riche, par » le retour de ses vaisseaux, de rire de l'inutilité de » celui qui les conduit, comme par la main, dans des » mers inconnues. On consent qu'un guerrier orgueilleux, » chargé d'honneurs et de titres, méprise les archimè-

» des de nos jours qui ont mis son courage en œuvre. » Les hommes qui, de dessein formé, sont utiles à la » société, les gens qui l'aiment, veulent bien être trai- » tés comme s'ils lui étaient à charge, &ª. ».

Enfin, nous rapporterons un dernier trait qui honore la mémoire de M. de Montesquieu. Le jeune Darcet, obligé de quitter St. Sever, sa patrie, sans appui, sans autre ressource que son goût pour les sciences, est recommandé à M. de Montesquieu; le grand homme l'accueille, lui donne sa confiance, devient son protecteur pendant tout le cours de sa carrière, le met en rapport avec les savans de la capitale, et lui donne les occasions de développer cette aptitude pour la chimie qui a rendu de si grands services aux arts. C'est ce même Darcet qui, dans ses travaux de laboratoire, a découvert l'alliage métallique fusible à une température peu élevée; et c'est cet alliage qui fait la base des rondelles fusibles desquelles dépend la sûreté des machines à vapeur. La voilà donc démontrée cette chaîne invisible qui lie entre elles toutes les branches des connaissances humaines, qui fait concourir au même but d'utilité publique les études philosophiques et les travaux mécaniques et industriels ! Qui de nous en entrant dans un bateau à vapeur aurait pensé que le perfectionnement de ces admirables mécaniques est le fruit de quelques récréations de laboratoire, et que c'est l'auteur de l'Esprit des Lois qui a été la cause première d'une application aussi importante !

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BLANC-DUTROUILH, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

APPELÉ à vous rendre compte des travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique, je ne me dissimule pas que leur énumération aura moins d'intérêt que le rapide et brillant résumé que vous venez d'entendre de l'histoire

de l'Académie depuis sa fondation. Cependant une réflexion me rassure et me permet d'espérer que vous me prêterez une bienveillante attention. Ce n'est que par des faits soigneusement colligés que l'on peut juger, par suite des tems, des progrès des sciences et en reproduire l'intéressant tableau; dès lors les mémoires annuels où ils sont consignés sont non seulement utiles, mais indispensables; et, sous ce rapport, le précis que j'ai l'honneur de vous présenter ne sera pas à vos yeux sans quelque importance. La nécessité où je me trouve d'être concis, vous fera pardonner à la sécheresse du style; mon travail remplira son objet s'il est exact, et s'il est rédigé dans un ordre qui permette d'y retrouver, sans difficulté, les documens qu'on peut avoir besoin d'y rechercher.

Cet ordre, Messieurs, ne différera pas de celui adopté les deux dernières années. Renvoyant à une note l'énoncé des nombreux rapports qui vous ont été faits sur les journaux littéraires et scientifiques que vous avez reçus, ainsi que sur les recueils des sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en correspondance, je ferai passer successivement sous vos yeux les communications que vous avez reçues de divers auteurs, étrangers à l'Académie, les mémoires que vous ont adressés vos correspondans, enfin les travaux des membres résidans, et les rapports sur les concours aux prix que vous avez proposés.

Parmi les communications faites à l'Académie, je dois mettre en première ligne celles qui, présentant un intérêt local, se rattachent spécialement aux progrès de l'agriculture et des arts, ou aux sujets de prix énoncés dans vos programmes.

De ce nombre sont les documens qui vous sont parvenus de la part de M. de la Gatinerie, et les envois accompagnés d'une notice que vous a fait M. Brogniart.

M. de la Gatinerie, commissaire principal de la marine à Cherbourg, remplissait encore, l'année dernière, les mêmes fonctions à Bordeaux, où il a laissé les souvenirs les plus honorables par son aménité et son goût éclairé pour les arts. Informé que l'Académie avait proposé un prix sur les moyens d'empêcher la détérioration des substances employées au doublage des navires, et qu'une commission, composée de trois de ses membres, était chargée de recueillir tous les renseignemens de théorie et d'expérience qui pouvaient intéresser la navigation, il vous a communiqué, par l'intermédiaire de notre confrère M. Leupold, les observations faites sur l'état de la carène de la corvette aviso *la Cornélie.* Le cuivre dont cette corvette était doublée, a été presque entièrement détruit par un séjour de deux ans dans le port intérieur de Cherbourg. La promptitude de cette détérioration a donné lieu à l'examen attentif de la qualité du cuivre

employé au doublage, à des rapports de la commission consultative établie auprès du ministère de la marine, et à de savantes analyses par M. Vauquelin. M. de la Gatinerie vous a transmis la copie ou des extraits étendus de toutes ces pièces. Le fait qu'elles concourent à établir, fournirait au besoin une nouvelle preuve de l'importance du sujet de prix que l'Académie met, pour la seconde fois, au concours dans son programme de cette année. Il paraît que l'on va faire à Cherbourg des essais sur l'application des armatures proposées par sir Humphrey Davy. M. de la Gatinerie a promis d'en faire connaître les résultats à l'Académie.

M. Brogniart a bien voulu détacher de sa collection de nombreux échantillons des argiles plastiques de France ou de l'étranger les plus renommées. Cet envoi, outre qu'il a enrichi vos collections, a fourni d'utiles termes de comparaison à la commission que vous avez chargée des essais sur les argiles présentées par les concurrens au prix sur les argiles réfractaires.

L'Académie a accueilli, avec un vif intérêt, ces deux communications; elle en adresse ses remercîmens à MM. de la Gatinerie et Brogniart.

L'Académie a été consultée par M. le baron Cuvier sur les poissons qui se trouvent dans nos rivières ou qui fréquentent nos côtes, et sur leurs noms scientifiques et vulgaires. M. Charles Dupin

lui a aussi adressé une série de questions sur la statistique physique et morale du département, et sur les améliorations qu'y réclameraient l'agriculture et les arts industriels. L'Académie a chargé deux de ses membres de correspondre avec ces savans distingués ; ils se sont empressés de leur adresser tous les renseignemens sur ces diverses matières qu'ils avaient à leur disposition.

Le sieur François Guenon, de Libourne, possesseur d'une méthode qu'il croit infaillible pour juger, à la simple vue, de la bonté des vaches laitières et de la quantité de lait que chacune d'elles peut donner, a supplié l'Académie de faire vérifier, par des épreuves réitérées, l'efficacité de cette méthode. Il était question d'une manière de juger dont le possesseur se réservait le secret. D'un autre côté, il paraissait difficile d'admettre que les signes extérieurs, quels qu'ils fussent d'ailleurs, d'après lesquels juge le sieur Guenon, fussent toujours en rapport proportionnel avec la quantité de lait fourni ; cependant l'Académie a cru devoir nommer une commission chargée d'examiner.

Des épreuves ont été faites avec le soin et les précautions nécessaires pour prévenir toute collusion ; elles ont eu lieu sur trois troupeaux, comptant en tout trente têtes, et ont prouvé à la commission que le sieur Guenon possède réellement

une grande sagacité dans la partie. Cependant, tant que sa méthode sera un secret, elle ne peut être ni appréciée, ni récompensée par l'Académie.

D'après ces considérations, l'Académie s'étant préalablement assurée que le sieur Guenon consentait à subir toutes les épreuves qui seraient exigées, et à faire connaître sa méthode si on lui offrait en retour un juste dédommagement, l'a renvoyé pardevant M. le Préfet, et s'est chargée de le recommander à la bienveillance de ce magistrat, toujours prêt à seconder ce qui tend à quelque amélioration.

C'est à ce désir constant de contribuer de tout son pouvoir aux progrès de l'agriculture, que vous devez, Messieurs, la communication que vous a faite M. le baron d'Haussez d'une lettre de M. Durand, de Bordeaux, sur un moyen présenté, comme nouveau et infaillible, pour prévenir la coulure de la vigne. Ce moyen consiste à couper, au moment de la floraison, les jeunes sarmens à deux ou quatre nœuds, selon les *cépages*, au-dessus de la plus haute *manne*. C'est un procédé connu depuis long-tems; il est mis en pratique dans plusieurs localités du département; mais il n'est applicable ni dans toutes les circonstances, ni à tous les *cépages*. Vous l'aviez annoncé à M. le Préfet d'après vos observations et l'ouvrage dont j'ai à vous rendre compte, et qui vous a été adressé par M. Armand Darmailhacq, vous a confirmé dans cette opinion.

Dans ce mémoire qui vous a paru un traité complet sur la coulure de la vigne, M. Darmailhacq s'est proposé d'apprécier les trois procédés, qui depuis quelques années ont été indiqués comme étant chacun d'eux suffisans pour prévenir un fléau qui, presque chaque année, diminue et souvent détruit en entier les espérances des vignerons. Mais avant de se livrer à leur examen il établit ce que n'avait encore fait aucun auteur, les différentes circonstances dans lesquelles la coulure a lieu, les effets qui les accompagnent et les causes qu'il faut leur assigner, la discussion de ces causes amène M. Darmailhacq à conclure que s'il en est qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de prévenir, telles que les gelées et les vents froids qui surviennent lors du développement de la grappe, et les vicissitudes de l'atmosphère au moment de la floraison, l'agriculteur intelligent peut en prévenir d'autres non moins préjudiciables. Ainsi, en procurant l'écoulement des eaux, soit stagnantes à la surface, soit séjournant entre deux terres, il empêchera l'émanation des brouillards corrosifs qui naissent du sol et affectent la grappe à toutes les époques de sa croissance avant sa maturité. Ainsi encore, par une culture appropriée et par des retranchemens judicieux des branches inutiles ou des sommités chargées de *mannes*, il donnera à la plante trop faible la force qui lui est nécessaire pour nourrir le fruit, et, au contraire, il

usera des moyens les plus propres à diminuer la sève, lorsque sa surabondance tendrait à le faire avorter.

Le même esprit de judicieuse observation qui se démontre dans cette première partie du mémoire dirige l'auteur dans la seconde, plus particulièrement destinée à analyser les effets contre la coulure de l'incision annulaire, du retranchement de la vrille qui naît sur le pédoncule de la grappe, de l'ébourgeonnement et de la castration; c'est ce dernier moyen dont il était question dans la lettre de M. Durand à M. le Préfet. M. Darmailhacq démontre que ces procédés, présentés comme étant chacun en particulier un remède souverain contre le même fléau sont évidemment faux dans leur généralité, puisque leurs effets sont diamétralement opposés entre eux, et que d'ailleurs ils ne sont pas applicables à tous les *cépages.*

Nous ne suivrons pas l'auteur dans la discussion de chacun de ces procédés et dans les détails de leurs effets, selon qu'on en fait usage à l'époque du développement de la grappe, de la floraison et de la maturité; il suffira de vous dire qu'il fait suivre ces détails de l'indication des signes et sur-tout de la combinaison des circonstances par lesquelles un agriculteur expérimenté peut être conduit à juger de l'utilité présente de leur emploi. Cette partie du mémoire vous a paru d'un grand intérêt pour la théorie comme pour la pra-

tique, et vous regretterez avec moi que le tems assigné à cette lecture ne permette pas de reproduire ici des pages entières de cet estimable ouvrage. M. Darmailhacq le termine par quelques considérations sur les moyens qui lui paraissent les plus propres à procurer enfin cette synonymie de la vigne, qui depuis si long-tems est désirée par l'Académie. Vous n'avez pu que vous réunir à lui dans le vœu qu'il exprime que votre société ait à sa disposition un terrain d'une étendue suffisante, et puisse disposer de fonds assez considérables pour se livrer aux vastes et longues expériences qui seraient nécessaires pour constater par une voie directe l'identité ou la différence des *cépages* dont se composent les divers vignobles de la France.

Vous avez reçu de M. Tezin, propriétaire dans les marais de Montferrand, un mémoire sur la tourbe qu'on peut extraire de ces marais, et une certaine quantité de celle qu'il en a lui-même extraite cette année. Sur la demande que vous en a faite M. Tezin, vous avez chargé une commission de faire des expériences sur ce combustible et sur le degré de chaleur qu'il peut produire, comparé soit en poids, soit en volume aux autres combustibles en usage à Bordeaux, pour alimenter les fourneaux. Votre commission n'a pu encore vous présenter son rapport, mais vous avez cru utile de constater la naissance dans ce départe-

ment, d'une nouvelle branche d'industrie qui y est encore peu connue, mais qu'il paraît que le sieur Tezin ne sera pas seul à exploiter, puisque déjà l'été dernier des essais d'extraction de tourbe ont eu lieu avec succès dans d'autres parties du même marais, et que des travaux considérables ont été entrepris pour en rendre l'exploitation plus économique et plus facile.

Plusieurs ouvrages manuscrits ont été soumis à votre examen; de ce nombre est une grammaire grecque. L'auteur, M. Moustey jeune, professeur à Bordeaux, s'est déterminé à consacrer ses veilles à ce travail aride et abstrait, parce qu'il a cru reconnaître que les grammaires grecques, publiées jusqu'à ce jour, pèchent par le défaut de méthode et par l'absence de cet esprit d'analyse qui enchaîne les idées et les déduit les unes des autres; il a pensé qu'une série de principes qui se lieraient entre eux serait plus facilement saisie par les élèves qu'une suite de règles détachées et des théories que n'accompagne presque jamais la raison méthaphysique dont elles devraient s'éclairer. C'est d'après ces vues que M. Moustey, remontant aux principes de la grammaire générale, a classé dans un ordre analytique les règles de la grammaire grecque que présentent les meilleurs ouvrages sur cette matière. M. le baron Rateau, que son titre de membre honoraire n'empêche pas de prendre part aux travaux de l'Académie,

vous a exprimé dans le savant rapport qu'il vous a adressé sur cette grammaire ses doutes sur le grand avantage qui peut résulter pour les élèves de cette manière de leur présenter les élémens d'une langue aussi hérissée de difficultés que l'est la langue grecque, et dont les règles très-multipliées sont sujettes à de si nombreuses exceptions.

Sans reproduire ici la lumineuse discussion dans laquelle est entré notre honorable confrère sur les avantages et les inconvéniens attachés a l'emploi de la méthode proposée et des méthodes ordinaires, je me bornerai à rappeler les conclusions de son rapport que vous avez unanimement adoptées.

« La grammaire de M. Moustey mérite que l'Académie l'accueille avec intérêt; on doit savoir gré à un jeune littérateur qui se dévoue à des études arides et pénibles pour propager le goût d'une des plus belles langues que les hommes aient jamais parlé, et dont l'étude a été beaucoup trop négligée en France depuis plus d'un siécle. L'idée de soumettre à l'analyse les principes élémentaires de cette langue, de les enchaîner de manière qu'elles s'éclairent les uns les autres est ingénieuse. C'est un essai qui, plus approfondi, peut tourner au profit de l'enseignement; il annonce dans son auteur une grande connaissance des principes de la grammaire générale. Quelques parties ont été travaillées avec un soin digne d'é-

loge. On remarque sur-tout celle qui traite des dialectes. L'auteur a réuni les notions éparses dans d'autres ouvrages, il les a disposées dans un ordre plus méthodique. Le traité de la prosodie est plus étendu qu'il ne l'est dans les autres grammaires, et les rapprochemens par lesquels l'auteur démontre l'analogie des langues grecque et française se font lire avec intérêt. »

Ces motifs ont déterminé l'Académie à décider qu'il serait fait une mention honorable de cet ouvrage dans son programme de cette année.

M. Léon Marchant vous a présenté un mémoire sur l'abstraction en général. Ce travail, d'un petit nombre de pages, est destiné à établir que les entités métaphysiques, les idées innées, les formes les plus abstraites de la pensée sont acquises ; en un mot, que l'abstraction, en prenant ce mot dans le sens le plus général comme le plus spécial, est le fruit de l'expérience. Plein de pensées fécondes, sous le rapport de la métaphysique et de la morale, ce mémoire offre plusieurs considérations importantes qui auraient sans doute exigé plus de preuves et plus de développemens, si l'auteur n'avait cru devoir se borner à une démonstration concise de sa proposition générale. Un ouvrage de cette nature est peu susceptible d'analyse ; il le serait plutôt d'un commentaire pour expliquer quelques périphrases et quelques expressions pour ainsi dire techniques, mais dont

le sens exact devrait être fixé. Le rapport que vous en a fait la commission à laquelle vous en avez renvoyé l'examen, vous a prouvé, Messieurs, que par la profondeur des idées, il permettait à M. Marchant de prendre rang parmi les métaphysiciens distingués, et qu'il ne pouvait qu'ajouter un nouveau titre à ceux qu'il a déjà acquis à la considération et à l'estime des amis des lettres.

Un poème, intitulé *Louise*, doit, d'après une de vos délibérations, être compris, quoique manuscrit, dans la classe des ouvrages imprimés, dont, quelque soit le mérite, il n'est pas dans les usages de l'Académie de donner l'aperçu analytique. Ce poème est connu à Bordeaux, et avait recueilli les suffrages d'une autre société littéraire avant d'être présenté à l'Académie.

Parmi les ouvrages imprimés qui vous ont été adressés, et qui ont donné lieu à des rapports verbaux, vous avez remarqué :

Une brochure, intitulée : *Nouvelles observations sur la colonie de Cayenne*. L'auteur, M. Rivière, de Bordeaux, a consacré le produit de la vente de cet ouvrage au dépôt de Mendicité.

Les observations sur l'administration des finances municipales, par M. Dupuch.

L'histoire du Dauphiné, par M. le baron Chapuis de Monlaville.

Deux ouvrages de M. Colard de Martigny ; le premier, sur *l'action du gaz acide carbonique*

sur l'économie animale ; le deuxième ayant pour titre : *Recherches expérimentales et critiques pour servir à l'histoire de l'absorption.*

St. Louis, poème, par M. de SANTEUIL.

Une suite d'opuscules, intitulés : *Mélanges sur les beaux arts*, par M. PONCE.

Le premier volume de l'*Histoire physique des Antilles*, par M. MOREAU de JONNÈS.

Un cours méthodique et pratique de latinité, par M. TARNEAUD, chef d'institution à Limoges.

Enfin, une *Notice sur de nouveaux Mortiers hydrauliques*, par M. GIRARD de CAUDENBERG, ingénieur au Corps royal des ponts et chaussées. Cet ouvrage constate la propriété qu'ont certains sables de la vallée de l'Ille près Libourne, désignés, sur les lieux, sous le nom d'*Arènes*, de former, quoique mêlés avec de la chaux grasse, des mortiers qui durcissent promptement sous l'eau. L'auteur, s'occupant du gisement de ces sables, indique qu'on les trouve généralement au sommet des coteaux qui forment le bassin des rivières et des ruisseaux, superposés à des masses de tuf argileux ou à des roches calcaires. Il est porté à croire qu'on doit en trouver sur les coteaux qui bordent la rive droite de la Garonne près Bordeaux. L'Académie fera vérifier cette conjecture qui paraît être fondée, si du moins le sable, d'une carrière particulière ouverte sur le coteau de Florac, et qu'emploient avec succès

quelques constructeurs de cette commune et de celle de Cenon, présente tous les caractères des arènes de la vallée de l'Ille.

Vous avez aussi reçu, Messieurs, le mémoire récemment publié pour les propriétaires de vignes du département de la Gironde. Ce mémoire, plein de faits et de documens statistiques, a pour objet de démontrer la situation désastreuse dans laquelle se trouve la branche la plus importante, presque l'unique branche d'industrie agricole de nos contrées, d'indiquer les causes auxquelles on doit l'attribuer, et quelques-uns des moyens qu'on pourrait employer pour prévenir la ruine totale des propriétaires, et, par suite, celle d'une grande partie de notre population. Je ne crois pas inutile de rappeler que depuis long-tems ce sujet, d'un immense intérêt pour le département, avait fixé l'attention de l'Académie; elle avait même prévenu les propriétaires dans l'expression publique de leurs souffrances: vos observations avaient suffi pour vous convaincre que la culture de la vigne, autrefois source abondante de richesses pour Bordeaux et pour la France entière, ne pouvait plus se soutenir sous le poids de droits et d'entraves de tout genre, et votre président ne fit qu'énoncer vos vues et être l'interprête de vos vœux pour l'amélioration de cet état des choses, dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de votre séance publique du 10 mai 1825.

Je dois maintenant vous entretenir, Messieurs, des travaux des membres de l'Académie. Plusieurs de vos associés non résidans vous ont adressé les ouvrages qu'ils ont publiés.

Vous avez reçu :

De M. Chevalier, pharmacien-chimiste à Paris, un *Essai sur la matière colorante des vins*, qui a donné lieu à un rapport de notre confrère M. Loze ;

De M. Charles Malo, un petit poème sur le néant de l'homme, et son histoire de l'île d'Haïty depuis sa découverte jusqu'à nos jours ;

De M. Michélot, une nouvelle géographie destinée à l'enseignement, à laquelle il a travaillé avec M. Achille Massas, et dont l'analyse vous a été présentée par M. Guilhe ;

De M. Boucharlat, une pièce de vers, intitulée: *Épître à Mathon de Lacour*, suivie de plusieurs notes historiques sur les membres de l'Académie de Lyon, dans une séance de laquelle cette épître a été lue ;

Et de M. César Moreau, vice-consul de France à Londres,

Un tableau comparatif du commerce de France avant la révolution et depuis la restauration ;

La situation statistique de l'Irlande depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle;

Et les archives chronologiques des finances britanniques.

Précédemment, M. Moreau vous avait envoyé ses ouvrages sur le commerce et la navigation de l'Angleterre, sur la Compagnie anglaise des Indes orientales, et sur l'origine et les progrès du commerce et des fabriques de soierie dans la Grande-Bretagne. La plupart de ces ouvrages sont en anglais; ils se composent d'une partie historique et de l'explication de nombreux tableaux, dans lesquels sont consignés, avec le plus grand ordre, les résultats des immenses recherches de l'auteur sur ces importans sujets. Des rapports spéciaux vous ont fait connaître, Messieurs, le mérite particulier à chacun d'eux; un seul aurait pu suffire pour classer M. Moreau parmi les auteurs de statistique les plus distingués, et il n'en est aucun qui ne doive se trouver dans la bibliothèque de l'homme d'état, du publiciste, même du négociant qui veut avoir une connaissance exacte de l'ensemble et des détails de la puissance commerciale et maritime de l'Angleterre. M. Moreau nous l'apprend lui-même: quoique Français, il a été encouragé dans son travail par les hommes les plus marquans de la Grande-Bretagne; ils lui ont ouvert leurs portefeuilles, et ils lui ont procuré la libre communication de toutes les archives; les registres de toutes les administrations ont été à sa disposition; admirable confiance qui a eu immédiatement sa récompense, puisque les Anglais eux-

mêmes avouent qu'ils doivent à M. Moreau de mieux connaître la statistique commerciale de leur pays, comme ils devaient déjà à un autre Français, M. Charles DUPIN, de leur avoir indiqué, dans les intéressans voyages qu'il a publiés sur l'Angleterre, des résultats qui avaient échappé à leur attention. M. Moreau s'est créé un genre particulier auquel on pourrait donner le nom d'histoire arithmétique commerciale. Il n'est personne, ayant lu ses ouvrages, qui ne désire qu'il applique la méthode qu'il s'est formée à des recherches sur le commerce français, et qu'il donne ainsi une suite plus étendue au tableau du commerce de France dont nous avons déjà rappelé le titre.

Un autre de vos correspondans, M. de SAINT-DENIS, vous a présenté un ouvrage en manuscrit, et qui a pour titre : *Exposé de la méthode sonographique.*

M. de Saint-Denis ayant remarqué les nombreux défauts de toutes les méthodes publiées jusqu'à ce jour, même de la méthode sténographique, soit pour recueillir les leçons des professeurs et les discours prononcés à la tribune, soit pour prendre rapidement des extraits, a essayé de les faire disparaître dans la méthode qu'il a inventée, et à laquelle il a donné le nom de *Sonographie*, parce qu'elle donne le moyen d'exprimer tous les sons dont se compose la langue française parlée. Par une analyse délicate et profonde, l'auteur a

distingué quinze voyelles et vingt-trois consonnes, desquelles résulte notre prononciation. A ces élémens de la parole répondent autant de caractères écrits, et de plus les caractères destinés aux consonnes sont susceptibles de quatre modifications, suivant que les consonnes sont suivies d'une autre consonne, ou qu'elles sont accompagnées d'une, de deux voyelles, ou d'une apostrophe. On pourrait au premier coup-d'œil, penser que le grand nombre de caractères sonographiques doit compliquer la méthode et rendre l'écriture difficile ; mais il règne une telle analogie dans ces caractères et dans les modifications qu'on doit leur donner, que cette prévention se détruit bientôt, et qu'on s'assure que l'art ne comporte que des signes très-aisés à tracer et dont une logique rigoureuse rend l'usage facile.

Vous avez nommé une commission pour l'examen de ce mémoire. M. de Saint-Denis lui a rendu la chose plus sensible par des démonstrations particulières, et elle vous a exprimé l'opinion que par la nouvelle méthode les sons de la parole peuvent être rendus presque aussi facilement, et beaucoup plus exactement que par la méthode sténographique ; que celui qui la possédera n'éprouvera aucune difficulté à relire ce qu'il a écrit, chose presque impossible après quelque tems au sténographe, à moins qu'il ne soit doué d'une mémoire extraordinaire, et que sous

ce rapport l'auteur de la sonographie a fait faire un grand progrès à son art. Vous n'avez pas balancé, Messieurs, à délibérer que ces suffrages de votre commission seraient transmis à M. de Saint-Denis, en l'invitant à former quelques élèves et à vous les présenter afin que vous puissiez juger si cette nouvelle écriture est en effet aussi rapide que la parole de l'orateur.

De tout tems l'Académie de Bordeaux s'est occupée du soin de recueillir autant qu'il est en son pouvoir les faits propres à jeter quelque jour sur l'histoire de son pays. Elle s'est particulièrement attachée à rassembler les documens relatifs aux monnaies qui, lors de la domination anglaise eurent cours en Aquitaine. Le savant Venuti, publia en 1751 une dissertation à ce sujet ; on lui dût la connaissance de vingt-deux pièces anglo-gasconnes; ce nombre fut porté à quarante en 1762, par l'imprimeur Thomas Sneling, dans l'ouvrage in-f.° qu'il publia sur la numismatique anglaise, depuis la conquête par les Normands ; un autre anglais, Ducarel, en publiant les antiquités anglo-normandes, fit connaître, en 1750, jusqu'à cinquante pièces anglo-gasconnes.

Il est à remarquer que les monnaies citées par Venuti, le sont aussi par les deux anglais, et le sont avec des inexactitudes échappées à Venuti.

Postérieur à tous ces écrivains, Bose nous a fait connaître huit autres de ces pièces dont ses

prédécesseurs n'avaient pas parlé. Enfin en 1790 Tobiezen Duby publia son beau recueil intitulé : *Traité des Monnaies des Barons*, et le nombre des pièces anglo-gasconnes, décrites et figurées par lui, s'est élevé jusqu'à quatre-vingt-deux.

Il paraît que le champ des découvertes dans cette partie n'est pas épuisé : quelques rencontres heureuses viennent de faire connaître plusieurs pièces anglo-gasconnes encore inédites. Elles ont été l'objet d'une notice que M. Jouannet vous a présentée, et vous avez arrêté qu'elle serait imprimée dans votre recueil de cette année.

. Notre honorable confrère, M. Guilhe, dans un mémoire intitulé : *Bordeaux dans le moyen âge*, vous a reporté à peu près à la même époque de notre histoire. L'accroissement que prit la ville de Bordeaux, lorsque sous les ducs d'Aquitaine et la domination anglaise, la population trop resserrée dans les murs de la ville romaine sentit le besoin de nouvelles habitations est le premier objet de ses recherches ; la description de la ville nouvelle, placée entre le ruisseau du Peugue et le cours, qui de son ancienne destination conserve encore le nom de *Fossés*, donne à M. Guilhe l'occasion de rappeler l'existence de plusieurs édifices publics qui ont été remplacés par des maisons particulières, la date de la construction de quelques-uns de ceux qui existent encore et l'usage auquel dans l'origine ils avaient été appliqués ; mais ne se

bornant pas à ces détails topographiques, il traite successivement et dans des chapitres séparés de l'état politique, civil, administratif, commercial, littéraire et religieux de notre cité dans le 14.e siècle. Ce mémoire a eu pour vous et aurait pour tous les Bordelais un degré particulier d'intérêt; il nous rappelle nos titres de famille; trop peu anciens pour qu'en général la tradition n'en ait pas conservé le souvenir, on éprouve, peut-être par cela même, plus de plaisir à les voir reproduits avec des circonstances qu'on ignore. Du reste ce mémoire fait partie d'une suite de mémoires sur Bordeaux considéré à différens âges, que M. Guilhe a composés, et dont il a promis d'enrichir les archives de l'Académie.

Plusieurs dissertations lues à l'Académie et analysées dans vos recueils vous ont à diverses fois entretenu des armes gauloises, qu'on rencontre en assez grande quantité dans notre département et dans celui de la Dordogne. M. Jouannet qui s'en est beaucoup occupé avait indiqué dans un ouvrage imprimé, comment on avait pu attacher au bois destiné à les lancer ces pointes en silex, dont la forme semblable à celles des pointes dont on armait autrefois les flèches, autorise à croire qu'elles étaient destinées au même usage; mais on n'avait encore formé que des conjectures dénuées de preuves, sur l'usage de ces espèces de coins tranchans en silex ou en bronze, connus

sous le nom de haches gauloises. La découverte d'un de ces instrumens en cuivre (rosette pure ou du moins très-peu alliée) trouvé à Saucats, en faisant une fouille pour déraciner un vieux chêne, a été l'occasion pour notre confrère M. Durand, de s'occuper de cette importante question d'antiquité. Ses tentatives ont été suivies d'un plein succès ; il vous a présenté trois de ces instrumens parfaitement emmanchés ; et de plus il vous a démontré par un modèle la possibilité d'exécuter le procédé décrit par M. Jouannet, pour la fixation des pointes de flèche. Je ne peux mieux faire connaître l'ingénieuse méthode imaginée par M. Durand, qu'en vous lisant la partie relative à la hache en silex de la notice qui acccompagnait ses modèles.

« On rencontre des haches dont le tranchant a été brisé, d'autres dont il a été refait à neuf ; mais pour qu'un instrument d'une matière aussi dure ait été brisé, il faut admettre un choc violent, et qu'on ne peut concevoir qu'en supposant la hache emmanchée au bout d'une hampe ; c'est là que gît la difficulté ; en effet il paraît difficile de fixer solidement à un manche un caillou poli et arrondi sur toutes ses faces. Pour obtenir ce résultat, j'ai pratiqué vers le bout de la hampe un trou de même forme que la pierre et propre à la recevoir jusqu'au tiers environ de sa longueur, et avant l'endroit où elle a le plus de

grosseur, puis une forte ligature a consolidé le tout sans l'emploi d'aucun gluten. La forme conoïde du caillou le fait tendre à chaque coup qu'on en donne à entrer davantage dans la hampe et à la fendre ; mais la ligature s'opposant à cette action, il ne peut résulter de la répétition des coups qu'une union plus intime entre les deux parties de la hache, jusqu'à ce qu'enfin l'une d'elles soit brisée. »

M. Durand a appliqué les mêmes procédés à l'emmanchement des coins en bronze, et vous a démontré par l'expérience que ces instrumens ainsi montés étaient propres à résister à des collisions violentes, et par conséquent à servir pour une foule d'usages domestiques et guerriers. Pour l'un ou l'autre de ces emplois, ils étaient au moins aussi commodes que le sont les instrumens employés par les tribus sauvages de l'Amérique, avec lesquels il faut bien convenir qu'à une époque reculée nos ancêtres avaient plusieurs points de ressemblance.

Puisque la nature de vos travaux annuels m'a conduit à reporter vos souvenirs sur les antiquités du pays, je ne dois pas vous laisser ignorer que l'honorable M. Brown, dont vous louâtes l'année dernière le zèle et les lumières, vient d'acquérir de nouveaux droits à votre reconnaissance et à celle du public ; il a fait don à la ville de Bordeaux de tous les tombeaux antiques trouvés l'année der-

nière dans son terrain du Lycée, et ces tombeaux sont maintenant déposés au Musée de la ville ; nous ne saurions, Messieurs, donner trop de publicité à cet acte d'une générosité éclairée.

Une pagaye recueillie à l'île de Malicolo par M. Dillon, et qui de ses mains est passée dans celle de M. Léger, capitaine du navire *la Ninon* de Bordeaux, a été donnée par ce dernier à notre confrère M. Durand qui l'a présentée à l'Académie. Cette pagaye est bariolée et couverte d'arabesques grossiers, quoique réguliers, de la couleur du bois sur un fond de couleur sanguine ; mais une circonstance particulière donne du prix à ces instrumens qui, sans elle ne serait qu'un objet de curiosité. On y voit plusieurs lettres de l'alphabet européen gravées sur la palette assez profondément et antérieurement à la peinture de l'instrument, particularité dont il n'est pas permis de douter, puisque la couleur du fond a pareillement été appliquée dans le creux des lettres. Que signifient ces caractères ? Il n'est guère possible d'y répondre d'une manière satisfaisante ; cependant s'il est vrai que La Peyrouse a fait naufrage dans les parages de Malicolo, ou que du moins cette île a servi d'asyle à quelques-uns de ceux qui faisaient partie de cette expédition, serait-il hors de vraisemblance que ces lettres sont les initiales, du nom de quelques-uns des hommes embarqués sur les vaisseaux. L'examen des rôles

d'équipage qui doivent exister dans les archives de la marine peut seul prouver si cette conjecture est fondée ; les plus petites circonstances qui peuvent donner quelque notion nouvelle sur le sort de La Peyrouse ou de ses compagnons d'infortune ne devant pas être négligées, l'Académie s'est empressée de transmettre à M. le Préfet, avec invitation de les adresser à Son Excellence le Ministre de la marine, les notes de M. Durand et les dessins exacts qu'il a bien voulu faire de la Pagaye et des caractères qui y sont gravés.

M. JOUANNET vous a offert le deuxième voyage de deux anglais en Périgord, et leur pélérinage à Rocamadour, sur lequel M. de SAINTCRIQ vous a fait un rapport étendu. Comme pour le premier voyage, M. Jouannet a voulu ne prendre que le titre modeste de traducteur et d'éditeur ; mais il vous aurait été difficile de vous méprendre sur le véritable auteur ; notre honorable confrère y a trop bien apposé à chaque page le cachet de son style. Ce second voyage aussi instructif qu'agréable à lire, ne se borne pas à la description d'une partie du Périgord ; les prétendus anglais préludent à leur voyage par une excursion, à Lateste, à Blaye, à Cubzac, à Fronsac et dans la vallée de Lille ; leur route par Ribeirac, Lille, Brantome, Thiviers, Hautefort, Souillac, la Linde et Bergerac leur permet de visiter et de décrire, entre autres choses remarquables, les Dolmen de Segon-

zac, la vallée de la Drone, les antres de Brantome, les églises de Rocamadour et les carrières de grés entre la Linde et Creysse; partout ils notent avec soin tout ce qui a rapport aux antiquités, à l'histoire naturelle, à la géologie et à l'agriculture des pays qu'ils traversent, et dont ils peignent l'aspect d'une manière toujours exacte et quelquefois pittoresque; mais c'est sur-tout la géologie de ces contrées qui est traitée avec le plus d'étendue. Indépendamment de ce qui y est relatif dans le texte, des notes y sont spécialement consacrées, et l'Académie ainsi que le public ne peuvent qu'en savoir gré à l'auteur; il a ajouté beaucoup à nos connaissances en ce genre trop peu cultivé à Bordeaux, et qui cependant outre les données générales qu'il peut fournir pour faire connaître la constitution physique du globe, est plus qu'on ne le croit communément susceptible de procurer d'utiles découvertes pour les arts.

C'est encore à M. Jouannet que vous devez le rapport qui vous a été fait, au nom d'une commission sur la collection de dessins, dont notre confrère M. Lacour vous a fait hommage. Je voudrais pouvoir placer ici ce rapport en entier, parce qu'il me sera impossible de motiver aussi bien les justes éloges que votre commission a donnés à cette intéressante collection. Mais je ne peux entrer dans de semblables développemens. Il me suffira de vous rappeler que M. Lacour se trou-

vant en Italie en 1825, n'a pas voulu quitter cette terre classique des beaux arts, sans emporter avec lui des croquis fidèles de quelques-uns des chefs-d'œuvre qui l'avaient le plus frappé ; ce sont ces dessins lithographiés par M. Léger, dont il publie aujourd'hui le 1.er cahier sous le titre de *mon porte-feuille.* Dans une courte observation qui précède les gravures de ce recueil, M. Lacour donne une idée du but qu'il s'est proposé et de la route qu'il s'est frayée ; il y parle avec une espèce d'indifférence modeste du genre qu'il a adopté ; mais non plus que votre commission, vous n'avez pu, Messieurs, partager ce sentiment ; c'est sur-tout dans ce genre que le véritable talent se montre ce qu'il est ; c'est aussi le genre le plus utile aux artistes ; assez de dessinateurs finissent avec soin, mais nous n'aurons jamais assez de ces croquis fidèles où l'on retrouve la grâce, l'élégance, enfin l'esprit et le génie des grands modèles, et qui peuvent en tenir lieu. Non seulement les dessins de M. Lacour ont le mérite que nous venons d'indiquer, mais ils ont encore pour la plupart celui d'être inédits.

Parmi ces croquis, douze sont empruntés des décorations du Vatican. La porte de bronze de St.-Pierre de Rome et la cathédrale de Sienne, ont fourni d'autres sujets. On y trouve aussi quelques antiques dont les originaux sont au Musée du Capitole, l'intérieur d'un columbarium, une

entrée de catacombes; enfin la vue des ruines de Veiés et de Sidènes termine ce premier cahier; ainsi à un excellent choix de sujets, l'ouvrage réunit une agréable variété; ajoutons que l'exécution en est parfaite. La partie lithographique présentait tous les genres de difficultés. L'imprimeur ayant à se conformer aux aimables caprices du dessinateur a dû varier ses procédés pour rendre avec vérité les effets et de l'eau forte et du lavis et du pointillé et du burin. Vous avez entendu, M. Lacour lui-même vous déclarer qu'il aurait trouvé moins de ressources et moins de soins dans les ateliers de Paris. Ainsi, M. Léger, déjà favorablement connu jusques dans la capitale, justifie auprès de nous l'opinion que vous aviez conçue de lui, et les encouragemens que vous lui avez accordés. Le seul regret que l'Académie ait à former, c'est que M. Lacour n'ait fait tirer de ce joli recueil qu'un petit nombre d'exemplaires. Mais tout en se plaignant qu'il ne l'ait destiné qu'à quelques amis choisis, elle se félicite d'en avoir reçu le premier hommage, et vous avez délibéré de lui en exprimer publiquement votre reconnaissance.

Les travaux de l'Académie relatifs à l'agriculture ont depuis long-tems été dirigés vers le même but, celui de perfectionner les diverses cultures adoptées dans le département et d'y en introduire de nouvelles. Ce n'est pas que l'Acadé-

mie ne soit convaincue qu'à raison de la nature du sol, de la qualité des produits, des établissemens déjà formés et de notre nombreuse population agricole, il n'existe pas de culture qu'on puisse substituer avec quelque avantage à celle de la vigne dans tous les lieux où elle est établie ; mais nous l'éprouvons douloureusement, cette culture a ses limites. Il paraît que nous les avons déjà atteintes, et cependant la plus grande partie de la superficie du département, presque les sept huitièmes n'y est pas consacrée. Combien de nouveaux produits ne serait pas susceptible de donner cette immense étendue, dont environ la moitié est encore inculte, quoique la possibilité d'en mettre une portion considérable en valeur soit démontrée, et dont l'autre moitié pourrait en général être mieux cultivée. C'est à procurer ces améliorations que tendent les efforts constans de l'Académie. Le rapport que M. le Secrétaire de votre commission d'agriculture va vous présenter, rendra compte de cette partie de nos travaux. Mais je dois, d'après vos délibérations, entrer dans quelques détails sur les concours aux prix d'agriculture que vous décernerez cette année. Ils précéderont ceux relatifs aux autres concours que vous avez également ouverts.

L'un des prix les plus importans que vous ayez pu proposer dans l'intérêt de l'agriculture est celui relatif à l'amélioration des chemins vicinaux.

En effet, c'est une vérité que vous avez déjà proclamée, mais qu'on ne saurait trop répéter. Le bon état des communications diminue les frais, donne un débouché plus facile et plus sûr aux denrées, ménage le bétail et par conséquent est indispensable au succès de l'agriculture : sous ce rapport il y avait beaucoup à faire dans le département. Nous devons au Préfet éclairé qui en dirige l'administration d'avoir donné une forte et salutaire impulsion vers une amélioration rapide, et l'Académie est heureuse d'avoir pu y concourir par les récompenses publiques qu'elle accorde. Il résulte de renseignemens officiels que cette année, encore plus que la précédente, un grand nombre de Maires, d'Adjoints et d'Inspecteurs-voyers se sont occupés avec zèle et activité des chemins de leur commune, chacun suivant l'étendue des ressources, souvent très-bornées, qui étaient à leur disposition. L'Académie a éprouvé le regret de n'avoir qu'une médaille à distribuer par arrondissement de sous-préfecture; mais elle a pu décerner plusieurs mentions honorables qui seront proclamées dans cette séance et consignées dans son programme.

Avant de quitter ce sujet, je dois vous parler, Messieurs, des notes que notre honorable confrère, M. Dudevant, membre honoraire, a adressées à l'Académie sur la confection des chemins vicinaux. M. Dudevant a cru reconnaître que les

fossés dont ces chemins sont ordinairement bordés avaient plusieurs inconvéniens, dont les principaux sont d'exiger inutilement pour le chemin une plus grande largeur de six pieds, et de présenter des dangers aux voyageurs. Il propose d'y substituer de simples rigoles formées par le bombement du chemin et le talus de l'accotement. Il a joint à ces notes les dessins cotés de la coupe des chemins dans les deux systèmes. Le choix entre eux a paru assez important à l'Académie pour donner lieu à un examen approfondi. Il résulte du rapport qui lui a été présenté par celui de ses membres qui est le plus versé dans ce genre de travaux, 1.° que dans le système proposé par M. Dudevant, le bombement de deux pieds donné au chemin sur une largeur de dix-huit pieds est excessif, et exposerait les voitures à verser ; 2.° que le talus de l'accotement ayant une inclinaison de quarante-cinq degrés produirait avec la chaussée une rigole tellement profonde qu'elle embarrasserait les voitures lorsqu'elles se rencontreraient dans leur circulation, et que cet embarras serait d'autant plus grand que le trop fort bombement du chemin ne leur permettrait de passer avec quelque sécurité que sur le haut et le milieu de la chaussée ; enfin, que les rigoles ne pourraient avoir quelque solidité qu'autant qu'on en paverait les revers sur une largeur de trois pieds de chaque côté, et que même alors elles

pourraient être facilement obstruées dans les grands orages par les eaux courantes, comme il arrive aux ruisseaux des rues. D'autre part, si les fossés ont les inconvéniens signalés par M. Dudevant, ils offrent des avantages marquans ; outre qu'ils sont indispensables pour réunir les égouts des terrains des propriétés voisines, lorsque le sol de la route est inférieur à celui de ces terrains, plus larges et plus profonds que les rigoles, ils s'encombrent moins aisément, et permettent le libre usage de la route même pour les voitures dans la plus grande partie de sa largeur, si on ne lui donne que le bombement convenable. Ils empêchent d'ailleurs que les laboureurs ne poussent leurs sillons jusques sur les accotemens, et qu'ils n'encombrent le chemin, soit par des dépôts permanens, soit par les terres que la charrue transporte toujours aux extrémités des pièces, enfin, ils sont sur-tout d'une grande utilité pour empêcher les envahissemens des propriétaires. Cette considération n'est pas sans importance ; car c'est uniquement à l'existence des fossés que nous devons la petite partie des chemins vicinaux qui, dans le département, ont conservé leur ancienne largeur. Sous tous ces rapports les fossés latéraux ont paru à l'Académie indispensables à la conservation et au bon entretien des chemins vicinaux, et elle ne peut qu'inviter à en faire pratiquer toutes les fois que les circonstances ne s'y

opposeront pas. Elle remercie M. Dudevant de sa communication, qui lui a donné cette occasion d'exprimer son opinion sur un point important d'économie rurale.

Le sujet de prix pour le perfectionnement des instrumens aratoires en usage dans le département, et l'introduction des moyens mécaniques qui pourraient y être appliqués avec avantage aux diverses cultures, a été reproduit successivement dans plusieurs de vos programmes. Cette année plusieurs personnes ont répondu à votre appel.

M. Cabanet, propriétaire dans la commune de Civrac, près Blaye, a envoyé un mémoire accompagné de deux modèles de charrues comparatives. Le changement que l'auteur propose consiste principalement à lier plus solidement la sole à la courbe et à l'oreille, et à donner à cette dernière partie une forme plus propre à renverser la terre. Au moyen de cette charrue ainsi améliorée il paraît que M. Cabanet a défriché des terrains dans lesquels la charrue du pays et même des terrassiers avaient échoué.

M. le docteur Jaurias, maire des Billots, arrondissement de Libourne, a adressé à l'Académie un mémoire remarquable par sa méthode et sa clarté. Il y a joint un modèle de charrue perfectionnée et de plusieurs autres instrumens aratoires. Après avoir démontré l'imperfection de la charrue du pays, dans un traité *ex professo* sur

le labourage, l'auteur propose d'y substituer la charrue *Guillaume* sans avant train; il démontre que cette charrue, ainsi modifiée, offre des avantages partiels considérables, et les détails dans lesquels il entre à ce sujet, lui méritent la reconnaissance des agriculteurs et les encouragemens de l'Académie; mais de l'aveu de M. de Jaurias lui-même, cette charrue ne peut servir à former des sillons, et cependant la nature de notre terrain ne permet pas toujours le labourage à plat ou même à planches.

L'arraire courbe, le dégazonneur, la ravelle, la herse cintrée et le fourneau à plâtre, ont été employés avec succès par M. de Jaurias, et promettent de l'économie ou des améliorations dans notre agriculture départementale.

M. DUPLAN, ancien officier du génie maritime, dont le mémoire sur la météorologie dans ses applications à l'agriculture a été couronné dans votre dernière séance publique, s'est empressé de répondre à la sollicitude de l'Académie, en lui adressant un mémoire plein de bonnes observations et d'idées ingénieuses, dans lequel il propose d'adopter la charrue belge sans patin, en lui faisant subir quelques légers changemens, suivant la nature du terrain et l'espèce d'attelage. Cette charrue ainsi modifiée, a été introduite avec succès dans le département du Gers. Un dessin soigné où les proportions de toutes les pièces qui la compo-

sent sont bien observées, et où leurs dimensions sont indiquées par des cotes, accompagne cet excellent mémoire que l'Académie se plaît à mentionner honorablement dans cette séance solennelle.

Depuis quelques années, les arts métallurgiques ont fait des progrès marqués dans ce département. On a construit des fourneaux qui sont soumis à unc très-forte chaleur. Ces ouvrages demandent des matériaux capables de résister au plus haut degré de feu. Tels sont les motifs qui ont décidé l'Académie à provoquer des recherches dans ce département pour la découverte d'une argile réfractaire propre à la fabrication des creusets, des cnveloppes de fourneaux, des briques composant les fours à reverbère, etc. L'Académic a reçu des échantillons d'argile de deux concurrens et de plusieurs de ses membres. Ces matériaux ont été mis en œuvre, moulés sous différentes formes, et exposés à la plus fortc chaleur d'un four à faïance. Le résultat des expériences a montré que la terre envoyée de Ste.-Foi par M. Gardonne est fusible et impropre à sa destination. Le prix a été décerné à M. Monsau qui a prouvé la qualité des argiles réfractaires de Mérignac et de Pessac.

Mais les expériences faites sous les yeux de la commission de l'Académie ont conduit à des conséquences plus générales. Nous apprenons par

son rapport que l'argile de Cestas n'est pas moins réfractaire que celle de Mérignac et de Pessac ;

Que la terre de Mérignac est propre à fabriquer des creusets dits de *Hesse* ou des vases de grès pour contenir les acides ;

Que les argiles de Blaye, de Fronsac, de Coutras seront utilement employées dans la fabrication de faïence ;

Que les argiles de Ste.-Foy et de Fronsac sont appropriées à la poterie commune.

La commission étendant ses vues au-delà des limites du département, rappelle qu'on a découvert dans la Saintonge, aux environs de Saintes et de Montendre, des argiles qui pourraient être employées à fabriquer des pipes, et que déjà cette fabrication avait réussi il y a dix ans, sous la direction du sieur Lamartillière.

La même commission a été chargée d'examiner des échantillons de pierre à chaux qui ont été envoyés à l'Académie pour concourir au prix proposé pour la découverte du calaire hydraulique.

La chaux, Messieurs, fait la base et le lien principal de toute bonne construction. La forme régulière de nos pierres offre un grand avantage à l'architecture civile ; mais les ouvrages exécutés dans l'eau ne peuvent avoir de durée qu'autant que le mortier qui remplit les intervalles des pierres est impénétrable au liquide. Les person-

nes qui ont des moulins, des écluses, des chaussées, des canaux, des réservoirs d'eaux à établir, connaissent tout le prix de la chaux hydraulique; c'est assez dire que l'Académie rend un grand service aux arts en éclairant les constructeurs et en mettant à leur disposition la matière première de leurs travaux.

L'Académie a reçu des fragmens de pierre calcaire recueillis,

1.° Dans le coteau de Cenon, arrondissement de Bordeaux, par M. Frère, conducteur des ponts et chaussées;

2.° Dans la commune de Lansac, près Bourg, arrondissement de Blaye, par le sieur Berjon;

3.° Dans la commune de Marguerom, près Ste.-Foi, arrondissement de Libourne, par M. Gardonne;

4.° Dans la commune de St. Exupery, arrondissement de Bazas, par M. Castets, conducteur des ponts et chaussées.

Ce dernier envoi a eu lieu trop tard pour que la pierre put être l'objet des expériences de la commission.

Mais les essais faits par elle ont prouvé que MM. Frère, Berjon et Gardonne avaient découvert ou exploité des bancs de carbonate calcaire propre à la fabrication de la chaux hydraulique Ces trois concurrens ont obtenu chacun une médaille pour leurs arrondissemens respectifs. Le

rapport de la commission ne se borne point à nous faire connaître ces trois gisemens, il cite quelques faits, et donne des aperçus qui démontrent que les bancs de pierre à chaux hydraulique sont assez généralement répandus sur toute la surface du département.

Au sujet de ces deux concours, votre commission, Messieurs, a rassemblé des observations géologiques faites depuis quelques années; elle nous apprend que les couches souterraines se composent dans la plus grande partie du département, d'abord d'une alluvion formée, soit par les dépôts modernes, soit par la grande catastrophe du déluge.

Sous cette couche sont les bancs de calcaire grossier qui sont exploités en matériaux de toute espèce pour la bâtisse.

Plus bas que le calcaire grossier repose l'argile plastique dans laquelle on retrouve des sables, des grés, des bois convertis en charbon auxquels on a donné le nom de lignites. Enfin, au-dessous de l'argile plastique se présentent les bancs de craie, dont la substance est assez généralement connue.

Suivant votre commission, ces roches craieuses, qui se montrent à découvert aux limites du département dans la Saintonge et dans le Périgord, formaient un bassin ou golfe, dans lequel se sont déposés les terrains ou les roches plus

modernes que nous foulons aux pieds. Il paraît que la nature de ces roches a une grande influence sur le genre de culture approprié à chaque terrain; mais ce qui importe le plus à l'objet de notre analyse, c'est qu'on est assuré de trouver de l'argile réfractaire et de la pierre à chaux hydraulique partout où l'argile plastique est au contact du sable, et où les bancs de calcaire grossier sont au voisinage de l'argile plastique.

Votre commission, Messieurs, a pris occasion de ces études géologiques pour dresser une carte sur laquelle est indiquée la zone de chaque espèce de terrain dans notre département. L'étude de la nature forme un ensemble dans lequel toutes les parties sont liées entre elles. L'esprit d'observation qui rapproche les faits, en tire souvent des lumières inattendues. Ainsi, la carte géologique dont nous venons de parler présente les argumens les plus convaincans en faveur de l'hypothèse d'une nappe souterraine qu'on pourrait atteindre au moyen des sondes, et faire jaillir à la surface de notre sol. Ce serait rendre un grand service aux propriétaires des Landes, de l'Entre-deux-Mers, et en général de toutes les parties hautes du département; ce serait peut-être introduire dans la ville de Bordeaux des améliorations sanitaires, depuis long-tems désirées, que de faire établir sur la place Dauphine une sonde qui descendit assez profondément pour

traverser le calcaire grossier et parvenir jusqu'aux bans inférieurs. Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'art avec lequel les foreurs artésiens vont avec une tige de fer chercher les sources à 3, 4 et 500 pieds de profondeur. Ces sources jaillissent souvent au-dessus du sol et suffisent pour les besoins des plus vastes manufactures.

L'Académie de Bordeaux a, depuis un siècle, publié dans ses mémoires des faits semblables observés dans le pays de Modène en Italie; elle a la certitude que le magistrat qui administre ce département, n'oubliera pas, dans sa sollicitude pour toutes les entreprises utiles, la demande d'une sonde adressée à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur. Ainsi pourront se réaliser les expériences qui font l'objet du prix proposé par l'Académie dans le programme publié cette année.

Dans son programme de l'année dernière, l'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix de 300 fr., l'appréciation philosophique des travaux de Bacon de Vérulam et de Descartes, et de l'influence exercée par ces travaux sur la marche de l'esprit humain.

Deux mémoires, en réponse à cette question importante, sont parvenus à l'Académie.

Le premier, enregistré sous le n.° 1, porte pour épigraphe un aphorisme extrait du *Novum Organum* de Bacon.

L'auteur, après des considérations générales

sur la marche de la philosophie avant Bacon, expose avec étendue les travaux immenses de ce grand philosophe; il analyse ses productions immortelles; il indique l'influence de ses idées philosophiques sur les productions de l'esprit humain dans les siècles suivans, et apprécie, avec justesse, les ouvrages de Locke et de Condillac; il montre enfin Bacon devançant, par la seule force de son génie, les brillantes découvertes de ses successeurs, et plaçant dans ses écrits des jalons à l'aide desquels Newton et des physiciens plus modernes devaient acquérir une gloire durable. Appliquant ensuite cette méthode à Descartes et à ses travaux, l'auteur juge le philosophe français comme il a jugé le philosophe de la Grande-Bretagne. L'appréciation des vues philosophiques de Descartes, l'analyse de ses principaux écrits, ses belles découvertes en physique, en géométrie, et ses brillantes hypothèses astronomiques, remplissent un grand nombre de pages de ce mémoire qui est terminé par le tableau des progrès des connaissances humaines depuis Descartes jusqu'à nos jours. Travaux des géomètres, des physiciens, des chimistes, des astronomes, des anatomistes, des médecins et des philosophes, tout est jugé dans ce mémoire avec une grande impartialité et une indépendance d'opinion remarquable.

L'Académie, considérant ce mémoire dans son

ensemble, n'aurait eu que des éloges à lui accorder, parce que tout y décèle une instruction solide, une saine philosophie et une dialectique sûre; mais l'Académie a reconnu avec regret, dans la rédaction de ce travail, des taches assez nombreuses qui, sans rien ôter du mérite du mémoire quant au fond, ne lui ont pas permis de décerner le prix à son auteur; toutefois, l'Académie, voulant concilier ce qu'elle doit aux principes littéraires avec l'équité qui la dirige dans ses jugemens, a décidé qu'une mention honorable serait accordée à ce mémoire n.° 1.

Le mémoire enregistré sous le n.° 2, porte pour épigraphe, en anglais, ce passage de James Mackintosh : « L'analyse et la méthode, comme » l'armure et la discipline chez les nations mo» dernes, corrigent, en quelque sorte, les inéga» lités intellectuelles, et font combattre, à armes » égales, le géant et le nain dans le champ de la » raison. »

L'auteur entre en matière par des réflexions générales sur l'importance de la question proposée par l'Académie; elles sont suivies d'un précis historique de la philosophie jusqu'à l'époque où Bacon de Verulam parut. Traçant ensuite le tableau des travaux philosophiques de ce grand homme, analysant, avec clarté, les nombreux ouvrages dans lesquels il consigna ses principes, et sur-tout les règles de sa méthode, l'auteur de

ce mémoire signale la puissante influence exercée par les grandes idées de Bacon sur les savans et les philosophes de son siècle et de ceux qui l'ont suivi. Dans cette première partie de son travail, l'auteur fait preuve d'une dialectique lucide et facile, d'un jugement solide et d'une saine érudition. Dans la seconde partie de son mémoire, l'auteur appliquant, à l'égard de *Descartes*, le même mode d'examen qu'il a employé envers *Bacon*, fait en peu de mots l'histoire de la vie, tour-à-tour avantureuse et méditative, du philosophe français, de ce mélange de voyages, de fréquentation du monde et de retraite solitaire qui disposa l'esprit de Descartes à produire des ouvrages pleins de profondeur et de génie. Il analyse d'une manière parfaite ces principales productions; s'arrête long-tems pour faire connaître le livre admirable de la *méthode;* donne une idée très-exacte des découvertes de Descartes dans les sciences physiques et mathématiques, de ses brillantes hypothèses relatives au système du monde et à l'astronomie, et termine cette exposition savante par des considérations sur l'influence très-évidente que les travaux de notre illustre compatriote exercèrent sur tous les esprits dans le siècle qui les vit éclore, et dans les siècles suivans.

Empruntant ensuite à Plutarque cette manière spirituelle et piquante de comparer entre eux

deux hommes d'un mérite supérieur, et dont les Vies des *Hommes illustres* de l'antiquité offrent de si beaux modèles, l'auteur du mémoire met en parallèle *Bacon* et *Descartes*; et les jugeant, sous le rapport des productions de leur esprit et de leur conduite morale, il fait avec équité la part de ces deux philosophes; et si, dans les conceptions du génie, Bacon semble l'emporter sur Descartes, l'auteur fait remarquer, avec raison, que celui-ci, plus heureux que le chancelier de la Grande-Bretagne, sut mettre toujours d'accord, dans sa conduite, et ses principes et ses actions; ce qui lui donne sur Bacon une supériorité réelle aux yeux de la morale et de la philosophie.

L'auteur considérant, sous un même point de vue, la double influence exercée sur les lettres, les sciences et les arts, depuis Bacon et depuis Descartes, jusqu'à nos jours, par les travaux de ces deux philosophes, trace l'esquisse des progrès des connaissances humaines comme ayant été provoqués et accélérés par les principes lumineux et féconds de ces deux grands hommes; cette esquisse, ou plutôt ce tableau, présente, avec autant de précision et de clarté que d'exactitude, tout ce que les lettres, les sciences et les arts ont acquis de beau, de grand et d'utile, par la salutaire influence des principes philosophiques de Bacon et de Descartes.

L'Académie a reconnu dans ce mémoire un mérite très-supérieur. Tout y décèle un esprit sage, éminemment empreint des doctrines philosophiques les plus pures et les plus rationnelles. Le style en est constamment clair, facile, et parfaitement approprié au sujet. Enfin, le tableau des progrès des connaissances humaines qui termine le mémoire, est digne d'éloges, et suppose dans celui qui l'a tracé une instruction vaste et profonde.

L'Académie décerne le prix de la valeur de 300 f. au mémoire n.° 2, dont les auteurs sont deux jeunes Bordelais, MM. Édouard Chaigne et Charles Sédail, professeur.

Plus heureuse que l'an dernier, l'Académie se plaît à reconnaître que, cette année, les concurrens au prix de poésie se sont montrés plus sévères observateurs des lois prescrites par le goût. A la vérité, aucune de leurs compositions n'est parfaite; mais si toutes ont plus ou moins prêté à la censure, toutes aussi, sous quelques rapports, ont mérité des éloges. Une seule des pièces envoyées a dû être écartée du concours; son auteur ayant, par inadvertance sans doute, si négligemment plié le billet cacheté qui devait renfermer son nom, que, sans effort, on pouvait aussitôt lire sa signature. Cette pièce, inscrite comme les autres au rang que lui assignait la date de son inscription, porte pour titre : *Berthe*

et *Robert;* et pour épigraphe : *Quid tantùm insano juvat indulgere dolori ?*

L'Académie aurait pu mettre également hors du concours, comme ne remplissant pas toutes les conditions du programme, quatre fables réunies sous le n.° 1., et portant pour épigraphe : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer.*

En effet, le programme demandait un poème de cent cinquante vers au moins et de deux cents au plus. Or, aucune des fables en question ne remplissait cette condition ; mais toujours disposée à l'indulgence quand elle peut favoriser le talent, l'Académie a bien voulu admettre à concourir le n.° 1., se réservant pourtant, à égalité de mérite, de donner la préférence au poète qui se serait conformé au programme.

Passant maintenant en revue les titres des concurrens, nous suivons l'ordre des dates.

L'auteur des fables enregistrées sous le n.° 1., est un homme d'esprit, habitué à manier sa langue, familiarisé d'ailleurs avec le mécanisme, l'heureux mélange et l'emploi judicieux des vers libres. Chez lui, le récit a le ton et la rapidité convenables ; mais il est à regretter que son style, en général assez pur, n'ait pas toujours la variété, la grâce et la précision désirables. C'est sur-tout dans le dialogue que ce défaut se laisse parfois trop sentir ; or, c'est là peut-être qu'il est le moins excusable. Des quatre fables dont se com-

pose ce petit recueil, la meilleure, au jugement de l'Académie, est celle de l'*Anon* et de *sa Mère*. Si l'auteur supprimait une longue réflexion chagrine qui, sans nécessité, vient couper le récit ; s'il réduisait à deux vers bien frappés sa morale un peu trop phrasée, la pièce serait irréprochable. Au reste, même avec cette imperfection, cette fable doit donner une favorable opinion du talent de son auteur, et cette opinion se soutient après avoir lu les autres pièces du recueil.

Le n.° 2, envoyé sous l'épigraphe : *Espérer c'est jouir; mais que peux-je espérer?* est aussi un apologue. Le ton, le style, le genre de mérite, les défauts, la parité même d'écriture, tout porte à croire que cette fable, intitulée : *Les Prix*, est de l'auteur des précédentes. S'il en est ainsi, son premier essai aurait pu lui suffire : ayant eu l'occasion dans cette fable *des Prix* de faire un plus fréquent usage du dialogue, il n'est pas étonnant qu'il l'ait traitée avec moins de bonheur.

L'auteur du n.° 3, qui a pris pour épigraphe ces paroles : *Je n'ai jamais vu verser des larmes sans en être attendri*, est digne de quelque éloge, pour avoir heureusement choisi son sujet. *Montesquieu à Marseille*, c'est le titre du poème, était sûr de trouver, dans l'Académie de Bordeaux, des juges favorablement disposés. Mais le choix du sujet, le mérite même de quelques vers harmonieux, ne sauraient compenser des négligences,

des fautes de langue, des manques de convenance, et des réminiscences nombreuses. On ne saurait trop le redire aux jeunes poètes : plus un vers étincelle de beautés, moins on le pardonne, quand il porte évidemment le cachet du souvenir : l'oreille alors ne vous sait aucun gré de ce qu'elle admira chez d'autres.

Le n.° 4 est celui dont l'auteur aurait dû mieux garder le secret.

Le n.° 5 ayant pour épigraphe : *Le plus digne spectacle est l'ame du vrai sage instruisant l'Univers*, n'est qu'une énumération assez bien écrite, mais froide et sans couleur, de tous les bienfaits dont l'homme est redevable à la science. On y voit, de loin en loin, briller quelques vers heureux, mais ces faibles beautés ne sauraient racheter le défaut absolu d'invention. Tant de fois, en vers et en prose, ce sujet a été traité d'une manière si éloquente et quelquefois si sublime, qu'il n'est plus accessible à la médiocrité. Nous arrivons enfin au poème inscrit sous le n.° 6; c'est le dernier en date et le premier en mérite; il est intitulé : *L'Isle de Poros*, et aurait pu l'être : *La Mort de Démosthènes.* Son épigraphe grecque peut se traduire par ces mots : *Il aimoit sa patrie jusqu'au délire.*

Le jeune poète, ami des Grecs, vole à leur défense, monté sur un léger esquif. Il rencontre un rocher et en demande le nom au pilote : c'est

la petite île de Poros, devenue à jamais célèbre par la mort de Démosthènes. Aussitôt notre Philhellène se fait mettre à terre; à peine a-t-il touché ce sol désiré et sacré, que tout revit et s'anime à ses yeux; il voit le temple où périt le grand homme, il le voit lui-même, entend ses adieux, assiste à ses derniers momens, et recueille les paroles prophétiques et consolatrices que le génie de la Grèce adresse à l'orateur expirant. Ce récit dramatique est écrit avec chaleur et pureté; il y a de la verve et du mouvement; mais des taches déparent cette composition d'ailleurs très-estimable.

L'Académie aurait volontiers fermé les yeux sur quelques négligences semées, de loin en loin, dans l'ouvrage; mais si l'on ne pardonna point à Fléchier certains abus d'antithèses, comment excuser ces vers :

« Dans ses membres tremblans, il sent qu'un froid mortel
» Circule et va bientôt glacer son cœur de flamme. »

Et presque aussitôt; car il en est des fautes comme des beautés; on dirait qu'elles exercent entre elles comme une espèce d'attraction :

« Dans ces cœurs qui semblaient glacés pour la patrie,
» D'une civique ardeur alluma l'incendie ? »

Cette double opposition de la glace et de la flamme, de la glace et d'un incendie, n'est-elle pas un froid jeu de mots? Il n'en est pas ainsi de l'entithèse

qui termine l'éloquente apostrophe de Démosthènes à la coupe fatale :

« Oui, tu me rends ma force et ma gloire et ma vie ;
» Le Ciel dans tes poisons a mêlé l'ambroisie. »

Celle que présentent les deux vers suivans :

« Apprit que la vertu, bravant d'indignes fers,
» Sait vaincre les tyrans vainqueurs de l'Univers. »

est également très-bien ; ce n'est pas l'emploi, mais l'abus de l'entithèse que censure l'Académie.

Il lui est bien plus doux de louer ce qui est vraiment digne d'estime; et sous ce rapport, elle applaudit le tableau touchant et dramatique de la mort de Démosthènes. Le grand homme tient un langage digne de lui ; ce sont de nobles sentimens, de belles pensées, et tout ce qui sort de sa bouche rappelle l'épigraphe : *Il aimait sa patrie jusqu'au délire.* Le récit lui-même se fait remarquer par de beaux vers tels que ceux-ci :

« Il répète au milieu de la foule charmée
» Ce serment immortel qui, dans leurs vieux tombeaux,
» Alla de Marathon réveiller les héros,
» Et les ralliant tous à son char de victoire,
» Lança sur ses rivaux les foudres de leur gloire. »

Tels encore les vers suivans :

« Bientôt l'obscure nuit couvre ces lieux funèbres,
» Coupant d'un trait de feu les naissantes ténèbres,
» Un rayon du couchant, par l'autel réflété,
» Éclaire de son front l'auguste Majesté,
» Et ceint ses blancs cheveux d'un sacré diadème
» De l'Immortalité noble et brillant emblème ;
» Le Pontife interdit, en rentrant dans ces lieux,
» *Crut voir un Dieu de plus siégeant parmi les Dieux.* »

Cette dernière image est d'une grande beauté.

Citons encore les paroles prophétiques du génie de la Grèce ;

« O mon fils bien aimé ! Je viens du haut des cieux,
» Pour prix de ta vertu dévoiler à tes yeux
» Qu'en vain le noir trépas couvre de ses nuages
» Du lointain avenir les mobiles images.
» La GRÈCE a succombé ! ta tombe est son cercueil :
» Sur elle, après ta mort, vois un crêpe de deuil
» S'étendre, s'épaissir et vingt siècles funèbres
» Entasser maux sur maux, ténèbres sur ténèbres.
» Un coup de foudre enfin rompra ce long sommeil.
» Quels efforts plus qu'humains ! Quel sublime réveil !
» Vois ses hardis revers conquérir la victoire,
» Ses palmes refleurir et l'astre de sa gloire,
» Trop long-tems éclipsé dans la nuit des tombeaux,
» Briller énorgueilli de ses rayons nouveaux.
» Vois tes fils assaillir sur leurs frêles nacelles,
» Ces superbes vaisseaux, flottantes citadelles.
» Sous la hache, en riant, vois les courber leurs fronts :
» Vois, aux feux du tonnerre, au choc des escadrons,
» Ces braves demi-nus, debout sur des ruines,
» A défauts de remparts, opposer leurs poitrines ;
» Ils sont fiers de ton nom, fiers de ton souvenir,
» Héros de la Patrie ! eh ! qui dans l'avenir,
» Pourrait, sans palpiter pour la gloire et pour elle,
» Ouïr l'écho lointain de ta voix immortelle ! »

L'Académie a arrêté, 1.° que dans la séance publique et solennelle de ce jour, les Fables inscrites sous le n.° 1, et portant pour épigraphe : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer*, seront mentionnées honorablement.

2.° Que dans la même séance, un jeton d'or serait décerné à l'auteur du poème inscrit sous

le n.° 6, ayant pour épigraphe : *Il aimait sa patrie jusqu'au délire.*

L'auteur de ce poème est M. BARRAU (Théodore-Henri), correspondant de l'Académie, membre de l'Académie de Dijon, et professeur de rhétorique au collége de Niort,

Je devrais, Messieurs, terminer ce bien long rapport, s'il ne me restait à parler des nouveaux membres que s'est associés l'Académie. MM. MOREAU de JONNES, César MOREAU, Charles MALO, PONCE, Armand DARMAILHACQ, TARNAUD et CHAPPUIS de MONLAVILLE ont été cette année inscrits sur la liste de vos membres non résidans, et vous promettent de laborieux collaborateurs dans les diverses branches de sciences qui sont l'objet de vos travaux.

Mais si l'Académie peut se féliciter de s'être enrichie par cette acquisition, elle a d'autre côté à regretter des pertes qui l'ont vivement touchée.

M. MAZOIS père, l'un de nos membres résidans, a succombé à une douloureuse maladie, moins d'un an après la mort de son fils qui était aussi notre confrère. Vous vous rappelez encore, Messieurs, l'éloge de M. MAZOIS fils, prononcé dans votre dernière séance publique, et qui ne fut qu'un hommage rendu à son mérite et à ses talens. La notice sur M. Mazois père, que vous entendrez dans cette séance, ne pourra vous le présenter comme vous ayant apporté des titres

académiques aussi brillans ; mais elle vous prouvera que, par ses connaissances variées, il a des droits mérités à d'honorables souvenirs, de même que par la loyauté et la franchise de son caractère, il en a aux regrets de ses nombreux amis.

Aujourd'hui même, quelques instans avant l'ouverture de cette séance, nous venons d'apprendre la mort de M. Desèze, doyen de la Cour royale de Bordeaux, membre honoraire de l'Académie. L'Académie est obligée de remettre à sa prochaine séance publique les honneurs qu'elle doit rendre à l'un de ses membres les plus honorables.

SUITE DU RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PARTIE AGRICULTURE;

PAR M. LATERRADE, SECÉTAIRE DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

CHARGÉ depuis plusieurs années de vous présenter l'analyse de vos travaux agricoles, complément naturel de la notice de M. le Secrétaire-général, je sens de nouveau toute l'importance de l'honorable mission que vous m'avez donnée, et combien il m'est difficile de la remplir d'une manière digne de l'Académie et du noble but qu'elle se propose.

En effet pour ne pas rester au-dessous d'un pareil sujet, il faudrait plus de tems qu'il n'en est accordé à une lecture dans une séance publique et solennelle ; il faudrait, Messieurs, coordonner vos nombreux travaux, au moins citer tous ceux qui tendent à des améliorations, à des perfectionnemens dans notre système agricole ; il faudrait être versé dans le premier des arts, habiter une grande partie de l'année, ou avoir visité fréquemment ces champs fertiles par eux-mêmes, ou rendus tels par les efforts soutenus de cultivateurs instruits, et par les récompenses honorables que l'Académie ne cesse de décerner depuis bien des années à ceux qui répondent aux différens appels qu'elle leur fait dans ses divers programmes. Or telle n'est pas la position de celui que vous avez bien voulu honorer du titre de Secrétaire de votre commission, bien qu'il ait parcouru, et avec quelque attention, les riches cultures de la partie Nord-Est de ce département, les riantes collines de l'Entre-deux-Mers, les bords fertiles de la Dordogne et de la Gironde ; enfin ces Landes qui pourrraient se couvrir d'abondantes moissons, et ces Dunes dont un honorable collégue, feu l'ingénieur Brémontier, d'immortelle mémoire, a arrêté les progrès dévastateurs, en fixant à jamais leurs limites ; mais fort des travaux de mes collégues, je réclamerai votre indulgence, et j'entrerai en matière.

Si je devais parler de la correspondance agricole, je dirais que vous avez reçu avec reconnaissance les recueils publiés par les Sociétés d'agriculture du Tarn, de Poitiers, du Tarn-et-Garonne, de la Charente, d'Indre-et-Loire, de la Seine-Inférieure, de Metz, de l'Aube, etc.; par la Société royale et centrale; par la Société linnéenne de Bordeaux, et les Cahiers des *Annales de l'agriculture française* de MM. TESSIER et BOSC; si je devais mentionner les auteurs des rapports qui ont été faits sur ces ouvrages, rapports qui souvent sont de véritables mémoires, je citerais MM. GRATELOUP, DARGELAS, Charles DES MOULINS, GUILHE, et GUYET de LAPRADE; si je devais rendre compte de ces conférences utiles et lumineuses qui ont eu lieu dans le sein de votre commission; je nommerais MM. BLANC-DUTROUILH, CAPELLE, JOUANNET, etc. Si je devais enfin vous présenter l'analyse de ces séances générales que l'Académie consacre exclusivement à l'agriculture, je vous rappellerais le Discours de M. BILLAUDEL, prononcé dans la séance du 30 août dernier; les *Considérations sur l'agriculture des peuples anciens*, par M. GUILHE; le Mémoire de M. GUYET de LAPRADE, *sur le chêne liége*, etc, etc. Mais la commission s'étant occupée plus spécialement des insectes qui nuisent aux arbres utiles, de la culture du mûrier blanc, du chêne liége et de l'acacia, je traiterai sommairement de ces quatre objets.

Insectes nuisibles. — Point d'organe dans les plan-

tes qui ne puisse être atteint de quelques maux. Les racines, fixées dans un sol trop humide s'allongent et se divisent en fibres trop faibles pour la saison; placées dans un terrain trop aride, elles s'y dessèchent et refusent au végétal, et leur appui qui leur est nécessaire et les sucs alimentaires qu'elles devaient lui fournir; les parasites naissent jusque sur leurs racines; la loupe attaque le tronc et les branches les plus considérables; des gales couvrent les feuilles; l'étiolement s'oppose à la fécondation des fleurs, et souvent l'embryon périt par l'altération de la substance albuminée qui le recouvre. Rappellerai-je les dégats que les animaux font aux plantes? Représenterai-je le charençon avec sa petite trompe, parcourant nos greniers et détruisant dans la semence l'espoir de la moisson; la taupe aux yeux imperceptibles sillonnant l'intérieur des terres, comme le poisson la surface des flots; le hanneton dont la larve connue sous le nom de *ver blanc*, dévore les racines; chez nous ces myriades d'insectes au corps allongé et rampant, et en Égypte ces nuages de sauterelles qui, dépouillant la campagne de sa verdure, donnent quelquefois le spectacle hydeux de l'hiver au milieu du printemps? Comment s'opposer à tant de désastres, où trouver un remède à tant de maux, si ce n'est dans une vigilance active, dans des soins attentifs et persévérans? Telles sont à peu près les paroles que j'adressai à l'Académie en 1823,

dans un mémoire sur l'hygiène des plantes, et ces observations me sont naturellement rappelées par celles de M. le Président qui, au mois de juillet dernier fixa l'attention de la commission sur les ravages qu'un insecte avait faits dans des plantations de peupliers (*populus fastigiata*), aux environs de Libourne. Sur neuf cent soixante-dix arbres, âgés de cinq à six ans, extraits de diverses pépinières et bien repris, dix-sept ont péri, et cent dix-sept se sont trouvés cariés. Un examen attentif lui ont fait reconnaître qu'une larve logée vers le collet de la racine entre le bois et l'écorce, s'élevant ensuite en rongeant, jusqu'à la cîme de l'arbre, est la cause de sa perte. L'insecte déposé sur le bureau a été reconnu appartenir au charençon d'une espèce d'oseille, *curculio lapathi*. Les observations de M. Blanc-Dutrouilh prouvent que cet insecte nuisible est le même qui a exercé ses ravages sur des peupliers de la Caroline, et à Blanquefort, sur des vignes. Les expériences de M. le docteur Grateloup montrent combien les larves de ces petits animaux sont vivans, puisque l'honorable membre rapporte que des œufs d'in sectes qu'il avait renfermés dans des tiges enduites de vernis sont éclos, et que les petits sont parvenus à sortir du bois. Cette espèce n'a pas encore été signalée dans les dictionnaires d'agriculture, et il paraît d'après le jugement de nos pépiniéristes, que l'arbre a d'autant moins à craindre de ses ravages que sa végétation est plus avancée.

Culture du mûrier blanc. — La réussite de l'éducation du ver précieux qui file la soie, *bombix mori*, n'a jamais peut-être été un problème dans notre département. Il y a environ cinquante à soixante ans que feu M. Pelt, membre de cette Académie, élevait à Caudéran une assez grande quantité de vers à soie, pour qu'il en comptât le produit dans ses revenus, et l'on voit encore derrière l'établissement où l'on fabrique le gaz hydrogène les mûriers qu'il cultivait. En 1804, j'ai élevé moi-même des vers à soie qui m'ont donné de beaux cocons. M.me de Vivien, dans la commune de Pessac, canton de Pujols, arrondissement de Libourne, en élève chaque année une grande quantité, avec un plein succès, et cette industrie agricole est, au rapport des personnes instruites du pays, héréditaire dans sa famille. Les expériences faites à Saint-Loubès, par M. Promis, en 1827, celles qui se font aujourd'hui à Bordeaux ne laissent rien à désirer. Je le répète, la question est donc résolue; mais nous manquons de mûriers, du moins ceux que nous possédons sont trop disséminés dans un grand espace, et cependant les mûriers prospèrent partout aux environs de Bordeaux. Ainsi il n'y a qu'à multiplier cet arbre précieux. C'est ce qui a été l'objet de la sollicitude de l'Académie, sollicitude si bien partagée ou plutôt excitée par le premier magistrat de ce département, dont le zèle est toujours infatigable quand il s'agit de procurer quelque nouvel avantage à

notre système agricole. Aussi l'Académie s'est-elle empressée d'encourager de tous les moyens qui sont à sa disposition la multiplication du mûrier blanc, *morus alba*, dans le département de la Gironde, et votre commission a-t-elle souvent consacré une partie de ses séances à des conférences importantes sur cette culture.

Chêne liége. — Dans la séance du 15 avril dernier, M. Guyet de Laprade, ancien conservateur des eaux et forêts, appela l'attention de la commission sur le chêne liége, *quercus suber* de Linné. Dans son mémoire, l'auteur s'abstient de prouver l'utilité de cet arbre précieux. Cette utilité est trop bien démontrée dit-il dans une ville commerçante, maritime et capitale d'un pays vignoble, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. Mais on se plaint avec raison du dépérissement des forêts de liéges, et de la cherté de l'écorce de cet arbre dont le prix est excessif depuis quinze à vingt ans. Anciennement le liége était cultivé dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, et maintenant on ne voit plus partout que des restes de cette importante culture. Dans les départemens qui nous environnent, celui du Lot-et-Garonne est le seul qui nous présente quelques fragmens des forêts de cette essence ; on les trouve dans les parties sablonneuses des cantons de Casteljaloux, de Nérac et de Mézin, dans le bassin de la Bayse. Ce sont les seuls cantons qui fournissent à Bor-

deaux et à tout le midi de la France, l'écorce nécessaire aux différens usages auxquels elle est propre; ce sont les seuls où la marine puisse s'approvisionner du bois nécessaire pour les poulies des vaisseaux, que l'on fait de préférence avec ce chêne. On ne voit plus que des vestiges des forêts de liéges qui existaient aux environs de Mimizan dans le département des Landes. Nous ajouterons que l'on trouve quelques liéges dans la lande de Camblanes, et à une petite lieue de Bordeaux avant d'arriver à Pessac. Tout abandonnés qu'ils sont, ces arbres prouvent assez combien cette culture conviendrait à notre département. Ne sommes-nous pas d'ailleurs entourés à l'Ouest d'une très-grande quantité de landes incultes et sablonneuses qui n'attendent qu'une volonté ferme et une main industrieuse pour se couvrir de produits abondans?

On ne manquera pas d'objecter que la croissance du chêne liége est comme celle de toutes les plantes qui ont à développer des fibres ligneuses, nombreuses et serrées, extrêmement lente, et qu'il faut des années, presque des siècles, pour que l'arbre soit beau et d'un bon rapport. Mais aussi n'oublions pas que nos prédécesseurs ont travaillé pour nous, que nous devons laisser quelque chose à ceux qui nous succèderont, que les générations ne sont que des parties successives d'une même famille, que nous devons travailler pour le bien

commun, pour l'utilité publique, pour cette patrie à laquelle le sol, l'intérêt particulier, le bien commun et sur-tout l'agriculture nous attachent. Oui nous devons semer, lors même que nous n'avons pas l'espoir de recueillir. Il y a dix-huit siècles que Stace a dit : *serunt arbores, quæ alteri sæculo prosint*, plantons des arbres pour la génération future.

D'ailleurs nul doute que le chêne liége ne vienne très-bien et même très-vite dans le sable quartzeux. Pourquoi donc s'astreindre à ne semer les dunes que de pins, puisque le liége comme arbre vert ne perd son feuillage que lorsque le printemps lui donne une nouvelle parure? Aussi l'auteur du mémoire conclut-il à ensemencer de cet arbre utile la deuxième et la troisième zone de nos dunes, en ne comprenant pas toutefois dans ces zones, les bas fonds connus sous le nom de laites, véritables oasis que la nature bienfaisante a placés entre nos montagnes de sables.

Culture de l'acacia. — Ce n'était pas assez pour votre commission que de s'occuper à maintenir notre système agricole au pair des connaissances acquises, elle a voulu s'occuper en outre de quelques sujets de culture spéciale, répandue dans le département, et sur la proposition de notre honorable collégue, M. Jouannet, elle a commencé par l'acacia vulgaire, le faux acacia, *robinia pseudo acacia*, introduit en Europe, par le pro-

fesseur Robin, et cultivé à Bordeaux depuis 1766. Des recherches ont été faites par M. Blanc-Dutrouilh, par quelques autres membres, et sur-tout par M. Jouannet qui a transmis à l'Académie une notice historique sur la culture de cet arbre. Dans cette notice, l'auteur s'est proposé de faire connaître l'époque à laquelle le *robinia pseudò acacià* commença à être cultivé en grand dans notre département; quels ont été les progrès successifs de cette culture; enfin quels sont ceux de nos agriculteurs auxquels nous en sommes particulièrement redevables. Considérée sous ce point de vue, la culture du faux acacia, sur laquelle on a déjà beaucoup écrit, méritait encore de nous occuper; car ce qui est spécial et d'un intérêt local ne saurait être vu d'un œil indifférent par l'Académie. Elle a retrouvé avec plaisir dans ce travail, des souvenirs glorieux pour elle, des noms et des exemples qui lui seront éternellement chers. Quand on considère combien la culture de l'arbre dont il s'agit se concilie merveilleusement avec la nature de notre sol, et avec les premiers besoins de notre agriculture, on ne peut sans reconnaissance se rappeler les utiles travaux de MM. Baland, Bergeron, Raymond Vignes, Cambon, et plus récemment de M. le général Montbrun. A ces honorables souvenirs, l'auteur a joint des faits intéressans moins connus, des recherches, des rapprochemens, et des calculs dont nous croirions devoir parler, si

l'Académie n'avait pas arrêté que la notice de notre honorable collégue serait imprimée dans le recueil annuel de la compagnie. Nous remarquerons que le travail de la commission embrasse et les variétés du *robinia pseudo acacia*, et les espèces qui en sont voisines, telles que le *R. intermedia*, nouvelle espèce que nous devons à notre collégue M. Cathros ; et le *R. spectabilis*, acacia sans épines sur lequel un autre membre, M. Cambon, continue ses expériences.

Voilà Messieurs l'analyse rapide, ou pour parler plus exactement le sommaire des principaux travaux agricoles de l'Académie ; et c'est en suivant la marche que je viens de tracer dans cet exposé succint, qu'elle a cru répondre aux intentions que M. le Président a manifestées dans le discours prononcé à l'ouverture de la séance du 30 août dernier, où, après avoir appelé notre attention sur la facilité avec laquelle nos agriculteurs peuvent se procurer les choses les plus nécessaires à la vie ; sur leurs besoins et sur les parties de notre système agricole qui demandent encore et des observations et des expériences, il nous disait avec autant d'éloquence que de vérité :

« En agriculture comme dans tous les autres arts, ne pourrait-on pas suivre une marche analytique, rassembler d'abord les connaissances qui sont acquises par la tradition, et qui se trouvent diversement réparties entre tous les esprits et toutes

les classes, puis, procédant du connu à l'inconnu, essayer l'application ou la généralisation de certains procédés qu'une pratique éclairée aurait consacrés dans certaines localités, et que l'inattention a empêchée d'en sortir? La fonction des académies de province ne consiste pas, ce me semble, à faire des découvertes nouvelles; elles rendraient un bien plus grand service si elles tiraient de l'obscurité l'expérience des tems passés, en portant les faits au grand jour, et les débarrassant des circonstances accidentelles qui en masquent les résultats. Nos sociétés savantes sont, pour me servir d'une expression qui devrait leur faire trouver grâce aux yeux de nos concitoyens, des banques instituées pour la circulation des idées. Si elles ne créent pas toujours les richesses, du moins elles appellent et déplacent rapidement le fonds social, et font passer ainsi presque instantanément dans un grand nombre de mains, des capitaux dont l'emploi sans elles eût été infiniment borné, etc. Par exemple ne serait-ce pas faire une chose bien utile que de rapprocher dans le même ouvrage la description détaillée des procédés suivis pour la culture de la vigne, et pour la vinification de chaque localité, pour chaque exposition et chaque espèce de raisin. Dans ces descriptions, il faudrait se laisser conduire souvent par l'indication de plus simples agriculteurs; on trouverait certainement dans leur pratique traditionnelle une concordance

qui mettrait sur la voie de reconnaître les causes des procédés suivis par le plus grand nombre de cultivateurs, depuis les tems les plus reculés. Sans citer d'autres exemples pour prouver l'utilité d'un travail encyclopédique de ce genre, je rappellerai qu'une semblable pensée avait animé notre Académie dès les premiers tems de sa fondation, et que ses membres s'étaient partagés, il y a plus d'un siècle, l'entreprise de décrire tous les procédés suivis tant dans l'agriculture que dans les arts mécaniques en la province de Guienne. Depuis cette époque reculée, des prix ont été proposés pour l'encouragement des différentes branches de notre agriculture, et l'Académie ne cesse d'en proposer chaque année de nouveaux pour le même objet; car c'est en ouvrant des concours, c'est en offrant des récompenses honorables, c'est en proclamant sans cesse les nécessités de l'époque et des localités, que l'Académie royale remplira sa destination, qu'elle gravera dans les esprits l'utilité des arts et des sciences, et qu'elle triplera les travaux de ses membres par ceux de ses lauréats.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 1828.

§. I.

L'ACADÉMIE avoit proposé pour sujet de prix à décerner dans la séance publique de 1828, les questions suivantes :

« 1.° Quel serait le meilleur système d'assolement pour les divers terrains du département ? »

« 2.° Déduire d'une série d'observations et d'expériences la résistance du bois de pin (*pinus maritima*) *jemmé* ou non *jemmé*, et le terme de sa durée, soit dans les ouvrages sous l'eau, soit dans les constructions à l'air; et comparer la résistance et la durée de ce bois à celle du bois de chêne ? »

« 3.° Quels sont les avantages et les inconvé-
» niens respectifs des enduits, feutres et métaux
» particulièrement du cuivre et du zinc, employés
» à la doublure des navires? Quel est le degré d'uti-
» lité des armatures d'après le mode proposé par
» le chimiste Davy, et dans quel cas convient-il d'y
» avoir recours? »

« 4.° Déterminer par des expériences compara-
» tives la qualité des houilles d'Angleterre et de
» France, notamment de celles du bassin de la
» Dordogne et de la Garonne; et indiquer dans
» quel cas la bûche de pin maritime, soit par sa
» qualité, soit par sa valeur actuelle, doit être pré-
» férée à la houille, pour le chauffage des ma-
» chines à vapeur, pour la fusion des métaux,
» pour l'évaporation des liquides, etc.? »

« 5.° Déterminer par des essais, présentant des
» résultats décisifs, quel est le mélange des fontes
» Françaises, et notamment de celles du Périgord
» et des Landes, qui produirait une fonte de se-
» conde fusion propre à être limée, forée et alé-
» sée? »

L'Académie n'ayant reçu aucun mémoire sur ces cinq sujets de prix, retire du concours les deux premiers, relatifs au meilleur système d'assolement et à la résistance du bois de pin, et remet de nouveau au concours les trois autres, d'après leur importance et leur utilité pour la navigation et pour les progrès des arts industriels dans le département.

Le prix pour la question relative au doublage des navires sera de la valeur de 300 fr., et sera adjugé dans la séance publique de 1831.

Celui sur la comparaison des houilles sera de la valeur de 300 fr., et sera décerné dans la séance publique de 1830. l'Académie désire que les concurrens pour ce prix, comparent, en même tems, à la bûche de pin ou à une espèce de houille dont la qualité aura déjà été déterminée, la tourbe qu'on se propose d'extraire des marais de Montferrant.

Le prix relatif à la question sur le mélange des fontes sera de 300 fr., et sera décerné dans la séance publique de 1830.

§. II.

L'Académie avait proposé pour 1828, les questions suivantes :

« Quels sont les perfectionnemens que réclame » la construction des charrues et des autres instrumens d'agriculture en usage dans le département de la Gironde ? »

« Quels sont les moyens mécaniques qui pourraient être introduits avec avantage dans les » diverses cultures de ce département ? »

Trois mémoires lui ont été adressés. L'auteur du mémoire n.° 1 fait connaître les perfectionnemens qu'il a introduits dans la charrue en usage dans le canton qu'il habite. Celui du mémoire

n.° 2 croit inutile de corriger la charrue usitée dans sa commune, et propose d'y substituer la charrue *Guillaume* modifiée ; enfin, l'auteur du troisième indique l'avantage qui résulte de l'introduction dans le département du Gers de la charrue flamande sans patin.

La question de la charrue, dans aucun de ces mémoires, n'est traitée d'une manière générale; et les modifications que leurs auteurs proposent ne sont applicables qu'à la charrue de certains cantons, et ne pourraient être adoptées pour toute espèce de terrains. En outre, la seconde partie de la proposition relative aux moyens mécaniques à introduire pour obtenir une culture plus parfaite ou plus économique, n'a été traitée complétement par aucun des concurrens.

D'après ces motifs, l'Académie ne peut adjuger le prix; mais elle décerne un jeton d'or à M. de Jaurias, médecin à Libourne, auteur du mémoire n.° 2, comme récompense de son travail sur le labourage, et du zèle qu'il a mis à introduire dans sa commune l'usage d'instrumens utiles encore peu répendus. Elle mentionne honorablement M. Cabanet, propriétaire à Civrac, arrondissement de Blaye, pour les améliorations qu'il a faites à la charrue du canton de St.-Savin. Elle adresse des remerciemens à M. Duplan, son correspondant, pour ses communications sur la charrue introduite dans le département du Gers.

Cette question est retirée du concours.

§. III.

Trois concurrens aux prix proposés pour la découverte et l'exploitation des carrières de pierres calcaires propres à faire, par la calcination, de la chaux hydraulique, MM. Gardonne, Berjon et Frère, ont envoyé à l'Académie des échantillons de pierres qu'ils ont jugé posséder cette propriété.

L'Académie, après de nombreuses expériences, soit sur les chaux obtenues de ces pierres, soit sur les mortiers qu'elle en à fait composer, à reconnu que la chaux de M. Gardonne, à Margueron, près Ste.-Foi, et celle de M. Berjon, à Lansac, près Bourg, sont très hydrauliques, et que celle du coteau de Cenon, près Bordeaux, présentée par M. Frère, quoique hydraulique, paraît l'être à un degré moindre que les précédentes. Ayant ensuite fait des expériences sur d'autres chaux usitées dans le département, et sur-tout à Bordeaux, elle n'en a point trouvé qui eussent cette propriété dans le cercle de ses recherches.

En conséquence, l'Académie considérant :

1.° Que M. Gardonne a découvert dans son domaine de Margueron un banc de rocher propre à donner de la chaux hydraulique, sans qu'il paraisse s'être livré à son exploitation; 2.° que M. Berjon, chaufournier, à Lansac, n'a pas fait la découverte d'une carrière de pierre calcaire hy-

draulique, mais qu'il s'est borné à signaler les propriétés hydrauliques de la pierre exploitée de tous tems par lui ; 3.° que M. Frère n'a pas mis en exploitation la pierre calcaire du coteau de Cenon, mais qu'il a joint à la démonstration qu'il a donné de ses propriétés hydrauliques, de nombreuses et d'utiles recherches sur les autres chaux du département ; qu'ainsi aucun des concurrens n'a rempli toutes les conditions du programme, ne peut adjuger le prix ; mais considérant que les trois concurrens ont des droits à une marque honorable de la satisfaction de l'Académie pour le zèle avec lequel ils ont répondu à son appel, et pour les services qu'ils ont rendus à l'architecture hydraulique dans le département, elle décerne à chacun d'eux une Médaille d'argent, grand module, et elle recommande aux constructeurs de travaux hydrauliques l'emploi des trois chaux précitées.

§. IV.

Le prix pour la recherche des Argiles réfractaires, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr. est adjugée à M. Monsau, fabricant de poteries, à Bordeaux, qui a démontré la qualité réfractaire des argiles qu'on trouve à Cestas, à Pessac, à Mérignac, dans le département, et à Royan sur sa limite, et qui s'est livré d'ailleurs à des expériences comparatives sur la qualité des

diverses argiles du département et des départemens voisins, et en a obtenu des résultats importans pour le perfectionnement de la poterie fine ou commune dans notre ville.

L'Académie a reconnu que l'argile présentée par M. Gardonne, de Margueron, ne possédait pas la propriété réfractaire, et qu'elle était de l'espèce des argiles dont on peut faire des tuiles et des carreaux.

§. V.

L'Académie a vu avec une vive satisfaction que son second appel pour l'amélioration des chemins vicinaux a été suivi de résultats aussi positifs que ceux qu'elle récompensa par les médailles qu'elle décerna en 1827. Les rapports administratifs qui lui ont été communiqués, lui ont démontré que dans l'année qui vient de s'écouler, MM. les Maires et Adjoints d'un très-grand nombre de communes, dans chaque arrondissement, n'ont pas cessé d'apporter un grand zèle et beaucoup d'activité pour procurer à leurs administrés le précieux bienfait de communications plus faciles. L'Académie regrette de n'avoir qu'une couronne et une médaille à distribuer par arrondissement. La plus grande étendue de chemin réparée, la meilleure et la plus économique confection des travaux, l'ont déterminée à les décerner :

A M. le Baron Curto, lieutenant-général, maire de Cardan, (arrondissement de Bordeaux.)

A M. Laporte (Michel), maire de Montagne, arrondissement de Libourne.)

A M. Houmeau (Antoine), maire de Soulignac, arrondissement de La Réole.)

A M. de Pichard (Didier), maire de Pondaurat, (arrondissement de Bazas.)

A M. Gillibert (Joseph), maire de Bourg, (arrondissement de Blaye.)

A M. Pichon de Longueville (Albert), maire de Pauillac, arrondissement de Lesparre.)

L'Académie se fait un devoir de mentionner honorablement, dans l'arrondissement de Bordeaux, MM. Rivière père, adjoint de la commune de St.-Sulpice et Cameyrac; Dariste, maire de Blanquefort; Pellet, adjoint et inspecteur-voyer de la commune de Salleboeuf; Brulle, maire de Salleboeuf; Foret, inspecteur-voyer de la commune de Castelnau; Meyran, maire de Pujols; Badin, maire de Porge. Dans l'arrondissement de Libourne, MM. le vicomte de Mallet, maire de St.-Émillion; de Brianson, maire de Margueron. Dans l'arrondissement de La Réole, M. Lacroix, inspecteur-voyer de la commune de Targon. Dans l'arrondissement de Bazas, MM. Lamonde, maire de Langon; Dufour, maire de Grignols et son adjoint; Laborde, maire de Masseilles; Mougens, maire de Branens; Debats, maire de Noaillan. Dans l'arrondissement de Blaye, MM. Binaud (J. Marie), maire de Berson; Malangin, maire

d'Anglade ; MALLET (Pierre), adjoint de la commune de Marsillac. Dans l'arrondissement de Lesparre, MM. GRETEAU, maire de Queyrac ; CAYX, maire de St. Laurent ; LUSSAC, maire de Bégadan.

L'Académie décernera, dans sa séance publique de 1829, de semblables récompenses pour le même objet.

§. VI.

Six pièces de vers ont concouru pour le prix de poésie proposé en 1827. Aucune d'elles n'a paru a l'Académie entièrement digne du prix ; mais elle a distingué comme presentant de beaux vers, et comme étant la première en mérite, la pièce n.° 6, intitulée : *l'Isle de Poros*, et portant cette épigraphe : *Il était amant de sa patrie avec délire.* (*Luc.*) Elle décerne à son auteur, M. BARRAU (Théodore-Henri), professeur de rhétorique au collége de Niort, un jeton d'or. Elle mentionne honorablement le recueil des quatre fables, inscrit sous le n.° 1, portant cette épigraphe : *Faites-vous des amis prompts à vous censurer.* (*Boil.*)

§. VII.

Deux mémoires ont concouru pour le prix proposé sur cette question :

« Déterminer quelle a été l'influence de Bacon » de Vérulam et de Descartes sur la marche de » l'esprit humain. »

L'Académie adjuge le prix au Mémoire n.° 2, ayant pour épigraphe, en anglais, ce passage de James Mackintosh : « L'analyse et la méthode, » comme l'armure et la discipline chez les na- » tions modernes, corrigent, en quelque sorte, » les inégalités intellectuelles, et font combattre, » à armes égales, le géant et le nain dans le champ » de la raison. »

Les auteurs de ce mémoire sont MM. Édouard Chaigne, de Bordeaux, et Charles Sédail, de Bordeaux, professeur.

L'Académie juge digne d'une mention honorable le Mémoire n.° 1, portant pour épigraphe l'aphorisme 19, du *Novum organum de Bacon.*

§. VIII.

Dans l'intention d'encourager les études grammaticales, et particulièrement celle de la langue grecque, l'Académie mentionne honorablement la grammaire grecque dont l'auteur, M. François-Moustey jeune, professeur à Bordeaux, lui a fait hommage.

§. IX.

L'Académie décerne à M. César Moreau, vice-consul de France à Londres, la médaille qu'elle accorde, d'après son règlement, à celui de ses associés correspondans qui a le mieux mérité de la

Compagnie par l'activité de ses relations avec elle, ou par l'envoi de quelque travail important.

§. X.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé dans les programmes de 1826 et 1827 différens sujets de prix qui doivent être adjugés dans sa séance publique de 1829; savoir :

Pour la rédaction d'un manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde, un prix de 600 fr.

Pour la recherche dans le département des meilleurs Faluns, les plus abondans, les plus riches, et les plus propres aux différentes cultures, et l'indication par des essais comparatifs de leurs propriétés fertilisantes, un prix de 300 fr.

Pour le meilleur mémoire sur cette question : quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère et à diminuer pour les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance publique? un prix de 300 fr.

§. XI.

Indépendamment des prix d'agriculture, rappelés dans le paragraphe précédent, l'Académie décernera dans la même séance publique de 1829:

1.° Un prix de la valeur de 600 fr. pour l'encouragement de l'éducation des vers à soie dans

le département. Ce prix sera décerné au concurrent qui aura le mieux rempli l'une des trois conditions suivantes :

Avoir signalé les causes qui ont empêché le succès de la culture en grand des vers à soie, introduite dans le département vers le milieu du dernier siècle, et indiquer les moyens d'éviter qu'elles se reproduisent.

Avoir obtenu des vers éclos et nourris, dans le département, une quantité de cocons de bonne qualité, qui ne soit pas moindre de dix quintaux métriques.

Avoir fait, dans l'intervalle de 1825 à 1829, une plantation de mûriers, étendue, bien soignée, et en bon état de croissance.

2.° Un prix de la valeur de 200 fr. sera adjugé à l'ouvrage qui fera le mieux connaître les divers insectes qui attaquent soit le vieux bois, soit les jeunes pousses des osiers et des aubiers (*salix alba*), et quels sont les moyens d'en préserver ces arbres.

3.° Un autre prix de 200 fr. sera décerné à l'agriculteur, qui par une irrigation bien entendue de deux hectares au moins de terrain, aura augmenté le produit de ses prairies, soit naturelles, soit artificielles.

§. XII.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera décernée, dans la séance publique de 1829, à l'au-

teur de la meilleure pièce de vers qui lui aura été adressée. Le genre et le sujet seront au choix des auteurs.

Les pièces envoyées ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. XIII.

L'Académie propose pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or, de la valeur de 300 fr. qui sera décernée dans sa séance publique de 1829, la question suivante : « Quelle fut sur les destinées » de la France l'influence du divorce de Louis VII? »

§. XIV.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1830, les questions suivantes : exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe pour prévenir et éteindre les incendies ; indiquer les précautions apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles, et autres moyens mis en œuvre, etc. ; discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système suivi dans chaque ville ;

Placer en parallèle le tableau des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices ; comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les

chances favorables ou nuisibles qu'elles présentent aux intéressés;

Enfin, examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Outre les deux prix qui doivent être adjugés dans la séance publique de 1830, et dont les sujets sont énoncés dans le paragraphe premier de ce programme, l'Académie décernera, dans la même séance de 1830, un prix de la valeur de 300 fr. au pépiniériste ou à l'agriculteur qui lui aura présenté, au mois d'avril 1830, un semis de 4000 pieds, au moins, de chêne liége (*quercus suber*), propre à être transplanté au printemps de 1831.

L'Académie décernera, dans la même séance publique de 1830, un prix de la valeur de 200 fr. à celui qui, dans le département de la Gironde, aura fait de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement de fosses d'aisance.

§. XV.

La disposition générale des terrains dans le département de la Gironde, et quelques tentatives déjà faites, donnent lieu de penser qu'on pourrait y pratiquer des puits artésiens, dont l'eau serait meilleure et plus abondante que celle des puits ordinaires. L'Académie désirant encourager ce genre de recherches aussi utiles pour les progrès de l'agriculture dans les lieux où l'eau est rare, que pour les progrès de la géologie, décernera, dans sa séance publique de 1832, un prix de 300 fr. à celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département, de la sonde artésienne, et lui aura transmis les faits principaux résultant de ses opérations.

§. XVI.

L'Académie rappelle qu'elle est dans l'usage de décerner des médailles d'encouragement aux littérateurs, aux agriculteurs et aux artistes qui lui ont communiqué des travaux utiles, ou qui ont formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou d'autres documens historiques provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans les environs

Elle se propose d'encourager, par la même récompense, l'usage habituel des filtres ascendans dans les landes où l'eau est généralement mauvaise et peu salubre (1). La médaille sera accordée aux propriétaires qui constateront, par les certificats des maires, avoir déterminé, par leurs exemples et leurs conseils, la construction et l'usage constant de ces appareils par les habitans de leur commune.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

(1) Ces filtres se composent d'un tonneau ou d'une barrique dont le fond est percé de plusieurs trous, et qui est rempli, jusqu'à moitié environ de sa hauteur, de couches superposées de trois à quatre pouces d'épaisseur; savoir : de gros graviers dans le fond, de sable, de charbon

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production de procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidens de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires, écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

---

pilé fin, et de sable. On plonge, jusqu'à quelques pouces du bord, le tonneau ainsi préparé dans une mare, une lagune ou un trou pratiqué dans un cours d'eau quelconque. L'eau pénétrant par les trous du fond se purifie en traversant la matière filtrante, et s'élève dans le tonneau au niveau de l'eau environnante; on la puise dans le tonneau comme dans un puits.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

M. M.-A. MAZOIS,

ANCIEN NÉGOCIANT, ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX ;

PAR M. JOUANNET.

MESSIEURS,

L'ANNÉE dernière, à pareil jour, en déplorant la fin prématurée de l'aimable et savant auteur des *Ruines de Pompei*, nous trouvions quelque allégement à notre douleur, dans l'espoir de revoir peut-être au milieu de nous son malheureux pére; il survivait, et nous aurions voulu devenir les consolateurs de sa vieillesse : mais nos vœux ne devaient être exaucés qu'en partie; nous n'avons revu

M. Mazois père que pour être presque aussitôt témoins de sa mort. Désigné par vous, Messieurs, pour lui payer, en votre nom, un juste tribut d'éloge et de regret, je crois ne pouvoir mieux répondre à vos désirs, qu'en mettant sous vos yeux le tableau même de sa vie. Ne me demandez point d'éloquentes paroles, elles ne seraient pas en mon pouvoir : je ne puis vous offrir qu'un portrait fidèle, des faits, et la vérité.

Issu d'une ancienne famille de commerçans (1), et fils d'un habile manufacturier, qui, le premier, avait introduit en France la fabrication des grès blancs, connus sous le nom de *grès anglais*, Marc-Antoine Mazois, naquit à Paris, le 25 juillet 1751. Il fit ses études dans cette ville, au collége même où, jeune encore, l'illustre Delille occupait une chaire d'humanités. Je remarque cette dernière circonstance, Messieurs, parce qu'elle me rappelle un trait digne de se graver aussi dans vos souvenirs. Peu de jours avant de mourir, énumérant devant quelques amis les pertes qu'il avait faites pendant sa vie, M. Mazois comptait entre celles qui l'avaient profondément affecté, la perte d'un exemplaire des *Géorgiques françaises*, gage d'amitié qu'il tenait des mains mêmes de l'auteur. Ainsi, consumé par le chagrin, en proie à d'incurables douleurs, il s'attendrissait encore au souvenir d'un grand homme, devenu son ami après avoir été son maître.

Quand il eut terminé ses études, sa famille le

destinait au commerce, et ses goûts l'y portaient. Une des premières maisons de St.-Malo, à laquelle il appartenait par les liens du sang, lui ouvrit ses comptoirs ; mais les tranquilles travaux de bureau ne pouvant d'abord suffire à cette ame ardente, naturellement, un peu aventureuse il voulut, avant de se mêler aux spéculations maritimes, connaître l'élément sur lequel elles s'exercent. Il navigua deux ans sous un habile homme, séjourna quelque tems en Afrique, et parcourut les Antilles. Le capitaine avait ordre de lui épargner les rigueurs du noviciat ; mais lui se les imposa toutes, et les supporta constamment avec une inaltérable gaieté.

Ces violens exercices, au milieu des dangers, trempèrent plus vigoureusement encore sa robuste constitution, et l'armèrent d'un courage dont il a mille fois donné des preuves. D'un autre côté, porté de lui-même à observer, prompt à se lier avec qui pouvait l'instruire, questionneur infatigable, doué de beaucoup de pénétration et de mémoire, il puisa dans ses voyages cette foule de connaissances pratiques, qui, dans la suite, concoururent souvent au succès de ses opérations.

J'attribuerais volontiers aussi à cet emploi des premières années de sa jeunesse, le développement de quelques-unes de ses meilleures qualités. Journellement témoin de la cupide avarice et de la dure tyrannie, soit des blancs qui allaient en

Guinée acheter des esclaves, soit des noirs qui les leur vendaient, ce spectacle affligeant qui le révoltait exalta dans son ame tous les sentimens généreux; ce qui chez d'autres s'appelle vertu, devint passion chez lui : il n'était plus maître de se contenir, sitôt que quelque chose lui paraissait blesser la justice, les droits, la liberté d'autrui, ou seulement les simples égards que l'homme doit à l'homme. Un jour, à St.-Domingue, une femme de couleur, puissamment riche, l'invite à dîner avec quelques notables de l'Isle; une petite table et un seul couvert étaient dressés à part, pour la maîtresse de la maison; il s'informe du motif; on lui répond qu'un blanc rougirait de s'asseoir à la même table qu'un mulâtre; *Et vous ne rougissez pas de manger son pain!* s'écrie-t-il tout en colère, quittant aussitôt la salle pour n'y plus rentrer. On citerait de lui mille traits de cette nature, boutades que lui pardonnaient difficilement quelques hommes habitués à ne juger de la moralité des actions, que d'après les froids calculs de l'usage.

Au retour de ses voyages, il s'adonna enfin, à St.-Malo, aux travaux du comptoir, chez son parent M. Beaujard, maison dont les spéculations embrassaient le grand commerce : les pêches de Terre-Neuve, la traite, les armemens pour les deux Indes et les opérations de banque. C'était une immense sphère d'activité, mais pour le jeune Mazois rien n'était trop vaste; bientôt il put suffire

à tout, parce que là, dans l'intimité d'une famille qui le chérissait, il trouva pour guides l'expérience, de beaux exemples et de sages conseils.

Initié aux différentes opérations de la maison, souvent en voyage, recommandé, en France et à l'étranger, aux hommes que l'opinion publique plaçait à la tête du haut commerce et de la banque, il reçut de très-bonne heure les leçons les plus propres à développer en lui d'heureuses dispositions. C'est ainsi qu'il devint un négociant très-versé dans l'histoire ancienne et moderne du commerce, un armateur entreprenant et sage, auquel étaient parfaitement connus les rapports de peuple à peuple, les produits et les besoins de tous les pays, les spéculations déjà tentées et celles qui pouvaient l'être, les moyens de succès et les causes de revers.

Les négocians, sous l'honorable patronage desquels il s'était formé, avaient apprécié son mérite. Ils estimaient sa loyauté, sa franchise; ils aimaient son heureuse gaieté, sa vivacité, sa conversation originale et piquante. A la vérité, il joignait à l'esprit des affaires la légèreté des goûts; à une excessive ardeur au travail, un trop vif amour des plaisirs; à la fermeté d'un homme, la sensibilité d'un enfant; mais ce singulier mélange d'élémens presque contraires, éveillait à peine la censure, parce que toujours vrai, toujours naturel, ce qu'il avait de bon l'emporta constamment sur ce qu'il eut de frivole.

La maison qui avait commencé son éducation commerciale commença aussi sa fortune. En 1774, elle le commandita pour aller à Lorient suivre les ventes du commerce de l'Inde. Cette petite ville, presque oubliée, était alors une place opulente, dans laquelle affluaient les premiers négocians de l'Europe. M. Mazois y arriva au moment où, donnée pour ainsi dire en spectacle au monde, elle prouvait par son exemple quels prodiges le gouvernement peut attendre de nos armateurs, lorsque éclairé sur ses propres intérêts il sait consulter les leurs.

Lancé à vingt-quatre ans sur ce théâtre où figuraient les sages du commerce, M. Mazois ne se trouva point déplacé auprès d'eux. A son début, un armement pour l'Inde et la Chine, puis la vente au retour, puis une vente plus considérable pour une association particulière, enfin beaucoup d'autres opérations sagement conçues, prudemment et heureusement conduites, lui concilièrent tous les suffrages, et justifièrent la confiance illimitée de ses commanditaires.

En 1778, les fruits de ses premiers travaux, joints à son patrimoine et aux fonds de quelques amis, lui permirent de s'établir pour son propre compte. Son établissement prit aussitôt faveur. Un crédit immense, une correspondance étendue, des rapports d'intérêts, de confiance et d'amitié avec les plus grands capitalistes de Paris ; ajoutez de

la sagesse, quelquefois de l'audace et du bonheur, car en tout, le hazard et la fortune réclament leur part du succès : toutes ces causes réunies donnèrent à sa maison naissante un éclat et une solidité que le tems seul ne donne pas toujours.

J'ai parlé d'audace et de bonheur : l'un et l'autre le servirent merveilleusement dans une occasion mémorable mais, peu connue. En 1777, le seul bâtiment qu'eût encore armé le congrès américain, une corvette de vingt-deux canons de huit, premier élément de cette marine militaire, aujourd'hui si puissante, vint mouiller sous *Groais*, par le travers du port de Lorient. Elle avait fait deux prises très-riches ; mais la saison lui fermait le retour en Amérique, et la politique tous les ports de l'Europe, l'indépendance américaine n'étant pas encore reconnue. Les vivres manquaient à bord, l'équipage touchait à la révolte. Dans cette extrémité, il fallait ou périr ou subir la confiscation. Instruit de l'horrible situation de l'étranger, M. Mazois, qui n'était encore que commanditaire, avertit ses commettans, s'associe trois autres négocians, achète les deux prises, ravitaille l'Américain, et, jour et nuit, avec soixante hommes, bravant les vents, les croiseurs anglais, une mer affreuse, et les dangers d'une côte inhospitalière, il parvient à mettre les deux cargaisons en sûreté dans une anse ignorée, juqu'à ce qu'il fût possible de les transborder sur des barques hollandaises expédiées pour cet objet.

Le gouvernement français allait épouser la cause de l'indépendance, il fermait les yeux ; cependant, Messieurs, l'action n'était pas légale : mais au milieu de l'enthousiasme général, qui déjà éclatait dans toute la France en faveur des insurgens, comment un jeune homme, tel que je vous l'ai peint, aurait-il abandonné à une perte inévitable l'étranger qui était venu, pour ainsi dire, se jeter entre les bras de la générosité française ? La guerre éclata presque aussitôt, et le procès dont l'opération avait été suivie traîna en longueur ; mais, à la paix, il fut jugé en faveur de l'audacieux.

Aux États-Unis, le bruit de cette affaire hazardeuse fit beaucoup d'amis à M. Mazois ; d'autres lui furent acquis par les honneurs qu'il eut occasion de rendre chez lui à l'immortel Franklin, et, dans un autre circonstance, au marquis de Lafayette, lorsque ce jeune guerrier, qui volait en Amérique, vint s'embarquer à Lorient. Ainsi s'explique, Messieurs, la prodigieuse quantité d'affaires que fit la maison Mazois pendant la guerre de l'indépendance ; elle en dut de plus importantes encore à la considération dont son chef jouissait au ministère de la marine.

De 1781 à 1783, lorsque le porte-feuille était entre les mains du maréchal de Castries, ce prévoyant ministre qui se connaissait en hommes, ayant à pourvoir aux résultats de la plus belle opération que la France ait jamais faite avec la Chine,

chargea M. Mazois des opérations du retour. Le désarmement à Lorient de trois vaisseaux de l'État, *le Triton, la Provence et le Sagittaire*; la garde et la surveillance des trois cargaisons, évaluées à neuf millions; la vente de ces trésors, les rentrées et leur départ, tout fut confié à sa direction. L'expédition s'était faite par actions, et quinze jours avant le retour ces actions perdaient à la bourse de Paris 25 p. $^{0}/_{0}$; mais l'affaire fut conduite avec tant de sagesse, que les actionnaires, vingt-deux mois après leur mise de fonds, rentrèrent dans leur capital augmenté d'un bénéfice de 26 p. $^{0}/_{0}$ (2).

Vous ignoriez peut-être ces faits, Messieurs; ne vous en étonnez pas, M. Mazois ne parlait jamais de lui-même, et laissait volontiers s'effacer le souvenir de ce qu'il avait fait de plus remarquable; il ne savait préconiser que ses amis. Apprenez aussi, car pourquoi taire une chose propre à donner une haute idée de l'aisance et de la loyauté du commerce français, apprenez que, sur plus de neuf millions trois cent mille francs, produit de ces ventes, acquittés intégralement en billets, il n'y eut pas un effet qui ne fût payé à l'échéance.

En 1785, le même ministre de la marine nomma M. Mazois, directeur des Paquebots que le Roi venait d'établir à Lorient, et qui devaient faciliter les relations entre la France et les États-Unis. Quarante expéditions se succédèrent avec rapidité;

mais elles durent bientôt cesser, les Anglo-Américains ayant déjà monté leur marine, de manière à ne correspondre que sur leurs propres navires.

Grâce à une autre faveur du maréchal de Castries, M. Mazois aurait pu exécuter une entreprise que depuis nous avons vu se faire par le *Bordelais*, sous les ordres de M. de Roquefeuille. Il s'agissait d'aller traiter des pelleteries à la côte nord-ouest de l'Amérique, et de les revendre en Chine. Le projet avait été accueilli, le Roi accordait un brevet de six ans pour deux voyages; mais le ministre ayant parlé de protéger l'expédition par une frégate, l'affaire fut abandonnée. (3).

Le mouvement de la maison Mazois, loin de se ressentir de la suppression des paquebots, en devint au contraire plus rapide; elle put s'occuper plus utilement de ses spéculations particulières. A la même époque, en effet, M. Mazois fondait trois autres maisons, l'une au Cap-Français, l'autre au Port-au-Prince, la troisième en commandite à Philadelphie. Ses forces morales semblaient s'accroître en s'exerçant; il était d'ailleurs parfaitement secondé par ses nombreux employés, qui savaient avoir en lui un ami sûr et généreux (4).

Les dix années que je viens de passer eu revue furent dix années de prospérité. C'est pendant cette heureuse période, qu'il devint époux et père: rien n'aurait manqué à sa félicité, si elle avait dû

être durable; mais des événemens au-dessus de toute prévoyance humaine devaient bientôt causer sa ruine : il survivrait à son incomparable épouse, et recevrait lui-même le dernier soupir de son fils.

Quand M. de Calone eut conçu le funeste rétablissement de la compagnie des Indes, et que les paquebots eurent cessé leur service, Lorient déclina rapidement. N'ayant plus que de faibles rapports avec l'Afrique, les Antilles et les États-Unis, son port cessa d'offrir à M. Mazois les ressources dont ne pouvait se passer son commerce; il lui fallut choisir entre Nantes et Bordeaux. La modération et la sagesse auraient conseillé la retraite; mais le torrent des affaires entraîne, l'homme heureux oublie les exemples, et croit ne jamais lasser la fortune.

C'est en 1788 que M. Mazois vint s'établir à Bordeaux, après avoir pris toutes les mesures que commandait son déplacement. Il laissait la maison de Lorient entre les mains d'un intime ami, son associé fidèle, d'un homme aussi sage qu'éclairé; les habitations du Cap et du Port-au-Prince restaient sous la conduite d'un frère, autre ami, autre associé qui lui devait sa fortune; à Philadelphie, le commanditaire portait un nom des mieux famés; enfin Bordeaux, où lui-même arrivait suivi d'un collaborateur dévoué, probe, actif et d'un zèle éprouvé, Bordeaux alors florissant, aurait offert, même à un commerce plus étendu,

toutes les ressources désirables. Ainsi, dans cet ensemble d'intérêts compliqués, rien ne manquait aux garanties de l'avenir, que l'aveu de la fortune. Elle lui sourit encore quelques jours; mais ce fut son perfide sourire d'adieu.

Presque aussitôt survint la révolution. M. Mazois l'embrassa avec plus d'abandon qu'il ne convenait à ses intérêts, sans songer à lui-même, séduit seulement par les illusions qui entraînèrent alors les ames généreuses. Il fut promu aux places, quand la voix publique les imposait à la probité. Nommé colonel dans la garde nationale en 1790, et son général en 1791, il passa, la même année, de ces fonctions militaires à celles de directeur des postes. On sait qu'il contribua de tout son pouvoir à la formation de la garde, et à l'organisation des neuf premiers bataillons que Bordeaux fournit aux armées; on sait aussi qu'à ce sujet son zèle fut traité d'exagération. Mais aujourd'hui, Messieurs, qu'à l'égard de ces tems déjà loin de nous, nous sommes insensiblement devenus la postérité, on se rappelle seulement que les troupes bordelaises se couvrirent de gloire, les unes à l'extérieur par leur vaillance, les autres dans l'intérieur par leur excellent esprit: Alors Bordeaux ne vit point l'épée hors du fourreau; le chef de sa garde n'employa d'autre arme que la parole, et n'exposa jamais que lui-même.

Si vous ignoriez de quel esprit il fut constam-

ment animé, vous l'apprendriez, en voyant quelle récompense il reçut de son dévouement. Dès les premiers jours de 1793, il fut violemment dépouillé de son emploi, séparé de sa famille, traîné dans les prisons et désigné au glaive. Il avait ouvert ses magasins et sa caisse à l'indigence, on livra ses biens au pillage; et, tandis qu'au loin la guerre jointe aux désastres de nos colonies détruisait sa fortune, ici les taxes arbitraires et des concussions de tout genre consommaient sa ruine. Il eût expié de sa tête le crime d'avoir éperdument aimé son pays, si des jours plus calmes n'eussent enfin succédé aux proscriptions.

Alors seulement rendu à la liberté, il put se retirer à la campagne, jusqu'au tems où l'éducation de son fils, devenue son unique affaire, l'obligea de revenir à Bordeaux. Il y vit aussitôt arriver les filles de son frère, enfans en bas âge, intéressantes orphelines, miraculeusement échappées au massacre de St.-Domingue. Ses soins et ses affections se partagèrent entre elles et son fils.

Je passe sous silence, Messieurs, l'emploi que depuis son retour il occupa plus de vingt ans, près de la municipalité de Bordeaux; vous connaissez ses longs services dans cette magistrature populaire, où l'accompagna toujours la considération publique : mais je dois appeler un moment votre attention sur ses travaux académiques.

Le premier ouvrage qu'il vous présenta lui valut

une de ces couronnes que vous aimez à décerner aux talens utiles. Cet écrit intitulé, *Mémoire sur le commerce de l'Inde*, était destiné à résoudre la question commerciale que vous aviez mise au concours en 1801.

« Le port de Bordeaux, demandiez-vous, offre-» t-il des avantages particuliers pour faire le com-» merce de l'Inde, en concurrence avec les autres » ports ? »

Ainsi posée la question était d'un intérêt purement local ; M. Mazois la considéra de plus haut. Il se demanda d'abord si le commerce de l'Inde était ou non utile à la France, et, en cas d'utilité, s'il convenait de lui donner une entière liberté, ou s'il fallait le soumettre au monopole d'une compagnie ? La réponse n'était pas douteuse. L'auteur vous démontra par des calculs positifs que ce commerce avait été plus nuisible qu'utile à l'état ; mais que si, comme il le pensait, la politique d'accord avec la raison ne permettait pas de l'abandonner, ou pouvait en améliorer les résultats ; et le moyen, c'était de lui laisser une entière liberté. De la démonstration de ces vérités découlait naturellement la solution demandée ; en effet, dans l'hypothèse, quel autre port pouvait aussi bien que Bordeaux réunir à l'économie des expéditions, la facilité d'écoulement des retours ?

A la manière dont l'auteur avait envisagé son sujet, vous reconnûtes la marche libre et franche

d'un esprit droit, très-éclairé; et, à son style, la voix énergique d'un homme passionné pour les intérêts de son pays. Vous lui décernâtes le prix. Votre décision, Messieurs, fut confirmée par le suffrage des hommes d'état, des commerçans et de toutes les sociétés savantes.

Dans un autre mémoire qui suivit de près le premier, M. Mazois discuta différentes questions que le Ministre de l'Intérieur venait de soumettre aux Chambres de commerce et aux Académies. Il s'agissait encore de commerce maritime. Les tems et nos rapports avec l'étranger ne sont plus ce qu'ils étaient alors; aussi le mémoire dont il s'agit n'a-t-il plus le mérite de l'à-propos: mais il se recommande encore par quelques vérités générales, par la lucidité des pensées, par la profondeur des vues, et plus encore par je ne sais quelle liberté courageuse dont les accens se faisaient alors trop rarement entendre.

Toujours occupé de la science à laquelle il avait consacré sa vie, M. Mazois publia, en 1824, à Paris, quelques réflexions sur St.-Domingue, relatives à la position dans laquelle se trouvait alors la France avec le gouvernement de ce nouvel état. C'était une matière délicate à traiter; il l'aborda franchement, sans autre considération que celle du bien public et de l'honneur national; et ce franc parler d'un vieillard sans préjugés, comme sans ambition, fut entendu et goûté, même au milieu des clameurs intéressées.

M. Mazois a laissé après lui un autre ouvrage auquel il n'a pas eu le tems de mettre la dernière main. Il y traite des matières du plus haut intérêt, et, sous le titre de *Considérations sur le commerce maritime et sur les Colonies françaises*, il examine plusieurs questions relatives à la suppression totale de l'esclavage, aux colonisations en général et à l'affranchissement de quelques-unes de nos colonies. Beaucoup de faits et d'anecdotes curieuses rendent très-attachante la lecture de ce recueil. La forme dramatique et originale que l'auteur a choisie pour certaines parties, ajoute encore à l'intérêt du fond ; il serait à regretter que cet écrit restât entièrement ignoré (5).

Ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire sur les qualités morales de cet excellent homme, me dispense d'entrer dans de plus longs détails sur ses ouvrages, autrement je serais forcé de me répéter. Tout le bien que nous devons penser de sa vie est applicable à ses écrits ; même esprit, même chaleur, même franchise présidèrent à ses actions et à ses discours. Personne moins que lui n'eut de prétentions à la gloire littéraire ; sa seule ambition fut d'être utile. Si son style énergique et pur étincelle souvent de pensées fortes, d'images vives, de traits rapides et inattendus, c'est qu'ils partaient du cœur, et se présentaient sous sa plume sans qu'il y songeât.

Sa manière ne changea point avec l'âge, parce

que l'âge n'avait rien changé à son ame. Lorsque son fils revenu d'Italie, l'eut appelé près de lui, il y a peu d'années, transplanté tout-à-coup à Paris, au sein d'une famille jeune et spirituelle, près de laquelle se réunissait habituellement l'élite des artistes et des littérateurs de la Capitale, il y prit gaiement sa place et l'occupa comme s'il eût été du même siècle et des mêmes goûts. C'était seulement à ses rides et à ses cheveux blancs, qu'on s'apercevait chez lui des ravages du tems; mais à sa douce urbanité, à l'enjouement de sa conversation animée, à la vivacité de ses reparties, on devinait aussitôt, dans cet aimable vieillard, le père du gracieux architecte *du palais de Scaurus*.

Une chose, il est vrai, soutenait encore ses forces et sa gaieté naturelle; il espérait s'éteindre doucement près de son fils la gloire de sa vieillesse, et près de sa bru modèle accompli de grâces, d'esprit et de bonté. Trop doux songe, suivi du plus affreux réveil!

Quand la foudre eut frappé son fils, M. Mazois, le cœur tout déchiré, n'eut point l'ostentation de la douleur; il ne se refusa point aux consolations. On crut que l'éloignement diminuerait l'amertume de sa peine; il vint à Bordeaux, accompagné d'une de ses nièces, qu'il appelait son *Antigone*; elle en a eu le noble et vertueux dévouement. Son autre nièce, épouse d'un de nos premiers magistrats, rivalisa de reconnaissance et de tendresse

avec sa sœur. Toute la famille, tous les amis de M. Mazois se réunirent autour de lui; il fut attendri, mais le trait était resté dans la plaie; et, peu de tems après son arrivée, on put déjà prévoir sa mort prochaine.

Elle fut cruelle et précédée d'horribles souffrances; il les supporta sans marques d'impatience, ni de faiblesse. Dès les premiers momens, il fit ses dispositions, ne témoignant qu'un seul regret, celui d'avoir perdu les moyens d'être généreux au gré de son cœur; ensuite il ne songea plus qu'à se préparer au dernier coup, sans le provoquer, sans le craindre, dissimulant ses douleurs, consolant sa famille, et la blâmant de le plaindre, quand il allait rejoindre son épouse, son fils et ses vieux amis. Avant de mourir, il recueillit d'honorables et touchans témoignages de l'intérêt public. Le digne et vertueux archevêque de cette ville, l'honora de ses visites et de ses consolations évangéliques; des premiers hommes du commerce et de la magistrature vinrent le voir; vous approchâtes aussi de son lit de douleur, vous tous qu'il chérissait: il sentit que tout le monde l'estimait, que vous l'aimiez, et il s'endormit plus tranquille, en nous laissant un mémorable exemple de résignation pieuse et de véritable courage.

Messieurs, je viens de vous retracer une vie semée d'événemens, prolongée au-delà du terme ordinaire; cependant quelques minutes m'ont suffi,

et maintenant pour l'embrasser toute dans la pensée, un seul instant vous suffirait. Il en est toujours ainsi de ce que nous appelons la vie ; toutes égales au dernier jour, n'ont de consistance que dans les souvenirs de ceux qui survivent. Conservons donc la mémoire d'un homme utile, probe et sincère : il fut notre collaborateur et notre ami, assurons lui dans nos cœurs une véritable durée.

NOTES.

(1) Il était petit-fils de Louis Mazois, riche négociant à Paris, et de Magdelaine Foulon, sœur d'un intendant des finances. L'un de ses oncles paternels, François Mazois, était président des trésoriers de France; l'autre, Antoine Mazois de Polibourg, avait embrassé la carrière des armes. Celui-ci, capitaine de dragons dans *la Tour d'Auvergne*, commandait les deux compagnies qui, en 1758, décidèrent la victoire à la bataille de Saint-Cast. Ce beau fait d'armes lui valut la croix de St.-Louis.

(2) Ce fut sous la protection immédiate de S. M. Louis XVI, que se fit cette opération à-la-fois si importante et si nationale. Trois vaisseaux de guerre furent équipés par ordre du Roi; on créa six mille actions de 1000 fr., formant un capital de six millions; trois négocians de Bordeaux, Nantes et Marseille, furent chargés du placement; enfin à Lorient, M. Mazois fut désigné pour la vente et pour les autres opérations du retour.

Sur le capital, 600,000 fr. seulement furent exportés en produits de notre sol ou de nos fabriques; le reste le fut en espèces. Ce n'est qu'à ces conditions onéreuses que nous pouvons commercer avec la Chine; à un dixième près, tout s'y fait au comptant: commerce intolérable à la longue, si une grande partie du numéraire exporté ne rentrait pas par les ventes à l'étranger. Ainsi, dans l'affaire dont il s'agit, où, suivant facture, l'achat à Canton s'était

élevé à 5,228,000 fr. (1), et où, suivant compte, la vente à Lorient avait produit un capital de 9,338,000 fr., l'étranger nous acheta pour 6,000,000, restait seulement de vendu pour notre consommation intérieure 3,338,000.

Il est intéressant d'embrasser d'un coup-d'œil les grands résultats de cette belle affaire :

1.° La somme exportée rentra par la vente aux étrangers......F.	6,000,000
2.° Le trésor royal y gagna 25 p. °/₀ d'indult sur le produit brut......	466,900
3.° Il y gagna encore les droits de consommation de ce qui restait en France.	
4.° Indemnités pour réparation et entretien des trois vaisseaux......	100,000
5.° Somme répandue parmi les gens de mer, ouvriers, etc......	1,211,000
6.° Bénéfice de 26 p. °/₀......	1,560,000
TOTAL......F.	9,338,000

Deux cents millions en agiotage et en opérations de bourse ont-ils jamais eu pareils résultats ? Ceux-ci nourrissent les classes industrieuses ; à côté des autres, elles meurent de faim.

M. Mazois et ses associés, MM. Bérard aîné, de Lorient, Augustin Perrier et La Vaise, ne crurent pas devoir suivre, sous les ordres supérieurs d'un officier du Roi, une affaire commerciale qui leur était personnelle.

(3) Peu de comptoirs offraient alors autant d'activité que ceux de M. Mazois. Infatigable au travail, il exigeait

(1) La différence de l'achat, 5,228,000^f, à la mise de fonds 6,000,000^f, provient des avances faites à l'équipage pendant le voyage, des frais de relâche, des douanes, de séjour en Chine, etc., etc.

de ses employés la même ardeur; mais cette exigence était tempérée par une grande bonté et par une imperturbable gaieté : le rire faisait oublier la peine. Tous ceux qui ont travaillé chez lui sont restés ses amis. L'un d'eux, l'honorable M. Étienne, ne craignit pas, aux jours de la proscription, de le défendre hautement, au péril de sa propre vie; dévouement bien rare à cette époque où l'amitié compta tant de lâches abandons.

Deux négocians très-riches, qui devaient en partie à M. Mazois leur éducation commerciale, lui ont aussi donné des preuves bien touchantes de leur attachement. Sans se connaître, sans s'être communiqué leur dessein, quand ils apprirent, qu'après la mort de son fils, il se trouvait complètement ruiné, l'un et l'autre vinrent successivement lui ouvrir leur porte-feuille, l'invitant à y puiser les besoins du moment, et à fixer lui-même le montant d'une large pension pour l'avenir. Ils parlaient en leur nom et au nom de leur famille : ce n'était point un secours offert au malheur, c'était une dette qu'ils venaient acquitter, trop heureux, disaient-ils, de pouvoir reconnaître ainsi des services bien autrement importans que ceux qu'ils le suppliaient de ne point refuser. Si de pareils traits honorent leurs auteurs, ils n'honorent pas moins l'homme estimable qui en fut l'objet.

(4) Je copierai ici les dernières lignes que M. Mazois ait tracées dans son dernier écrit, elles donneront une idée du ton général de l'ouvrage.

« Dans aucun tems, dans aucun pays, il ne s'est opéré » de révolution commerciale plus extraordinaire que celle » qui, en moins de vingt-cinq ans, a métamorphosé en » exportations de produits agricoles vers l'Europe, la pres- » que totalité des immenses productions manufacturières

» du Bengale. Avant que tous les genres de manipulation dont le coton est susceptible, eussent été soumises aux différentes mécaniques qui s'en sont emparées, les journées manufacturières se payant vingt-quatre sols terme moyen, et les matières premières venant de loin, il était impossible à nos fabricans de cotonnades, même les plus communes, de soutenir la concurrence des toiles du Bengale, d'Orixa, de Coromandel et de Malabar, où les journées des fileurs, tisserands, teinturiers, etc., n'excèdent jamais deux ou trois sols de notre monnaie, et où les matières premières se trouvent sous la main de l'ouvrier. Aussi, voyait-on alors les diverses compagnies asiatiques de Londres, Amsterdam et Copenhague, exposer annuellement en vente publique des assortimens de toilerie, dont la réunion totale était estimée valoir de 125 à 150 millions. Toutes ces toiles peintes ou blanches, d'une parfaite et solide fabrication manuelle, étaient livrées aux consommateurs à des prix tellement médiocres, que l'industrie européenne n'eût jamais espéré pouvoir s'y niveler, que par des droits d'entrée équivalant presque à une prohibition. Cependant le seul pouvoir de la mécanique a triomphé partout des avantages qu'assurait aux Indiens le bas prix de la main d'œuvre, bas prix dû à la fécondité de leur sol et à leur excessive frugalité. Enfin, la prépondérence des mécaniques est tellement complète, que quatre-vingt mille Européens font actuellement ce que faisaient manuellement quatre millions et demi de tisserands indiens. C'est à-peu-près cinquante-sept pour un; mais la valeur première des mécaniques, et les journées de quatre-vingt mille ouvriers étant restées dix fois plus chères que dans l'Inde, l'avantage est réduit à cinq pour un; d'où résulte que presque toute espèce de toile de coton s'éta-

» blit maintenant en Europe à plus de moitié meilleur-
» marché que dans l'Inde.

» De ce triomphe des mécaniques, il résulte encore
» que loin d'approvisionner, comme autrefois, l'Europe
» en bonnes toiles d'Yanaou, en superbes mouchoirs de
» Madras et de Paliacate, les Indiens reçoivent annuel-
» lement à leur tour, non tout ce qui serait nécessaire
» à la consommation de soixante-quinze millions d'in-
» dividus, mais une foule d'articles confectionnés à Man-
» chester, avec des cotons et des indigos du Bengale,
» où ces toileries anglaises s'exportent et se vendent avan-
» tageusement.

» Par l'exposition de ces faits, je n'ai pas eu l'inten-
» tion de faire supposer que la fabrication manuelle du
» coton soit totalement perdue pour le Bengale, long-
» tems encore les deux extrêmes, les toiles très-grosses
» et les toiles très-fines, seront en concurrence avec les
» mécaniques, même avec celles que l'on a importées à
» Calcuta. En effet, comment, pour certaines qualités,
» les mécaniques atteindraient-elles au degré de finesse
» et de moelleux, réservé seulement à la délicatesse des
» doigts indiens? Mais j'ai pensé qu'on ne serait pas fâché
» de connaître les causes et les résultats d'une révolution
» commerciale due, dans son principe, au pouvoir des
» mécaniques, et consommée depuis par la politique et
» le génie spéculatif des vrais hommes d'état qui ont
» coopéré à cette révolutien. L'Angleterre, en supprimant
» elle-même les riches exportations industrielles de ses
» sujets de l'Indostan vers l'Europe, a su les remplacer
» par d'immenses produits agricoles, et il en est résulté,
» 1.° que la Métropole s'est réservée pour elle-même tous
» les bénéfices de fabrication;

» 2.° Qu'elle emploie au transport de denrées d'un bien
» plus grand encombrement et d'un plus grand poids,

» quarante fois plus de navires qu'il n'en fallait pour » celui des mousselines et des toiles de coton.

» 3.° Que les sujets indiens rendus agriculteurs, de » manufacturiers qu'ils étaient, sont devenus et plus fa- » ciles à gouverner et meilleurs soldats (1). »

Je citerai encore un paragraphe : on y verra la manière dont l'auteur raconte.

Il a quitté les Antilles pour aller visiter les possessions françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance : déjà il a vu Bourbon, l'Isle-de-France et Pondichéry; il ajoute :

« Je ne puis me résoudre à pousser jusqu'à Chander- » nagor; il me faudrait saluer Calcuta, cette forteresse » de laquelle, en pleine paix, un canon homicide fut » pointé contre notre navire *la Sainte-Anne* que com- » mandait Hercourt. L'équipage était occupé à mouiller, » manœuvre si pressante et si impérieuse au milieu des » courans du Gange; encore cinq ou six minutes, et le » salut d'usage allait se rendre; mais l'arrogance angli- » cane s'offense et se venge du moindre délai. Le coup » part, le boulet fatal arrive sur le gaillard d'avant, et » met en pièces trois de nos matelots. Une heure après, » l'adjudant du fort vient faire sa visite accoutumée : on » l'accueille avec des malédictions, puis au moment où son » canot poussait au large, nos matelots lui lancent à » bord les membres encore palpitans de leurs malheu- » reux compagnons (2). »

---

(1) Si en me lisant on m'accusait d'Anglo-maine, je m'en excuserais; mais je m'avouerais atteint d'une jalousie que je voudrais communiquer à tous les Français sans exception.

« (2) Ce meurtre fut peut-être un accident, peut-être le résultat de » la brutalité d'un seul individu; mais il est devenu un crime national, » puisque le gouverneur de Calcuta ne s'empressa pas d'assurer une » pension aux veuves des trois infortunés. »

LA PASTOURELLE ET LE LÉZARD;

PAR F. JOUANNET.

De nos coteaux oubliant la bruyère,
Quand la brebis cherche les frais vallons,
Seule, à l'écart, assise au pied d'un lierre,
Naïs chantait en gardant ses moutons.

Nul n'entendait la pauvre pastourelle,
Hors un lézard habitant du rocher:
Il écoutait, et mille fois près d'elle
L'aimable enfant l'avait vu se glisser.

Ce fut d'abord de frayeur toute émue;
Mais l'habitude enfin bannit la peur;
Puis le plaisir de se croire entendue
Lui rendit cher son timide auditeur.

Si par hazard, perdu sous le feuillage,
Quelques instans au loin il s'oubliait;
D'un doux reproche empruntant le langage,
Bientôt Naïs ainsi le rappelait:

Pourquoi me fuir? ma voix t'apelle,
Mon œil te cherche tous les jours:
Pour toi chante la pastourelle,
Viens l'écouter, reviens toujours.

Il n'est que toi dans la nature,
Que mon chant puisse intéresser;
Il n'est que moi sous la verdure,
Que tu peux sans crainte approcher.

Sois comme moi sans défiance;
Que rien ne trouble ton plaisir:
Si m'entendre est ta jouissance,
Te charmer est mon seul désir.

Pourquoi me fuir, redisait-elle,
Ma voix t'appelle tous les jours:
Pour toi chante la pastourelle;
Viens l'écouter, reviens toujours.

D'un âge heureux innocent badinage,
Que n'avez-vous pu suffire à son cœur!
Mais Naïs crut aux sermens d'un volage,
Connut l'amour et perdit le bonheur.

Aussi long-tems que son ame abusée
Put croire encore à la foi des sermens,
L'amour, helas! bannit de sa pensée
Tout autre objet cher à ses premiers ans.

Aux plus doux soins devenue étrangère,
Elle oubliait même ses blancs moutons,
Et l'habitant du rocher solitaire
N'entendait plus ses naïves chansons.

Mais de l'ingrat lorsque la perfidie
D'un trait mortel eut déchiré son cœur,
Naïs revint, du désespoir suivie,
Sous le rocher pleurer sa folle erreur.

Elle y revit un ami plus fidèle,
Le doux lézard long-tems mis en oubli;
Lui seul encor cherchait la pastourelle,
Lui seul aimait ce qu'il avait chéri.

Là, soit instinct, soit ~~la~~ touchante habitude, // sa
Prêtant l'oreille à l'écho des déserts,
Il écoutait si, dans la solitude,
Naïs enfin reprenait ses concerts.

Mais, sous le trait qui va trancher sa vie,
L'oiseau mourant peut-il chanter encor?...
Avant le tems, Naïs nous fut ravie,
Et le hameau bientôt pleura sa mort.

Vous qui gardez sa souvenance,
Filles des champs, sœurs de Naïs,
Du lézard cher à son enfance,
Venez tromper les longs ennuis.

Rien de la perte qu'il ignore
Par bonheur n'a pu l'avertir,
Et vous pouvez lui rendre encore
Le seul bien dont il peut jouir.

Au pied de son roc solitaire,
Chantez, en gardant vos moutons,
Il vous prendra pour la bergère,
Dont il regrette les chansons.

Consolé de la vaine attente
Qui l'attristait en ce séjour,
Les chants de votre voix touchante
Lui sembleront ceux du retour.

Filles des champs, en récompense
D'un soin qui fera son bonheur,
Puissent les jeux de votre enfance
Long-tems suffire à votre cœur!

RAPPORT

DE LA COMMISSION,

POUR

LE CONCOURS AU PRIX SUR LA RECHERCHE

DES

CARRIÈRES DE PIERRE CALCAIRE,

PROPRES

A LA FABRICATION DE LA CHAUX HYDRAULIQUE;

PAR M. BILLAUDEL.

MESSIEURS,

La commission que vous avez chargée de vous rendre compte du concours relatif à l'argile réfractaire, a reçu aussi pour mandat de vous présenter les titres des candidats pour le prix destiné à la *découverte, dans chacun des arrondissemens de la*

Gironde, d'une carrière de pierre calcaire propre à la fabrication de la chaux hydraulique.

Nous avons cru pouvoir vous offrir dans la même séance, et dans le même rapport le double résultat des recherches que vous nous avez confiées.

La chaux hydraulique a pour propriété essentielle, de composer une maçonnerie qui durcit promptement sous l'eau, quand on la mêle en des proportions convenables avec le sable siliceux et des éclats de pierre calcaire.

Les avantages de cette chaux seront facilement appréciés, lorsque nous aurons cité quelques-uns des cas nombreux dans lesquels elle peut être employée. Cette matière est particulièrement recherchée dans les grands travaux hydrauliques, qui sont du ressort de l'administration des ponts et chaussées; mais il n'est pas de propriétaire qui n'ait de fréquentes occasions d'en faire une utile application.

L'emploi de la chaux hydraulique peut apporter une grande économie dans le tracé des routes départementales et vicinales; elle permet de construire des ponts à peu de frais, avec des moellons ou autres matériaux de petite dimension. La construction des ponts en pierre de taille est presque toujours ajournée, à cause des frais considérables qu'elle entraîne, et des charges qu'elle ferait peser sur les communes et sur les particuliers. Les ponts en bois sont de peu de durée; et

ces ouvrages que notre vivacité nationale n'a pas la patience d'entretenir, occasionnent souvent l'interruption des communications les plus utiles. Avec la chaux hydraulique, on pourra mettre les dépenses des routes au niveau du budget des communautés intéressées.

Dans la construction des barrages de moulins, dans l'établissement de toute espèce d'usines hydrauliques, des bains, des citernes, des réservoirs d'eau, partout où il y a des desséchemens à opérer et des écluses à construire, la chaux hydraulique doit être préférée à la chaux ordinaire.

Mais sa supériorité se montre sur-tout dans la construction des édifices exposés à l'air ; les mortiers dans lesquels on la fait entrer, ont une résistance dix fois plus considérable que celle des mortiers communs. (*Note de M. Vicat*).

L'exposé qui précède, suffit pour justifier l'importance que l'Académie de Bordeaux attache à la découverte du calcaire, propre à fabriquer cette espèce de chaux dans le département de la Gironde.

Cependant, Messieurs, jusqu'à ce jour les constructeurs, par calcul plus encore que par ignorance, ont rejeté la pierre qui jouit de propriétés si précieuses. Les entrepreneurs et les maîtres maçons s'attachent à ne faire tirer que de la pierre à chaux grasse, pour plusieurs raisons ; d'abord elle foisonne, ou si l'on veut *elle rend* davantage ; 2.° elle se conserve plus long-tems en état de

bouillie dans les fosses où on l'éteint ; 3.° son emploi exige moins de précaution que celui de la chaux hydraulique ; ajoutons que l'ouvrier qui bâtit, écoute volontiers, comme toutes les autres classes d'artisans, la voix de l'intérêt personnel, qui lui persuade qu'en n'élevant que des constructions précaires, il se ménage du travail pour l'avenir.

Il n'y a guère de propriétaire ou d'habitant de la campagne qui ne partage ces préjugés, soutenus par l'ignorance ou par l'intérêt, et presque partout on proscrit les chaux maigres, hydrauliques ou non, sous le prétexte qu'elles ne donnent pas un mortier assez gras.

Si on prend, Messieurs, un fragment de la pierre calcaire la plus pure, de craie, de marbre blanc si l'on veut, et qu'on le soumette à la cuisson, on obtient une chaux sans mélange qui, en se fondant dans l'eau en absorbe assez pour que son volume devienne double. Cette chaux est très-pure, mais ce n'est pour le constructeur éclairé que de la *chaux commune*, de la *chaux grasse* (comme l'appellent les ouvriers, à cause du foisonnement considérable qu'elle produit).

Admettons que la pierre calcaire, au lieu d'être pure, contienne $^1/_{10}$.e d'argile, on obtiendra alors par la cuisson une chaux d'une couleur variant du jaune au gris de cendre, et qui en se fondant dans l'eau, augmentera au plus de la moitié de

son volume primitif : telle est la chaux hydraulique.

Si avec ces deux chaux réduites en pâte, vous faites deux boules qui soient placées sous l'eau, la chaux grasse conservera indéfiniment son état de mollesse, la chaux hydraulique durcira de plus en plus, et au bout de quinze jours elle pourra avoir acquis une consistance assez grande pour supporter l'impression d'un outil pointu sans en être pénétrée.

Il est inutile, Messieurs, de vous dire, qu'entre ces deux espèces de chaux, il y a une foule de variétés intermédiaires, et qu'il y a même des chaux maigres qui ne sont pas hydrauliques, parce que c'est à toute autre matière qu'à l'argile qu'elles doivent la propriété de n'acquérir qu'une légère augmentation de volume, par leur extinction dans l'eau.

L'argile qui est partie constituante de la chaux hydraulique, est composée comme on sait des oxides d'aluminium et de silicium et contient quelquefois, mais accidentellement, des oxides de magnésium, de fer et de manganèse. Ce n'est pas le lieu de vous donner le précis des travaux qui ont eu pour objet de déterminer l'influence respective de ces différens oxides sur la qualité de la chaux

Dans ces derniers tems, les progrès de la chimie ont appelé l'attention des savans, sur la nature des chaux et sur la fabrication des mortiers.

Guiton, Saussure, Descotils, ont fait de nombreuses expériences à ce sujet ; ils ont essayé des combinaisons nouvelles. Des constructeurs éclairés ont de leur côté fait l'application des vues théoriques dans l'érection des grands édifices. On peut citer Smeaton, en Angleterre, Rondelet, en France, et enfin M. Vicat qui s'est plus particulièrement occupé de ce sujet depuis quinze ans. A la même époque, un chimiste allemand, M. John, traitait cette question, et parvenait aux mêmes résultats que M. Vicat. Enfin, M. Berthier, ingénieur des mines, le colonel du génie Treussard, et un grand nombre d'ingénieurs des ponts et chaussées, encouragés par les invitations de M. Becquey, Directeur-général, ont ajouté leurs recherches à celles de M. Vicat.

On a appris que la pozzolane d'Italie, que le trass de Hollande pouvaient être remplacés par des matières jusque là négligées. Le ciment préparé avec les galets de la côte de Boulogne, les pozzolanes produites artificiellement par la cuisson de certains schistes, et enfin les arènes ou sables rouges dont ce département possède plusieurs mines, ont été employés dans les ouvrages hydrauliques, et ont donné des mortiers fort résistans par leur mélange avec les chaux grasses (1).

---

(1) L'Académie a reçu un mémoire intéressant de M. Girard, sur les arènes de la vallée de l'Isle.

Mais la plupart de ces compositions n'acquièrent pas à l'air la même consistance que sous l'eau, et leur gisement n'a pas paru jusqu'à ce jour aussi généralement répandu que ceux du calcaire à chaux hydraulique. Occupons-nous donc de la découverte de cette pierre.

C'est un calcaire tantôt compacte, dur, et à cassure conchoïde, tantôt facile à tailler à la tranche, pulvérulent et tachant les doigts.

Pour nous, Messieurs, nous devons nous attacher à cette observation fondamentale, que toute chaux carbonatée qui contient naturellement et intimement environ $^1/_{10}$.e d'argile peut être supposée propre à la fabrication de la chaux hydraulique.

Par ce qui précède, on voit que son gisement dans l'échelle géologique des terrains, doit se trouver au passage des bancs calcaires et des bancs argileux.

Ainsi, dans le Boulonnais, il existe un calcaire argileux auquel appartiennent probablement les galets qui se trouvent sur la côte, et avec lesquels on prépare un ciment romain comparable à celui des Anglais; ainsi, en ouvrant le canal souterrain de la Bourgogne on a trouvé un calcaire propre à faire immédiatement par la cuisson un ciment pareil, et ce calcaire se trouve au contact du calcaire à gryphites, et des grès et argiles inférieurs.

Le département de la Gironde repose sur des

roches de formation plus récente. Ces roches appartiennent aux terrains tertiaires qui sont supérieurs à la craie ; quoique nous en ayons déjà parlé au sujet de l'argile réfractaire, il est nécessaire que nous rappelions la disposition de leurs couches.

1.° Dans la partie inférieure, et immédiatement sur la craie repose le grès appelé *molasse*, alternant avec des bancs d'argile de la nature de celle qu'on appelle *argile plastique* aux environs de Paris.

2.° Sur ces grès et argiles sont les couches ou bancs de calcaire grossier avec empreintes de coquilles marines, bancs que nous exploitons comme pierres à bâtir en pierre de taille, doublerons, moellons, etc.

3.° Sur le calcaire grossier se présentent les couches d'un calcaire qui porte des empreintes de coquilles d'eau douce, et qui est assez ordinairement séparé du calcaire grossier par un autre dépôt de grès et d'argile.

On voit, d'après cette structure de nos roches, que pour ouvrir des carrières de chaux hydraulique, il faut s'attacher aux localités et descendre aux profondeurs auxquelles se trouvent les argiles supérieur et inférieur au calcaire grossier. Les bancs du calcaire grossier lui-même ne nous donneront que de la chaux grasse moyenne. Tels sont ceux que l'on exploite à Beaume, dont on fait cuire la pierre dans les fours de Virelade,

Podensac, etc., pour en expédier le produit à Bordeaux; telles sont aussi les chaux de la contrée appelée Entre-deux-Mers, dont nous parlerons plus loin.

Toutes les fois qu'on verra le calcaire grossier reposer sur les grès et sur les sables siliceux, on ne pourra espérer qu'une chaux grasse, ou bien une chaux maigre non hydraulique, parce que la pierre ne renferme pas d'argile.

Mais partout où l'on parviendra à découvrir l'argile plastique, le calcaire qui la surmontera devra être propre à donner de la chaux hydraulique.

Cette règle se vérifie merveilleusement dans toute l'étendue de ce département, et la carte que nous plaçons devant l'Académie la rend sensible aux yeux. (*Voy.* la carte et les coupes de terrains)

L'argile plastique est employée à la fabrication des tuiles qui deviennent blanches par la cuisson. Or, dans toutes les carrières où s'extrait cette argile, on a trouvé un calcaire dont la chaux durcit sous l'eau.

Nous citerons, comme ayant été essayée, ou comme pouvant l'être, la chaux des tuileries de Camîran, sur le Drot, près Gironde; de Bieujac; de St.-Loubergt; de Lormont, sur la Garonne; de Montussan, dans la vallée de la Dordogne; les chaux de Conques et de Tontoulon près Bazas; de Pessac, près Bordeaux; les chaux de Lansac, près

Bourg et de M. Gardonne, près Ste.-Foy sur la rive droite de la Dordogne. (*Voy.* plus loin l'examen de ces dernières chaux).

Il est également probable qu'on trouvera de la chaux hydraulique dans les calcaires d'eau douce de ce département, et déjà depuis long-tems on exploite sur la Baïse (Lot-et-Garonne) une chaux très-hydraulique, provenant du calcaire de Xaintrailles qui contient des empreintes de lymnées et de planorbes (1).

Passons maintenant à la comparaison des chaux qui ont été soumises au jugement de l'Académie, et au détail des expériences faites pour en reconnaître les qualités.

Les candidats qui ont concouru pour le prix à décerner dans chaque arrondissement, sont :

M. Gardonne, propriétaire à Margueron, près Ste-Foi, arrondissement de Libourne ;

M. Berjon, chaufournier à Lansac, près Bourg, arrondissement de Blaye ;

M. Frère, conducteur des ponts et chaussées, attaché aux travaux du pont de Bordeaux, arrondissement de Bordeaux.

M. Gardonne vous a envoyé, en 1826, un sac contenant plusieurs fragmens d'une pierre blan-

---

(1) On vient de découvrir à la Parade, près Tonneins (Lot-et-Garonne), une chaux hydraulique dans une carrière qui fournit de l'argile pour la fabrication des tuiles.

châtre, se fondant assez facilement dans l'eau, et qui a beaucoup de rapport, par ses propriétés physiques, avec les pierres exploitées comme *marnes*. Cette pierre, nous apprend M. Gardonne dans sa correspondance, est assise par bancs sur les couches d'argile dont ce propriétaire vous a également présenté des échantillons au concours ouvert *sur l'argile réfractaire*.

M. Berjon vous a fait remettre, par notre confrère M. Roger, plusieurs éclats de pierre dont il fait habituellement la cuisson dans son four établi à Lansac. En outre, M. Deschamps, directeur du pont de Bordeaux, a fait venir de ce lieu la contenance d'un bateau de la même espèce de pierre qui a été cuite et mise en cendre dans les chantiers du pont.

M. Frère, conducteur des travaux de cet édifice, a cru reconnaître des propriétés hydrauliques dans la pierre qui est exploitée au pied du coteau de Cenon pour la chaussée de l'avenue. Il vous a proposé de la soumettre à des épreuves; il a d'ailleurs entrepris lui-même une série d'expériences pour constater les propriétés d'un grand nombre de pierres calcaires recueillies dans ce département.

Votre commission, Messieurs, pour vérifier la qualité des pierres produites par les prétendans, s'est adressée à M. l'Inspecteur-général des ponts et chaussées Deschamps, et a obtenu de sa com-

plaisance la liberté de faire ses essais dans l'enceinte des chantiers du pont de Bordeaux.

Un four de la contenance de quelques pieds cubes, a été construit en briques au mois d'avril 1827 (1); on y a placé les pierres à chaux de MM. Gardonne et Berjon réduites en fragmens; on y avait joint, pour servir de termes de comparaison, des éclats de la pierre de St.-Macaire employée comme pierre de taille, et de la craie apportée de Rouen par les navires au lest. Toutes ces pierres cuites ensemble, ont été retirées du four, éteintes et placées sous l'eau dans des verres. Tandis que ces expériences se faisaient comparativement, chacun des membres de la commission avait pris quelques morceaux de chaux pour en faire l'essai en particulier.

Le résultat de ces expériences a été comme suit :

1.° La chaux de Lansac (du sieur Berjon), avait acquis, au bout de trois semaines, une très-grande consistance; le 1.er juin et le 5 juillet, elle paraissait aussi dure qu'une pierre de médiocre qualité.

---

(1) Cette épreuve directe est la plus économique et la plus sûre. On a proposé à la vérité de dissoudre la pierre dans l'acide nitrique, et de calculer la quantité de matière insoluble; mais cette matière pourrait n'être pas de l'argile, et la chaux serait maigre alors, sans être hydraulique.

2.° La chaux de Margueron (de M. Gardonne), a présenté exactement les mêmes résultats.

3.° La craie de Rouen a été retirée de l'eau, après trois semaines de séjour, à l'état d'une bouillie sans consistance.

4.° La pierre de St.-Macaire s'est comportée comme la craie de Rouen.

Nous ne vous rapportons, Messieurs, que les résultats généraux qui sont déduits d'un grand nombre d'expériences plusieurs fois répétées, et qui ont toujours été concordantes.

Nous n'avons pas encore parlé de la chaux de Cenon présentée par M. Frère, parce qu'ayant été envoyée au concours à une autre époque, elle n'a pu être essayée que dans le courant du mois de juin 1827.

La pierre à chaux de Cenon cuite dans le même four d'essai, et soumise à la même manipulation, a présenté, au bout de quinze jours, une pâte assez résistante qui a durci de plus en plus, mais qui n'a point atteint la dureté des chaux de Lansac et de Margueron.

Nous avons, Messieurs, examiné ensuite les préparations faites par M. Frère, et nous avons reconnu avec lui :

1.° Que la chaux provenant de vingt-deux échantillons de pierre, recueillis dans l'Entre-deux-Mers, dans les communes d'Artigues, Tresses, Pompignac, Yvrac, Montussan, Cailleau,

St.-Germain, Nérigean, n'avaient donné qu'une chaux grasse commune, impropre à durcir sous l'eau. Il en est de même de la chaux produite par les pierres d'Asq et de la Roque-de-Tau, sur la rive droite de la Dordogne.

La chaux du coteau de Cenon, essayée comparativement, a pris beaucoup de consistance sous l'eau, comme vos Commissaires l'avaient reconnu de leur côté.

Nous passons sous silence d'autres essais du même genre faits par M. Frère, pour vous parler des épreuves diverses auxquelles il s'est livré pour reconnaître la qualité des mortiers.

Ces mortiers étaient formés avec les chaux du sieur Berjon, du coteau de Cenon, et avec celle de Virelade. On n'avait pu mettre en parallèle la chaux de M. Gardonne, parce que les fragmens de pierre envoyés par lui avaient été employés aux premières expériences, et déjà votre commission avait préparé avec cette chaux un mortier (une partie de chaux éteinte et deux parties de sable), qui a demeuré sous l'eau pendant un an, et qui a pris une dureté très-remarquable, et comparable à celle de la pierre de Bourg par exemple.

Les mortiers préparés par M. Frère se composent de chaux éteinte à l'air, mêlés, en différentes proportions, avec le sable de mine de St.-Seurin, et ont été fabriqués, dans le rapport, de 1 de chaux à 2 et 2 $^1/_2$ de sable.

Pour les soumettre à des épreuves comparatives, on a retiré ces mortiers de l'eau où ils avaient séjourné pendant trois mois, et on a laissé tomber, de la hauteur de (1 pied) 33 c., un jalon armé d'une pointe de fer qui a pénétré plus ou moins dans le mortier, selon qu'il était moins ou plus endurci. Nous vous épargnerons, Messieurs, le détail des essais qui se trouvent rapportés dans les tableaux produits par M. Frère, nous vous dirons seulement que les mortiers faits avec la chaux de Lansac et de Cenon sont devenus très-durs au bout d'un mois; qu'à cette époque, ils ont plutôt acquis que perdu en dureté, et que les mortiers dans lesquels entrent ordinairement les chaux employées à Bordeaux, venant de Virelade et Podensac, sont restés mous et n'ont point fait prise sous l'eau (1).

D'où l'on peut conclure que les chaux de M. Gardonne à Marguerон, de M. Berjon à Lansac, sont très-hydrauliques; que la chaux du coteau de Cenon est hydraulique, peut-être à un degré moindre que les précédentes, et que les chaux,

(1) Il peut être utile de remarquer que la pierre à chaux de Cenon contient, comme celle de Lansac, les empreintes d'une espèce de *cardium* qui n'a pas encore été caractérisée par les conchyliologistes de ce département, et qui ne se montre pas dans le calcaire gr s-sier. La pierre de M. Gardonne était trop dégradée pour qu'on ait pu y reconnaître aucune empreinte fossile.

généralement usitées dans ce département, et surtout à Bordeaux, ne jouissent de cette propriété en aucune façon.

Vous pouvez donc, Messieurs, recommander aux constructeurs l'emploi des chaux de Cenon, de Lansac et de Margueron, et vous jugerez convenable, sans doute, de donner à MM. Gardonne, Berjon et Frère des marques honorables de votre satisfaction pour le zèle avec lequel ils ont répondu à votre appel, et pour les services qu'ils auront rendus à l'architecture et aux constructions publiques dans ce département.

Votre Commission, après avoir pesé les termes du programme publié en 1827, ainsi conçu :

« L'Académie, en posant ces six dernières questions, a principalement en vue de répandre des » connaissances utiles et des procédés déjà éprouvés; elle n'exige pas, de la part des concurrens, » des découvertes nouvelles ou des spéculations » théoriques d'un ordre supérieur ; elle recevra, » avec intérêt, toutes les communications qui au» raient pour résultat de constater l'état des arts » industriels dans le département, et les améliorations dont ils sont susceptibles, et se réserve » de donner des marques particulières de sa bienveillance aux artistes, aux praticiens, aux manufacturiers, aux constructeurs qui, sans avoir » fait aucune découverte, auront multiplié l'application d'un procédé avantageux, et en au-

» ront rendu l'emploi usuel dans le cercle de leurs
» relations habituelles. »

Considérant que M. Gardonne, propriétaire à Margueron, a découvert, dans son domaine, un banc de rocher propre à la chaux hydraulique, mais qu'il ne paraît pas cependant l'avoir mis en exploitation ;

Considérant que M. Berjon, chaufournier à Lansac, n'a pas fait la découverte d'une carrière de pierre calcaire hydraulique, mais qu'il s'est borné à signaler les propriétés hydrauliques de la pierre exploitée de tout tems par lui ;

Considérant que M. Frère n'a pas mis en exploitation la pierre à chaux du coteau de Cenon, mais qu'à la démonstration qu'il a donnée de ses propriétés hydrauliques, il a joint de nombreuses recherches pouvant servir d'indications utiles pour les constructeurs ;

Est d'avis qu'une médaille d'argent, grand module, soit décernée à chacun de ces concurrens, pour les trois arrondissemens de Bordeaux, Blaye et Libourne.

RAPPORT

DE LA COMMISSION,

SUR

LE CONCOURS AU PRIX POUR LA RECHERCHE

DES

ARGILES RÉFRACTAIRES;

PAR M. BILLAUDEL.

MESSIEURS,

L'Académie a proposé en 1826 un prix de 300f « pour la recherche et la découverte, dans le » département de la Gironde, d'un gisement d'ar- » gile très-réfractaire, propre à la fabrication des » creusets, des enveloppes de fourneaux, des bri- » ques composant les fours à reverbère, etc. »

Cette question a été reproduite dans votre programme de l'année 1827. Vous avez chargé MM.

Lartigue, Blanc-Dutrouilh et Billaudel de vous faire un rapport sur les objets qui auraient été envoyés au concours. Nous venons vous rendre compte, Messieurs, du résultat de la mission qui nous a été confiée.

L'Académie a reçu, dans le courant de 1826, deux ou trois pelotes d'argile qui ont été envoyées par M. Gardonne, de Margueron auprès de Ste.-Foy, département de la Gironde. La Commission n'a pu, dans le cours de cette année, faire les expériences nécessaires pour constater la qualité de cette argile. En 1827, M. Monsau, fabricant de poterie à Bordeaux, ayant entrepris une série d'essais pour la solution de la question proposée, l'argile de M. Gardonne a trouvé sa place dans la comparaison qui a été faite des matières extraites sur divers points de ce département, et des argiles les plus estimées de la France et de l'étranger.

L'Académie a sous les yeux les recherches faites, avec beaucoup de soin et de méthode, par M. Monsau; mais avant de vous en présenter l'analyse et les conséquences, il nous paraît nécessaire, Messieurs, de donner un aperçu de l'utilité de la question posée par l'Académie, et des facilités qu'offre le département pour la résoudre.

L'argile réfractaire est celle qui jouit de la propriété de résister au plus haut degré de feu de nos fourneaux, sans entrer en fusion et sans se friter.

Cette argile est très-recherchée dans les arts, particulièrement dans les travaux métallurgiques pour le traitement des métaux qui ne peut s'opérer qu'à une très-forte chaleur.

Dans le département de la Gironde, l'argile réfractaire est employée dans les verreries, dans les ateliers où l'on fond le fer et le cuivre, dans les raffineries, dans les fabriques de noir animal, etc.

Jusqu'à ce jour, les directeurs de ces établissemens ont fait venir des ports de la Bretagne et de la Normandie, l'argile destinée à la fabrication des creusets et au revêtement des fours. Quelques manufacturiers en ont tiré de la Saintonge ; d'autres assurent qu'il en existe aux environs de Bordeaux, du côté de Pessac et de Martignas. Cependant, lorsque la fonderie de Bacalan se trouvait sous la direction d'un ingénieur anglais il y a quelques années, on a cru nécessaire de faire venir, à grands frais d'Angleterre, des briques réfractaires pour cet établissement.

Ce serait donc rendre un service aux chefs de nos ateliers que de leur indiquer, dans ce département, des gisemens d'argile réfractaire.

Tel est le but que s'est proposée l'Académie en mettant ce sujet au concours.

On avait raison de croire que l'argile réfractaire peut se trouver en plusieurs points de notre département. Le bassin de craie qui forme la cein-

ture extérieure de ce département, est séparé du calcaire grossier qui compose toutes nos roches, par une formation d'argile plastique, analogue à celle des environs de Paris. Ainsi, Messieurs, si on pénètre par la sonde dans notre sol, on rencontrera d'abord des bancs multipliés de chaux carbonatée. A une certaine profondeur, la sonde traversera les couches d'argile et de sable qui constituent proprement la formation de l'argile plastique; et enfin, si nos instrumens nous permettaient de descendre assez profondément, nous atteindrions un banc de craie de la même nature que celle de la Saintonge. Plus nous nous rapprocherons des limites du département, plus il sera facile de traverser l'épaisseur du calcaire grossier; mais aussi une sonde faite au centre de notre circonscription territoriale, sur le coteau de Cenon, par exemple, pourra descendre jusqu'à 150 pieds de profondeur avant qu'on ait traversé la formation du calcaire grossier. Heureusement, les bassins des rivières de la Garonne, de la Dordogne, de l'Isle, du Drot, ayant été ouverts au milieu de ces formations géologiques, ont formé des coupes naturelles qui ont mis l'argile plastique à découvert. Aussi est-elle généralement exploitée dans ce département pour la fabrication des tuiles et carreaux. Nous citerons pour exemple les tuiles et carreaux des ateliers de Camiran et de Bagas sur le Drot, celles de

Caudrot, sur la rive droite de la Garonne, les tuiles de Bieujac près Bazas, celles de Lormont, au-dessous de Bordeaux, les carreaux de Montussan et d'Arveyres, sur la Dordogne, les briques et tuiles de Fronsac et du Saillant, sur la rive droite de l'Isle. La terre employée par les fabricans dans ces ateliers, s'exploite en général sur le bord de ces rivières ou fleuves, ou du moins au niveau de la plaine; elle se rencontre sous les dernières couches du calcaire grossier qui recouvre l'argile plastique; mais la variété des matières qui la composent la rend fusible à un haut degré de feu. Elle blanchit par la cuisson, parce qu'elle contient sans doute peu de fer; c'est la chaux carbonatée qui lui donne sa fusibilité.

Il paraît qu'il n'en est pas de même de la brique et de la tuile de Pessac. Ce qui distingue leur argile, c'est qu'elle n'est point au contact du calcaire grossier, et qu'elle s'est déposée sous une couche de sable; elle a donc été mise à l'abri de l'infusion du ciment calcaire qui rend l'argile fusible.

En partant de cette observation qui est confirmée par la propriété de l'argile réfractaire, de ne point faire d'effervescence quand on la plonge dans l'acide nitrique, on doit croire qu'on trouvera de l'argile réfractaire partout où le calcaire grossier manque, et où les couches arenacées recouvrent immédiatement le gisement d'argile.

Ainsi, cette argile se rencontrera dans les Landes à l'ouest de Bordeaux, depuis Lesparre jusqu'à Bazas. On devra la retrouver encore dans la contrée appelée *la Double*, sur la rive droite de l'Isle, dans les landes sablonneuses de Montlieu, Étauliers, etc., depuis Larochechalais jusqu'à Mirambeau.

Au contraire, toute la contrée comprise entre la Garonne et la Dordogne, étant assise sur un amas considérable de couches calcaires, présentera peu de chances pour la découverte de l'argile réfractaire.

Les essais faits par M. Monsau confirment merveilleusement ces apparences. Ses expériences ont eu pour sujets :

A. H. O. S. Des échantillons d'argile recueillis, commune de Mérignac, dans les propriétés des sieurs Coutenceau, Lafitteau et Boisseuil.

P. De l'argile recueillie dans la commune de Pessac.

K. De l'argile exploitée dans la commune de Cestas.

L. De l'argile recueillie à Royan.

B. De l'argile provenant du département de la Charente-Inférieure, et suivant M. Monsau, des environs de Saintes.

M. Une argile prise sous la citadelle de Blaye.

N. E. R. Des argiles de Fronsac, sur la rive droite de l'Isle.

C. Une argile envoyée à M. Jouannet du domaine de M. Decazes, au Gibeau.

Enfin, sans désignation de lettres, un échantillon d'argile prise au confluent de la Drône et de l'Isle auprès de Coutras.

Ce n'est que parmi ces terres, Messieurs, qui, comme vous le voyez, ont été recueillies à la ceinture du calcaire grossier, que se sont trouvées les argiles réfractaires. Pour en faire l'épreuve, M. Monsau a moulé l'argile en forme de vases et de creusets, et a composé deux pièces au moins avec chaque fragment d'argile. L'une de ces pièces a été soumise au feu ordinaire des fourneaux de sa faïencerie; l'autre a été exposée au plus grand coup de feu qui put être obtenu dans ces fourneaux. Toutes les terres qui ne jouissaient pas de la qualité réfractaire, ont, ainsi que vous pouvez le reconnaître par les échantillons que vous avez devant vous, pris l'aspect d'un verre, d'une frite ou d'une faïence.

De ce nombre est l'argile envoyée au concours par M. Gardonne; le creuset qui en est façonné s'est déjeté, boursouflé, et se serait évidemment réduit, par la continuation du feu, en une véritable frite; cela tient à ce que la terre a été prise sur les couches du calcaire grossier, et qu'elle appartient à la cathégorie de celles que nous avons citées comme étant employées à la fabrication des tuiles et carreaux.

Les argiles des environs de Saintes, de Montendre, de Royan, de Cestas et de Pessac, ont supporté ce haut degré de feu sans en être altérées. Vous remarquerez particulièrement les creusets faits avec l'argile de Pessac, sous la lettre P, dans la pâte desquels il entre un peu de sable, comme on en introduit dans l'argile employée à la fabrication des creusets connus sous le nom de creusets de Hesse.

Mais le travail de M. Monsau ne s'est point borné à l'étude des argiles de notre département, il a mis en parallèle les argiles les plus connues dans les arts. Plusieurs membres de l'Académie se sont fait un plaisir de lui procurer de ces argiles (1); et vous trouverez dans la collection qui est sous vos yeux :

D. Une argile exploitée dans le département de Vaucluse, et employée à Toulouse.

F. Une argile extraite dans le département de la Seine-Inférieure, venant de Rouen.

T. De l'argile de Staerbridge, près Dudley, en Angleterre.

U. De l'argile de Badden, en Allemagne.

X. De l'argile de Coblentz, dans les États-Prussiens.

V. Y. Des argiles des environs de Namur.

Z. De l'argile de Saint-Aubin, près de Rouen.

---

(1) MM. Deschamps, Jouannet, etc.

Δ. De l'argile de Dreux, département d'Eure-et-Loire.

Ces sept derniers échantillons sont dus à la communication bienveillante de M. le Directeur de l'École royale des mines de Paris.

Vous avez reçu aussi, Messieurs, une fort belle collection de dix espèces d'argiles, par les soins de M. Brongniart, membre de l'Institut, directeur de la manufacture royale de Sèvres; il est fâcheux que cet envoi ait été fait trop tard pour être l'objet des expériences de votre Commission; mais du moins ces fragmens de terres, déposés dans vos archives auprès des échantillons présentés par M. Monsau, pourront servir en tout tems de termes de comparaison aux personnes qui s'occuperont de cet objet.

Il serait trop long, Messieurs, de vous donner en détail la description des propriétés physiques, et des qualités de toutes les argiles qui sont soumises à votre examen. M. Monsau a joint à ses recherches une courte notice descriptive, dans laquelle il désigne quelques-unes des qualités des argiles qu'il a traitées.

Nous pouvons joindre à ses observations celles qui ont déjà été faites par une commission de l'Académie, il y a plus de dix ans, à l'occasion d'une fabrique de pipes établie à Bordeaux par M. Lamartellière.

Il a été reconnu alors par vos commissaires que

M. Lamartellière avait trouvé dans le département « de la Charente-Inférieure, près de Montendre, » à six lieues de Blaye, une terre argilleuse compacte, ne faisant point effervescence avec les » acides, riche en alumine au-delà de ce qu'exige » la fabrication des pipes, puisque M. Lamartellière était obligé de la mêler avec une terre » moins grasse et plus siliceuse qui se trouve dans » les environs de Libourne. » Cette terre est probablement celle qui a été essayée par M. Monsau, (B) et qu'il croit extraite aux environs de Saintes.

Vos Commissaires la regardaient comme très-propre à la fabrication de la poterie dite *Grès*, » et ils annonçaient qu'une fabrique pouvait être » alimentée par des argiles semblables qui se trouvent dans les environs de Libourne, de la Réole, » de Dax, et particulièrement sur le coteau de » Pombonne, à deux lieues de Bergerac. »

Les travaux de M. Monsau, Messieurs, nous rappellent ceux de M. Lamartellière; ils en offrent la confirmation, et doivent nous faire regretter que cet estimable fabricant ait été obligé de renoncer à son entreprise et de quitter cette ville. Espérons que l'art de préparer la faïence et la poterie de toute espèce, qui est encore dans l'enfance parmi nous, recevra enfin le développement qu'on peut attendre des ressources locales.

Les essais de M. Monsau doivent donc être considérés, Messieurs, comme offrant d'utiles indications, non seulement pour la recherche des

argiles réfractaires, mais encore pour la classification de toutes les terres qui pourraient être employées à Bordeaux, soit à fabriquer de la faïence, soit à faire des pipes, soit à préparer des vases de grès propres à contenir les acides, soit enfin à la fabrication de la poterie domestique.

Ainsi, les terres désignées par les lettres B. H. K. P. c'est-à-dire, des communes de Cestas, Mérignac et Pessac, conviennent aux fours, aux creusets des verreries et aux briques réfractaires.

La terre de Mérignac (A. O. S.) est propre à fabriquer des creusets ou des vases de grès pour contenir les acides.

Les terres M. E. B. provenant de la citadelle de Blaye, du tertre de Fronsac, et la terre de Coutras seront utilement employées dans la fabrication de la faïence.

Enfin, les argiles N. E. R. qui se trouvent, l'une chez M. Gardonne, à Ste.-Foy, et les autres à Fronsac, sont appropriées à la poterie commune. On peut les comparer aux terres qui s'exploitent à Sadirac auprès de Créon, dans ce département, et qui sont l'objet d'un commerce très-considérable en vases à sucre et poterie de toute espèce.

Votre Commission, considérant que M. Monsau a mis en évidence la qualité réfractaire des argiles de Cestas, Pessac, Mérignac, dans ce département, et Royan à la limite;

Que cet artiste s'est en outre livré à des essais comparatifs, qui prouvent que des manufactures de pipes, de grès ou de faïence pourraient être établies, avec avantage, dans cette ville;

Considérant que M. Monsau lui-même a contribué à perfectionner la fabrication de la poterie dans ce département, soit en donnant aux vases, statues, ornemens de poêles, etc., des formes élégantes qui les font rechercher des consommateurs, soit en introduisant l'usage des médailles en terre cuite, destinées à être placées dans les fondations des monumens, etc., etc.

Considérant d'ailleurs que les échantillons d'argile, envoyés par M. Gardonne, ne possèdent pas la propriété réfractaire requise par le programme de l'Académie,

A l'honneur de vous proposer de décerner à M. Monsau le prix de 300 fr., qui a été promis aux concurrens dans le titre V du programme lu dans votre séance publique du 31 mai 1827.

NOTE.

Sur les eaux souterraines du département de la Gironde, et sur les puits appelés artésiens.

On a cru qu'on ne s'écarterait pas des vues qui dirigent l'Académie des sciences de Bordeaux, et les administrateurs de cette ville et du département, en faisant connaître l'influence que la constitution des roches doit exercer sur la direction des eaux souterraines.

La bande noire A, B B B, figure 2, représente une nappe d'eau que l'on suppose placée entre les couches d'argile plastique et celles de la craie. Cette nappe d'eau est entretenue par les pluies et les sources qui courent à la surface de la craie et de l'argile plastique aux confins du département. Si en un point de l'Entre-deux-Mers, C par exemple, on creuse un puits ou on perce un trou de sonde traversant le calcaire grossier et l'argile plastique, on atteindra la couche d'eau permanente A B B, et on verra remonter l'eau dans le puits C C, jusqu'au niveau de A, c'est-à-dire jusqu'à la surface du sol de l'Entre-deux-Mers, et peut-être au-dessus.

Tant que la sonde n'aura pas tranché le calcaire grossier, on devra avoir peu de chances pour rencontrer des sources d'eau abondantes et jaillissantes.

Il n'est donc pas surprenant que les propriétaires qui habitent les plateaux de Lormont, de Cenon et de Floirac soient obligés de creuser des puits qui ont jusqu'à 100, 150 et 200 pieds de profondeur, et qui cependant ne fournissent qu'une très-petite quantité d'eau.

Mais il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait fait encore dans ce département aucun essai de la sonde avec laquelle les foreurs artésiens vont chercher les sources à la profondeur de 3, 4 et 500 pieds. Une expérience de ce genre faite à Bordeaux même, sur la place Dauphine (D D), éclairerait définitivement l'administration et les propriétaires sans beaucoup de frais. Il suffirait que la ville de Bordeaux qui s'occupe sérieusement de ses fontaines publiques, et que le département allouassent l'un et l'autre une somme de 3 à 4000 fr. On ferait venir un instrument avec toutes ses pièces de la Picardie ou de l'Artois, et on pousserait la sonde jusqu'à ce qu'on rencontrât des difficultés invincibles. Il est probable que cette recherche amènerait des résultats inattendus; et quel est le propriétaire, soit dans l'Entre-deux-Mers, soit dans les Landes, qui ne fit volontiers la dépense de 5 ou 600 fr. pour le loyer ou l'emploi de la sonde dans sa propriété, quand on voit creuser des puits qui coûtent 3 à 4000 fr., qui ne donnent qu'une eau peu abondante, souvent peu salubre, et qui auraient besoin d'un journalier appliqué sans cesse à la manivelle du puits, si l'on voulait pourvoir à tous les besoins et à toutes les commodités de la maison et des jardins ?

La place Dauphine étant plus basse que le plateau de Cenon de 120 pieds environ, il est probable qu'elle est plus rapprochée de la nappe d'eau de toute cette différence de niveau.

Nous observerons que l'épaisseur du calcaire grossier a été établie sur la figure 2, d'après le résultat de quelques puits, mais que la couche d'argile plastique n'ayant jamais été sondée, son épaisseur n'a pu être déterminée qu'hypothétiquement.

Voici les couches observées dans un puits ouvert sur le plateau de Cenon, dans le domaine de M. Deschamps, membre de l'Académie.

0 P.ds Terre végétale.
1 *Id.* Cailloux roulés.
2 *Id.* Gravier et sable rouge (arène).
18 *Id.* Gravier menu mêlé de sable blanchâtre argileux et de sable rouge.
20 *Id.* Sable fin, rougeâtre, argile verdâtre, mêlés et cimentés ensemble avec veines ferrugineuses noirâtres.
22 *Id.* Argile brune avec quelques veines de sable rougeâtre et quelques infiltrations ferrugineuses noirâtres.
26 *Id.* Argile brune avec quelques nodules blancs (soit argileux, soit calcaire), qui happent à la langue.
27 *Id.* Argile jaune comme une ocre sablonneuse, ne happant point à la langue.
28 *Id.* Argile plus rousse, plus feuilletée que la précédente, avec qui elle a beaucoup d'analogie.
29 *Id.* Sable jaunâtre fin, légèrement argileux, quelques grains de mica.
30 *Id.* Sable quartzeux, rougeâtre, très-fin, sans ciment argileux.
35 *Id.* Sable jaune orangé, fin, lié par un ciment argileux ou ferrugineux, avec des parcelles de mica.
36 *Id.* Argile jaune verdâtre, peu compacte, ayant une teinte jaunâtre sableuse.
40 *Id.* Calcaire grenu blanchâtre, avec empreintes de coquilles bivalves, marines, d'oursins, etc.
44 *Id.* Argile verte, grenue, compacte.
49 *Id.* Calcaire assez vif, grisâtre, avec coquilles marines, cythérées, huîtres, coquilles univalves turritellées.
52 *Id.* Calcaire blanchâtre (comme celui de Langoiran) compacte, avec empreintes de bivalves et d'univalves, de cérithes, etc.

56 P.ds Argile verte, compacte, assez semblable à celle de 44 pieds, mais moins solide.

57 *Id.* Calcaire très-solide, blanchâtre, avec quelques univalves turritellées, et une grande quantité de bivalves.

61 *Id.* Argile jaune mêlée de grains siliceux, de parties d'argile verte, et de grains noirs probablement ferrugineux.

61 1/2. Calcaire grisâtre, compacte, et cassant comme celui de Roquefond sur la Baïse, avec apparences de coquilles très-rares.

66 *Id.* Calcaire compacte, avec quelques coquilles, dont les unes ont l'apparence de néritines.

68 *Id.* Argile médiocrement compacte, jaune, avec veines de couleur ferrugineuse, rougeâtres.

69 *Id.* Calcaire compacte avec nombre de coquilles jaunâtres bivalves et univalves, cérithes, lucines, oursins, etc.

78 *Id.* Calcaire blanc grisâtre, compacte, à cassure vive, avec empreintes de coquilles marines univalves turritellées et bivalves.

80 *Id.* Calcaire jaunâtre, avec coquilles marines, assez semblable à la pierre de St.-Macaire.

85 *Id.* Calcaire grisâtre, compacte, dur, fissures remplies d'argile ou de cristaux carbonatés, et empreints de coquilles; l'argile des fentes a quelquefois la forme de fibres végétales (comme chez M. Mazet, près la route des Queyries).

92 *Id.* Calcaire blanchâtre, avec nodules plus blancs (comme sur le Drot au voisinage de l'argile plastique), et des coquilles bivalves et univalves disséminées.

97 *Id.* Calcaire semblable à celui de la Roque-de-Tau,

Pieds. grenu, facile à écraser, contenant beaucoup de fragmens de coquilles, ou de particules calcaires faiblement aggrégées.

103 *Id.* Calcaire blanc compacte, à nodules plus blancs, avec empreintes de grosses coquilles bivalves et univalves, telles que turbo, dauphinules.

104 *Id.* Calcaire blanc grenu et facile à écraser, avec coquilles marines méconnaissables.

107 *Id.* Argile brune, compacte et douce au toucher.

108 *Id.* Calcaire blanc, tachant les doigts, fragile, sans apparence de coquilles.

114 *Id.* Calcaire blanc grisâtre très-dur, la cassure vive, avec cristaux, peu de coquilles.

116 *Id.* Calcaire gris de cendre, avec beaucoup de coquilles bivalves, univalves, marines, entre autres des peignes gardant leur test blanc, comme à l'état de chaux, et semé de clous ou nids noirs charbonneux, comme à la carrière de Lormont.

117 *Id.* Calcaire compacte très-dur, coquiller, blanchâtre dans lequel est creusée la cuvette du puits, contenant 5 à 6 pieds d'eau.

On voit que la formation du calcaire grossier ne se compose pas seulement de bancs de chaux carbonatée, et qu'elle présente des couches alternatives de pierre et d'argile. Il est possible que de ces pierres et de ces argiles on puisse extraire de la chaux hydraulique et de l'argile réfractaire. Mais l'observation géologique nous apprend que les carrières ouvertes seraient peu abondantes, variables, et les expériences directes ont d'ailleurs démontré que presque toujours la chaux carbonatée des bancs supérieurs ne donne qu'une chaux commune, et la terre des couches intermédiaires qu'une argile impure et fusible. Il n'y

a que la formation naturelle d'argile plastique qui présente des bancs très-épais, et favorables à l'exploitation d'une manufacture ou d'une fabrique.

Le puits de M. Deschamps a été descendu jusqu'à près de 120 pieds, sans que l'argile plastique fut atteinte. La source qui l'alimente est très-peu abondante. Cependant à la distance de 200 pas sur le même plateau, l'eau se trouve à 60 pieds de profondeur seulement. Un autre puits placé près de ceux-ci, présente une profondeur de 130 pieds, mais lorsqu'on y est parvenu, les eaux ont jailli promptement et se sont soutenues à la hauteur de 100 et quelques pieds, de manière qu'elles présentent une colonne liquide de 20 à 25 pieds de hauteur.

Sur le plateau de Floirac, dans le domaine de Sibirol, on a été chercher l'eau jusqu'à 200 pieds de profondeur.

Enfin, nous avons vu creuser deux puits de 90 pieds de profondeur à Lormont, et de 115 pieds à Floirac, ces puits, comme ceux déjà cités, ne donnent que très-peu d'eau, et avec beaucoup de peine de la part de celui qui la tire.

Il serait bien à désirer que l'on s'appliquât à recueillir tous les faits relatifs au creusement des puits, on trouverait dans la pratique de cet art des données certaines sur les couches souterraines de notre département, et je ne doute pas que ces renseignemens ne présentassent plusieurs exemples de sources ascendantes sur différens points du département.

Les documens recueillis dans les communes de Lormont, Cenon et Floirac suffisent pour prouver que tant qu'on s'arrêtera aux couches du calcaire grossier, on n'y rencontrera que quelques sources accidentelles provenant de filtrations à travers les fissures du rocher, et que les eaux permanentes doivent être placées à 2 ou 300 pieds de profondeur au-dessous du niveau de cette contrée.

EXPLICATION de la planche annexée aux rapports sur l'argile réfractaire, et sur la pierre à chaux hydraulique.

Figure I.re — Carte sur laquelle on a tracé tous les cours d'eau qui arrosent le département de la Gironde, avec l'indication de quelques ateliers où se fabriquent les tuiles et faïences, et qui puisent leur matière première dans les couches de l'argile *plastique* ou du *lignite*.

La teinte brune exprime les couches alluvionnelles, formées soit par les dépôts modernes, soit par la grande catastrophe qui a reçu le nom de *diluvium*.

La teinte bleue représente l'affleurement à la surface du sol de l'argile plastique et du lignite.

La teinte rouge orange, les bancs de calcaire grossier exploités en moellons et pierre de taille.

La teinte jaune, les roches craïeuses qui forment la ceinture du département de la Gironde dans la région nord-est.

Comme la distinction entre *l'argile plastique et le lignite* n'est pas encore nettement établie par les géologues qui ont étudié ce département, on a confondu ces deux formations dans la même teinte. Il se peut que les argiles des Landes et celles de Créon soient supérieures au calcaire grossier, tandis que les argiles de la Saintonge lui sont inférieures; mais pour les travaux des arts, cette incertitude n'a aucun inconvénient : on rencontre dans l'une et l'autre formation des argiles propres au même usage ; dans toutes deux on trouve des sables, des grès, des bois convertis en charbon auxquels on a donné le nom de *lignite*.

Il n'échappera pas aux esprits observateurs que la nature des roches ou couches argileuses paraît avoir eu une grande influence sur le genre de culture approprié à chaque terrain. Ainsi, dans le département de la Gironde, la vigne prospère partout sur le dos du calcaire grossier, et au milieu des couches alluvionnelles appelées *graves* et *palus*. La zone du lignite et de l'argile plastique est particulièrement celle du bois ; l'essence de pin affectionne les sables (les Landes), l'essence de chêne, les argiles (la Double), celle de chataignier, la craie (le Périgord). Ces rapports naturels peuvent donner la clef de la plupart des circonscriptions territoriales, qu'il faut la plupart du tems rapporter à une cause première indépendante de la volonté de l'homme. Si l'on tient compte de l'influence que le système de culture et les productions d'une contrée exercent sur les mœurs et les usages de ses habitans, on s'élèvera ainsi jusqu'aux profonds aperçus de Montesquieu, sur la puissance des climats et sur les effets de la position géographique des territoires.

Fig. 2. Coupe hypothétique et géologique des terrains qui composent le département de la Gironde, prise suivant la ligne A B du plan, depuis les côtes de l'Océan, près la Teste, jusqu'à Mucidan sur l'Isle. On a représenté dans ce dessin la superposition de la craie, de l'argile plastique, du calcaire grossier et du lignite. Il a paru inutile d'y rapporter les roches ou couches observées par les géologues qui n'ont pas de rapport direct avec le but que s'est proposé l'Académie. Telles sont le calcaire d'eau douce (à coquilles fluviatiles que l'on observe à Saucats, Ste-Croix-du-Mont, etc.), les couches du *diluvium* qui renferment les caillonx roulés et les ossemens fossiles, et dont le dépôt est sans doute la suite du grand phénomène qui a creusé les vallées de la Garonne et de la Dor-

dogne, enfin, les dépôts de l'*alluvium* qui s'augmentent journellement par les matières que charient nos rivières, et qui constituent les plaines basses et les palus des bords de la Garonne et de la Dordogne.

Les ingénieurs des ponts et chaussées qui ont eu à s'occuper de la navigation des rivières de l'Isle, de la Dordogne et de la Garonne ont rencontré les différens terrains, à mesure qu'ils remontaient ces rivières. Le pont de Bordeaux repose sur les alluvions modernes; il en est de même du pont de Libourne. Les écluses construites sur l'Isle, depuis Coutras jusqu'à Mucidan, sont établies sur une espèce de tuf argilo-sableux qui appartient à l'argile plastique, aussi a-t-on trouvé dans les fouilles du lit de cette rivière des bois carbonisés, etc. Depuis Mucidan, jusqu'à Périgueux, le fond de la rivière présente une roche craïeuse, favorable à l'établissement des écluses.

Le pont de Bergerac sur la Dordogne, est encore assis sur le tuf ou argile plastique; mais les écluses de la ~~rive~~ sont encastrées dans une roche qui dépend probablement de la formation craïeuse.

A Tonneins sur la Garonne, la navigation est barrée par des roches de l'espèce appelée *molasse*, lesquelles fon partie de l'argile plastique.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INTRODUCTION ET LES DÉVELOPPEMENS SUCCESSIFS DE LA CULTURE DU ROBINIER (*robinia pseudo-acacia*), DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ;

PAR F. JOUANNET.

Forsan meminisse juvabit.

MESSIEURS,

Il en a été de l'espèce de robinier connue dans ce département sous le nom vulgaire d'*acacia*, comme de presque tous les autres arbres dont le Nouveau-Monde nous a enrichis : il n'a d'abord été cultivé que pour l'agrément. Son port gracieux, son joli feuillage, ses fleurs parfumées, son titre même d'exotique, lui valurent une place dans nos bosquets, long-tems avant qu'on le soupçonnât d'être propre à peupler utilement nos taillis et nos forêts.

Ce fut, comme on sait, sous le règne du bon HENRI que, pour la première fois, des graines de cet arbre originaire des États-Unis furent semées à Paris, dans les jardins du roi : on dut cet heureux essai à Jean Robin, intendant des jardins de HENRI. Mais il n'y a guère plus de quarante ans que la culture de l'acacia a pris quelque importance dans le département de la Gironde, et plus particulièrement sur la rive gauche du fleuve. Une marche aussi lente s'explique naturellement.

A l'époque de l'introduction de cet arbre précieux en France, et même beaucoup plus tard, l'agriculture, que le prévoyant Sully avait voulu remettre en honneur, n'était cependant encore que trop généralement regardée comme un art purement mécanique, digne au plus d'exercer les bras des pauvres habitans de la campagne. D'un côté, l'ignorance repoussait toute innovation; de l'autre, des orages politiques, la guerre, l'inégale répartition de l'impôt, des restes de l'antique servage, la misère, et le mépris pour salaire : toutes ces causes réunies étouffaient ou paralysaient l'industrie. Ajoutez que l'esprit d'observation était encore à naître, et que les sociétés d'agriculture n'étaient même pas connues de nom. Quelles conquêtes, quelles améliorations seulement, espérer pour l'agriculture, dans un pareil état de choses?

Le premier écrit, très-répandu, que la science

ait publié sur la culture de l'acacia, ne date que de 1786 : c'est un mémoire de M. St.-Jean de Creve-Cœur, inséré dans les recueils annuels de la Société d'agriculture de Paris. L'auteur avait habité le Maryland et la Pensylvanie; il avait vu par lui-même le prix qu'on y attache à la culture de cet arbre, les soins tout particuliers qu'on lui donne, enfin les nombreux usages auxquels ses produits sont employés; il parlait en homme plein de chaleur et convaincu. Cependant d'autres écrits plus récents nous apprennent qu'en 1800, la culture de l'acacia n'était encore, pour la plupart de nos départemens, qu'un objet de pure curiosité.

Mais, par une heureuse exception, long-tems même avant le mémoire de M. St.-Jean de Creve-Cœur, et dès les premières années du dix-huitième siècle, un de vos compatriotes, M. Baland, avait déjà fait de cette culture l'objet spécial de ses études et de ses expériences. En 1766 il publia, sous le voile de l'anonyme, un petit ouvrage devenu fort rare, intitulé : *Nouveau Traité sur l'arbre nommé acacia.* C'était un recueil d'observations intéressantes, suivies avec une rare constance pendant quarante ans. Nul, dans le pays, n'avait avant l'auteur songé à tirer quelque revenu de l'acacia : on croyait même la chose impossible. Le premier, parmi nous, il constata quelle nature de sol cet arbre demandait, et de combien de genres d'exploitation il était susceptible.

M. Baland laissa plusieurs acacias s'élever en futaie, et à vingt ans ils purent être exploités; d'autres pieds plantés dans un terrain favorable lui donnèrent, même dès l'âge de dix ans, des planches de huit à neuf pouces. Quelques expériences, tentées sous un autre point de vue, lui apprirent que l'arbre dont il s'occupait pouvait être soumis à des coupes réglées de deux, de trois, de cinq et de dix ans. A deux ans, il obtint de cette nouvelle espèce de taillis, des jets de seize pieds de longs sur deux pouces de diamètre; à trois ans, la coupe d'un demi-journal (environ seize ares), lui donna dix mille échalas, dont partie fut employée par lui-même, et partie vendue à un propriétaire voisin. Douze pieds qu'il soumit à des coupes décennales, en 1740, 1750, et 1760, lui procurèrent une prodigieuse quantité de bois qu'il convertit en instrumens, meubles et ustensiles divers. Ainsi, de 1720 à 1760, l'exemple et les expériences locales de M. Baland auraient déjà dû apprendre au riverains de la Garonne, que l'acacia, qu'ils croyaient encore un arbre de pur agrément, pouvait ou fournir d'excellens échalas à leurs vignobles, ou se prêter aux divers ouvrages du tourneur, de l'ébéniste et du menuisier.

Ces faits qui d'abord semblent de peu d'importance, vous paraîtront peut-être, Messieurs, dignes de se graver dans vos souvenirs, si vous con-

sidérez que ce sont les premières expériences directes, tentées parmi nous, sur des acacias nés dans le pays. Je ne sais même si les essais de M. Baland ne sont pas, pour ce genre de culture, ce que l'agriculture française peut citer de plus ancien; car je ne saurais comparer à une série d'expériences méthodiquement conduites, quelques faits isolés, inaperçus, et dès-lors perdus pour la science.

Il paraît que c'est aussi dans le département de la Gironde, qu'il faut chercher les premiers exemples de l'exploitation de l'acacia en taillis. On les dut d'abord aux travaux d'un de vos plus honorables devanciers, ensuite aux instructions que vous répandîtes et aux récompenses que vous décernâtes.

En 1796, un homme dont les écrits et les opérations agricoles ont laissé des souvenirs qui vous seront toujours chers, M. Bergeron conçut le projet de substituer dans ses vignobles l'échalas d'acacia à celui de châtaignier; et, en moins de six ans, les landes de son domaine de Lamarque se couvrirent de taillis d'acacia, susceptibles d'être soumis, tous les cinq ans, à des coupes régulières. Voulons-nous apprécier l'étendue du service que ce nouvel exemple rendit à l'agriculture? Remontons à l'époque, et invoquons le calcul.

En 1790, le *carrasson*, petit échalas en châ-

taignier refendu (1), haut de 7 décimètres, était presque le seul employé dans les vignobles du Médoc; il se vendait de 3 à 4 fr. le millier; en 1801, il monta à 6 fr., et en 1802 il fut porté jusqu'à 9 fr. On estimait alors que les seules vignes du Médoc consommaient annuellement de 35 à 40 mille milliers de *carrasson*, environ 2600 par hectare; il en faut 20,000 et plus par hectare pour mettre un vignoble à neuf. Le *carrasson* se tire du département de la Dordogne par Bergerac. Ainsi, en 1802, la seule consommation du Médoc en échalas, fit sortir du département plus de cent mille écus, qui seraient restés dans la circulation locale, si la culture de l'acacia eut été dès-lors assez répandue pour suffire aux besoins.

Je sais, Messieurs, que l'on accuse de fragilité le *carrasson* tiré d'un acacia de cinq ans, et que quelques personnes prétendent qu'il faut au moins dix ans, pour que les branches, devenues assez fortes, puissent être refendues avec avantage. Ce n'est pas ici le moment d'examiner cette question d'économie rurale; mais quand elle serait résolue affirmativement, je ne vois pas que les plantations de M. Bergeron en méritassent moins les honorables suffrages qu'elles obtinrent à l'époque. Vous pourriez encore, ainsi que vos devanciers (2)

(1) Quelques propriétaires emploient le pin au même usage.

(2) *Voyez* les registres de l'Académie, anné 1805.

désigner au Gouvernement leur auteur comme digne de récompense, sur-tout si vous considériez que l'acacia n'occupe, dans votre département, que des terres de troisième classe, et qu'il prospère où d'autres cultures ne sauraient réussir.

Maintenant, si, dans les travaux de M. Bergeron, je m'arrête seulement à ce qui regarde la culture de l'acacia en elle-même, je vois qu'elle lui fut redevable de plusieurs améliorations importantes. Il rectifia les idées de nos agriculteurs sur le meilleur mode à suivre pour la multiplication de cette essence, sur la manière la plus avantageuse de receper les tiges, sur le choix des graines et des plants (1); il combattit le préjugé qui repoussait la graine récoltée dans le pays et lui préférait celle de Paris, quoiqu'il fût de notoriété publique que celle-ci provenait d'acacias primitivement expédiés de Bordeaux (2). Parlerai-je aussi de quelques autres erreurs que nous trouvons réfutées dans ses écrits? Il le faut bien puisque nous les voyons répétées de nos jours dans des ouvrages d'ailleurs estimables. On imprime encore que l'acacia fournit de très-bons cerceaux à la tonnellerie, et un excellent fourrage aux bestiaux. Mais il est peu d'arbres qui se prê-

(1) Mémoires de M. Bergeron.

(2) *Idem*.

tent moins à être pliés en cercle, ou qui après avoir eu cette docilité résisteraient moins au maillet du tonnelier. L'acacia éclaterait dès les premiers coups. Quant à ses feuilles, sans nier absolument qu'en cas de besoin, et faute de mieux, les troupeaux pussent s'en contenter, M. Bergeron fit voir combien à cet égard on était tombé dans l'exagération. Je vous cite avec confiance, Messieurs, les opinions de M. Bergeron, parce qu'il les fonda toujours sur l'expérience (1).

Vous voyez, Messieurs, d'après les détails dans lesquels je suis entré, que le département de la Gironde, loin d'être demeuré en arrière du reste de la France pour ce qui concerne l'acacia, sa culture et son emploi, pourrait, au contraire, sous plusieurs rapports, revendiquer l'honneur de l'initiative. Si j'en cherchais la raison, je croirais la trouver dans la judicieuse préférence que le sol et le climat assurent ici à la culture de la vigne sur toutes les autres. En effet, dans un pays où la vigne est cultivée si généralement, et avec tant de perfection, on dut nécessairement accueillir avec empressement un arbre prompt à se développer, fécond en produits, d'un bois solide et durable, auquel le sol convient, et qui peut remplacer avantageusement le châtaignier dans l'échalassement des vignobles. Ainsi, à défaut de tout

(1) *Voy.* Les Mémoires de M. Bergeron.

autre stimulant, le seul intérêt privé eut peut-être suffi : mais toujours prompts à seconder les impulsions favorables au pays, vous sûtes vous emparer de ce premier mobile de toutes les actions humaines, et vous provoquâtes de plus vastes spéculations, en honorant ceux qui s'y livraient.

Déjà M. Bergeron comptait quelques imitateurs parmi les propriétaires du Médoc, et parmi ceux des grands crus de Bommes et de Sauternes ; mais autour de Bordeaux, et le long de cette zone graveleuse sur laquelle mûrissent les vins auxquels la nature du sol a fait donner le nom de *vins de graves*, la culture de l'acacia était encore presque ignorée. Elle y pénétra, et les essais s'y multiplièrent, lorsqu'en 1806 et 1808 on vous vit décerner, dans vos séances publiques, d'honorables distinctions aux propriétaires qui justifiaient de leurs tentatives et de leurs succès dans ce genre d'exploitation.

Voici dans quels termes, en 1808, la commission que vous aviez chargée de reconnaître les plantations de M. Cambon à Blanquefort, terminait le rapport qu'elle vous présenta. Je vous rappelerai ses paroles, parce que j'y trouve à la fois la preuve de l'extension toujours croissante de la culture en question, un exemple de votre sollicitude pour les intérêts du pays, et un avertissement pour ceux qui aspirent aux distinctions que vous accordez toujours aux grands travaux de nos

agriculteurs : ils verront à quel prix on les obtient.

« Si M. Cambon, disait le rapporteur, eût
» opéré ses plantations sur un sol fertile, il n'eût
» fait qu'échanger récolte pour récolte, sans
» grand profit; et cependant il mériterait encore
» des encouragemens : mais il a planté dans un
» sable presque pur, qui recouvre à peine de
» quelques centimètres des masses ferrugineuses,
» mortelles pour toutes les plantes, et que l'on
» désigne vulgairement sous le nom d'*allios*. Il
» n'aurait aucun avantage sur mille autres pro-
» priétaires, si, comme eux, il s'était contenté
» de planter quelques centaines d'acacias; mais
» lorsque vous saurez qu'il a consacré à ses plan-
» tations une métairie presque entière; que, de-
» puis le printemps de l'année dernière, après
» avoir défoncé l'*allios*, et préparé son fonds de
» la manière la plus convenable, il lui a confié
» cent dix mille plans de cette essence, qui pres-
» que tous sont en pleine végétation; qu'il est le
» premier qui l'ait introduite dans sa commune,
» et que plusieurs de ses voisins ont commencé à
» l'imiter, vous ne balancerez pas à le signaler
» au Gouvernement, pour avoir suivi ses vues
» bienfaisantes; aux sociétés d'agriculture, pour
» avoir obtempéré à leurs exhortations philan-
» tropiques; à ses concitoyens, pour leur avoir
» donné un exemple utile. Votre commission vous

» propose d'admettre M. Cambon au nombre des » concurrens à la médaille d'encouragement que » vous décernez dans votre section d'agriculture. »

Il est sans doute inutile de vous dire que l'Académie s'empressa d'adopter les conclusions de sa commission; mais je dois vous faire remarquer qu'il suit des termes mêmes du rapporteur, que si d'aussi grandes entreprises que celle de M. Cambon étaient encore assez rares pour mériter votre attention et provoquer vos encouragemens, les petites plantations du moins se multipliaient de tous côtés. Vous jugerez de la rapidité avec laquelle s'étendait ainsi déjà la culture de l'acacia, si vous rapprochez des conclusions que vous venez d'entendre ce que M. Bergeron vous disait au mois de décembre 1802. Voici comme il s'exprimait :

« J'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs » fois des grands avantages qui peuvent résulter de » ce présent du Nouveau-Monde; j'avoue même » que je ne puis m'empêcher de parler avec com- » plaisance d'un arbre dont je sens toute l'utilité, » et dont je cherche ardemment, par mes discours » et mes exemples, à répandre la culture, sur-tout » dans ce pays de vignobles, où l'on ne saurait » trop multiplier les soutiens de la vigne. Et à » cet égard je ne puis assez m'étonner de l'apa- » thie de nos cultivateurs, quand je les vois né- » gliger un arbre qui s'accommode des plus mé-

» diocres terrains, qui n'exige presque d'autres
» frais que ceux de la plantation, qui surpasse
» tout autre arbre par la vigueur et la rapidité
» de sa croissance, et dont le bois pour échalas
» est supérieur à tous ceux que nous employons
» au même objet. »

Vous apprécierez encore mieux la rapide extension provoquée, comme je vous l'ai dit, par les travaux de M. Bergeron, et par l'heureuse influence des vôtres, si vous jettez les yeux sur les résultats que nous fournit le cadastre de 1807, à 1812. Je ne vous citerai que ce qui se rapporte aux cantons situés sur la rive gauche du fleuve; car je n'ai pas entrepris de vous soumettre la statistique complette de l'acacia dans ce département.

CANTONS.	TERRAINS CULTIVÉS en acacias.	*OBSERVATIONS.*
LANGON.....	82 arpens 1/2.	Dans ce canton les communes de Leogeats, de Bommes et de Sauternes se faisaient remarquer par l'étendue et la beauté de ce genre de culture.
PODENSAC....	81 »......	Dans ce canton on remarquait sur-tout les taillis de Barsac et de Virelade. Ceux de Pujols alors peu étendus et peu estimés, sont aujourd'hui beaucoup plus considérables et très-productifs.

Ci-contre....... 163 arpens 1/2.

CANTONS.	TERRAINS cultivés en acacias.	OBSERVATIONS.
D'autre part.	163 arpens 1/2.	
Labrède.....	7 »......	Ce canton en était encore aux essais : ils avaient réussi au chef-lieu et à Beautiran ; un mauvais choix de terrain les avait fait manquer ailleurs ; à Cadaujac même on n'avait obtenu aucun succès : maintenant, dans la même commune, les taillis de l'ancien général Montbrun sont à citer entre tous ceux du département.
Pessac......	41 » 1/2 .	Mérignac et Villenave-d'Ornon étaient à citer.
Bordeaux...	4 »......	
Blanquefort.	30 » 1/2 .	Ceux de M. Cambon figuraient en 1812 pour 8 arpens et demi.
	246 arpens 1/2.	

A ces 246 arpens reconnus par les experts du cadastre, ajoutez-en à peu près 60 autres que renfermaient les cantons non cadastrés, situés aussi sur la rive gauche du fleuve, vous reconnaîtrez qu'en 1812, cette portion du département renfermait au moins 300 arpens complantés en taillis d'acacia. Rapprochez ensuite ce résultat du demi-journal de M. Baland, et des douze pieds qu'il soumit à des coupes décennales, vous vous étonnerez peut-être avec nous de la ra-

pidité avec laquelle a été parcourue la distance qui sépare ces deux extrêmes. Il est doux de reporter ainsi les yeux en arrière, quand la route parcourue se trouve dirigée vers un but aussi utile, et quand on peut, comme vous, Messieurs, se rendre le témoignage de l'avoir ouverte et facilitée.

TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX (Année 1828.)

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS,

BUHAN, avocat.
CAILA (Le baron de).
COURTADE, homme de lettres.
DESÈZE (VICTOR), recteur de l'Académie de Bordeaux.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), maire de Bordeaux.
D'HAUSSEZ (Le baron), préfet du département de la Gironde.

LAINÉ (Le comte), pair de France.
LESCAN, examinateur des écoles de la Marine.
LYNCH (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
RATEAU (Le baron de), procureur-général du Roi.

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DESMOULINS, naturaliste.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN fils, médecin.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET DE LAPRADE, ancien conservateur des eaux et forêts.
JOUANNET, membre de la commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'Académie de dessin et peinture.
LAMARQUE, négociant.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres.

LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.

LOZE, pharmacien

MONBALLON, médecin, conservateur de la bibliothèque de la ville.

ROGER, amateur de peinture.

SAINCRIC (De), médecin.

VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.

ALIBERT, médecin à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASTEROT, naturaliste, à Dublin.

BERGERET, peintre, à Paris.

BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.

BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris.

BOSC DANTIC, naturaliste, à Paris.

BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.

BRARD, minéralogiste, à Fréjus.

CAFOR, chanoine, à Versailles.

CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.

CAVENTOU, chimiste, à Paris.

CHAPTAL (Le comte), pair de France, chimiste, à Paris

CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ille-et-Vilaine.

DUFAU père, littérateur, à Paris.

DUFAU fils, littérateur, à Paris.
DUPLAN, capitaine d'artillerie, à Toulouse.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FITTE, littérateur, à Tarbes.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY, (Le baron), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
LABADIE, propriétaire, à Baurech.
LAFON-LADEBAT, homme de lettres, à Paris.
LARROUY, recteur de l'Académie de Toulouse.
LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASALLE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.
MALO (Charles), de Belleville, près Paris, littérateur.
MARCEL de SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.
MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.
MOREAU (César), vice-consul français, à Londres, économiste.
MOREAU de JONNES, naturaliste géographe, à Paris.
PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PONCE, littérateur, à Paris.
PRONY, membre de l'institut, à Paris.
RAFFENAU DE LISLE, professeur de la faculté de médecine, à Montpellier.
RANQUE, médecin, à Orléans.
SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.
SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.
SALVERTES, homme de lettres, à Paris.
SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.
SAUTEYRON, physicien, à Moulins.
SIGOYER (ANTONIN DE), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.
TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.
TARRY, médecin, à Agen.
TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.
TUPPER, naturaliste, à Paris.
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.
VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.
VIEN (M.me CÉLESTE), littérateur, à Paris.
VIVENT (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.



es scies branches des connaissances

n 1713

Les	OBSERVATIONS.
Décerné	

ıc

et

e géologique

ux.

port Ste Marie

Ex[...]elle de 0,00111 pour 1,000 mètres

24 36 72,000 mètres

F

Ocr

Ligne des basses eaux à Bordeaux.

Montendre.
Le Giheau
Manpeyroux
Le Fleix

Mucidan.

mètres

72,000 mètres

Lith. de Liorge

mètres

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 16 Juin 1829.



BORDEAUX,

IMPRIMERIE DE BROSSIER, RUE ROYALE, N.° 13

M. DCCC. XXIX.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 JUIN 1829.

M. Lacour, président, ouvre la séance à sept heures du soir, et prononce un discours d'ouverture, terminé par la lecture de l'Ordonnance Royale du 13 août 1828, qui confirme les réglemens de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux.

M. Blanc-Dutrouilh, secrétaire-général, communique le rapport des travaux de l'Académie depuis sa dernière séance publique.

M. Laterrade, secrétaire de la commission d'agriculture, rend compte des travaux de cette commission.

La distribution des prix et des couronnes est faite aux personnes mentionnées dans le programme (*Voy.* le programme).

M. LEUPOLD lit l'éloge de M. *Lescan*, membre honoraire de l'Académie.

M. DARGELAS termine la séance par la lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Épître à Zulmé*, par M. JOUANNET.

LACOUR, *président*.

BOURGES, *secrétaire*.



DISCOURS

PRONONCÉ

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

DU 16 JUIN 1829,

PAR M. LACOUR, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

La création des Sociétés savantes dans les villes capitales du royaume, et les avantages que l'industrie en a retirés, sont un bienfait que nous devons à la sagesse de nos Rois, à leur sollicitude pour le bonheur de leurs sujets, à leur amour pour la gloire et la prospérité de leurs états.

Fondées la plupart sous le règne du plus célèbre de ces Princes, les Académies jouissaient avant la révolution d'une existence légale, établie

par des lettres-patentes que maintinrent ou renouvelèrent les successeurs de Louis XIV.

Une encourageante et noble protection ne manqua jamais aux arts et aux sciences sous l'autorité de ces Princes, et lorsque, par suite de malheurs déplorables, cette protection vivifiante fut enlevée aux lettres, on vit les académies se dissoudre, leurs services méconnus, leurs travaux dépréciés et partout le mérite devenu suspect, enveloppé dans le système de haine et de proscription qui poursuivait toutes les illustrations anciennes.

On redoutait sans doute, de la part des académies, le témoignage qu'elles rendent à la vérité, et l'influence qu'exerceraient sur chacun de leurs membres les souvenirs attachés à la légalité de leur existence passée : on pensait que, devant à cette légalité les biens dont on les avait dépouillées, on imposerait difficilement silence à leurs regrets et à leur reconnaissance. Ces craintes étaient fondées, car ces compagnies réunissaient tout ce que la France avait de plus recommandable non-seulement dans les sciences, les lettres et les arts, mais encore dans la haute magistrature.

La dissolution des corps académiques à cette époque fait l'éloge de ces compagnies ; elle justifie le nouvel appui qu'elles ont trouvé auprès du trône.

Contraintes de se retirer, les académies abandonnèrent aux sophismes des novateurs et à la

barbare ignorance de leurs partisans, les lieux où, pour dissiper les erreurs populaires et faire naître le goût des bonnes études, la prévoyance de nos Rois les avait maintenues et encouragées.

Mais l'objet qu'on avait eu en vue en les supprimant était loin de pouvoir être rempli; l'oubli ne se commande pas comme le silence, et le souvenir de leurs travaux se conservait dans la mémoire de tous les hommes instruits. Les chefs amovibles de nos gouvernemens d'essai étaient eux-mêmes trop habiles pour avoir de ces sociétés une idée réellement défavorable, et lorsqu'il fallut mettre un terme aux progrès de l'ignorance, on permit, ou plutôt on toléra la réorganisation de quelques sociétés scientifiques. On les appela *Sociétés libres*, pour déguiser l'isolement dans lequel on les laissait. Ces sociétés se livrèrent à des recherches intéressantes; mais quoique libres elles n'osèrent pendant long-temps s'occuper d'une manière suivie que d'histoire naturelle, de mathématiques, de chimie et d'agriculture.

Il faut en convenir, il était difficile que les gouvernans que nous avions alors donnassent à ces compagnies un crédit, une consistance qu'ils n'avaient pas eux-mêmes; et pouvaient-ils les reconnaître légalement bonnes et utiles, après les avoir proscrites et spoliées par décret, comme des associations sans intérêt réel, et même dangereuses?

Cependant les souvenirs qu'on avait cru pouvoir éteindre reparurent avec les nouvelles académies, par suite de l'isolement même dans lequel on les laissa. Vous vous le rappelez, Messieurs, les savans qui fondèrent ces nouvelles sociétés, et la vôtre en particulier, appartenaient presque tous aux anciennes académies; l'âge, le mérite et l'expérience leur donnaient une sorte de prépondérance respectable, et leurs observations dans bien des circonstances ramenaient naturellement la pensée de leurs jeunes collégues vers le souvenir du passé: comment alors ne pas le comparer au présent? D'un autre côté, les nouvelles académies forcées de suffire à leurs dépenses annuelles par la contribution volontaire de chacun de leurs membres, étaient sans capacité pour recevoir des legs ou des dons pareils à ceux que le duc de La Force, le président Barbot, Montesquieu, Le Bel, Campaigne, et plusieurs autres avaient faits à votre compagnie. Comment ne pas regretter quelquefois les propriétés dont une loi protectrice avait autorisé l'acceptation?

L'état des arts et des sciences, chez tous les peuples, a toujours été intimement lié avec la constitution et le mode de gouvernement. Les événemens qui font partie de l'histoire des sociétés académiques de France, coïncident d'une manière bien remarquable avec les différentes révolutions survenues depuis près de quarante

années dans notre organisation politique : il serait sans doute intéressant d'exposer ici en détail et ces événemens, et les conséquences qui en sont dérivées ; mais, Messieurs, il sera plus doux pour vous et pour moi d'appeler vos pensées sur un seul fait, sur celui qui vient de rendre à votre compagnie l'existence légale dont elle jouissait avant la révolution.

Depuis quinze ans nous vivons sous l'autorité protectrice des Princes dont les aïeux avaient préparé et favorisé le développement de la gloire littéraire de la France. Jamais, avant cette époque, les arts et les sciences n'avaient eu, dans nos provinces, une direction plus spéciale, un but plus éminemment utile aux localités. Rien que ce qui est bon et nécessaire, tel est le vœu général, la tendance unique du Gouvernement : rien que ce qui peut être bon et nécessaire, tel est aussi, pour chaque département, l'objet que se proposent les sociétés académiques établies dans les principales villes du royaume ; c'est un devoir qu'elles sont appelées à remplir.

Mais pour juger ce devoir et les travaux qui s'y rapportent, il faut ne pas perdre de vue que le bien, tel que les Académies ont en quelque sorte mission de le faire, consiste à donner l'impulsion aux esprits, à les appeler vers les choses d'utilité locale et durable ; voilà le but de toutes les questions qu'elles proposent pour sujets de prix dans leurs programmes.

Vous regrettez, Messieurs, que ces prix trop modiques ne puissent récompenser, comme vous le voudriez, le zèle des concurrens ; il est rare en effet qu'ils les dédommagent de l'emploi de leur temps et de leurs avances; mais heureusement, dans les âmes généreuses, pénétrées de l'amour du bien public, la médiocrité matérielle du prix n'en diminue pas la valeur, et l'ambition la plus noble est celle qui préfère l'honneur à tout.

Quant à nous, Messieurs, cette médiocrité des récompenses académiques doit nous faire apprécier davantage la faveur accordée par Sa Majesté à l'Académie de cette ville. Cette faveur pouvait seule affaiblir à la longue les funestes conséquences de la spoliation des anciennes académies, et de l'état précaire dans lequel ces compagnies étaient restées jusqu'à ce jour.

Pour qu'elles encouragent honorablement le mérite, il faut que les Académies soient encouragées honorablement elles-mêmes ; ces encouragemens résultent sur-tout de la manière dont le Souverain sait apprécier leurs services, et de la protection qu'il accorde aux véritables amis des sciences, des arts et des lettres.

« C'est en quoi, a dit un littérateur distingué, » La sagesse de Louis XIV a été admirable ; il a » formé des Académies ou des compagnies de » gens éclairés, qui sont dans l'état des dépôts » vivans des connaissances humaines, le foyer

» des lumières de la Nation, d'où les rayons se
» répandent à toute la circonférence. Les avan-
» tages de ces corps ont été si bien sentis, que
» tous les états de l'Europe ont voulu en avoir
» à notre exemple. »

C'est au règne illustre de ce Prince, Messieurs, que l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux, est redevable de son existence. Cent seize ans se sont écoulés depuis que nos devanciers, dans une séance semblable à celle de ce jour, en présence d'un auditoire composé, comme aujourd'hui, des premiers magistrats et de l'élite des citoyens de cette ville, adressèrent leurs premiers remercîmens au grand Roi qui venait de leur donner un témoignage précieux de sa faveur et de sa généreuse protection.

Comme nos pères nous devons déposer aujourd'hui dans les annales de l'Académie nos humbles actions de grâces et l'expression de notre reconnaissance. Sous l'appui d'un ministre, dont les talens et les lumières avaient fait l'admiration de tous les hommes instruits de cette ville, long-temps avant que les plus haute fonctions de l'état les eussent révelés à l'Europe, l'Académie de Bordeaux a repris l'existence légale que lui avaient donnée Louis XIV et le vertueux Louis XVI.

Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous rappeler les termes de l'ordonnance de Sa Majesté.

St.-Cloud, le 13 août 1828.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT :

Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire d'état, au département de l'Intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

L'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux (Gironde), fondée en 1712, et confirmée en 1781 par lettres-patentes de nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, LOUIS XIV et LOUIS XVI, est et demeure reconnue.

ART. II.

Le règlement de l'Académie, annexé à la présente ordonnance, est et demeure approuvé, et il ne pourra y être fait aucun changement sans notre autorisation.

ART. III,

En considérations des services rendus depuis plus d'un siècle par cette Académie, long-temps présidée par Montesquieu, nous l'autorisons à prendre le titre d'*Académie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux*.

ART. IV.

Notre Ministre, secrétaire d'état au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au bulletin des lois.

Eh, Messieurs, pour que vos humbles remercîmens fussent dignes de cette faveur accordée avec tant de bienveillance, de cette noble et juste appréciation de vos travaux, de cette approbation de vos statuts exprimée d'une manière si honorable, combien je regrette qu'une voix éloquente, ou moins obscure que celle d'un artiste, n'ait pu être appelée par vous pour consacrer la mémoire de votre reconnaissance.

VIVE LE ROI !

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX,

DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE;

PAR M. BLANC-DUTROUILH, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

MESSIEURS

L'ORDONNANCE dont vous venez d'entendre la lecture est pour l'Académie d'une haute importance. Si, comme vient de le démontrer notre honorable Président, les succès des travaux des Sociétés savantes et littéraires dépendent en grande partie de la protection que leur accordent les Gouvernemens, quelles espérances ne doit pas faire naître la faveur signalée que nous avons reçue de Sa Majesté!

Mais des effets plus spéciaux et plus immédiats résulteront pour l'Académie de cet acte que les termes dans lesquels il est conçu rendraient seuls pour elle d'un prix inestimable.

Désormais l'Académie a une existence légale. Nos institutions législatives lui assurent une durée pour ainsi dire éternelle, et, imposant à ses membres de nouveaux devoirs, lui confèrent de nouveaux droits.

Ainsi, chacun des académiciens est appelé à jouir des droits attribués aux membres des sociétés savantes par la loi sur le jury, par cette loi qui a voulu que le plus respectable, le plus sacré des priviléges, celui d'être jugé par ses pairs, fût commis à la garde des citoyens les plus intéressés à sa conservation par leur fortune ou par leurs lumières, et qui a regardé leur admission dans ces sociétés comme une preuve suffisante de leur amour pour l'ordre et pour le bien public. Quel nouveau sujet d'émulation pour les candidats qui aspirent à prendre place parmi vous, et combien s'agrandit la mission que vous remplissez lorsque vous faites l'examen des titres de ceux qui demandent à devenir vos collaborateurs !

Mais quelque précieux que soit ce privilége, des avantages non moins grands ressortiront de l'acte royal qui constitue de nouveau votre Société. Elle pourra, comme dans le siècle passé, recevoir des donnations et des legs, rassembler

des bibliothèques, composer des collections, en un mot, disposer, pour le plus grand avantage des sciences et des arts, comme un individu qui a possession d'état et le libre usage de ses biens.

Ainsi, Messieurs, les vues généreuses de ceux de nos concitoyens et de nos confrères qui sont disposés à concourir au progrès des lumières, par le sacrifice ou l'abandon de partie de leur fortune ou de leurs trésors scientifiques, pourront recevoir leur exécution. Plusieurs d'entre eux, sans doute, voudront laisser après eux un nom durable, en l'attachant à un établissement qui a devant lui un avenir indéfini. C'est ce motif, inspiré par le sentiment d'une haute philantropie, c'est ce besoin d'immortalité, vivant au fond des cœurs bien nés, qui a donné lieu en France à la fondation de tant d'établissemens utiles, et qui, dans le dernier siècle, avait procuré la dotation de l'Académie. Gardons-nous de penser que ce sentiment soit devenu étranger parmi nous. N'est-ce pas aux riches dotations de M. de Monthyon que l'Institut doit aujourd'hui la partie la plus brillante et la plus utile de ses fonctions, et l'ardente émulation avec laquelle les concurrens se pressent pour obtenir les récompenses qui ont été assurées par cet illustre citoyen, aux reherches utiles dans tous les genres?

Ces conséquences, soit assurées, soit probables, qu'aura pour l'Académie l'Ordonnance Royale, vous ont été développées, Messieurs, dans un

discours de notre honorable Vice-Président, M Billaudel, et elle n'ont pu qu'ajouter à vos sentimens de respectueuse reconnaissance. Déjà vous aviez supplié M. le Ministre de l'intérieur d'en porter l'hommage au pied du trône, et vous aviez adressé à Son Excellence vos remercîmens pour l'active bienveillance avec laquelle il avait sollicité cette faveur.

Jusqu'à présent l'histoire de l'Académie se bornait à l'énumération des travaux des membres qui la composent; elle doit maintenant comprendre, comme partie essentielle, les évènemens auxquels la société a pris part comme corps, et faire ressortir d'une manière spéciale les relations nouvelles que cette qualité lui ouvre, quand même ces relations n'auraient pour objet que les sujets habituels de ses travaux.

Ainsi, Messieurs, vos annales conservent précieusement le souvenir de la réception que S. A. R. Madame *la Duchesse de Berri* a daigné faire à l'Académie, lors de son passage à Bordeaux; on y lira que cette princesse a accueilli, avec la bonté qui la caractérise, l'expression des sentimens d'amour et de respect que vous professez pour l'auguste famille des Bourbons; et on y trouvera aussi que M. le Préfet de la Gironde a demandé à l'Académie, au nom de M. le Ministre de l'intérieur, son avis sur les modifications à apporter, dans l'intérêt des arts, aux lois sur les brevets d'inven-

tion ; que la Société royale et centrale d'agriculture de Paris s'est adressée à elle pour obtenir des renseignemens sur la culture de l'une des productions du département ; que M. le Directeur-général des beaux-arts, informé du vote de l'Académie pour une médaille en l'honneur de notre compatriote et associé, feu M. Mazois, lui a fait connaître qu'il avait souscrit pour vint-cinq épreuves de cette médaille ; enfin, que l'école centrale des arts et manufactures, récemment établie à Paris avec l'autorisation du Gouvernement par des professeurs distingués, dans l'objet de former des ingénieurs civils, des directeurs d'usine, des chefs de manufacture, etc., a mis à la disposition de l'Académie une demi-bourse pour l'instruction dans cette école d'un élève né dans le département, ou dont les parens y ont acquis leur domicile.

Passant de l'énonciation de ces faits honorables pour l'Académie au détail de ses travaux ordinaires, je dois d'abord vous rappeler, Messieurs, les communications qui vous ont été faites depuis votre séance publique par des personnes étrangères à votre Société, et qui ont donné lieu à des recherches, à des rapports de plusieurs de nos collégues.

M. de Lagatinerie, commissaire principal de la marine, à Cherbourg, vous a donné de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il prend à vos travaux ; il

vous a adressé l'extrait d'un rapport fait par M. Duchevreuil père, à la Société académique de Cherbourg, sur des coins en bronze trouvés en grand nombre à la Hogue, à Neuville et à Tourtaville. Ces coins sont semblables, pour la matière et pour la forme, à ceux que l'on a découverts près de Pauillac, sur lesquels notre honorable collégue M. Jouannet vous a donné une notice imprimée dans vos mémoires pour 1827. Ils n'en diffèrent que parce qu'ils sont munis d'une douille et quelques lignes plus bas d'un anneau fixe, particularités qui les rendaient plus propres à être emmanchés et plus faciles à être suspendus. Aux dessins qui les représentent, M. de Lagatinerie a joint celui d'un moule propre à couler de pareils instrumens trouvés, dernièrement aussi, aux environs de Cherbourg. Cette dernière circonstance ne permet pas de douter que ces bronzes n'aient été fondus sur les lieux. Du rapprochement de ces faits et de ceux qu'il avait déjà observés lui-même, M. Jouannet, dans un nouveau travail qu'il vous a présenté sur ce sujet, conclut qu'on peut établir comme constant;

1.° Que ces bronzes étaient d'un usage très-répandu;

2.° Que c'est sur les côtes de France et d'Angleterre qu'on en a trouvé le plus;

3.° Que semblables en général pour la forme, mais différens pour l'emmanchement, ces diffé-

rences indiquent ou des perfectionnemens d'un même instrument, ou des destinations différentes ;

4.° Que leurs dimensions variant de 2 pouces et 1/2 à 6 pouces, on doit croire ou qu'ils servaient à divers emplois, ou que dans le même emploi ils n'avaient pas toujours les mêmes résistances à vaincre ;

5.° Que leur forme générale et leur variété de taille est commune aux coins en pierre dont se servirent les Gaulois, et dont se servent les Sauvages de l'Amérique.

M. de Lagatinerie vous a aussi donné communication de nouveaux faits sur l'emploi des armatures pour préserver de l'oxidation le cuivre du doublage des navires. Un navire muni de ces armatures a, pendant plusieurs années, sillonné les mers sans que le cuivre de son doublage ait été détérioré, sans qu'aucun coquillage s'y soit trouvé adhérent. On a pensé que cet effet si essentiel à obtenir tenait uniquement à ce que la surface des armatures du navire se trouvait précisément dans la proportion convenable avec celle du cuivre (1). Des expériences vont être faites dans

(1) Dans ce navire (la goëlette sarde *La Fortuna*), les armatures consistaient en six plaques de fonte de fer fixées à la quille, d'un poids d'environ 212 kilogrammes, et dont la surface de 9 pieds, 6 pouces carrés, n'était que la 185.me partie de la surface du doublage en cuivre.

l'objet de s'assurer si cette conjecture est fondée ; M. de LAGATINERIE vous en fera connaître les résultats. Ce sera donc probablement à lui que vous devrez, Messieurs, les plus utiles documens pour juger la question relative au doublage des navires, question que vous avez proposée pour sujet d'un prix à décerner en 1831.

La découverte de plusieurs tombes trouvées dans les fouilles occasionnées par la reconstruction d'une maison rue Renière, n.° 28, a donné lieu à une notice que vous a adressée M. Eugène BOULUGUET, préposé en chef du péage au pont de Bordeaux, et un rapport de M. GUILHE, au nom d'une commission.

Ces tombes ensevelies à peu près au niveau du fond des fossés qui autrefois bordaient extérieurement les anciens murs de ville, auxquels étaient adossées les maisons formant actuellement la rue Renière, sont pour la plupart en pierre de St.-Savinien ; quelques-unes ont été trouvées entières et recouvertes en bahut. Le grand nombre d'ossement vermoulus qu'elles contenaient prouve qu'on y avait renfermé ceux de deux ou plusieurs corps. Elles étaient disposées sur plusieurs plans, les unes au-dessus des autres, et les recherches de vos Commissaires ont fait connaître que les caves des maisons voisines présentent la continuation de ces couches de tombes, de sorte qu'on ne peut dire jusqu'où s'étend le terrain qu'elles occupent.

A quelle circonstance doit-on cette accumulation de sépulture? On ne peut à cet égard former que des conjectures. Quoi qu'il en soit, des découvertes de ce genre peuvent-être précieuses pour l'histoire de la ville. Si le public en général est indifférent sur ce qui regarde les générations qui nous précédèrent, il ne peut en être de même de l'Académie appelée à recueillir tous les faits qui peuvent fournir quelques lumières sur l'état de la civilisation à diverses époques, ou intéresser particulièrement notre cité. Dans cet objet elle n'a cessé d'encourager de semblables recherches, et elle saisit avec empressement cette première occasion de témoigner sa satisfaction à ceux qui lui en communiquent les résultats. Elle a arrêté qu'il serait fait dans cette séance une mention honorable de la notice de M. BOULUGUET, et qu'une médaille serait décernée à M. DUVERGER, entrepreneur de bâtisses, à qui l'on doit la découverte de ces tombes, comme récompense du soin qu'il a pris pour leur conservation.

Par les mêmes motifs vous décernez également une médaille au sieur DESBARAD, entrepreneur, qui a trouvé dans les fouilles d'une maison, rue de la Petite Intendance, et a fait connaître à l'Académie plusieurs morceaux d'antiquités, entre autres le monument votif de *Vitalis*, qui a été le sujet d'une dissertation, par M. JOUANNET, dont nous vous entretiendrons plus tard.

Un habile horloger de cette ville, M. Molinier, vous a présenté une machine de son invention pour l'égrénage du blé et des autres céréales. La Commission que vous avez chargée de l'examen de cette machine a reconnu qu'elle est construite sur des principes entièrement différens de ceux d'après lesquels agissent les instrumens proposés jusqu'à ce jour dans le même objet, et elle a jugé que son emploi serait économique, tant à cause du peu de force nécessaire pour la mettre en action, et de la facilité avec laquelle on peut la transporter, que de la perfection de l'égrénage qu'elle opère. Ces motifs ont déterminé l'Académie à recommander M. Molinier à la bienveillance du Gouvernement, et à lui décerner la médaille qu'elle accorde aux inventions mécaniques.

Ce n'est que bien tard, et après l'époque indiquée pour la clôture de tous les concours, que M. Sterling, artiste mécanicien vous a invité à prendre connaissance de la machine qu'il a composée dans le but d'éprouver la résistance des chaînes en fer destinées à tenir les navires au mouillage sur leurs ancres. Cependant vous avez nommé des Commissaires pour examiner cette machine, et dans une de vos dernières séances ils vous en ont fait un premier rapport ; il doit être suivi d'un second, indispensable pour fixer votre opinion sur les avantages comparatifs de cette mécanique et de celles qui sont employées pour le

même objet dans d'autres ateliers. Mais le premier a suffi pour vous convaincre que la communication que vous a faite M. Sterling devait être accueillie avec intérêt, et pour vous déterminer à citer, d'une manière très-honorable, sa machine comme réunissant les conditions les plus désirables de célérité, d'économie et d'exactitude. Vous avez également réservé à M. Sterling, dont les travaux enrichissent notre ville d'inventions ou d'applications utiles, tous ses droits sur la médaille que vous décernerez l'an prochain pour l'encouragement des arts industriels.

Vous avez reçu de M. Clouzet aîné un résumé des principes de sténographie, et plusieurs opuscules sur la grammaire française. L'utilité de ces derniers ouvrages, qui ont principalement pour objet de lever quelques-unes des difficultés que présente l'étude de notre langue vous a paru mériter à l'auteur une distinction particulière de votre part. En diminuant par des réflexions qui lui sont propres le nombre des verbes irréguliers de la langue, et en substituant à des règles, souvent difficiles à expliquer, quelques principes clairs et faciles à retenir pour diriger dans l'emploi des participes, M. Clouzet a rendu un véritable service, tant aux indigènes qu'aux étrangers. En arrêtant qu'il serait fait dans votre programme de cette année mention honorable de ses travaux, vous donnez un utile encouragement aux études

grammaticales auxquelles vous attachez justement du prix.

Une autre communication qui a excité tout votre intérêt, est celle que vous a faite M. Delaporte, capitaine au long cours, des journaux de ses deux derniers voyages dans l'Inde, sur les navires le *Bengali* et le *Bordelais* qu'il commandait.

Indépendamment des faits généraux et ordinaires de navigation, des observations fréquentes de longitude, des remarques sur la marche des chronomètres, et sur la direction des grands courans indiens qui se trouvent classés dans ces journaux avec beaucoup d'ordre et de clarté, on y trouve l'observation du baromètre et du thermomètre faite six fois par jour pendant la durée de ces deux voyages, ainsi que l'indication de la température de l'air aux époques correspondantes.

Des observations de ce genre sont importantes; faites à terre vous les auriez accueillies avec empressement, mais elles acquièrent un plus grand degré d'intérêt de la différence des parages où elles ont eu lieu et des résultats qu'elles présentent relativement au phénomène des marées atmosphériques.

M. Delaporte a aussi porté son attention sur la température comparée de l'eau de la mer, et de l'atmosphère sous différentes latitudes. Ses registres contiennent un grand nombre d'observations

sur ce point et sur plusieurs autres objets de physique et d'histoire naturelle.

Plusieurs résultats utiles peuvent être déduits de ce recueil d'observations, qu'il suffit de parcourir pour reconnaître que M. Delaporte réunit à l'amour des sciences des connaissances positives et le talent d'observer ; vous lui avez exprimé le désir d'en conserver une copie dans vos archives, et vous avez délibéré qu'il serait fait mention honorable de son travail dans votre séance publique.

M. Delaporte est parti pour un nouveau voyage et vous avez lieu d'espérer qu'il se rendra à l'invitation que vous lui avez faite de ne pas vous laisser ignorer les faits intéressans pour les sciences et les arts qu'il pourra recueillir. Par un article spécial de votre programme de cette année vous adressez la même invitation à MM. les Négocians, Capitaines de navire et Marins, appelés à explorer tant de climats divers, tant de peuples, de mœurs, d'habitudes et de langues différentes. Quel vaste champ n'est pas ouvert à leurs études et à leurs méditations ! Combien d'observations utiles ont été perdues pour les sciences, parce que trop souvent ces utiles voyageurs se contentèrent de les confier à leur mémoire, ou de les consigner dans des notes ignorées ! Votre Société, Messieurs, accueillera avec empressement les communications, et accordera des récompenses académiques à celles des observations qui se distingueront par

l'importance de leur objet ou par leur utilité pratique pour les arts de la navigation.

Vous devez à M. William STEWART, ingénieur, attaché aux bateaux à vapeur, sur la Garonne, un tableau des bateaux construits à Bordeaux, accompagné d'observations sur les machines à haute et à basse pression et sur le moindre danger d'explosion que paraissent présenter ces dernières. Vous aviez des droits, Messieurs, à cette communication de M. STEWART, puisque votre Société a donné les premiers encouragemens aux établissemens de ce genre en France. En effet, ce sont vos suffrages qui ont dissipé les craintes et les préventions du public, lorsque M. Church a montré, pour la première fois aux Bordelais, en 1817, un bateau mis en mouvement sur la Garonne par la force de la vapeur. Depuis cette époque, dix-huit autres bateaux ont été construits dans notre port; le tableau dressé par M. STEWART en indique les dimensions, le tirant d'eau, les formes principales et les proportions des mécaniques. Il offrira toujours des renseignemens utiles à ceux qui s'occupent de l'histoire d'une des plus merveilleuses inventions qui soient dues au génie de l'homme; mais on doit désirer que si l'auteur en renouvelle la publication, il la complète par l'indication de la forme des chaudières, de leur capacité, de l'épaisseur et de la matière de leurs parois, de la tension habituelle

de la vapeur dans les chaudières, et de la quantité du combustible consommé dans un temps donné.

Quant à la préférence que M. Stewart donne aux machines à basse pression sur celles à haute pression, relativement au danger d'explosion, la Commission que vous aviez chargée d'examiner son travail a établi, par les faits qu'elle a rappelés et par ses raisonnemens, que la question est loin d'être décidée, et elle vous a démontré l'importance des mesures prescrites par notre législation, pour soumettre les machines à basse pression des bateaux à vapeur aux mêmes conditions de sûreté, que les machines à haute pression employées à terre dans les manufactures. Vous vous êtes fait, Messieurs, un devoir de publier ces documens. Les règlemens ont pourvu, autant qu'il est possible, à la sûreté des voyageurs; en outre, les bateaux à vapeur qui naviguent sur la Garonne en particulier sont soumis à des visites régulières, et à un examen approfondi d'une Commission spéciale chargée de leur surveillance. Si à ces dispositions prescrites par l'autorité, se joint une attention persévérante de la part des préposés à la direction de la machine dans chaque bateau; si, sur-tout, une coupable rivalité entre les agens des différentes compagnies ne les engage pas à s'en dispenser, quelle crainte pourrait encore exciter l'emploi d'un moyen de trans-

port, dont chaque jour les avantages sont mieux appréciés ?

Deux ouvrages manuscrits, intitulé, le premier : *De l'alliance des Lettres et du Commerce*, épître en vers adressée à M. Victor Hugo, par M. Lambert ; le second : *Essai sur le Luxe*, par M. Ménier, ont été accueillis par l'Académie, avec d'autant plus d'intérêt, que les auteurs sont nos compatriotes. Elle a reconnu dans l'épître à M. Hugo une imagination poétique et une oreille exercée ; mais elle a jugé que l'auteur aurait pu tirer un plus grand parti du sujet heureux et fécond qu'il s'était proposé de traiter s'il l'avait considéré de plus haut, et ne fût pas descendu à des détails de peu d'intérêt. Elle a regretté aussi qu'entraîné par son heureuse facilité, il n'ait pas revu son travail avec cette sévérité salutaire qui lui eût suffi pour reconnaître et corriger quelques négligences qui le déparent.

« Sans le luxe, la société serait encore au ber» ceau, et il est encore le principal véhicule de » son développement et de son perfectionne» ment. » Telle est la proposition que M. Ménier s'est efforcé d'établir, et qui, dans sa généralité, ne peut se soutenir qu'en donnant au mot *luxe* un sens différent de celui qui y est communément attaché. Dans l'acception ordinaire, le mot *luxe*, terme abstrait, exprime une somptuosité excessive, une démonstration d'effets peu en rap-

port avec l'intensité de la cause qui devrait les produire ; c'est enfin un mot de convention exprimant des faits matériels qui se présentent avec plus ou moins d'éclat et d'ostentation. M. Ménier lui a donné une existence toute morale ; il voit dans le luxe une force productrice, un des élémens principaux de la civilisation ; il le définit *l'emploi bien entendu de la richesse ;* mais quand même on adopterait cette définition, pourrait-on dire, d'une manière générale comme M. Ménier, que « Sans luxe, les beaux arts ne seraient que » des ébauches grossières, et qu'ils retomberaient » dans la plus profonde barbarie s'il cessait d'exer- » cer son utile influence ? » Ou plutôt, ne doit-on pas partager l'opinion que M. le Rapporteur de la Commission, à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage, a exprimée en ces termes : « Les beaux arts peuvent recevoir le superflu » du luxe qui recherche leurs productions pour » se montrer avec plus de faste ; mais ce n'est » pas lui qui anime le génie de l'artiste, qui en- » flamme son imagination........ Les productions » sublimes du génie ont une source plus noble » et n'ont jamais été inspirées par le luxe ; il » peut les entasser et les montrer même avec or- » gueil, mais il ne leur donna jamais la vie ; à » peine quelquefois sait-il en jouir. L'existence » des beaux arts est indépendante de toute in- » fluence froide et calculée, le luxe viendra

» toujours vers eux ; il a besoin, comme le geai,
» de se parer des plumes du paon. »

M. Ménier a été plus heureux lorsqu'il a considéré l'influence du luxe sur l'industrie et le commerce. On conviendra facilement avec lui que le luxe, en créant de nouveaux besoins, et en recherchant tout ce qui peut flatter les sensations et les goûts, est devenu chez les peuples civilisés un moyen puissant pour encourager tous les genres d'industrie, et, par suite, le commerce qui a pour objet l'échange des nouveaux produits auxquels cette industrie a donné naissance. Peut-être est-ce, sous ce rapport seulement et non sous celui de son influence sur les mœurs et sur les beaux arts, qu'il est permis de tenter l'apologie du luxe. L'Académie regrette que M. Ménier ne s'y soit pas borné, et n'ait pas donné un plus grand développement aux idées générales, mais justes et précises que renferme sur ce sujet son petit ouvrage.

MM. Parmentier et Cottereau, l'un et l'autre médecins à Paris, vous ont adressé chacun un court mémoire manuscrit, le premier sur le Pyroxène de la Guadeloupe, le second sur quelques effets singuliers produits par l'usage de quelques médicamens. Ces ouvrages sont de leur nature peu susceptibles d'analyse ; mais ils ont paru aux Commissaires qui vous en ont fait le rapport, prouver que leurs auteurs sont doués de cet es-

prit d'observation judicieuse auxquels sont dus principalement les progrès dans les sciences naturelles, et vous avez dû leur témoigner le désir que vous avez de recevoir d'eux de nouveaux ouvrages.

Deux ouvrages en danois vous ont été adressés par M. Charles-Chrétien Rafn, secrétaire de la Société Royale des Antiquaires du Nord, professeur et docteur en philosophie, membre de plusieurs Académies.

La langue danoise étant peu répandue à Bordeaux, la Commission que vous avez chargée de leur examen a dû s'aider, pour vous en présenter l'analyse, de secours étrangers. L'honorable M. Vent a bien voulu en faire pour elle un extrait.

Le premier de ces ouvrages est un rapport général sur la situation et les travaux, pendant les années 1825, 1826 et 1827, de la Société royale, fondée sous les auspices de S. M. le Roi de Dannemarck, pour la recherche et la conservation des anciens manuscrits et des anciens livres des peuples du nord. Ce rapport fait connaître le but que se propose la Société et ses efforts pour l'atteindre.

Déjà plusieurs publications sont dues aux recherches laborieuses de ses membres. Indépendamment de plusieurs mémoires propres à éclaircir les antiquités scandinaves, quatre volumes de documens historiques sur les trois royaumes du Nord ont déjà paru dans le texte original, ainsi

que trois volumes de leur traduction en danois, et deux volumes de la traduction latine; ils seront suivis de la publication, en danois et en latin, de l'histoire de l'Islande, qui formera la seconde partie de cette importante collection.

Le second ouvrage, intitulé : *Ode de Kracka*, est une nouvelle édition donnée par M. Rafn, d'après d'anciens manuscrits, de ce chant de mort célèbre parmi les nations du Nord, et qu'on attribue au roi Ragnar Lodbrock, dont il retrace les exploits, les malheurs et les souffrances. Trois traductions de cet ode en danois, en latin et en français, et un commentaire plein de recherches accompagnent le texte, et justifient l'opinion publique qui avoit déjà placé le savant éditeur au rang des littérateurs et des antiquaires les plus distingués du Dannemarck.

Parmi les autres ouvrages imprimés qui vous ont été adressés par leurs auteurs, et sur lesquels il vous a été fait des rapports verbaux, vous avez distingué, Messieurs :

Deux ouvrages de M. d'Outrepont, intitulés, l'un : *Promenades d'un Solitaire;* l'autre : *Dialogue des Morts*, et trois drames historiques par le même auteur : *La mort de Charles I.er*, *la Mort de Henri III*, *la St. Barthélemy*.

Un poème, intitulé : *St.-Louis*, par M. de Santout ;

Un ouvrage de M. Schmitt sur l'état de la civilisation en France ;

Un tableau statistique, par M. Adrien BALBY, intitulé : *Monarchie française comparée aux principaux états du globe ;*

Une brochure sur quelques monumens qui existent, et sur quelques travaux publics qui s'exécutent dans le département de la Gironde, par M. TRANCHÈRE-DE-CHATEAUNEUF ;

Une grammaire espagnole, simplifiée par M. VILLARS, professeur ;

Un mémoire de M. BOURGEOIS sur un nouveau phénomène d'optique, dans lequel les nuances complémentaires des couleurs prismatiques se manifestent ensemble ;

Le poème *des Chevaliers de la Nouvelle Table Ronde, ou la Galerie des Armées françaises*, par M. Charles MULLOT, de Bazas, auquel l'Académie avait accordé un premier accessit dans le concours qu'elle avait ouvert, en 1825, pour un prix de poésie sur le même sujet ;

Enfin, l'éloge du duc d'Enghien et du maréchal de Mailly, par M. DULÇAT, avocat à Perpignan.

Votre bibliothèque et vos archives se sont enrichies de ces diverses communications ; mais vous en devez un grand nombre d'autres au zèle de vos correspondans et de vos membres résidans.

Notre honorable confrère, M. de ST.-AMANT, vous a adressé une notice sur M. le chevalier de Vivens. Cet ouvrage a mérité à l'auteur une ré-

compense académique de la part de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris à qui il a été adressé. Il appartenait au doyen de vos correspondans d'écrire l'éloge d'un des anciens membres de l'Académie, dont personne ne pouvait aussi bien apprécier l'honorable caractère et les utiles travaux; et vous vous empresseriez d'en enrichir votre recueil annuel, si déjà il n'en avait été fait deux éditions.

M. Chevalier, pharmacien-chimiste à Paris, vous a fait hommage de son mémoire sur quelques améliorations apportées par lui à l'art lythographique, conjointement avec M. Langlumé, lythographe. Ce mémoire, d'abord soumis par les auteurs à l'examen de l'Académie royale des sciences et à celui de la Société d'encouragement, est devenu public par le noble désintéressement de MM. Chevalier et Langlumé. Des offres avantageuses leur avaient été faites pour la cession de leurs procédés; ils ont préféré l'honneur de rendre d'un usage général l'amélioration long-temps désirée qu'ils ont apportée à l'art lythographique. Elle a pour objet l'acidulation des pierres, et le moyen d'effacer et de retoucher les dessins qui y sont tracés sans avoir besoin de les poncer et de les grainer de nouveau. Ce mémoire étant imprimé, nous ne présenterons pas l'analyse des procédés indiqués par les auteurs: mais nous ferons remarquer que leur connaissance

est du plus grand intérêt pour les lythographes et pour les artistes.

M. LAFFON-DE-LADEBAT vous a envoyé deux rapports qu'il a faits, en 1827 et 1828, à l'assemblée générale de la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels à Paris. En lisant les détails contenus dans ces rapports, vous avez applaudi, Messieurs, à la sagesse des dispositions établies par les fondateurs de cette société qui, dans leurs vues étendues, paraissent s'être proposé et avoir presque complétement résolu ce problème important d'économie politique : *Quels sont les moyens d'empêcher que les secours accordés à l'indigence ne deviennent eux-mêmes une des causes plus ou moins prochaines de l'augmentation de la misère dans les classes qui en sont l'objet ?* Combien n'est-il pas à désirer que des institutions du même genre se forment dans tous les centres de grande population !

Vous devez à Madame Céleste VIEN la communication de deux poèmes manuscrits, intitulés, l'un : *Le Poète*, et l'autre ; *Le Courtisan*. Leur peu d'étendue a permis que vous en entendissiez la lecture en séance générale, et chacun de vous a pu apprécier et les talens poétiques de l'auteur et l'élévation des sentimens qui le dirigent dans ses aimables compositions.

M. César MOREAU, vice-consul de france à Londres, vous a récemment adressé quatre ouvrages statistiques de sa composition :

Le 1.er, en anglais, a pour objet d'établir l'origine et les progrès du commerce des laines en Angleterre.

Le 2.me est intitulé : *Etat comparatif du commerce de France à deux époques : avant la révolution, de* 1787 *à* 1789, *et depuis la restauration, de* 1819 *à* 1821.

Le 3.me a pour titre : *Commerce de France en* 1827; et le 4.me : *Examen impartial du commerce de la Grande-Bretagne avec toutes les parties du monde.*

Ces trois derniers ouvrages sont en français. Vous avez à regretter, Messieurs, que le peu de jours qui se sont écoulés entre l'époque où ils vous sont parvenus et celui de votre séance publique, n'ait pas permis à celui de vos collègues à qui vous en avez renvoyé l'examen de vous présenter son rapport. Nous sommes ainsi privés de motiver les nouveaux droits de M. César Moreau aux remercîmens de l'Académie.

Vous venez également de recevoir de M. Boucharlat une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il met à entretenir avec l'Académie des relations fréquentes. il vous a envoyé la nouvelle édition qu'il a donnée des *Œuvres choisies* de *J.-B. Rousseau*, et qu'il a enrichie de ses notes et de celles de *Lebrun* et de *Fontanes.*

M. Sauteyron, physicien à Moulins, vous a adressé son ouvrage sur *La vision naturelle*; et M. Chapuis-de-Madaville vous a fait parvenir la 2.me

et la 3.me livraison de son intéressante *Histoire du Dauphiné*.

Enfin, vous avez reçu de M. BRARD une note contenant l'indication et la description d'une masse de fer météorique, remarquable par ses dimensions et par son poids qui s'élève à quinze quintaux. Elle a été récemment trouvée à la porte de l'église du village de Caisse, arrondissement de Grasse, département du Var, où elle fut transportée, il y a deux cents ans, de la montagne d'Audeberg, elle y est devenue un objet de vénération pour les habitans. Les caractères physiques que présente cette masse, la présence du nikel constatée par M. Laugier, son poids, la localité et les souvenirs traditionnels ne permettent pas de douter de l'origine aérienne de ce morceau précieux qu'on peut regarder comme unique en Europe.

Vous devez aussi à M. BRARD la communication d'un de ses ouvrages, ayant pour titre : *Maître Pierre* ou *Le Savant de Village*. Le but de cet ouvrage est de répandre de saines notions de physique; son utilité, la manière dont l'auteur a su, au moyen du cadre ingénieux qu'il a choisi, mettre à la portée des habitans des campagnes des connaissances qui y sont peu répandues, et qui cependant y sont indispensables pour détruire des préjugés nuisibles et prévenir de fâcheux accidens, vous ont paru lui mériter la ré-

compense académique que vous accordez à l'utilité réelle des communications que vous recevez de vos correspondans. Dire que c'est la seconde fois que vous la décernez à M. Brard, c'est le proclamer l'un de vos plus laborieux collaborateurs; espérons que son exemple sera imité par un plus grand nombre de vos correspondans. Il n'est pas inutile de le rappeler, ce titre impose des devoirs, et c'est avec regret que vous avez remarqué que plusieurs de ceux qui l'ont sollicité avec le plus d'empressement, se montrent lorsqu'ils l'ont obtenu, les moins disposés à les remplir.

L'un de vos membres les plus assidus à vos séances, M. Lermier, commissaire-adjoint des poudres et salpêtres à Bordeaux, appelé à remplir à Lyon les fonctions de commissaire en chef dans la même administration, a dû, d'après les règlemens, passer de la classe des membres résidans dans celle des correspondans. Mais il n'en prendra pas moins une part active à vos travaux, vous en avez pour garant les preuves qu'il vous a données de son zèle académique. Sans parler des nombreux mémoires sur différentes parties de la mécanique appliquée aux arts dont il a enrichi vos recueils, vous avez encore présent à votre souvenir, Messieurs, le mémoire qu'il vous lut, sous le titre modeste de *Fragmens sur la perspective*, dans celle de vos séances qui précéda son départ de Bordeaux.

Cet ouvrage est le fruit des réflexions de notre honorable confrère sur l'art de la peinture du paysage auquel il consacre avec succès ses loisirs. On y reconnaît à la fois l'artiste sensible aux beautés de la nature, l'observateur exact des différentes harmonies d'où résultent ces beautés, et le savant physicien qui déduit des causes des phénomènes les moyens les plus sûrs pour les représenter avec fidélité. Les nombreux exemples que rapporte M. Lermier, des erreurs, on pourrait les appeler des contre-sens, qu'on observe dans des tableaux de peinture, d'un mérite d'ailleurs distingué, démontrent que pour parvenir à un haut degré de supériorité dans les arts d'imitation, il ne suffit pas de posséder la partie mécanique de l'art, mais qu'il faut encore y joindre un grand nombre de connaissances qu'au premier abord on pourrait croire lui être étrangères, et que dans la peinture du paysage en particulier, ces connaissances elles-mêmes seraient de peu d'utilité, sans une observation continuelle et raisonnée de la nature, et des apparences diverses avec lesquelles elle se reproduit. De ces considérations naît, sous la plume de M. Lermier, une série de préceptes importans pour le peintre paysagiste. Leur utilité vous avait fait désirer de les insérer dans votre recueil ; mais l'auteur, avant de livrer son ouvrage au public, a voulu le revoir, et vous avez dû respecter sa détermination.

Vous parler de l'art de la peinture, c'est vous rappeler, Messieurs, le travail dont notre honorable président, M. Lacour, vous présenta, l'année dernière, la première partie. Depuis il vous a fait hommage du deuxième et du troisième cahier qui complètent son *porte-feuille*, c'est-à-dire la collection de dessins qu'il fit en 1825 dans son voyage en Italie. Le même genre de mérite qu'offrait la première partie de cette collection se retrouve dans les deux dernières; même discernement dans le choix des sujets la plupart inédits; même fidélité dans le dessin; même soin apporté dans la partie typographique; ainsi tout concourt à rendre ce recueil aussi précieux pour les amateurs qu'utile aux artistes auxquels il retrace de beaux modèles peu connus en France.

Dans un premier mémoire sur la cause de la thermalité des eaux minérales, M. Marchand a eu pour objet de prouver l'insuffisance de celles qu'on assigne communément à cette thermalité, soit qu'on l'attribue à l'action des agens chimiques que la terre récèle dans son sein à une petite profondeur, tels que les sulfures métalliques, les charbons de terre, etc., soit qu'on la fasse dépendre de l'électricité naturelle qui se trouve en abondance dans les hautes montagnes. Considérant le phénomène de la chaleur de ses eaux comme purement géologique, M. Marchand s'est borné dans ce premier essai à le présenter sous

ce rapport; mais il vous a fait espérer que dans un second mémoire il développera les circonstances qui l'accompagnent et le *mécanisme* auquel il présume qu'il est dû.

Dans l'étude des sciences naturelles il n'est permis de négliger aucun fait quelque isolé qu'il paraisse, parce qu'il résulte nécessairement de causes physiques, que plus tard peut-être il sera possible de déterminer. Par ces motifs vous avez consigné dans vos registres et vous avez délibéré de publier l'observation de deux phénomènes météorologiques faite au pont de Bordeaux, dans la nuit du 10 au 11 janvier, et dans celle du 31 janvier au 1.er février dernier.

Voici textuellement le rapport de l'employé en chef au service du pont.

« Le 11 janvier 1829, vers 3 heures du matin
» les hommes de garde et moi avons vu, au tra-
» vers d'un temps couvert, des rayons lumineux
» en forme de comète blanchâtre, dont la tête
» donnait du côté du nord et la queue du côté
» du sud. Cette clarté se couvrait par temps tout
» d'un coup et reparaissait en faisant de grands
» mouvemens. Nous l'avons vu depuis trois heu-
» res jusqu'à cinq heures du matin. Le vent était
» sud-est.

» Du 31 janvier au 1.er février, les hommes du
» second quart ont vu vers minuit et demi le ciel
» comme ouvert dans la partie de l'est, et une

» clarté qui a éclairé comme en plein midi. Elle
» a duré à peu près une minute; le temps était
» couvert dans la partie de l'ouest et clair dans
» l'est. »

Notre honorable collégue, M. Billaudel, à qui vous devez la communication de ces rapports, vous a fait remarquer que les expressions du premier retracent assez bien dans leur naïveté les circonstances qui accompagnent les aurores boréales. Des observations faites dans d'autres lieux peuvent seules nous apprendre si ce phénomène est réellement de ce genre. Toutefois il n'est pas inutile de remarquer que l'hiver dernier a été d'une sécheresse extraordinaire, au moins dans cette province, et que les physiciens considèrent la sécheresse de l'air comme un état favorable au développement des aurores boréales. Ne serait-ce pas aussi à cet excès de sécheresse qu'est dû le phénomène qui fait l'objet du second rapport?

Le concours ouvert par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, pour le percement des puits forés suivant la méthode artézienne, a donné lieu à MM. Billaudel et Durand de vous présenter quelques considérations sur les eaux souterraines et l'analyse d'un ouvrage publié sur le même sujet, par M. Héricart de Thury. Ils vous ont fait remarquer comme un fait honorable pour l'Académie de Bordeaux, qu'elle ait eu au même instant la même pensée que la Société royale et

centrale, et qu'elle ait pris l'initiative dans le département pour propager une pratique si importante et d'une application si générale. Par la comparaison qu'ils ont faite des observations de M. DE THURY sur le gisement des eaux jaillissantes, avec celles que vous avez consignées dans votre recueil de 1828, et avec les faits géologiques constatés depuis, nos honorables confrères ont fourni de nouvelles raisons d'espérer que ce ne sera pas sans fruit qu'on aura tenté à Bordeaux de semblables recherches.

M. le baron D'HAUSSEZ, préfet de la Gironde et membre honoraire de l'Académie, vous a donné cette année une nouvelle preuve qu'il ne se croit pas dispensé par les fonctions qu'il remplit des devoirs d'académicien. Il a enrichi votre bibliothèque de deux de ses ouvrages : *Les souvenirs*, pour servir à la statistique de l'Isère, et un mémoire *sur les routes et les canaux*.

Le premier de ces ouvrages porte pour épigraphe ces mots de Berquin : *La mémoire est toujours fidèle quant elle part du cœur*, paroles heureusement choisies, et que les anciens administrés de M. D'HAUSSEZ n'auront pas lues sans attendrissement. Ce volume ne compte pas deux cents pages et porte un titre bien modeste ; mais il n'en renferme pas moins des documens précieux sur un département dont M. D'HAUSSEZ nous fait connaître les mœurs, les besoins et les ressources,

avec autant de lucidité qu'il a su répandre de charmes sur les tableaux que lui ont fourni les bords du Rhône, ceux de l'Isère, les montagnes du Dauphiné, le château du *chevalier sans-peur et sans-reproche*, la grande chartreuse, la chasse au chamois, et tant d'autres objets qu'il est inutile de rappeler devant une assemblée qui connaît déjà l'ouvrage.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les études agricoles et administratives sur les Landes qu'avait déjà publiées M. le baron d'Haussez. Ainsi, c'est pour la seconde fois qu'il a donné un exemple qu'il serait à désirer que suivissent tous les préfets capables de l'imiter. De qu'elle utilité en effet ne serait pas pour chaque département un recueil des vues qu'aurait eues successivement chacun de ses premiers administrateurs pour ajouter au bien-être de ses habitans? Et ne serait-ce pas le moyen le plus efficace, et peut-être le seul moyen pour que celles de ses vues qui n'auraient pas reçu un commencement d'exécution ne restassent pas stériles, pour assurer la complète exécution des projets déjà entrepris, et pour donner à l'administration locale cet esprit de suite dont on a plusieurs fois déploré qu'elle fût privée?

Quoi qu'il en soit, félicitons nous, Messieurs, qu'un pareil exemple ait été donné par M. le baron d'Haussez. Si de plus hautes fonctions l'enlevaient à notre département, il nous resterait du

moins l'espérance que ces judicieuses observations sur les différens objets dépendant de son administration ne seraient pas perdues pour nous.

Dans son mémoire sur les routes, M. D'HAUSSEZ a exposé ses idées sur un meilleur emploi des sommes destinées à la confection et à l'entretien des chemins, et sur les mesures qui paraissent les plus propres à diminuer les difficultés qui se rencontrent à l'exécution des nouvelles voies de communication. Cet ouvrage a donné lieu à une polémique à laquelle vous avez dû vous abstenir de prendre part ; mais quelle qu'ait pu être la diversité des opinions sur les différens points qui y sont traités, il n'y a pu avoir, il n'y a eu parmi vous qu'une opinion sur les intentions louables et les honorables sentimens qui ont dicté cet intéressant travail.

Vous avez reçu de M. LATERRADE la 3.me édition de la *Flore Bordelaise.*

En 1811, époque à laquelle fut publiée la première édition de cet ouvrage, plusieurs départemens avaient déjà leur Flore ; le nôtre était privé de cet avantage, et cependant il en est peu de plus riches en productions végétales. M. LATERRADE entreprit de nous les faire connaître, et cette 1.re édition contenait la description d'environ mille plantes.

La 2.me édition parut en 1821, et le nombre des plantes décrites est de seize cent onze.

Dans la 3.me édition ce nombre s'élève à deux mille soixante-cinq, toutes classées comme dans les éditions précédentes, d'après le système sexuel de *Linné* et la méthode naturelle de *Jussieu*. Ces divers accroissemens prouvent à la fois le zèle infatigable de notre honorable confrère et son désir d'être utile. Vous aviez eu déjà, Messieurs, plusieurs occasions de vous en convaincre, mais vous n'avez pu qu'applaudir à cette nouvelle preuve qu'il en a donnée.

Les recherches de M. JOUANNET sur les antiquités du département ont eu cette année des résultats non moins importans à recueillir que ceux qu'il vous avait précédemment communiqués, et qui sont consignés dans vos publications annuelles.

Celle de 1827, entres autre, renferme une dissertation sur les inscriptions funéraires découvertes près de l'ancien Lycée. Cet ouvrage n'est pas passé inaperçu ; il a fixé l'attention de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Dans sa séance du 18 juillet dernier, cette Société a décerné à M. JOUANNET, l'une des médailles qu'elle avait proposé pour prix au trois auteurs qui auraient composé les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France dans les quatre années qui ont précédé cette séance : honorable distinction que l'Académie se plaît à rappeler, parce qu'elle a été accordée à l'un de ses membres, et qu'elle a pour objet un genre de recherches auquel elle a toujours attaché un vif intérêt.

C'est encore sur les antiquités découvertes dans les murs de l'ancienne enceinte de notre ville que M. Jouannet vous a donné récemment une nouvelle notice. Il l'a fait précéder de l'examen d'une opinion de M. l'abbé *Le Bœuf*, sur la date qu'on peut assigner à la construction de ces murailles. Déjà, dans sa dissertation de 1827, M. Jouannet avait démontré que tous les monumens qu'on avait trouvés employés dans nos murs comme matériaux étaient antérieurs au milieu du quatrième siècle; il conjecturait que la date de leur enfouissement, à la place où on les retrouve, n'était pas plus rapprochée que les premières années du cinquième siècle, et peut-être remontait plus haut. Il n'avait pas alors connaissance de l'opinion de l'abbé *Le Bœuf*, qui la fixe à peu près vers l'an 300. La nouvelle notice a pour objet de démontrer qu'il n'est rien qui doive obliger à rejeter cette date, soit dans les monumens trouvés avant 1828, et dont notre honorable collégue rappelle les inscriptions, en indiquant sur un plan le lieu et l'époque où ils ont été découverts; soit dans ceux qu'ont procurés les fouilles faites en 1828, dans une maison petite rue de l'Intendance. Ces derniers ajoutent même à la probabilité de la conjecture, puisqu'on y trouve deux monumens qui ont une date certaine antérieure à l'an 250.

Le premier, monument votif de *Vitalis* à la déesse *Tutela*, porte une inscription aussi pré-

cieuse par sa conservation, que par les documens qu'elle procure. Elle offre d'abord la confirmation d'un fait qu'annonçait déjà une inscription qui est actuellement au château de Lauzun; c'est que les Bituriges rendaient, au commencement du 3.me siècle, un culte à une déité inconnue, mais tutélaire de leur ville: elle constate aussi un autre fait historique que quelques savans révoquaient en doute, bien qu'il fût établi par les fastes capitolins: c'est le second consulat de *Julianus.* Enfin, cette inscription se recommande particulièrement par la précision de sa date qui répond au 22 juin 224.

Le second monument est une inscription dont partie seulement est conservée; mais ce qui reste ne laisse pas de doute sur la date de son érection, elle remonte au règne de l'un des *Gordiens.*

Ces mêmes fouilles ont procuré deux cippes intéressans par leurs détails, et dix inscriptions tumulaires, remarquables par les noms gaulois qu'elles renferment.

Les travaux archéologiques de M. Jouannet ne se sont pas bornés aux monumens de l'époque romaine; il s'est occupé aussi de ceux de l'époque gauloise et en particulier des *tumulus* du département de la Gironde. Il vous a donné une notice étendue sur ce sujet intéressant. Après avoir fait connaître en détail le dolmen de Pujols sur le haut plateau qui domine le vallon de l'Es-

couache et la vallée de la Dordogne, et le peulvan de St.-Sulpice, près Libourne, il passe aux nombreux *tumulus* qu'on rencontre en divers endroits, dans les landes, au bord des anciennes voies, et jusques dans les marais : ils portent en général le nom de *Pujeau*, *Pujols* et *Pujolets*, et dans quelques localités celui de *La Mothe*. L'auteur distingue celles de ces éminences dont on doit attribuer la formation à des causes naturelles, et qui sont le reste d'anciennes dunes fixées, ou le résultat de la corrosion du sol par les eaux torrentielles, de celles qu'on doit considérer comme restes de travaux militaires. Ces dernières elles-mêmes forment deux classes. Dans la première sont comprises les lignes ondulées de sables ou de graviers amoncelés en talus qui, comme à la porte de Salles, semblent avoir été destinées à protéger une enceinte; et dans la seconde, les *tumulus* qu'on a convertis en moyens de défense, ou que l'on a enveloppés dans un système de fortification. Des fouilles accidentelles ont prouvé que quelques-uns de ces *tumulus* renfermaient des sépultures qui peuvent avoir appartenu, les unes aux gaulois, les autres aux romains. Ont-ils tous eu dans le principe une semblable destination? C'est ce qu'on ignore; mais du moins il est permis d'affirmer que les tours dont quelques-uns sont couronnés, appartiennent à un âge postérieur à celui qu'on doit assigner aux sépultures qu'on y a découvertes.

De tous les *tumulus* fortifiés du département de la Gironde, le plus important est celui de Belin; Il porte le nom de *Château d'Éléonore*, et passe pour avoir été le berceau de cette princesse. M. Jóuannet donne la description de ses ruines, qui annoncent l'architecture du sixième et du septième siècle, et il fait connaître quels résultats importans pour l'histoire de l'art dans nos contrées pourraient fournir des fouilles faites avec intelligence dans le terrain que recouvrent ces débris. Deux autres localités dans la commune de Gradignan, offrent aussi l'emploi des *tumulus* comme points de défense; l'une est le château d'Ornon; l'autre, à environ 550 mètres de distance à l'est de ce château, est une espèce de fort ou de redoute, établi sur le même plan, mais qui ne paraît cependant avoir reçu aucune muraille. En comparant ces deux forts, leur division en deux parties séparées par un fossé, et chacune d'elles défendue par un autre fossé, avec la description et le plan que donne *Strutt* des châteaux bâtis par les Normands en Angleterre, M. Jouannet, et M. Durand qui s'est joint à lui pour cet examen, ont reconnu à Ornon dans les deux forts, le *Keep*, la *Cour basse*, et toutes les autres dispositions indiquées par *Strutt*. Diverses autres circonstances que je ne peux indiquer ici concourent toutes à assigner à ces restes de fortification une origine normande. Une discussion approfondie porte

notre honorable confrère à leur assigner pour date le douzième siècle, époque à laquelle Henri II, roi d'Angleterre devint duc de Guienne par son mariage avec Éléonore; alors des seigneurs anglais passèrent en Guienne, y devinrent propriétaires, et purent y élever des châteaux sur un modèle que leur fournissait leur patrie. S'il en est ainsi, d'autres châteaux bâtis sur un même plan doivent se rencontrer dans notre département. Déjà M. Jouannet s'est assuré que celui de Landiras offre les mêmes distributions sur de plus grandes proportions, et probablement ce n'est pas le seul qui existe. M. Jouannet a ouvert aux antiquaires une nouvelle carrière de recherches utiles pour notre histoire; espérons qu'il ne la parcourront pas sans succès.

Vous devez aussi à M. Jouannet l'hommage d'une notice sur les deux communes de Sourzac et de Saint-Louis, dans le canton de Mussidan, département de la Dordogne. Cet ouvrage est le fruit d'une de ces excursions auxquelles l'engage son goût pour l'étude de la géologie et des antiquités; il peut être offert comme modèle d'une bonne statistique. Topographie, géologie, antiquités, agriculture, industrie; enfin tout ce qui peut être intéressant à connaître dans les deux communes qu'à visitées notre honorable collégue, y est traité avec cette profondeur de science, avec cette grâce de style qui distingue ses écrits et

fait trouver des charmes à des sujets en apparence très-arides. Ne soyez pas étonnés, Messieurs, que deux communes du Périgord, qu'aucun fait historique n'a rendues remarquables, et qui sont pour ainsi dire perdues dans la vallée de l'Isle aient été l'objet d'une excursion pénible et de recherches laborieuses. « Sourzac, » par sa constitution géologique, mérite l'at» tention de l'observateur; il offre un de ces » points toujours intéressans à étudier, où se » montrent ensemble deux formations essentiel» lement différentes, que probablement des » siècles séparèrent, mais dont les dates respec» tives, les causes et la durée resteront à jamais » inconnues. » Une carte jointe à l'ouvrage indique la ligne de transition du calcaire grossier au calcaire crayeux, et l'on trouve dans le texte les détails des faits géologiques qu'on observe sur cette ligne et dans la contrée environnante.

Précédemment, M. Jouannet avait enrichi votre bibliothèque d'un ouvrage d'un genre bien différent, mais dont l'hommage n'a pas moins été précieux pour vous. C'est *le Chant pastoral* par lequel les habitans des coteaux qui bordent notre belle rivière accueillirent *S. A. R. Madame la Duchesse de Berry*, lorsqu'elle daigna les visiter : chant plein de grâces et de fraîcheur, et de toutes manières digne de la personne auguste qui en était l'objet. A ce mérite il en joint un autre, celui d'avoir été, pour ainsi dire, improvisé.

La partie de vos travaux relative à l'agriculture sera l'objet du rapport de M. le Secrétaire de votre Commission permanente. Mais je dois ne pas omettre de faire mention du discours que vous a lu M. Guilhe sur l'histoire de l'agriculture et de l'art des jardins en France, avant de vous parler des concours aux prix sur l'agriculture et sur plusieurs autres sujets que vous aviez proposés pour cette année.

Notre honorable confrère vous a retracé rapidement l'état probable de l'agriculture sous les Gaulois, les progrès qu'elle dut aux Phocéens lorsqu'ils s'établirent à Marseille, et aux Romains lorsqu'ils devinrent maîtres de la Gaule, sa décadence pendant les irruptions des Barbares, et le nouvel essor qu'elle prit sous Charlemagne; il vous a fait remarquer que le retour des Croisés l'enrichit de nouveaux végétaux, que nos rois lui donnèrent d'utiles encouragemens; mais que c'est sur-tout depuis le commencement du dernier siècle, que cet art est devenu un objet d'étude spéciale, et que les travaux des sociétés agricoles ont ajouté à son développement.

Le département de la Gironde n'est pas resté en arrière dans cette carrière d'industrie; il suffit de l'avoir récemment parcouru pour avoir reconnu de nombreuses améliorations dans la culture des terres arables, l'adoption de procédés plus économiques ou mieux appropriés à la na-

ture du sol, d'heureuses innovations dans les assolemens, et une tendance générale à rendre plus facile la circulation des denrées par la réparation et la confection des chemins communaux. Cependant, peut-on dire que chez nous l'agriculture ne soit pas susceptible de nouveaux progrès ? Non, sans doute, puisque le département renferme encore beaucoup de terrains incultes, quoiqu'ils ne soient pas absolument stériles, et que, dans plusieurs localités, une aveugle routine dirige encore seule les travaux agricoles ; mais en reconnaissant cette vérité, on ne peut aussi se dispenser d'avouer que peu de départemens présentent autant de difficultés que le nôtre à des améliorations rapides. La culture à laquelle la presque totalité de son sol est le plus propre, celle de la vigne et des matériaux nécessaires à son exploitation, a dû, depuis longtemps et avec raison, être le principal objet des soins des propriétaires ; l'intérêt général et l'intérêt particulier se réunissaient pour lui donner tout le développement dont elle était susceptible. En effet, nos vins, recherchés dans les deux mondes, étaient l'un des principaux moyens d'échange de notre commerce ; et cette production, en même temps qu'elle ajoutait considérablement à la richesse de la France, fournissait des moyens de travail à une très-nombreuse population. Dès-lors, la culture de la vigne, de-

venue presque exclusive, a été poussée à un haut degré de perfection, et les autres cultures, regardées comme accessoires, ont été comparativement très-négligées. De là, d'une part, le grand nombre de nos bons vignerons et le petit nombre de nos bons laboureurs, et d'autre part, l'extrême difficulté d'exécuter des améliorations importantes dans les autres branches d'agriculture ou de leur donner une plus grande extension. On ne change pas aisément les habitudes de toute une contrée.

Cependant serions-nous réduits à regretter que nos dévanciers se soient livrés à la culture que leur indiquait la nature du sol, celle du climat, et qu'encourageait l'excellence des produits ; faut-il nous résoudre à en essayer de nouvelles, à lutter péniblement contre les difficultés de tout genre qu'elles présentent, et contre la stérilité générale des terrains que nos vignes recouvrent ? ou plutôt ne devons-nous pas espérer de la bienveillance du Gouvernement, qu'accueillant les réclamations des propriétaires de vignes, et reconnaissant combien elles sont fondées, il viendra à leur secours d'une manière efficace, et ne permettra pas l'entière décadence d'une industrie aussi importante sous tous les rapports ?

Quoi qu'il en soit, l'Académie avait reconnu, depuis plusieurs années, la nécessité d'apporter

des modifications importantes au système général de culture adopté dans le département. Elle s'est empressée d'appeler l'attention des agriculteurs sur les cultures nouvelles auxquelles ils pourraient se livrer, et de répandre la connaissance des meilleures méthodes à suivre pour perfectionner les anciennes, autres que celles de la vigne.

Aucune mesure ne vous avait paru, Messieurs, pouvoir concourir plus efficacement à ce but que la publication d'un Manuel d'agriculture, approprié au département de la Gironde. Dès l'année 1826, vous aviez fait de sa rédaction le sujet d'un prix qui devait être décerné en 1827. Personne ne se présenta au concours : jugeant alors que la briéveté du délai accordé avait pu éloigner les concurrens, vous le prorogeâtes de deux ans.

Au 1.er mai dernier, terme auquel expirait ce second délai, vous n'aviez reçu qu'un travail sur le sujet proposé ; il est intitulé : *Manuel d'agriculture*, et porte cette épigraphe : *Je n'enseigne pas, je raconte.*

La Commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de cet ouvrage, vous a fait connaître qu'il se compose de quatre gros cahiers in-folio, et se divise en cinq parties. La première traite des grains, la seconde de la vigne, la troisième des menus grains et des plantes oléagineuses ; dans la quatrième, l'auteur parle des prés et des herba-

gès; et dans la cinquième des bois en massif et des arbres; chacune de ces parties se subdivise en plusieurs chapitres. L'ensemble de ce travail peut, d'après le rapport de votre Commission, être regardé comme un ouvrage scientifique sur les diverses cultures du département; il annonce dans son auteur des connaissances pratiques, jointes à une grande lecture des auteurs d'agriculture anciens et modernes. On y trouve des préceptes avoués par nos meilleurs auteurs et des théories saines; mais on y rencontre aussi des idées systématiques, susceptibles d'être controversées, et presque toutes les parties en sont traitées avec une prolixité dont devrait être exempt tout ouvrage didactique.

On doit savoir gré à l'auteur de ce qu'il dit, dans sa première partie, de l'araire, et du mode de labour le plus usité dans l'Entre-deux-Mers, de quelques observations locales, et de plusieurs remarques judicieuses sur le labourage des terres selon qu'elles sont fortes ou légères, ainsi que de la solution qu'il donne de ces questions importantes en agriculture : Quand doit-on semer? Quand doit-on semer clair ou semer épais? On regrette qu'il ait à peine parlé du sarclage et de la récolte des blés : il est difficile d'admettre l'excuse qu'il donne pour s'en dispenser.

Quelques erreurs de fait que contient le troisième chapitre de cette première partie, ainsi

que celle qu'on trouve dans la troisième où il est question des menus grains, et les nombreuses omissions qu'offre cette troisième partie, prouvent que l'auteur connaît peu les landes de la Gironde,

Toute la seconde partie, relative à la vigne, mérite des éloges; remplie de faits, d'observations pratiques, de choses utiles et spéciales, ce serait le traité le plus complet sur la culture de la vigne, si tout ce qui est relatif aux vendanges n'avait pas été entièrement omis.

Enfin, la quatrième et la cinquième partie renferment de très-bonnes choses; la quatrième surtout mériterait des éloges sans restriction, si elle avait été traitée avec plus de précision. On désirerait dans la cinquième que l'auteur eût donné plus d'étendue aux détails d'ailleurs utiles qu'on y trouve sur l'exploitation du pin en semis et du châtaigner en taillis, et qu'il se fût procuré des renseignemens plus exacts sur la culture du robinier ou faux acacia. Il a, à cet égard, exprimé des idées peu exactes; il changerait d'avis s'il voyait les plantations de cet arbuste se multiplier sur plusieurs points du département, et s'il savait que nous avons en ce moment des cultivateurs qui substituent le robinier à la vigne.

Le rapport de votre Commission, dont ce qui précède n'est qu'une analyse rapide, vous a convaincu, Messieurs, que l'ouvrage qui vous a été

présenté, quoique estimable sous plusieurs rapports, et pouvant devenir très-utile et mériter des récompenses académiques s'il était revu et rectifié dans quelques parties et sur-tout abrégé, n'est point le *Manuel* que vous aviez demandé. Il n'a ni le ton, ni la concision du genre, et l'auteur ne paraît pas s'être pénétré des conditions de votre programme, et de l'objet que vous vous proposiez en le publiant. Vous demandiez, il n'est pas inutile de le répéter, un Manuel qui pût être mis entre les mains des jeunes gens sortant de l'école primaire. « Pour que ce Manuel, disiez-
» vous, remplisse son objet, il doit traiter, d'une
» manière claire et précise, des principales cul-
» tures auxquelles on s'adonne dans le départe-
» ment; l'Académie désirerait aussi que quel-
» ques préceptes de morale contribuassent à aug-
» menter l'intérêt et le mérite de ce petit recueil. »

Ainsi, vous attendiez des concurrens, non un gros livre, mais un recueil de préceptes puisés dans la judicieuse pratique d'une bonne agriculture; point de digressions inutiles, point de citations, rien de superflu; en un mot, un petit ouvrage tout spécial, à la portée des gens sans éducation, et dans le même genre que certains manuels dernièrement publiés sur diverses branches d'industrie.

D'après ces considérations, Messieurs, vous n'avez pu adjuger le prix, et vous avez délibéré de le proposer de nouveau en prorogeant le con-

cours jusqu'en 1831. Mais l'ouvrage qui vous a été présenté vous ayant paru, à plusieurs égards, et principalement à raison de la deuxième et de la quatrième partie, mériter de votre part une marque d'approbation. Vous avez décidé qu'il serait mentionné honorablement dans cette séance publique et dans votre programme.

La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie ont été le sujet d'un prix pour lequel aucun concurrent ne s'est présenté, sans doute, parce que le trop court délai du concours n'a pas permis l'envoi des mémoires. L'Académie, convaincue de l'utilité dont serait cette nouvelle branche d'industrie dans le département, propose de nouveau le même sujet pour 1831.

Parmi les ouvrages publiés sur les vers à soie, M. GUILHE vous a désigné celui de *Vida*, poète italien, et l'un des auteurs les plus distingués dans la latinité moderne. Ce poème, en deux chants, est son meilleur ouvrage; on y retrouve le goût des Géorgiques et de l'Énéide dont l'auteur avait nourri son talent. M. GUILHE ne s'est pas borné à vous l'indiquer; il vous a lu, dans une de vos séances générales, l'imitation en vers qu'il a faite du passage, dans lequel *Vida* retrace les précautions à prendre pour faire éclore le précieux insecte qu'il a chanté.

La salutaire impulsion donnée, depuis quelques années, à l'amélioration des chemins com-

munaux, a continué d'avoir des effets marqués en 1828. Les observations qu'ont faites plusieurs de nos confrères, et les renseignemens officiels qui vous ont été fournis, concourent pour démontrer que les récompenses publiques que vous accordez excitent une utile émulation. Cette année, comme l'année dernière, vous avez regretté de n'avoir qu'une médaille à offrir par arrondissement de sous-préfecture; mais vous y avez suppléé par des mentions honorables qui seront proclamées dans cette séance, et consignées dans votre programme.

L'Académie avait proposé l'année dernière, pour sujet de l'un des prix d'agriculture, la recherche des moyens de préserver les osiers et les saules, connus dans le département sous le nom d'*Aubiers*, des insectes qui en attaquent soit le vieux bois, soit la jeune pousse. La solution de cette question est d'un grand intérêt pour notre département, parce que la culture de ces arbres, quoiqu'elle n'occupe qu'un rang secondaire dans l'ordre des cultures, ne laisse pas que d'être importante, et que fréquemment des récoltes entières sont ou dévorées par ces insectes, ou rendues de nulle valeur par l'effet de leur piqûre. Le délai du concours a dû être prorogé jusqu'en 1830, aucun ouvrage ne vous étant parvenu sur ce sujet.

Vous avez été plus heureux, Messieurs, dans le concours que vous aviez ouvert pour deux

autres prix d'agriculture : l'un avait pour objet la fertilisation des prairies par une irrigation bien entendue ; l'autre, la recherche des faluns et leur emploi comme engrais.

Depuis plusieurs années un de nos collégues, M. Jouannet, avait, dans l'intéressant journal du Musée d'Aquitaine, appelé l'attention des cultivateurs sur les faluns que la nature a, pour ainsi dire, prodigués sur la rive gauche de la Garonne, et sur les deux rives de la Leyre, et il avait indiqué quelques-uns des gisemens qui paraissaient les plus riches. En rappelant dans votre programme de 1827 ces indications et l'utilité de l'emploi du falun, comme engrais, dans les terres maigres, arides ou trop argileuses et en faisant de la recherche et de l'emploi raisonné de cette substance le sujet d'un prix, vous aviez pour objet d'inviter à la pratique d'une opération encore peu connue de nos agriculteurs, et de lui donner un utile encouragement. M. Depiot-Bachan, propriétaire à Saucats, n'avait pas attendu cette invitation. Depuis 1826, il s'est occupé de l'exploitation du gisement de falun qui se trouve sur sa propriété, et s'en est servi pour améliorer les terres de sa métairie de Gioux. Ses essais ont continué depuis cette époque ; mais vous n'avez été informés de ses travaux et de son désir de concourir au prix proposé que dans le mois de janvier dernier, à une époque où les semences étaient faites ; il n'était plus possible de

donner aux diverses opérations toute la régularité désirable pour constater d'une manière exacte les effets comparatifs du falun et des autres engrais. M. Depiot-Bachan y a perdu des droits plus certains au prix proposé, mais il n'en a pas moins démontré, par des faits constans, le parti très-avantageux que la commune de Saucats peut tirer des faluns qu'elle renferme, et donné un exemple qui mérite d'être imité.

Vous avez cru utile que quelques-uns des détails dans lesquels est entré M. le Rapporteur de la Commission, chargée par vous d'examiner les travaux de M. Depiot-Bachan, fussent publiés, je vais les présenter ici sans presque rien changer aux termes du Rapporteur.

« Le sol de la métairie de Gioux est une terre de lande depuis long-temps cultivée, d'assez bonne qualité, légère, peu profonde, sablonneuse et sèche. Sans engrais, elle rendrait à peine une première année de 6 à 7 pour un, produit brut : ce faible produit diminuerait les années suivantes, et serait bientôt suivi de l'épuisement; mais, grâces aux fumiers dont elle était annuellement couverte avant l'introduction du falunage, elle rendait, terme moyen, de 15 à 18 pour un. Le fonds n'est soumis à aucun assolement : tous les ans on demande à la terre deux récoltes, l'une en seigle, l'autre en millet, et la terre les donne. Quelques

sillons engraissés de fumier de brebis produisent du froment. »

» M. Depiot-Bachan a substitué le falun au fumier. Ce falun s'extrait sur les lieux, à quelques pas des terres mêmes qu'il doit fertiliser. Ses affleuremens se montrent au jour dans la déclivité où on le prend... La fosse d'extraction a de longueur 22 mètres, de largeur 8 mètres 771 millimètres, de profondeur 3 mètres 248 millimètres ; ainsi la masse enlevée est déjà d'environ 626 mètres cubes. Près de la moitié a été employée, l'autre, disposée par tas, le sera à son tour, après avoir séjourné un an ou deux à l'air. »

» Ce falun est éminemment calcaire : une analyse trop rapide pour être rigoureuse, mais faite avec du soin pour être approximative, a donné les résultats suivants :

Tests de coquille en gros fragmens, ou en coquilles entières	40 parties.
Débris très-atténués et très-petites coquilles	30
Sable calcaire, mêlé d'un sable silliceux très-fin, et d'un sable noir qu'on croit ferrugineux	20
Argile marneuse	10
	100 parties.

« L'effet fertilisant de ce falun sur les terres de Gioux paraît démontré. M. Depiot-Bachan

a présenté à la Commission quelques termes de comparaison moins étendus sans doute que ne les demandait l'Académie, mais suffisans pour constater et ses travaux et les succès qu'il a obtenus. »

« Comparant deux pièces semées en froment, l'une amendée depuis deux ans avec le falun, l'autre laissée en jachère un an, et ensuite engraissée avec du fumier de brebis, la Commission a reconnu que la première offrait une végétation plus belle et des touffes mieux nourries ; que les feuilles du froment de la seconde étaient tachées de jaune, et toutes les apparences l'ont portée à penser que le produit de la première l'emporterait sur celui de la seconde. »

« De deux portions de terre contiguës, ensemencées en seigle après les labours d'usage, la portion qui n'avait reçu ni engrais, ni falun, n'a présenté que des épis grêles, peu nombreux sur chaque touffe, tandis que celle qui avait été falunée offrait des épis en grand nombre et bien nourris. Comparant le produit présumé d'une égale longueur de sillon dans chaque pièce, la Commission a estimé, autant que l'œil pouvait en juger, que le produit de la portion qui n'a reçu aucun engrais, serait à celui de la portion falunée dans le rapport de un à deux, tout au plus. »

« Le registre-journal de l'Administration agricole de la propriété, que M. Depiot-Bachan a

bien voulu communiquer, a permis de comparer les produits de ces terres à deux époques qu'il importait de rapprocher, avant leur falunage et depuis. Le produit brut moyen était autrefois de 15 à 18 pour un ; il est aujourd'hui de 20 à 24. »

« Un jardin sec et aride, soumis au falunage par M. Depiot-Bachan, donne des produits bien supérieurs à ceux que l'on obtenait autrefois. Enfin, le même amendement a eu des résultats non moins heureux dans une prairie marécageuse que les joncs envahissaient. Depuis son falunage les joncs ont disparu. »

« Les frais du falunage égalent ceux du fumage la première année ; mais l'effet du premier n'est pas annuel comme celui du second. Cet autre avantage déjà reconnu, ne pourra être calculé rigoureusement qu'après une expérience de plusieurs années. »

Tels sont, Messieurs, les faits qu'a pu reconnaître votre Commission, et qui vous étaient déjà attestés en partie par M. le Maire de Saucats. Vous avez regretté de ne pouvoir décerner à M. Depiot-Bachan le prix proposé. Mais les termes de votre programme sont de rigueur, et pour avoir droit au prix, il faut en avoir rempli toutes les conditions. Cependant les travaux de M. Depiot-Bachan ne resteront pas sans une récompense académique. Il n'est pas en agriculture de travaux plus

utiles que ceux qui ont pour résultat nécessaire de diminuer, en employant un produit naturel, la consommation des fumiers dans les terres arables, et en même temps d'augmenter le revenu. Vous avez en conséquence arrêté de mentionner honorablement, dans cette séance, les opérations de M. DEPIOT-BACHAN, et de lui décerner une médaille d'encouragement, grand module.

Le concours, pour la même question, sera prorogé jusqu'en 1831.

Vous avez adjugé à M. CAZEAUX, maire de Béliet, le prix que vous destiniez à l'agriculteur qui, par une irrigation bien entendue de deux hectares au moins de terrain, aurait augmenté le produit de ses prairies, soit naturelles, soit artificielles.

Ce n'est pas seulement une amélioration qu'a opérée M. CAZEAUX, c'est une véritable création d'environ cinq hectares des plus belles prairies dans un terrain aride, jusque-là sans culture, et qu'on aurait jugé incapable de rien produire. Une judicieuse distribution des eaux d'une source peu abondante, qui avant lui abandonnées à elles-mêmes se perdaient sans fruit sur des pentes arides, ou qui, si elles arrivaient jusqu'au vallon, ne pouvaient y avoir d'autre effet que celui d'y multiplier les joncs, a suffi pour produire cet étonnant changement. Pour faire bien apprécier les travaux de M. CAZEAUX, les difficultés qu'il a eues

à surmonter, et les succès qu'il a obtenus, laissons parler M. le Rapporteur de votre Commission, qui s'est transporté sur les lieux, et a observé par lui-même. Vous regretterez comme moi, Messieurs, que les bornes de ce discours ne permettent que de vous présenter un extrait de cet intéressant rapport.

« Entre autres biens de l'héritage paternel, M. Cazeaux avait recueilli un petit domaine situé au milieu même du bourg de Béliet, sur un plateau d'environ 120 pieds au-dessus du ruisseau du Béliet, et borné de ce côté par une pente abrupte très-tourmentée. Du pied de ce coteau jusqu'au ruisseau régnait une petite plaine marécageuse, d'un produit presque nul. »

« Sur le plateau, le sol aride, sablonneux et trop voisin de l'alios, donne cependant, à force de soins et de fumiers, d'assez belles récoltes en seigle et en millet, produits annuels et immuables de nos bonnes terres de lande. Quant au coteau, ses pentes ondulées et rapides étaient, avant que M. Cazeaux les eût acquises, dans un tel état de dégradation, et paraissaient d'ailleurs tellement arides par elles-mêmes, qu'elles n'auraient pu tenter l'ambition d'un cultivateur ordinaire; enfin, la plaine inférieure produisait plus de joncs que d'herbe. »

» Tel était l'état des lieux à l'époque où M. Cazeaux conçut l'idée de réunir ce terrain à

son petit domaine. C'était en apparence s'agrandir sans rien ajouter à la valeur réelle de son patrimoine, et l'on aurait pu croire que le futur acquèreur se laissait aller seulement au vague désir de s'arrondir, désir vaniteux qui tourmente tant de propriétaires ; mais on se serait étrangement trompé : tout dans ce projet était calcul et sagesse ; l'événement l'a bien prouvé. »

» M. Cazeaux possédait près de sa maison une fontaine dont les eaux se perdaient sans utilité. Devenu propriétaire des seize ou dix-huit journaux dont se composait le revers du coteau, il résolut de les convertir en prairies et d'employer à leur fertilisation les eaux de cette fontaine. »

» Après les travaux préparatoires qu'exigeait le défrichement, il fit creuser près de la source deux grands réservoirs carrés sur la même ligne, ayant de dimension 45 pieds sur 47, et 5 pieds de profondeur moyenne. Séparés par une chaussée naturelle, large d'environ 6 pieds, ces deux réservoirs communiquent par un petit canal muni comme eux des vannes nécessaires. Du second bassin les eaux sont à volonté, et suivant les besoins, reçues dans un canal en bois, d'où elles sont transmises à différentes rigoles qui, subdivisées à l'infini, suivent tous les mouvemens du terrain et, de la crète jus-

qu'au vallon, promènent partout les tributs de la fontaine, la fraîcheur et la vie. »

« Le succès a dépassé les espérances de M. CAZEAUX : aujourd'hui tout ce fonds, dont on peut encore apprécier l'aridité en le comparant aux sables de la rive opposée, est couvert en totalité, ici de luzerne, là de sainfoin et partout d'herbes de choix dont l'abondance et la bonté peuvent rivaliser avec la production de nos meilleures prairies de palus. Cette merveille, car quel autre nom donner à de pareils résultats, quand on les trouve dans nos landes ? Cette merveille a été le fruit d'une sage distribution d'une source assez faible, puisqu'elle met quarante-huit heures à remplir l'un des bassins. »

» Dans les prairies qu'il a créées, M. CAZEAUX fait trois coupes par an, et quatre en certaines années. La première a lieu du 1.er au 30 avril ; elle donne par journal trente quintaux de foin première qualité ; ce produit se consomme par les chevaux. La seconde se fait du 25 mai au 5 juin ; ce regain, qui sert à la nourriture du gros bétail est, année moyenne, de vingt quintaux, et ne se vend que 25 centimes par quintal de moins que le premier foin. La troisième et la quatrième herbe, quand l'année la donne, s'élèvent ensemble à quinze ou vingt quintaux ; elles se récoltent, l'une vers le 15 août, l'autre du 25 au 30 septembre, et leur

valeur vénale n'est que de très-peu inférieure à celle du premier regain Il est sans doute inutile de dire que les irrigations intercalaires s'exécutent toujours régulièrement quelques heures après l'enlèvement des herbes. »

» M. Cazeaux espère et croit pouvoir élever encore de deux pieds ses irrigations. Sur un aussi long développement de terrain, c'est une conquête assez belle pour être tentée. Il projette aussi de nouveaux défrichemens du même genre sur l'autre rive du Béliet : puisse-t-il y obtenir d'aussi grands succès ! Puissent sur-tout ses administrés imiter de si beaux exemples ! Ce n'est pas seulement dans l'irrigation des prairies, dans le judicieux emploi des dons de la providence, dans le soin avec lequel M. Cazeaux sait utiliser les eaux de sa source, celle des chemins vicinaux, même celle des orages ; que cet estimable cultivateur peut servir de modèle à sa commune. Il n'est aucun genre de culture propre à la contrée, dans lequel les travaux de M. Cazeaux ne soient pour les propriétaires qui l'entourent, autant de leçons utiles dont ils devraient s'empresser de profiter. »

Ainsi, Messieurs, les travaux d'irrigation entrepris par M. Cazeaux, il y a déjà plusieurs années, sont depuis quatre ans justifiés par le succès le plus complet ; ils ont été exécutés sur une

étendue plus que double de celle que votre programme exigeait. Non-seulemeut, ils ont amélioré le fonds qui les a reçus, mais ils ont donné une haute valeur à des sables naturellement stériles. Cette belle opération a été suivie avec une constance admirable, qu'on serait tenté d'appeler courageuse, quand on sait combien toute innovation trouve de détracteurs dans nos campagnes, et l'exemple donné par M. Cazeaux est un des plus utiles que vous puissiez indiquer aux agriculteurs de ce département.

Par ces motifs vous n'avez pas balancé à adopter, dans leur entier, les conclusions de votre Commission, et en adjugeant le prix à M. Cazeaux, vous lui avez conféré le titre de membre correspondant.

Vous avez reconnu aussi, Messieurs, que le sieur Arnaud Commères, propriétaire à Cestas, a des droits aux récompenses que vous décernez aux cultivateurs qui propagent de saines pratiques d'agriculture. Déjà, en 1813, il a obtenu de vous une marque d'approbation à raison de l'inoculation du claveau qu'il avait opérée avec succès sur son troupeau, d'après les conseils et les indications de notre honorable collègue M. Raimond Vignes. Depuis cette époque, toutes les fois que cette terrible maladie s'est manifestée dans la contrée qu'il habite, il n'a cessé de conseiller cette utile opération, et de la pratiquer gratuitement.

Mais c'est sur-tout cette année que les communes de Cestas et de Saucats ont eu à se féliciter des soins que le sieur Commères a donné au nombreux troupeaux qui s'y trouvent. Les certificats de MM. les Maires de ces deux communes constatent que le claveau y exerçait ses ravages sur les bêtes à laine avec une telle violence, qu'il était à présumer que les troupeaux les plus considérables seraient réduits à un petit nombre de têtes. Le sieur Commères appelé a inoculé plusieurs milliers d'individus; la mortalité s'est arrêtée, ou du moins s'est bornée aux bêtes chez lesquelles la maladie déjà développée avait atteint ses plus dangereux périodes; mais, en général, et ce n'est pas la faute du sieur Commères, l'opération a eu lieu trop tard. Il paraît démontré que si elle avait été faite du moment où le claveau s'est manifesté, des pertes considérables auraient été évitées : triste et nouvel exemple de la difficulté avec laquelle les meilleures méthodes sont adoptées; il ne sera pas perdu pour les propriétaires de Cestas et de Saucats; puisse-t-il ne pas l'être aussi pour ceux des autres communes de nos landes! Quoi qu'il en soit, dans cette circonstance le zèle du sieur Commères ne s'est pas démenti; quittant ses occupations les plus pressantes, il s'est transporté partout où ses soins et son expérience pouvaient être utiles; il a même formé des élèves, et le tout gratuitement. Les succès qu'il a obtenus, et la conscience des

services qu'il a rendus sont sans doute pour lui la plus précieuse récompense ; mais la médaille que lui accorde aujourd'hui l'Académie lui prouvera qu'elle apprécie son louable désintéressement et la constance de ses efforts pour répandre l'usage d'une salutaire pratique.

De quatre ouvrages qui ont disputé le prix de poésie, celui qui vous est parvenu le premier a dû être écarté du concours parce qu'il portait en tête le nom de l'auteur, et aucun des trois autres n'a paru à l'Académie digne du prix. Nous le disons avec regret, le concours de cette année n'a présenté que des pièces d'un mérite bien inférieur à celles que vous aviez reçues au concours de 1828.

Il faut qu'un auteur ait une bien haute idée de son talent poétique pour tenter de refaire quelques-unes des fables de Lafontaine. Si une pareille audace n'est pas blâmable en elle-même, elle devrait du moins être justifiée par le succès ; mais comment la pardonner, lorsque dans un recueil de dix fables, tel que celui qui vous a été envoyé, il n'en est aucune où l'on ne trouve des fautes contre la langue et contre la prosodie, des expressions impropres ou des locutions vicieuses. Celles, au nombre de trois, dont l'auteur a pris le titre et le sujet dans Lafontaine, et qu'il a traitées à sa manière, dans l'objet d'en changer la morale, ainsi que celles dont le sujet lui ap-

partient en propre, sont également dépourvues d'invention; elles ne s'élèvent même pas jusqu'à la médiocrité.

La pièce inscrite sous le numéro 2, et intitulée *une Tombe du Cimetière de la Chartreuse*, comparée à la précédente lui est de beaucoup supérieure. L'auteur paraît doué d'une oreille exercée, et il a saisi le ton du genre; mais l'harmonie de ses vers ne peut racheter aux yeux de l'Académie la répétition des mêmes idées, des tournures prosaïques et le mauvais choix du sujet.

Enfin, la pièce numéro 3 est une épître à l'anonyme qui a proposé la question sur les moyens de prévenir la misère. Les intentions de l'auteur et ses sentimens sont dignes d'éloges; pourquoi ne peut-on en dire autant de sa poésie? Mais son style est en général peu soigné; plusieurs de ses vers sont durs et rocailleux, quelques-uns auraient besoin de commentaire, et souvent il réchauffe de vieilles idées et il rime de vieille prose.

On ne saurait trop le répéter aux concurrens: en proposant des prix de poésie, l'Académie n'a pas pour objet d'encourager à faire des vers, notre littérature en offre assez, peut-être même trop en tout genre; mais l'Académie voudrait récompenser le véritable talent poétique, ou du moins les efforts des jeunes littérateurs qui en montrent le germe.

Le concours au prix proposé par un anonyme,

pour la recherche et l'indication des lois, des institutions, et en général des moyens les plus propres à prévenir la misère, et à diminuer pour les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance publique, vous a procuré, Messieurs, deux mémoires.

Celui qui est inscrit sous le N.° 1.er, porte pour épigraphe : *La société ne sera jamais parfaite, tant qu'il y aura de la misère sans paresse.* C'est l'ouvrage d'un homme bienveillant, mais qui a peu approfondi la question mise au concours. Après avoir assigné pour causes générales de la misère, la paresse, le défaut d'éducation, le manque de travail, les infirmités et la vieillesse, il propose de réformer les mœurs par une instruction plus répandue, et de procurer du travail à tous ceux qui en manqueraient, au moyen de l'établissement d'ateliers publics pour l'entretien desquels serait spécialement affectée une nature de contribution, et dont les produits serviraient à former deux masses de secours, l'une pour les vieillards et les infirmes, l'autre pour les enfans des pauvres qui en auraient plus de deux par famille. Il propose aussi de former une colonie d'indigens par sous-préfecture, sous la direction des Maires et des Officiers municipaux.

L'auteur ignore sans doute que de pareilles colonies existent en Hollande, puisqu'il n'entre dans aucun détail sur les avantages et sur les inconvé-

niens, qui d'après l'expérience résultent d'établissemens de ce genre. Il n'a pas aussi considéré que le principal moyen qu'il propose ramène à cette taxe des pauvres dont les effets désastreux pèsent d'une manière si vexante et si peu efficace sur l'Angleterre où les lois l'ont établie.

Le mémoire n.° 2, qui porte pour épigraphe un passage extrait du *Visiteur du Pauvre*, est une longue dissertation destinée à prouver particulièrement les avantages de l'instruction populaire. L'auteur s'est livré à des recherches laborieuses et à d'utiles rapprochemens; il a suivi un plan très-méthodique, et sous ce rapport, son travail est supérieur à celui de son concurrent.

Des trois parties qu'il renferme, la première traite des causes générales de la misère; l'inégale répartition des richesses, l'ignorance, l'immoralité et le despotisme.

Dans la seconde partie, l'auteur établit, comme sources de richesses, l'instruction, la moralité, l'industrie, et l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Enfin, dans la troisième partie, il traite de la répartition du travail, des divers genres d'industrie et des machines.

Cet écrit est rempli d'idées généreuses et saines; de réflexions judicieuses, d'observations bien faites; mais peut-être l'auteur s'est-il livré avec trop de complaisance à l'abondance de ses idées; peut-

être aussi le temps lui a-t-il manqué pour resserer son écrit dans de justes bornes. C'est sans doute à la précipitation avec laquelle il a rédigé son ouvrage qu'il faut attribuer quelques taches, telles que des longueurs, des répétitions, des tournures vicieuses, des assertions contradictoires ou susceptibles de controverse.

L'auteur ferait sagement de revoir son mémoire et de porter un œil sévère sur les parties qui sont susceptibles de retranchemens ou de corrections; mais cet écrit, fut-il achevé, ne répondrait pas encore au vœu de l'Académie; car, à l'exception d'une loi pénale contre la paresse, que l'auteur a proposée, ainsi que celui du numéro 1.er, il n'indique point d'une manière précise quelles seraient les lois, les institutions, ou en général quels seraient les moyens de prévenir la misère.

D'après ces considérations, Messieurs, en reconnaissant que le mémoire numéro 2 est digne d'une mention honorable, et en arrêtant qu'elle serait proclamée dans cette séance et consignée dans votre programme, vous avez prorogé le concours au prix sur la même question jusqu'en 1831. En accordant cette prorogation vous vous êtes conformé au désir que vous a fait manifester le généreux anonyme auquel est due la fondation du prix.

Parvenu à ce point de mon rapport, il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous rappeler les ac-

quisitions et les pertes que l'Académie a faites depuis sa dernière séance publique.

Deux Sociétés scientifiques; la Société Royale Asiatique de Londres et la Société Médico-Botanique de la même ville, doivent être ajoutées à la liste de celles avec qui vous vous félicitez d'être en correspondance.

D'un autre côté vous avez augmenté la liste de vos membres résidens, du nom de M. Léon Marchand, docteur en médecine.

MM. Charles-Chrétien Rafn, de Copenhague; Adrien Balby, à Paris; de Lagatinerie, à Cherbourg; et Cazeaux, à Béliet, ont été admis au nombre de vos membres correspondans.

Ces choix assurent à l'Académie de laborieux collaborateurs dans les diverses branches de sciences qui sont l'objet de ses travaux. Mais combien n'a-t-elle pas de pertes à déplorer!

Des motifs de santé vous privaient depuis longtemps de la présence à vos séances de M. Roger, l'un de nos confrères résidans. D'après ses désirs il a dû passer dans la classe des membres honoraires.

Plusieurs autres membres sont entièrement perdus pour l'Académie. La mort a enlevé successivement, depuis votre dernière séance, M. Bosc-d'Antic, correspondant; M. Desfourniel, membre résidant; et MM. Desèze, doyen de la Cour royale; Fitte, ancien professeur; Lescan, examinateur

des élèves de la marine ; et Oliveau, médecin vétérinaire. Ces quatre derniers membres honoraires.

Vous rappellerai-je, Messieurs, les titres de chacun d'eux à l'honneur de faire partie de l'Académie, les ouvrages dont ils ont enrichi ses recueils, les services qu'ils lui ont rendus, et les droits que par leur caractère et la manière dont ils ont rempli les fonctions que leur assignait leur position sociale, ils ont acquis à l'estime publique ? Ce devoir me serait précieux à remplir, mais déjà ces derniers honneurs leur ont été rendus dans nos séances générales par ceux de nos collégues à qui une même direction donnée à leurs études, ou des liaisons intimes permettaient de bien apprécier le mérite particulier à chacun d'eux. Les notices ou les éloges qu'ils ont composés seront lus dans cette séance ou du moins insérés dans votre publication annuelle, et je ne puis que reproduire ici beaucoup moins bien l'expression de vos justes regrets.

SUITE DU RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE,

PARTIE AGRICULTURE;

PAR M. LATERRADE, SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'AGRICULTURE.

MESSIEURS,

Ce n'est pas au moment où s'agite une des questions les plus importantes, une question, comme on l'a si bien dit, de vie ou de mort pour les pays de vignobles, que les propriétaires ruraux et les agriculteurs du département de la Gironde peuvent se livrer avec courage à ces expériences, à ces observations qui ont pour but d'améliorer les productions indigènes, où d'introduire la culture de quelques espèces utiles, encore exotiques pour notre sol.

Dans cet état de choses, l'Académie ne pouvait s'occuper que d'objets secondaires pour l'agriculture du département.

La correspondance nous a offert les recueils publiés par les Sociétés d'agriculture de l'Aube, du Tarn-et-Garonne, d'Indre-et-Loire, de Seine-et-Oise, de la Charente, de la Seine-Inférieure, de la Société Linnéenne de Bordeaux, et les Annales de l'Agriculture française, ouvrages sur lesquels des rapports ont été présentés par MM. Blanc-Dutrouilh, Guyet de Laprade Charles Des Moulins, et le Secrétaire de la Commission.

De ces rapports qui ont donné lieu à des conférences lumineuses, dans lesquelles on a souvent entendu MM. Lacour, Jouannet, Charles Des Moulins, etc., ont été déduites des observations appropriées à notre localité ; souvent aussi ces mêmes rapports nous ont présenté des faits dont l'Académie s'est empressée de répandre la connaissance, et parmi lesquels nous citerons les plus remarquables :

1.° Il a été démontré par une suite d'expériences, que les pommes de terre, *solanum tuberosum*, se conservent très-saines et sans aucune apparence de germination, pendant plusieurs années, lorsqu'elles ont été enfouies à une profondeur de 3 pieds et demi au-dessous du sol (1).

(1) Annales de l'agriculture d'Indre-et-Loire, février 1828.

2.° D'heureux résultats ont été obtenus par les travaux persévérans des agriculteurs écossais, sur un sol ingrat et sous une température qui n'offre qu'un été de très-courte durée, sans printemps (1).

3.° Pour détruire le puceron laniger, il suffit de passer sur la branche qui en est couverte un pinceau avec de l'huile. On ajoute qu'en Amérique on perce l'arbre jusqu'au cœur, en faisant un trou de la grosseur du petit doigt, qu'on le ferme après l'avoir rempli de soufre, et que l'insecte destructeur disparaît quarante-huit heures après (2). Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que ce puceron, dont notre honorable collégue, M. Lesson, correspondant, a fait connaître, le premier, l'existence à Rochefort, n'a pas encore été observé dans ce département.

4.° Le mûrier des philippines réussit parfaitement en haies, multiplié par boutures, et sa feuille est d'un bon usage pour la nourriture du ver à soie (3).

5.° Un boisement remarquable en pins d'écosse, *pinus rubra*, a été fait par M. Dubois, dans les plaines de la Champagne (4).

Parmi les notes que nous devons à nos corres-

---

(1) Annales de l'agriculture française, octobre 1828.

(2) *Ibidem*, décembre 1828.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*, novembre 1828.

pondans, nous citerons celle de M. Labadie, propriétaire à Beaurech (Gironde), sur le moyen de préserver les orangers des fourmis. Ce moyen est très-simple ; il consiste à répandre sur les caisses, une couche d'environ un pouce d'épaisseur de crottin de lapin domestique. Votre correspondant a renouvelé tous les ans cette couche d'engrais sur ses orangers, dans le double but de les rendre plus vivans et de les débarrasser de la mucosité très-épaisse dont les fourmis infestent l'épiderme, et depuis trois ans aucune fourmi n'a attaqué ses orangers.

L'année dernière, M. Guyet de Laprade, ancien conservateur des forêts, présenta à l'Académie, un mémoire sur le chêne-liége, *quercus suber*, arbre précieux qu'il a démontré très-propre à l'ensemencement de nos dunes. Notre honorable collégue ne s'est pas borné à indiquer une chose utile, il s'est procuré un hectolitre de semences qui ont été mises par l'Académie à la disposition de M. le Préfet, pour être employées sur la deuxième et troisième partie de nos dunes. Nous n'avons pas besoin de dire que le premier magistrat de ce département, qui s'intéresse si puissamment au perfectionnement de notre système agricole, a reçu cet envoi avec reconnaissance.

Dans l'une des séances que l'Académie consacre spécialement à l'agriculture, notre honorable col-

lègue, M. Guilhe, a communiqué un précis de de l'histoire de l'agriculture et des jardins en France. Il a joint à cette pièce, si intéressante par les faits qu'elle renferme et les nobles souvenirs qu'elle rappelle, une imitation du poème de Vida, sur les vers à soie, insecte précieux dont la réussite ne peut être un problème pour le département, comme l'a prouvé par ses expériences l'Académie elle-même, il y a plus d'un demi-siècle.

La Societé royale et centrale d'agriculture a adressé à M. le Président de l'Académie, deux lettres, l'une est relative à la culture de la pomme de terre par ses semis, elle est suivie d'une instruction sur cet objet; l'autre consiste en plusieurs questions relatives à la culture, au rouissage et teillage du chanvre, *cannabis sativa.* Elles ont été renvoyées à votre Comité d'agriculture, la première lui est parvenue trop tard pour qu'il pût y répondre immédiatement, mais il a attendu la saison opportune pour s'en occuper, et l'Académie adoptant les conclusions des conférences qui ont eu lieu à ce sujet, elle invite les cultivateurs à recueillir des graines de cette précieuse solanée, afin de pouvoir les envoyer dans les départemens où cette culture n'est pas encore assez répandue; et afin que les cultivatcurs eux-mêmes qui soignent ce tubercule soient à même de se procurer de nouvelles variétés dont on pourrait

espérer peut-être de meilleurs produits que ceux que nous avons déjà, bien que le succès ne soit pas douteux dans notre département, et que nous possédions des variétés ou, pour parler plus rigoureusement le langage des botanistes, des variations dignes d'être enviées de plusieurs autres localités.

Pour la solution des questions relatives à la culture du chanvre et à sa préparation, le comité a profité des observations déjà faites par plusieurs de ses membres. Il les a recueillis, et M. Jouannet a été chargé d'en présenter le résultat à l'Académie, résultat que M. le Secrétaire-général s'est empressé d'adresser à la Société royale et centrale d'agriculture.

Ce n'est pas seulement dans le département de la Gironde, mais généralement en France, que la culture des plantes textiles a besoin d'être répandue beaucoup plus qu'elle ne l'est encore. D'ailleurs, le rapport de notre laborieux et savant collégue, M. Jouannet, est plein de faits. Ces deux considérations nous portent, Messieurs, à vous reproduire ici l'analyse de ce travail.

Le chanvre est cultivé dans tout le département, mais en petite quantité, suivant les besoins de la famille qui y consacre un enclos d'un à quatre ares, et son produit se convertit sur les lieux mêmes en toiles grossieres. Une partie entre cependant dans la confection des étoffes dont s'habillent

les cultivateurs. Dans les vallées de la Garonne et de la Dordogne, on donne une extension un peu plus grande à cette culture, et c'est avec ce chanvre récolté que se fabriquent les filets, des pêcheurs de la Teste. On choisit pour cette culture la meilleure partie du fond, et partout où elle est bien faite il n'y a de culture intermédiaire entre deux récoltes de chanvre, que celle de la féve ou de la gesse que l'on enfouit en vert. Les semailles se font à cette belle époque du printemps, ou selon l'heureuse expression de Virgile, *nubila pendent*, c'est-à-dire de la mi-avril à la mi-mai. On sème à la main, très-dru, trois-quarts d'hectolitre sur un demi-hectare, et l'on cultive en planches.

Le rouissage se fait en vert et par immersion; il est plus prompt dans les eaux courantes, et donne alors une filasse plus blanche; mais c'est le seul avantage qu'ait ce chanvre sur celui qui a été préparé dans des eaux dormantes pendant le rouissage, il faut que le chanvre soit constamment submergé, ce que l'on obtient à l'aide de moyens très-simples.

Après le rouissage on lave soigneusement le chanvre et on le fait sécher debout.

On emploie au dégagement de la filasse deux machines; l'une consiste en une langue de chêne adaptée à un arbre creusé de part en part, l'autre est la broie ordinaire; la première sert à dé-

gager grossièrement la filasse de la chenevotte; la seconde complète ce dégagement. Il est entendu qu'on ne soumet le chanvre à cette opération qu'après l'avoir exposé à l'ardeur du soleil.

Ainsi, s'éclairer par le moyen de la correspondance sur les améliorations bien constatées, et les répandre; donner une plus grande extension aux cultures utiles déjà introduites dans le département, et encourager par des récompenses honorables, ainsi que va le prouver notre programme, ceux qui se sont livrés à des expériences dont le succès a couronné le résultat, tel est le triple objet de l'Académie dans ses travaux agricoles.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 1829,

---

§. I.er

L'Académie avait proposé en 1826 et 1827 un prix pour la rédaction d'un Manuel d'Agriculture approprié au département de la Gironde. N'ayant reçu aucun ouvrage sur ce sujet, elle le proposa de nouveau en 1827, en doublant le prix et prorogeant le concours jusques en 1829.

Un seul ouvrage, portant pour épigraphe : *Je n'enseigne point, je raconte*, a été présenté à ce second concours. L'Académie regrette que l'au-

teur n'ait pas bien compris quel était l'objet du prix proposé, et qu'au lieu de rédiger un Manuel, c'est-à-dire, un petit recueil de préceptes puissés dans la judicieuse pratique d'une bonne agriculture, il se soit livré à un travail scientifique et étendu sur les principales cultures du département. Son ouvrage est d'ailleurs digne d'éloges dans plusieurs de ses parties, et principalement dans celles où il est question de la culture des terres arables et des soins qu'exige la vigne; mais il s'y est glissé quelques erreurs, et on y remarque plusieurs omissions importantes. S'il était revu et dégagé de ses trop nombreuses citations, qui prouvent l'érudition de l'auteur sans ajouter au mérite de sa composition, il pourrait devenir très-utile et prendre un rang distingué parmi nos bons ouvrages d'agriculture; cependant même alors il ne répondrait pas au vœu de l'Académie clairement exprimé dans ses programmes.

Par ces motifs, l'Académie ne peut accorder le prix à ce travail, mais elle lui décerne une mention honorable. Elle remet la question au concours pour l'année 1831, et la reproduit en ces termes :

« L'utile population des campagnes ne peut » rester étrangère aux bienfaits de l'instruction » qui se répand aujourd'hui dans toutes les clas» ses de la société; mais pour que cette instruc» tion devienne profitable aux agriculteurs, il

» faut qu'elle soit en rapport direct avec les occupations des hommes à qui on la destine. Or, jusqu'ici, l'habitant de nos campagnes, sortant de l'école où il a reçu les premiers et les plus indispensables élémens de l'éducation, n'a pour guide de ses travaux, que la routine ou des ouvrages au-dessus de sa fortune par leur prix, et de ses moyens intellectuels par les connaissances qu'ils supposent. L'Académie désirerait remédier à cet état de choses et les faire cesser.

» En conséquence, elle propose pour sujet de prix, la rédaction d'un Manuel d'agriculture approprié au département de la Gironde.

» Pour que ce Manuel remplisse son objet, il doit traiter d'une manière claire et précise des différentes cultures auxquelles on s'adonne dans le département. L'Académie désirerait aussi que quelques préceptes de morale contribuassent à augmenter l'intérêt et le mérite de ce petit recueil. »

Le prix, de la valeur de 600 fr., sera décerné dans la séance publique de 1831.

§. II.

Un prix de 300 fr. avait été proposé par l'Académie, pour la recherche des meilleurs *faluns*, et l'indication par des essais comparatifs de leurs propriétés fertilisantes.

M. Depiot-Bachan est le seul agriculteur du département qui ait aspiré à ce prix. Il a fait connaître ses utiles travaux, l'exploitation entreprise par lui d'un immense dépôt de falun, l'emploi qu'il fait de cet amendement depuis quatre ans dans sa métairie de Gioux commune de Saucats, et les succès qu'il a obtenus. Ces succès sont attestés par les certificats du maire de la commune, et par le rapport de la Commission que l'Académie a envoyée sur les lieux. Il résulte des faits, que les faluns de Saucats, employés après deux ou trois ans de séjour à l'air, conviennent si bien au sol aride et sablonneux de cette contrée, qu'ils ont remplacé avec avantage le fumier dans les terres à grain, dans les prairies et dans les jardins. A la vérité, M. Depiot-Bachan n'a opéré que sur les faluns de son domaine, et le programme de 1827 exigeait plus des concurrens ; cependant l'Académie n'hésiterait pas à décerner le prix à cet estimable agriculteur, si ses expériences comparatives avaient été établies d'une manière plus rigoureuse, et pour l'étendue superficielle des terrains, et pour les quantités relatives, tant des semences employées que des grains récoltés sur chacun de ces terrains ; enfin, pour le prix et la quantité des fumiers et des faluns comparativement employés. L'Académie voulant concilier le désir qu'elle a d'obtenir des calculs positifs, avec le

devoir que lui impose un mémorable service rendu à l'agriculture locale, arrête qu'il sera décerné une Médaille grand module à M. Depiot-Bachan; que le même sujet de prix sera remis au concours pour l'année 1831, et que M. Depiot-Bachan ne sera pas écarté de ce second concours. La question à résoudre est réduite aux termes suivans :

« Rechercher par des fouilles, dans l'étendue
» du département de la Gironde, les gisemens
» de *falun ;* constater par des expériences exac-
» tes, leurs propriétés fertilisantes, comparati-
» vement à celles des différentes espèces de fu-
» mier, et indiquer les proportions dans les-
» quelles il convient de les employer pour amé-
» liorer, soit les terres à blé, soit les prairies
» naturelles et artificielles. »

§. III.

L'Académie décerne à M. Cazeaux, propriétaire et maire de la commune de Béliet, le prix de 200 fr., qu'elle avait proposé comme encouragement à la pratique des irrigations.

§. IV.

Aucun concurrent ne s'étant présenté pour disputer le prix proposé pour l'encouragement de la culture du Mûrier et l'éducation des Vers à soie, l'Académie, convaincue de l'utilité dont cette

branche d'industrie serait pour le département de la Gironde, et de l'importance qu'elle pourrait acquérir, propose le concours en divisant le prix.

Elle décernera, dans sa séance publique de 1830, un prix de 400 fr. à celui des concurrens qui aura le mieux rempli l'une des conditions suivantes :

Avoir obtenu, de Vers nourris et éclos dans le département, une quantité de Cocons de bonne qualité, qui ne soit pas moindre de dix quintaux métriques ;

Avoir fait, dans l'intervalle de 1825 à 1830, une plantation de Mûriers, étendue, bien soignée, et en bon état de croissance.

Un second prix de 200 fr. sera adjugé, dans la même séance publique, à l'auteur de l'ouvrage qui aura le mieux signalé les causes qui ont empêché le succès de la culture en grand des Vers à soie, introduite dans le département vers le milieu du dernier siècle, et indiqué les moyens d'éviter qu'elles se reproduisent.

§. V.

L'Académie n'ayant reçu aucun ouvrage sur cette question : *Faire connaître les insectes qui attaquent soit le vieux bois, soit les jeunes pousses des Osiers et des Aubiers, et indiquer les moyens d'en préserver les arbres*, la remet de nouveau au concours.

Le prix, de la valeur de 200 fr., sera décerné dans sa séance publique de 1830.

§. VI.

L'Académie décerne la Médaille qu'elle accorde annuellement aux fonctionnaires publics qui ont contribué le plus efficacement à l'amélioration des chemins communaux.

A M. PELLET, inspecteur voyer et adjoint de la commune de Sallebœuf, arrondissement de Bordeaux.

A M. BAILLON (PIERRE), maire de St.-Quentin, canton de Ste.-Foi, arrondissement de Libourne.

A M. LACROIX (JEAN), inspecteur voyer, membre du conseil municipal de la commune de Targon, arrondissement de la Réole.

A M. LAMONDE, maire de Langon, arrondissement de Bazas.

A M. BINAUD (J. MARIE), maire de Berson, arrondissement de Blaye.

A M. FIGEROU, maire de St.-Yzents, arrondissement de Lesparre.

Déjà, dans son programme de 1828, l'Académie a exprimé le regret de n'avoir qu'une couronne et qu'une médaille à offrir par arrondissement. Ses regrets se sont renouvelés cette année, en acquérant la conviction que, dans chacun des

arrondissemens, il est peu de communes où MM. les Maires et Adjoints et MM. les Inspecteurs-voyers n'aient concouru, avec un zèle digne d'éloges, à une meilleure confection des chemins, et que presque partout leurs soins ont été couronnés de succès. L'Académie se fait un devoir de mentionner honorablement, comme s'étant plus particulièrement distingués sous ce rapport:

MM. Mallet (Pierre), adjoint de Martillac; Chambort (Augustin), maire de Gauriac; Gelibert (Joseph), maire de Bourg, dans l'arrondissement de Blaye.

MM. Dariste, maire de Blanquefort, Dejeanneau, adjoint de Bassens-Carbonblanc; Legris-de-Tustal, maire de Sadirac; Dubois-Labernade, maire de Capian; Bonnet, maire de Castelnau; Ducau, maire de Podensac, dans l'arrondissement de Bordeaux.

MM. Desbats, maire de Noaillan; Dufour, maire de Grignols, dans l'arrondissement de Bazas

MM. Hericé, maire de Castillon; Chalon (Jean), maire de Ste.-Terre; Delezé (D.), maire de St.-Martin-de-Laye, arrondissement de Libourne.

MM. Mothes, maire de St.-Trélody; Skinner, maire de Verteuil; Plaignard, médecin, à Verteuil; Dufourg, maire de Carcans; Beneyt, maire de Hourtin; Fatin, maire de Gaillan, dans l'arrondissement de Lesparre.

L'Académie décernera, dans sa séance publi-

que de 1830, de semblables récompenses pour le même objet.

§. VII.

L'Académie rappelle qu'elle décernera également, en 1830, un autre prix d'agriculture de la valeur de 300 fr., au pépiniériste ou à l'agriculteur qui lui aura présenté, au mois d'avril 1830, un semis de 4,000 pieds, au moins, de chêne-liége, propre à être transplanté au printemps de 1831.

§. VIII.

Deux Mémoires ont concouru pour le prix proposé par un anonyme sur cette question : *Quelles seraient les lois, les institutions, et en général quels seraient les moyens les plus propres à prévenir la misère, et à diminuer pour les pauvres la nécessité de recourir à l'assistance publique ?*

L'un de ces Mémoires, inscrit sous le N.° 1, a pour épigraphe cette sentence : *La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans paresse.* Le Mémoire N.° 2, porte pour épigraphe un passage extrait du *Visiteur du Pauvre.*

L'Académie se plaît à donner des éloges au sentiment qui a dicté ces deux ouvrages ; elle reconnaît qu'en particulier l'auteur du N.° 2 s'est livré à des recherches laborieuses et à d'utiles rapprochemens ; que, sous ce rapport, son travail est

plus complet que celui de son concurrent, auquel il est d'ailleurs supérieur, en ce que son plan embrasse un plus grand nombre d'objets et qu'il est néanmoins plus méthodique.

Aucun de ces deux Mémoires ne répond cependant au vœu de l'Académie. En effet, si on trouve dans l'un et l'autre l'indication assez précise des causes de la misère, leurs auteurs n'ont parlé que d'une manière générale des moyens de la prévenir, et paraissent avoir perdu de vue l'objet spécial du prix proposé.

Par ces motifs, l'Académie ne peut cette année adjuger le prix; mais elle accorde une mention honorable au Mémoire N.° 2; et d'après les intentions manifestées par le généreux anonyme qui a proposé la question, elle la met de nouveau au concours pour l'année 1831.

Quelques réflexions sur l'indigence relative et absolue ont été adressées à l'Académie; elles servent de préface à une épître en vers au fondateur du prix; et d'après l'intention exprimée par l'auteur, elles n'étaient pas destinées à concourir. Ces réflexions, qui ont presque uniquement pour objet les termes dans lesquels a été posée la question mise au concours, les modifications dont elle serait susceptible, et les difficultés qu'elle présente pour être complétement traitée, ont paru à l'Académie pleine de justesse; elles prouvent que la question a été mûrement examinée par

l'auteur; l'Académie ne changera cependant rien à son énoncé, parce qu'elle s'est astreinte à reproduire textuellement les expressions employées par l'anonyme qui l'a proposée, et que d'ailleurs ces expressions n'excluent pas les distinctions judicieuses entre la misère et l'indigence qu'a faites l'auteur des réflexions, et n'empêchent pas que le sujet ne puisse être traité d'après les idées qu'il émet.

§. IX.

Une pièce de vers, intitulée : *Réponse des Grecs de la Peninsule de Cassandra, aux députés qui venaient pour traiter avec eux de la paix*; par A. Louis-Adrien Breton, capitaine au 29.me régiment d'infanterie de ligne, n'a pu être admise au concours pour le prix de poésie, parce que l'auteur a mis son nom en tête de son ouvrage.

Trois autres pièces de vers ont concouru pour ce prix.

Celle qui porte le N.° 1, est un recueil de fables, avec cette épigraphe : *Le conte fait passer le précepte avec lui.*

Le N.° 2 est une élégie, intitulée : *Une tombe au cimetière de la Chartreuse.*

Enfin, sous le N.° 3, la pièce annexée aux réflexions analytiques sur l'indigence relative et absolue, est une épître en vers adressée à l'anonyme qui a proposé la question sur le moyen de prévenir la misère.

L'Académie a vu avec regret qu'aucun de ces ouvrages ne fût digne du prix ; en conséquence, elle proroge le concours, et annonce qu'une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera accordée, dans sa séance publique de 1830, à l'auteur de la meilleure pièce de vers qui lui aura été adressée. Le genre et le sujet seront au choix des auteurs.

Les pièces envoyées ne devront pas contenir plus de deux cents vers, ni moins de cent cinquante.

§. X.

L'Académie n'ayant reçu aucun ouvrage sur cette question, proposée dans son programme de 1825 : *Quelle fut sur les destinées de la France l'influence du divorce de Louis VII ?* la propose de nouveau pour sujet d'un prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décernée dans sa séance publique de 1830.

§. XI.

L'Académie rappelle qu'elle a déjà proposé, dans ses précédens programmes, pour sujets de prix qui seront décernés dans sa séance publique de 1830, les questions suivantes :

1.° Déterminer, par des expériences comparatives, la qualité des houilles d'Angleterre et de France, notamment de celles du bassin de la Dor-

dogne et de la Garonne, et indiquer dans quel cas la bûche de pin maritime, soit par sa qualité, soit par sa valeur actuelle, doit être préférée à la houille pour le chauffage des machines à vapeur, pour la fonte des métaux, pour l'évaporation des liquides, etc.

2.° Déterminer par des essais, présentant des résultats décisifs, quel est le mélange des fontes françaises, et notamment de celles du Périgord et des Landes, qui produirait une fonte de seconde fusion propre à être limée, forée et alésée.

Le prix à décerner au meilleur ouvrage sur chacune de ces deux questions, sera de la valeur de 300 fr.

3.° Avoir fait dans le département de la Gironde de nombreuses applications des procédés fournis par la science expérimentale, et ayant pour but d'obtenir un plus grand degré de salubrité dans les édifices publics et les habitations particulières. Tels seraient : une construction mieux entendue des cheminées et de leurs tuyaux ascendans ; l'application des moyens de ventilation, soit pour tempérer l'extrême chaleur et renouveler l'air dans les lieux de réunion, soit enfin pour l'assainissement des fosses d'aisance.

Le prix est de la valeur de 200 fr.

4.° Exposer le mode d'administration suivi dans les principales villes de l'Europe, pour prévenir et éteindre les incendies : indiquer les précautions

apportées dans la construction des maisons et des cheminées, les mesures de police observées, le mode d'organisation des compagnies de pompiers, le mécanisme des pompes, des échelles et autres moyens mis en œuvre; discuter avec soin les avantages et les inconvéniens du système suivi dans chaque ville.

Placer en parallèle les tableaux des compagnies qui se chargent de l'assurance des édifices; comparer entre eux les statuts de ces sociétés, les chances favorables ou nuisibles qu'ils présentent aux intéressés.

Enfin, examiner l'influence que chaque système d'administration ou chaque mode d'assurance peut avoir sur la sûreté publique, sur le caractère et les mœurs de la population.

Le prix sur cette question sera de la valeur de 600 fr.

§. XII.

Deux autres prix, de la valeur de 300 fr., ont été proposés dans le programme de 1828.

Le premier sur cette question : « Quels sont » les avantages et les inconvéniens respectifs des » enduits, feutres et métaux, particulièrement » du cuivre et du zinc employés au doublage » des navire? Quel est le degré d'utilité des armatures d'après le mode proposé par le chi» miste Davy, et dans quel cas convient-il d'y » avoir recours? » sera adjugé dans la séance publique de l'année 1831.

Le deuxième sera décerné dans la séance publique de 1832, à celui des propriétaires ou des entrepreneurs de travaux qui aura fait l'usage le plus fréquent, dans le département, de la sonde dite *Artésienne*, pour découvrir des eaux ascendantes, et qui aura transmis à l'Académie les faits principaux résultant de ses opérations.

§. XIII.

L'Académie décerne :

A M. Brard, minéralogiste, la médaille qu'elle est dans l'usage d'accorder annuellement à celui de ses correspondans qui s'est le plus distingué par le nombre et l'utilité de ses communications.

A M. Molinier, horloger à Bordeaux, auteur d'une machine propre à égréner le blé et les autres céréales, la médaille qu'elle accorde aux inventions mécaniques remarquables par leur utilité.

A MM. Duverger et Desbarrad, entrepreneurs de bâtisses, à chacun une médaille, comme témoignage de la satisfaction de l'Académie, pour leur attention à lui donner connaissance de la découverte qu'ils ont faite de monumens anciens, et pour les soins qu'ils ont apporté à la conservation de ces monumens.

A M. Arnaud Commères, agriculteur de la commune de Cestas, pareillement une médaille, comme récompense de sa persévérance dans la

pratique de l'inoculation du claveau sur les bêtes à laine.

§. XIV.

Une notice sur les tombes découvertes dans les fouilles d'une maison en construction, rue Renière, par M. Belouguet (Eugène), préposé en chef au péage du Pont de Bordeaux ; et les trois ouvrages sur la grammaire, par M. Clouzet aîné, professeur à Bordeaux, ont été jugés dignes, par l'Académie, d'être mentionnés honorablement dans sa séance publique.

Elle accorde la même distinction à un Recueil d'observations barométriques et thermométriques, faites par M. Delaporte, capitaine au long cours, pendant ses deux derniers voyages dans l'Inde.

L'Académie applaudit à ces observations. Elles sont précieuses par leur nombre et leur continuité, et elles prouvent que leur auteur réunit, à un amour éclairé pour les sciences, les qualités nécessaires pour ajouter à leurs progrès.

L'Académie décerne aussi une mention honorable à M. Sterling, artiste mécanicien de cette ville, auteur d'une machine pour essayer les chaînes en fer destinées à retenir les navires au mouillage. Elle regrette de n'en avoir eu connaissance qu'après la clôture du concours à la médaille qu'elle accorde aux inventions utiles. En réservant à M. Sterling ses droits au concours pour

l'année 1830, elle ne peut que recommander l'emploi de cette ingénieuse machine qui remplit parfaitement son objet, et fait connaître avec précision le degré de résistance des chaînes soumises à son action.

§. XV.

L'Académie décernera dans sa séance publique de 1830, ainsi qu'elle l'a fait dans ces séances antérieures, des Médailles d'encouragement aux Agriculteurs et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissemens nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée aux recherches archéologiques et aux communications qui lui seront faites d'objets d'arts, de médailles, d'inscriptions ou autres documens historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin, elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les communications qui lui seront faites par MM. les Négocians, les Voyageurs, les Capitaines de navire, les Marins, les Construc-

teurs de vaisseaux, etc., des faits qu'ils auront recueillis dans leurs voyages, ou des observations qu'ils auront faites, et qui pourront ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle, ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Les concurrens aux prix qui exigent des recherches locales ou la production des procès-verbaux d'expérience, ainsi que les personnes qui veulent concourir pour des médailles d'encouragement, sont dispensés de cette formalité.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidens de l'Académie.

Les concurrens sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront

point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1.er mars, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue St.-Dominique, n.° 1.

NOTICE

SUR

M. J.^s F.^s LESCAN,

ANCIEN MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

PAR M. LEUPOLD.

JACQUES-FRANÇOIS LESCAN est né le 4 mai 1749, à Lanion, département des Côtes du Nord. Ses parens le destinèrent à la marine, et dirigèrent vers ce but sa première éducation; mais à peine avait-il commencé les études nécessaires à cette profession, que la mort de son père le laissa, à quatorze ans, sans fortune et sans appui. Obligé de quitter les écoles et de prendre du service, il fit sa première campagne, en qualité de mousse, sur le vaisseau *le Sage*. Il continua à naviguer sur divers bâtimens; et après deux longs voyages en Chine, l'un à bord *du Beaumont* et l'autre sur *le Bertin*, appartenant à la Compagnie des Indes,

il fut embarqué en 1772, en qualité de pilote, sur la frégate *l'Aurore*, faisant partie de l'escadre d'évolution. Cette campagne fut pour lui mieux qu'une école. Avide d'instruction, le jeune pilote trouvait à chaque instant occasion d'en acquérir. Pendant les heures de son service, il suivait les manœuvres et cherchait à se rendre compte de leurs effets. Dans les momens dont ce service lui permettait de disposer, il étudiait les ouvrages qui étaient sous sa main ; et dans les difficultés que devait faire naître une manière de s'instruire en apparence au-dessus de son âge, il demandait à tout le monde des éclaircissemens et des conseils. Ce fut ainsi que le jeune Lescan acquit, en mathématiques et en mécanique, des connaissances étendues et déjà profondes. Ce vif désir d'instruction qu'on remarquait en lui, sa bonne conduite, son exactitude à remplir ses devoirs, l'intelligence qu'il montrait dans l'exécution des ordres qui lui étaient donnés, et ce caractère qui offrit toujours tant de franchise, de complaisance et de bonté, lui concilièrent l'estime et la bienveillance de ses chefs, et il trouva en eux des guides, des protecteurs et des amis.

Au désarmement de l'escadre d'évolution, le jeune Lescan quitta la navigatiou pour se consacrer à l'enseignement. Déjà avantageusement connu, il obtint sans peine la place de répétiteur à l'école royale d'hydrographie de Brest, et

occupa cet emploi depuis le 11 septembre 1772 jusqu'au 1.er juin 1780. A cette époque, il fut nommé maître de construction pour les grades de la marine. Les progrès rapides des élèves sous sa direction, annoncèrent dès lors un des meilleurs professeurs. Son mérite ne pouvait pas échapper à Bezout, alors examinateur de la marine; il apprécia M. Lescan, et lui donna de nombreuses preuves d'estime et d'amitié. Ce fut vers cette époque que l'Académie de marine de Brest l'admit au nombre de ses membres résidens.

Le 1.er novembre 1782, M. Lescan fut nommé professeur des gardes de la marine, et s'éleva ainsi aux fonctions les plus relevées dans l'enseignement. Il fut chargé d'une brigade composée de tous les élèves arriérés dans leurs études. Le soin qu'il donna à leur instruction, sa patience, sa clarté dans les leçons, vainquirent toutes les difficultés. Il offrit ces élèves à l'examen de l'année suivante, et Bezout qui le fit, étonné de la bonté et de la solidité de leur instruction, en témoigna publiquement sa satisfaction au professeur.

Une nouvelle organisation de la marine, opérée par l'Assemblée constituante en 1791, répartit dans les principaux ports de la France les douze professeurs qui avaient été attachés jusque-là à celui de Brest. M. Lescan fut appelé à Bordeaux qui devint dès lors sa patrie adoptive; il ne s'en est écarté depuis que pour des missions temporaires.

Ces liens d'adoption furent resserrés par un mariage qu'il contracta dans cette ville, et qui y concentra irrévocablement ses affections et ses intérêts. Bordeaux compta dès lors et dut à M. Lescan une école spéciale de mathématiques, et un enseignement méthodique et régulier de cette science. Il ouvrit ses salles à tous ceux que la curiosité ou le désir de s'instruire pouvaient y appeler, et le grand nombre d'auditeurs et d'élèves de tout âge et de toute profession qui s'y portèrent et suivirent les cours avec exactitude, atteste tout l'intérêt que M. Lescan savait donner à l'enseignement des sciences mathématiques. Pour rendre cet enseignement le plus utile possible, à la jeunesse intelligente qui l'écoutait, le professeur en étendait au besoin et en variait l'objet. La classe spéciale d'hydrographie dont il était chargé, ne comportait rigoureusement que l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie et la navigation. Sans nuire à son enseignement principal, M. Lescan sut y faire entrer l'algèbre, le calcul différentiel et intégral avec leurs principales applications, et il rattacha au cours d'hydrographie des notions étendues d'astronomie. Cette clarté qui frappait tous ses auditeurs, cet art d'enchaîner les idées, de les éclaircir l'une par l'autre, qu'il possédait à un si haut point, ce vif intérêt qu'il prenait aux progrès des élèves, cette complaisance avec laquelle il écoutait et éclaircissait les difficultés qui

se rencontrent nécessairement dans une étude longue et essentiellement systématique, laisseront des souvenirs bien précieux et une reconnaissante estime à ceux qui ont eu l'avantage de suivre les leçons d'un professeur si distingué. Aussi ses succès furent-ils bien grands; et ce n'était pas sans plaisir que, vers la fin d'une carrière longue et utile, il pensait à ce nombre si considérable d'officiers de tout grade dans la marine qui devaient en partie leur avancement à l'instruction qu'ils avaient puisée dans ses leçons, et de professeurs dont il avait dirigé les premières études, et qui avaient pris à son école cette sévérité, cet esprit d'enseignement, cette manière qu'ils perpétuent.

Lors de l'organisation des écoles centrales, M. Lescan accepta la chaire de mathématiques dans celle de la Gironde; il la remplit en même temps que celle d'hydrographie jusqu'à la formation des lycées en 1803. Il refusa dans celui de Bordeaux la place de professeur de mathématiques transcendantes, et s'en tint à l'école de marine dont il conserva la direction jusqu'au 7 janvier 1824. Il quitta alors l'enseignement pour remplir les fonctions d'examinateur de la marine auxquelles il fut appelé.

De nouveaux devoirs lui étaient imposés dans cet éminent emploi; il les vit et les remplit tous. Il en est un qui l'occupa presque exclusivement dans les intervalles de ses tournées, et MM. les

Professeurs d'hydrographie conserveront longtemps le souvenir de l'intérêt, pour ainsi dire paternel, que M. Lescan leur portait. Après cinquante-deux ans d'exercice non interrompu dans l'enseignement, il devait mieux qu'un autre apprécier toute l'importance du professorat ; mieux qu'un autre, il devait comprendre que, dans une carrière en général bien modestement rétribuée, qui n'offre qu'une succession de travaux sans éclat, sans chances de fortune, les égards et les considérations devaient dédommager l'homme estimable qui se voue à l'instruction. Aussi M. Lescan, devenu examinateur, s'occupa avec zèle à améliorer le sort des professeurs d'hydrographie, à leur assurer des encouragemens et un avancement progressif. La marine lui doit à cet égard un nouveau règlement aujourd'hui en vigueur, et qui ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur ses écoles.

Telle a été, Messieurs, la suite des fonctions que M. Lescan a successivement remplies dans sa longue carrière ; il l'a commencée mousse à quinze ans, et l'a terminée à quatre-vingts, examinateur des écoles royales de marine de France. Ses longs et utiles services dans l'enseignement, dont il a successivement parcouru tous les degrés, recommandent seuls suffisamment sa mémoire ; mais il a d'autres titres à nos regrets.

Il fit partie, dès sa formation en 1798, de cette

réunion, qui depuis a pris le titre d'Académie royale des sciences de Bordeaux; il en a toujours été un des membres les plus laborieux et les plus zélés. Vous n'oublierez pas, Messieurs, l'intérêt si vif que lui inspiraient nos travaux, et la part active qu'il y a constamment prise. Nos registres mentionnent un grand nombre de mémoires qu'à diverses époques il a communiqués à l'Académie, et dans lesquels il traitait avec tous les avantages que donnent une connaissance approfondie des matières et une longue expérience de l'enseignement, les points délicats ou incomplets qu'offre la série des matières, objet spécial des cours d'hydrographie. Ce qui distingua à vos yeux ces travaux que M. Lescan soumit successivement à votre examen, ce fut cette adresse à trouver et à manier les constructions géométriques, leur simplicité cependant si féconde, et qu'on me permette cette expression, d'ailleurs convenue aujourd'hui dans le sens même dans lequel je l'emploie, cette élégance que peu de géomètres ont portée plus loin que lui, et que de bons juges ont appréciée. Je citerai entre autres sa démonstration du procédé de Borda pour la réduction de la distance apparente à la distance vraie, dans le calcul des longitudes à la mer. Depuis ce travail de notre collègue, les marins du commerce qui auparavant exécutaient ce calcul sans le comprendre, à l'aide de tableaux préparés

à l'avance, et qu'ils remplissaient en aveugles, ont pu acquérir l'intelligence complète de ce point si important de l'art nautique qui est devenu classique pour eux. On pourrait encore indiquer le théorème, connu sous le nom d'analogie de Néper, dont il a donné une démonstration neuve et d'une extrême simplicité.

Depuis, M. Lescan a réuni tous ces travaux en corps d'ouvrage, sous le titre de *Traité de Trigonométrie*, imprimé en 1819. Cet ouvrage est apprécié aujourd'hui. Je me contenterai de vous rappeler les propres expressions consignées dans le rapport qui vous fut fait, lorsque M. Lescan soumit à votre examen l'ensemble des matières qui composent ce traité : « L'ouvrage dont nous » venons de vous rendre compte, est recommandable par le but d'utilité dans lequel il a été » fait. L'auteur a su donner à des théories délicates et difficiles un tel degré de simplicité, » qu'elles sont devenues élémentaires. Cet ouvrage » assure à M. Lescan une place distinguée parmi » les auteurs des traités classiques. » Ce rapport est de 1817. Je citerai encore, relativement à la trigonométrie de M. Lescan, ces expressions de M. Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris. Il écrivait à l'auteur, en 1818 : « Votre théorie des différences, et son application aux triangles, est simple et toute tri» gonométrique; elle ne ressemble à rien de ce

» que j'ai lu en ce genre. Ce n'est pas seulement à
» l'élève qui voudra s'instruire que la lecture de
» votre ouvrage sera profitable ; elle donnera à pen-
» ser à l'amateur plus avancé, qui aimera à y re-
» trouver démontrées, d'une manière toute diffé-
» rente, des propositions qui lui sont familières ;
» il y verra partout un professeur habile qui a
» beaucoup réfléchi sur les objets qu'il est chargé
» d'enseigner, et qui a su les présenter d'une
» manière qui lui est propre ».

Voilà, Messieurs, les jugemens honorables qui ont été portés sur le traité de trigonométrie de M. Lescan. Cet ouvrage place son auteur à un rang distingué. Le but difficile et élevé qu'il a si complétement atteint, avec les moyens auxquels il s'était réduit, la manière dont il a été conçu et exécuté, le succès avec lequel, sans sortir du système et du genre qu'il s'était imposé, M. Lescan a fait, suivant l'expression de M. Delambre, dans la lettre déjà citée, *tout ce qu'il était possible de faire, et souvent même au-delà de ce qu'on aurait cru possible*, donnent à cet ouvrage un genre de mérite, quelque chose d'original, qu'on ne trouve pas dans ceux qui ont été écrits sur la même matière. On pourrait peut-être regretter que l'auteur ait trop cédé au plaisir d'employer une méthode qu'il maniait avec tant de facilité et d'adresse ; qu'il ait été trop fidèle à cette marche synthétique, ou plutôt aux formes qui lui

sont propres, évidemment trop lentes pour les besoins et l'état actuel de l'enseignement des sciences exactes. Ces sciences ont fait et font continuellement des progrès ; elles indiquent chaque jour aux arts des procédés nouveaux ou plus simples, des agens mécaniques plus énergiques ou mieux combinés, des moyens d'observations plus exacts ou plus faciles. Ce qu'on appelle les élémens de ces sciences, et qui embrasse tous les objets de l'instruction classiquc, doit nécessairement suivre leurs progrès ; sa portée doit s'étendre avec eux, et comprendre tout ce qui peut mener à l'intelligence des moyens d'application nouveaux ou perfectionnés. Ce qui était naguère de la science réservée aux académies a passé dans les écoles. D'un autre côté, une impulsion générale a imprimé à tous unc allure accélérée. La jeunesse est poussée de bonne heure dans les diverses branches du service public. Elle est appelée à des fonctions sociales à un âge où naguère elle était encore sous la tutelle d'une minorité légale. Le temps qui lui est donné pour une instruction bien autrement approfondie, bien autrement variée, est plus court. Il faut aujourd'hui apprendre dans moins de temps beaucoup plus de choses et mieux qu'on ne le faisait autrefois. Les moyens d'enseignement doivent donc se prêter à ce besoin de l'époque; ils doivent être plus rapides, les théories plus substan-

tielles et plus compactes, ce qu'on est convenu d'appeler principes et règles réduit au moindre nombre possible, et tout l'art de l'instituteur doit être d'exercer l'élève à chercher et à trouver dans leurs conséquences tout ce qui peut faciliter ses recherches, ou assurer le succès des applications qu'il peut avoir à faire; autrement son intelligence succombera sous cette multitude de propositions dont il ne peut apercevoir le lien que lorsqu'il en possède l'ensemble. Mais quelque jugement qu'on porte de l'ouvrage de M. Lescan sous ce rapport, du moins personne ne contestera à son auteur une habileté et une force de tête peu communes, surtout si l'on considère que c'est dans un âge déjà avancé qu'il en composait les parties les plus difficiles.

Un traité de navigation a suivi de près celui de trigonométrie. Ce traité comprend deux parties : la première est destinée à l'enseignement dans les écoles de la marine. Il manquait aux élèves de ces écoles un guide élémentaire et sûr qui pût les conduire dans toutes les observations et dans les calculs qui se pratiquent habituellement à la mer. Ce premier volume le leur offre; il est devenu classique. Dans cet ouvrage si clair, si méthodique, si complet, M. Lescan a mis tout ce qu'une connaissance profonde des matières qui y sont traitées, et une longue expérience de l'enseignement ont pu lui indiquer de moyens d'or-

dre dans l'ensemble, de liaison dans les parties, et de simplicité dans les théories et leurs démonstrations. Dans le second volume, l'auteur s'occupe des points les plus délicats et les plus difficiles de l'art nautique. Pour se faire une idée de l'importance du but que M. Lescan s'est proposé dans cette seconde partie, il suffit de remarquer que le marin prend les élémens de ses calculs dans des observations faites avec des instrumens appropriés à l'observatoire mobile sur lequel il est placé. Il est impossible que ces observations se fassent avec une rigoureuse précision, et alors les élémens des calculs étant affectés d'erreurs, leurs résultats partageront cette inexactitude. Or, les altérations de ces élémens sont plus ou moins grandes, suivant que les circonstances dans lesquelles les observations se font, sont plus ou moins influentes. On sent combien il est important pour le marin d'apprécier ces circonstances pour les maîtriser, ou si une erreur est inévitable, qu'il sache du moins diriger ses calculs de manière que les inexactitudes des élémens soient en quelque sorte neutralisées, et qu'elles influent le moins possible sur les résultats. Je ne connais pas d'ouvrage dans lequel cette partie ait été traitée avec le soin, l'étendue et le complet qu'elle offre dans celui de M. Lescan. On remarquera principalement la discussion du procédé de calcul, connu sous le nom de *Méthode de Douwes*, et les résultats auxquels cette discussion a conduit l'auteur.

M. Lescan avait l'intention de compléter le cours d'instruction théorique des écoles de marine, en publiant une arithmétique et une géométrie à leur usage. Il se proposait de consigner dans cette dernière un travail sur la théorie des parallèles, dans lequel il lève toutes les difficultés que cette théorie a offertes jusqu'à ce jour; mais qui a peut-être l'inconvénient d'être trop compliquée pour devenir classique. Ces deux ouvrages sont encore en manuscrit.

M. Lescan avait préludé aux travaux importans qui ont occupé ses dernières années par un cours de pilotage, imprimé à Paris en 1803, et qui a eu plusieurs éditions successives.

M. Lescan n'a été appelé aux fonctions d'examinateur qu'à soixante-seize ans. Il oublia son âge, et des infirmités dont malgré une santé assez forte, il éprouvait déjà les atteintes. Les fatigues de voyages fréquens, des tournées longues et pénibles, cette activité, cette obstination qu'il faut mettre, même pour faire le bien, remplacèrent subitement pour lui une vie sédentaire et paisible au sein de sa famille et de ses amis. Ce brusque changement dans la manière de vivre à un âge qui s'y prête si peu, a dû altérer sa santé. Pendant les quatre dernières années de sa vie, il fut le plus souvent éloigné de sa famille, et privé de ces soins tendres et soutenus qui protègent et prolongent les jours de la vieillesse. Il essuya à Paris, en 1827,

une maladie grave qui inspira de vives craintes, et il est mort dans cette ville, le 6 janvier 1829, sans maladie apparente et sans agonie. Un événement auquel on s'attendait si peu a été un coup de foudre pour sa fille, son gendre et ses petits enfans. Au sentiment cruel d'une perte douloureuse et inattendue, s'est joint pour sa famille le regret de n'avoir pu fermer les yeux et rendre à un père si tendrement révéré les derniers et tristes devoirs. Il est mort seul, à 150 lieues de ses enfans. Ses restes, pour ainsi dire exilés, ne seront pas visités par ceux qu'il aima tant, et dont le bonheur fut sa constante étude,

Voilà, Messieurs, quelle fut la longue carrière de notre respectable collégue. Il l'a parcourue environné constamment d'estime et de considération. Consacré par goût à une profession de son choix, il s'y est distingué, il y a été éminemment utile. Heureux, Messieurs, ceux dont le meilleur éloge est l'exposé fidèle de ce qu'ils ont été. M. Lescan fut de ce nombre.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

M. DESFOURNIEL,

PAR M. GUILHE.

MESSIEURS,

LOUER un homme de bien, c'est rendre un hommage à la vertu; louer un homme utile, c'est payer un tribut de reconnaissance au nom du public; louer impartialement un ami, c'est satisfaire son cœur et s'honorer soi-même en honorant sa mémoire.

Tels sont les motifs qui m'ont fait réclamer la préférence que vous m'avez accordée.

Vous regrettez un estimable collégue et vos regrets sont justes; quoique occupé des travaux d'un genre qui ne lui permettait guère de partager les vôtres, il tenait à l'Académie par des sentimens d'affection et d'estime; et toutes les fois que les

circonstances se présentèrent, il montra son zèle et son dévouement sincère à vos intérêts.

M. Desfourniel (1), négociant à Bordeaux, était issu d'une famille distinguée du Gévaudan. Quoique le mérite n'ait besoin ni de recommandations ni d'aïeux, une ancienne origine est toujours un avantage réel, parce qu'elle est comme le gage de toutes les qualités sociales.

Appelé près de son oncle dans une époque où les finances de la France étaient entre les mains d'une compagnie, il puisa dans ses leçons et dans ses exemples, cette manière vaste de voir les objets, cette habitude de descendre dans les détails, cette constance d'application et cette facilité de travail qui le caractérisèrent toute sa vie.

Une confiance méritée le plaça, quoique jeune, dans une des administrations financières de Château-Gontier en Anjou.

Ce fut là qu'il unit sa destinée à l'épouse recommandable qui le pleure aujourd'hui, modèle de piété conjugale et d'amour maternel, et dont la modestie me défend un plus long éloge.

La manufacture de Tonneins appartenait à la ferme générale, M. Desfourniel fut nommé receveur-général dans cette ville, fonction qu'il remplit de la manière la plus honorable, jusqu'à

(1) Jacques-Antoine-Verdelhan Desfourniel, né le 9 mai 1756, mort le 6 au 7 juin 1828.

l'époque où les organisations de tout genre furent bouleversées par la révolution.

Il est inutile de revenir sur ces temps d'orages et sans doute irrévocablement loin de nous. Ce fut une époque de confusion. Des agitateurs de plus d'une espèce mêlèrent le bien et le mal, la licence et la liberté ; peut-être pour que la liberté fut anéantie par la licence.

Comme on le sait toutes les libertés furent proclamées et toutes les règles prudentes anéanties ; tous les arts et toutes les industrics obtinrent une indépendance absolue, disposition exagérée sans doute, mais de laquelle, du reste, ce n'est pas le moment de parler.

M. Desfourniel profita de l'expérience qu'il avait acquise dans son administration de Tonneins. Cette manufacture devenue la propriété d'une compagnie, fructifia par ses soins. Son industrie privée se fit ensuite remarquer à Bordeaux, et dans son grand établissement de tabacs il fit une brillante et rapide fortune.

Ce fut alors qu'il fixa l'attention générale, et que, comme c'est l'usage, les regards se portèrent sur lui.

Vers cette époque apparaissait, comme le sauveur de la France, l'homme extraordinaire dont l'œuvre politique appartient à l'histoire aujourd'hui.

Son administration rendit les revenus de la

Bourse au commerce qui n'aurait jamais dû perdre ses droits légitimes à cette propriété. Pour préparer le retour de l'ancienne chambre de commerce, elle établissait ce que l'on convient d'appeler un conseil. M. Desfourniel fut désigné comme membre de ce conseil. Plusieurs questions importantes étaient proposées à ce même conseil; les membres s'en distribuèrent les solutions, et celle qui devint le lot de M. Desfourniel ne parut, ni la moins approfondie, ni la moins élégamment résolue.

Vers le même temps le tribunal de commerce, la seule autorité qui depuis la révolution représentât le commerce, avait proposé l'établissement d'une école commerciale, dans l'intention de rendre les revenus de la Bourse utiles à la chose publique, et de répondre aux idées nouvelles du Gouvernement.

Cette pensée était ancienne chez les hommes qui figuraient à la tête du commerce. De ce nombre était M. Journu, connu non-seulement comme négociant, mais encore comme ami de la nature et des arts, et qui possédait un cabinet curieux, dont son patriotisme a fait présent à la ville.

Le projet de l'école fut proposé, par le conseil et le tribunal de commerce, à M. Dubois des Vosges alors préfet du département de la Gironde, à l'école instituée, comme devant rendre un véritable service au public. A-t-elle justifié les es-

pérances de ses fondateurs ? Ce que l'on peut dire, c'est qu'il en est sorti plusieurs hommes recommandables qui tous honorent à leur manière cette institution. Du reste, M. Desfourniel se montra d'un zèle constant, soit quand il fallut asseoir l'établissement, soit quand il fut question de le soutenir; car qu'elle est la chose utile que l'aveugle routine ne contrarie point? Une approbation unanime du bien serait un prodige que les passions et la bisarrerie des hommes ne permettent guère d'attendre.

Justement à la même époque, Bordeaux sentait la nécessité pressante d'un établissement d'un autre genre. Les événemens avaient répandu la gêne dans les classes ordinairement mal aisées; des mains avides leur faisaient payer cher leur spoliation et leurs sacrifices. Il fallait un remède à ces exactions sourdes mais journalières : on conçut donc la pensée d'un mont-de-piété. Louis XV en organisant celui de Paris, avait eu pour but le soulagement de son peuple en mettant un terme aux excès de l'usure : ce fut à M. Desfourniel, dont on connaissait la sagesse et les talens en finances que fut confiée l'organisation de celui de Bordeaux. On admit plusieurs actionnaires à fournir des fonds; mais les mesures étaient si bien prises, qu'en peu d'années les actionnaires furent remboursés; que l'établissement devint proprié-

taire du capital, et qu'il prospère encore aujourd'hui, tant par la prévoyance des règlemens que par l'humanité bienfaisante des personnes qui le dirigent.

L'administration des hospices était formée. M. Desfourniel, non-seulement en fut membre, mais il en obtint la vice-présidence, qu'il exerça pendant longues années, avec autant de prudence que de distinction. Ce fut principalement là que se développèrent ses rares talens. Chaque membre, outre la surveillance de l'administration générale, se charge de la surveillance d'un hospice particulier. Il en devient le père et le protecteur spécial. L'hospice des aliénés échut à M. Desfourniel, qui long-temps en fit l'objet principal de sa pieuse sollicitude.

Je ne dirai point ce que d'autres auraient pu faire : ma tâche est uniquement de dire ce qu'on dut à M. Desfourniel.

La maison avait besoin d'être agrandie, elle le fut; elle avait besoin d'être reconstruite, il y fut fait de nombreuses reconstructions; elle avait besoin d'être mieux distribuée pour son objet, des combinaisons nouvelles la changèrent en une demeure non-seulement appropriée et fournie de tous les genres de commodités, mais encore réunissant la salubrité, la propreté la plus recherchée, et si l'on peut employer ce terme, ce luxe ingénieux et modeste que nécessite le désir de ra-

mener à la raison des cerveaux blessés et des imaginations déréglées

Des arbres, des ombrages, des allées multipliées, des fleurs cultivées en abondance, des cours spacieuses, des loges devenues de jolies cellules, une discipline exacte, mais douce; des récréations innocentes et même le charme de la musique, tels furent les moyens employés pour guérir s'il était possible, ou du moins rendre moins malheureuse cette classe auparavant si mal étudiée, si mal connue, et par conséquent si mal traitée d'infortunés.

M. Desfourniel, dans cet œuvre délicate de philantropie, eut le bonheur d'être secondé par une dame d'un rare mérite (1), qui gouvernait alors cet hospice, comme membre d'une congrégation (2), partout appelée, parce que partout elle rend des services importans. Je saisis cette circonstance pour faire connaître cette pieuse dame et tout le bien qu'elle a fait; vouée à l'obscurité de la solitude, elle ne devait point s'attendre à laisser après elle de longs souvenirs. Mais malgré le désordre de leurs idées, les malheureux dont elle fut la mère l'ont pleurée, et si le monde pou-

(1) M.me d'Huart. Les pauvres et les aliénés l'ont perdue le 27 avril 1829, au moment où l'auteur rédigeait cet éloge.

(2) La congrégation des dames de Nevers.

vait l'oublier, les gens de bien qui la connurent béniront sa mémoire.

On peut dire sans flatterie que l'hospice des aliénés est non-seulement un des plus beaux monumens de notre ville, mais un des plus beaux monumens de l'Europe, monument unique qui, plus connu, servira de modèle aux établissemens élevés dans le même esprit.

Devenu juge au tribunal de commerce, M. Desfourniel se distingua dans toutes les causes, par sa droiture et l'impartialité de ses opinions.

Il existe une grande différence entre l'ancien Bordeaux, Bordeaux de l'âge moyen, et Bordeaux de l'époque moderne.

C'est aux travaux, c'est au génie, c'est au courage de M. de Tourny, le père, qu'est due cette différence. Bordeaux, devenu l'une des belles villes de l'Europe, n'était d'abord qu'une ville riche, mais très-ordinaire sous le rapport de sa décoration extérieure; mélange informe de Bordeaux dont le premier plan remontait au génie de Rome, et de Bordeaux tel que le moyen âge l'avait agrandi.

Contrarié de toute manière, M. de Tourny perça son enceinte de belles portes dans tous les sens; éleva, malgré l'intérêt et la jalousie, la magnifique façade du port; créa, sur d'infects cloaques, les constructions et la promenade qui portent son nom; traça la place Dauphine sur un vaste plan,

et dessina le Jardin-Public, si grand encore et si gracieux, quoique la plus agréable partie en ait été dégradée par le vandalisme.

Le voyageur, en contemplant ces merveilles, demandait l'auteur qui les avait enfantées; le nom de Tourny retentissait partout à ses oreilles, mais son image ses yeux ne la rencontraient nulle part.

Quoique étranger, cet oubli de la part d'une ville qui par choix devenait la sienne, frappa M. Desfourniel; choisi comme membre, élu comme président du conseil général du département, il osa faire entendre sa voix, et dans un discours ou la plus touchante éloquence se joignait à toute la force de la raison, il réclama pour M. de Tourny l'hommage si juste d'une simple statue en marbre. Cette statue fut unanimement votée; elle dut s'élever au centre des embellissemens par lesquels ce grand homme avait remplacé d'antiques masures. Si la place St.-Germain parle aujourd'hui du bienfaiteur de Bordeaux aux générations nouvelles, chez qui s'éteignait graduellement sa mémoire; si ces générations le bénissent pour la salubrité, le coup-d'œil enchanteur, les agrémens en tout sens répandus sur leurs courses utiles, sur leurs délassemens, et jusques sur leurs promenades, elles le doivent à l'impulsion généreuse, au zèle patriotique de M. Desfourniel.

Veuillez excuser la longueur de ces détails;

quand un homme utile eut le bonheur de faire beaucoup, l'histoire de sa vie est nécessairement longue.

Un dernier objet est ce qui, sans doute, honore le plus sa mémoire ; je parle de son activité constante et de son ardeur infatigable pour avancer la construction si pressante du nouvel hôpital.

Il existe depuis environ quatre siècles un ancien hospice, connu de tout le monde sous le nom de St.-André.

Cet hospice remonte à l'époque de quatorze cents.

Il fut bâti sur le terrain d'un antique hôtel, et fondé par Vital de Carles, chanoine chantre de l'église métropolitaine.

L'acte de sa fondation se trouve dans la chronique en langue gasconne, alors usitée. Les dispositions en étaient fort sages. Pour ne pas distraire les prêtres de leurs pieux exercices, Vital voulait que l'hôpital fut laïque dans son chef comme dans ses membres ; mais les circonstances ont modifié ces dispositions.

Cet hospice, sans doute, suffisant pour l'époque, quand la population vint à s'accroître reçut des accroissemens relatifs.

Je ne sais en quelle année on y joignit l'église et le collége de St.-Raphaël, école théologique établie par Pey ou Pierre Berland. C'est là que Vital de Carles repose, au milieu des pauvres. Un

tombeau tout simple y couvre ses restes. Sur ce tombeau brûle une lampe d'argile, modeste symbole de sa ferveur et de ses vertus.

Les hommes de l'art et les philantropes ont beaucoup écrit sur cet hôpital. On a prétendu que c'est un des établissemens de ce genre où l'on éprouve le moins de mortalité.

Du reste, comme il allait tomber en ruine, et qu'il était en outre trop resserré pour le temps, la construction d'un nouvel hôpital devenait absolument nécessaire.

Une dotation était destinée à M. de Richelieu, pour de grands services qui ne sont dignement payés que par l'estime et la reconnaissance publique.

Cette dotation fut par lui consacrée à la fondation du nouvel hospice; mais une mort imprévue ne permit point l'achèvement de cette bonne œuvre.

Il fallut que les fonds de la ville fussent appelés comme supplément. Un concours d'architectes était proposé, l'on y déploya de rares talens, et les plans de M. Burguet eurent la préférence.

M. Desfournel se chargea de surveiller les travaux et sur-tout de presser le moment ou le nouvel édifice s'ouvrirait pour les pauvres.

L'administration des hospices avait raison de s'en rapporter à son zèle.

La construction de l'édifice est entièrement terminée; l'activité de M. Desfourniel l'amenait tous les jours sur les lieux et sur les chantiers de tout genre; tout marchait de front sous ses yeux, comme tout se combinait dans son génie; de manière que ce monument immense, l'un des plus beaux et des plus vastes qui soit en Europe, s'élève et se déploie comme par enchantement.

J'ai peint la vie publique de M. Desfourniel. Sa vie privée, comme négociant, ne parut pas moins digne d'éloges. Tout prospérait dans ses mains par l'immense et savante fabrication à laquelle il devait sa fortune, lorsque le trésor public eut besoin de se créer des ressources. Il s'empara du monopole des tabacs, sans daigner même penser un instant que des milliers de fabriques seraient ruinées.

Celle de M. Desfourniel fut du nombre, et quoique la place de régisseur lui fut offerte, quoique les dégoûts inhérens au nouveau régime lui fissent quitter cette place pour une pension de retraite, ses affaires déclinèrent sans cesse.

En vain il essaya de nouvelles branches de commerce; ces branches n'étaient point celles de ses habitudes, ni peut-être celles qu'appelaient ses idées; il continua d'essuyer des revers.

Ces revers, il les supporta comme un sage. On le vit sans découragement, sans murmure, sans

trouble, et la probité la plus scrupuleuse l'accompagna dans ses procédés.

Mon nom et sans tache, disait-il souvent, et mes enfans en hériteront; je leur laisse encore un bel héritage.

Cette maxime si purè est celle de son estimable famille : il n'est point de sacrifice qu'elle ne fasse; il n'en est point qu'elle ne consente à faire pour conserver l'honneur sans reproche, l'honneur mille fois préférable à l'or.

M. Desfourniel était à Paris. Convaincu qu'il s'était toujours plus occupé de la chose publique que de ses intérêts privés, le Gouvernement le dédommageait en lui confiant une place nouvelle, une place importante, celle d'inspecteur-général des hospices de France.

L'aisance du sage allait lui suffire, après avoir joui d'une des plus belles fortunes. Mais qui peut sonder les décrets de la providence? Sans doute une récompense plus belle l'attendait dans une autre vie. Sa ville n'a pas honoré sa dépouille; ses restes ont été recueillis à Paris. Ils ont été confiés à la terre chez des étrangers, et les regrets de quelques amis l'ont seuls accompagné dans sa dernière demeure.

Ombre révérée, pardonne à la faiblesse de mon éloquence! Bon époux, bon père, bon parent, ami sincère, doué dans le monde de qualités aimables, et dans sa famille de qualités précieuses,

ami des arts, compatissant envers les pauvres, généreux envers l'infortune cachée dans les beaux jours de son existence, spirituel dans les conversations journalières, élégant et fécond lorsque tu prenais la plume; que de traits tu m'offrirais encore dont se composerait un nouveau discours.

Mais je m'arrête, prévenu par les suffrages de tous ceux qui t'ont bien connu. Dans le moment même où tu cessais d'être, la chambre de commerce aimait à te reconnaître une seconde fois pour son président, honorant ainsi les talens de ton esprit et la loyauté délicate de tes principes.

Aujourd'hui l'amitié jette quelques fleurs sur ta tombe; un jour la patrie y déposera la couronne civique méritée par tant de services et tant de vertus.

Multis ille bonnis flebilis occidit
Nulli flebilior quàm mihi.

Hor. od.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. FITTE,

ANCIEN PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX ;

PAR M. GUILHE.

MESSIEURS,

M. FITTE naquit à Labastide, petite ville près de Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées.

Après ses premières études il fit sa philosophie à Toulouse, et soutint avec distinction des thèses générales dans le collége de l'Esquille, dirigé par les doctrinaires et jouissant d'une réputation méritée dans le midi.

Ses succès le firent appeler comme professeur au collége d'Auch, tenu par des séculiers, et dans cet intervalle il s'engagea dans l'état ecclésiastique.

Bientôt les orages de la révolution arrivèrent. Ses principes ne lui permirent pas sans doute de faire le serment purement civique que les lois de

cette époque demandaient comme garantie à tous les professeurs. Cette circonstance le fit venir à Bordeaux où son frère était dans un établissement de commerce.

Une maison recommandable de cette ville lui confia l'éducation d'un jeune homme, fonction importante et délicate, dont il s'acquittait avec beaucoup de succès. La famille suivit l'impulsion donnée vers l'émigration; et M. Fitte accompagna son élève en Allemagne. J'ignore dans quelle ville. J'ignore de même quelles furent ses ressources et son genre de vie en Allemagne, où je sais que son élève mourut.

M. Fitte revint en France lorsque les événemens se calmèrent, et que l'émigration ne fut plus inquiétée, grâce à l'indulgence politique du consulat.

Les lycées furent alors établis. M. Fitte obtint la chaire de belles-lettres dans celui de Bordeaux; et quand les lycées, mal étayés par l'opinion générale se fondirent dans l'université, M. Fitte conserva sa place sous cette organisation nouvelle.

Alors, son aménité, ses talens et ses travaux distingués dans l'enseignement, le firent accueillir par l'Académie. Devenu votre collégue, il se fit remarquer par son assiduité, par son zèle et par le goût qu'il apporta dans vos discussion littéraire, et eut même l'honneur de vous présider. Mais l'âge et les infirmités, lui rendant impossi-

ble l'enseignement, il fut contraint de demander sa retraite. L'ayant obtenue toute entière, il se retira dans les Pyrénées, pour y trouver le calme, respirer l'air pur des montagnes, et rappeler les naïves jouissances de ses jeunes ans.

Il s'est éteint dans le sein de sa famille, ayant repris les fonctions ecclésiastiques, et jouissant, depuis quelques années, d'une existence honorée au milieu des siens. Sa vie fut la vie utile d'un homme de lettres.

NOTICE

SUR

M. BOSC,

ANCIEN CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX;

PAR M. DUTROUILH, D. M.

MESSIEURS,

LOUIS-AUGUSTIN-GUILLAUME BOSC naquit à Paris, le 29 janvier 1759. Son père, médecin du Roi, connu dans le monde savant sous le nom de *Bosc-Dantic*, cultivait avec beaucoup de distinction les sciences. Il fit donner à son fils une éducation qui le mit à même de suivre la carrière administrative à laquelle il le destinait, en même temps qu'il lui inspirait le goût de l'histoire naturelle.

Après que le jeune Bosc eût terminé ses études au collége de Dijon, il vint rejoindre son père à Paris, et fut placé dans les bureaux du contrôle-général. Dans l'intervalle que lui laissaient les occupations de son bureau, il suivait les cours des sciences physiques qui se faisaient dans la capitale.

A l'âge de vingt et un an, il fut nommé secrétaire des postes, et en 1792 administrateur-général. Malgré ses nombreux travaux administratifs, il consacrait tous les momens de loisir que lui laissait son emploi à l'étude de l'histoire naturelle. Disciple zélé de Linné, il fut l'un des premiers à introduire en France les méthodes rigoureuses et le langage précis et pittoresque de ce célèbre naturaliste Ce fut par son influence que la partie botanique de l'Encyclopédie méthodique, fut décrite d'après le système du professeur *d'Upsal*.

Destitué, en 1793, de ses fonctions d'administrateur-général des postes, il se retira sur une petite propriété qu'il avait au milieu de la forêt de Montmorency. C'est là que proscrit lui-même, il eut le courage de donner asile à d'autres proscrits, et préserva quelque temps leur tête du coup qui les atteignit plus tard. C'est dans cette retraite que la célèbre M.me Roland vint dire un dernier adieu à son époux, et qu'elle composa une partie de ses mémoires, ouvrage admirable autant par l'originalité et le piquant du style, que

par cet enthousiasme pour la liberté qu'elle conserva jusqu'au dernier soupir. En montant à l'échafaud, elle voulut donner à son généreux ami une preuve de l'opinion qu'elle avait de ses rares vertus et de son noble caractère, elle le nomma tuteur de sa fille. Ses bourreaux ne lui avaient laissé que deux bagues ; l'une fut destinée à sa fille et l'autre à son ami Bosc : un pareil témoignage de confiance et d'amitié de la part de cette femme célèbre, est le plus bel éloge que l'on puisse faire du caractère moral de notre confrère : c'est à son amitié qu'elle confia ses précieux manuscrits que Bosc publia en 1795. Dire qu'en moins de six mois, il en fut vendu 12,000 exemplaires, c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire.

En 1796, M. Bosc fut nommé par le Directoire consul-général de France à Charlestown. Il vint s'embarquer à Bordeaux où il séjourna quelque temps. A cette époque, l'Académie, reconstituée sous le nom de *Société d'histoire naturelle*, commençait à reprendre le cours de ses travaux, M. Bosc y concourut, et fit aux environs de notre ville, avec plusieurs membres de la compagnie, de fréquentes herborisations.

Arrivé en Amérique, il correspondait avec la Société, et il envoya au jardin de botanique de notre ville plusieurs plantes utiles ou peu connues.

Pendant deux ans et demi de séjour qu'il fit dans la Caroline du Sud, il s'occupa avec un

zèle infatigable à colliger tout ce que cet intéressant pays renferme d'objets d'histoire naturelle; il faut avoir vu l'immensité de ses collections en tout genre, pour se faire une idée de ce que peut un travail opiniâtre, soutenu par l'amour de la science.

Il quitta la Caroline en 1799. Dans la traversée de New-Yorck à la Corogne, il continua l'étude des poissons, des molusques et des vers qu'il avait commencée en se rendant en Amérique; dans le trajet de la Corogne à Bordeaux, qu'il fit presque toujours à pied, il recueillit un grand nombre d'objets d'histoire naturelle, et fit plusieurs observations importantes sur l'histoire naturelle et l'agriculture de ce pays.

Arrivé à Paris la même année, il fut nommé membre de la Commission administrative des hospices de la capitale.

Cette rigoureuse probité qui lui faisait remplir les devoirs de sa place avec une scrupuleuse exactitude, et qui lui valut l'estime de tant de gens de bien, lui fit des ennemis de ceux que sa conduite noble et désintéressée forçait à rougir; ils lui suscitèrent mille tracasseries, et le forcèrent à donner sa démission d'une place qui était sa seule ressource pour subsister ainsi que sa famille.

Privé de fortune et d'emploi, il fut réduit à se mettre aux gages d'un libraire. Trop fier pour aller mendier la faveur, il se résigna courageu-

sement à son sort ; et si quelquefois, dans les épanchemens de l'amitié, il se plaignit des rigueurs de la fortune, s'il regrettait cette honnête aisance à laquelle il avait été accoutumé dès sa plus tendre jeunesse, ce n'était pas pour lui, mais pour ceux qui l'entouraient.

C'est à cette époque qu'il commença son ouvrage sur les vers et les coquilles pour l'édition du Buffon de Castel. Peu de temps après il publia, dans le dictionnaire d'histoire naturelle, tous les articles sur les reptiles, les poissons, les crustacées, les vers, les coquillages, et toute la partie botanique, en même temps qu'il rédigeait seul le nouveau dictionnaire d'agriculture, en seize volumes in-8.°, travail immense qui avait occupé presque la vie entière de l'abbé Rosier.

En 1806, l'Académie des sciences de l'Institut lui donna une place dans son sein. Il enrichit les recueils de cette savante compagnie de plusieurs mémoires importans sur l'histoire naturelle et l'agriculture. Je ne les énumérerai pas, la liste en serait trop longue ; je me bornerai à citer son immense travail sur les graminées de l'Amérique, qui suffirait seul pour faire la réputation d'un naturaliste.

Il fut, la même année, nommé à la place de directeur-général des pépinières en remplacement de Cels.

Ces deux places améliorèrent son sort et celui

de sa famille, mais ne ralentirent pas son zèle pour la science et son amour pour le travail, auquel il consacrait tout le jour et une partie de la nuit; car, en toute saison, il était levé à quatre heures du matin et ne se couchait que très-tard.

En 1810, il commença à s'occuper de la synonymie de la vigne, dans la pépinière du Luxembourg où M. le comte Chaptal avait fait réunir quinze cents espèces ou variétés de cépages. Dès les trois premières années, il avait décrit quatre cent-cinquante espèces ou variétés de vigne, et en avait fait dessiner cent. Il n'avait pas eu le temps de terminer cet important travail pour lequel il fit plusieurs voyages, en Bourgogne, en Champagne, en Lorraine et en Auvergne; il en projetait dans le midi de la France qu'il n'a pu exécuter : espérons que les précieux matériaux qu'il a recueillis sur la science œnologique ne seront pas perdus, et que son fils, qui cultive déjà avec beaucoup de succès l'histoire naturelle, achèvera l'ouvrage de son père.

Enfin, en 1823, il fut nommé professeur de culture au jardin du Roi; cette place lui assurait une honorable retraite pour ses vieux jours. Il n'en jouit pas long-temps; des travaux excessifs, des inquiétudes, des chagrins occasionnés par les privations que son honorable pauvreté lui imposèrent pendant long-temps, ainsi qu'à sa famille, objet constant de sa sollicitude,

altérèrent à la fin cette constitution forte et robuste qu'il avait reçue de la nature, une maladie longue et douloureuse mit fin à ses jours le 10 juillet 1828.

Nul homme ne porta plus loin que Bosc l'amour du travail et de l'étude. D'une franchise et d'une loyauté digne des beaux temps de la Grèce et de Rome, il poussa l'héroïsme de l'amitié jusqu'à compromettre sa vie pour sauver celle de ses amis. En véritable savant, il n'eut jamais de secrets pour ceux qui venaient le consulter. Ses collections qui étaient immenses, étaient ouvertes à tous ceux qui venaient y chercher quelque chose d'utile aux progrès des sciences. C'est là que *Fabricius* et Latreille trouvèrent cette inombrable quantité d'espèces inédites dont ils ont enrichi leurs ouvrages.

C'est dans son herbier que Wildenauw, Wal et Michaux ont trouvé tant de plantes non décrites; mais l'entomologie et la botanique n'étaient pas les seules branches de l'histoire naturelle cultivées par notre savant confrère, l'icthyologie, l'ornitologie, la conchyologie et la minéralogie lui sont redevables de beaucoup d'observations neuves et importantes; et c'est dans ses précieuses collections qu'ont puisé Viellot, Daudin, Lacépède, Schericbre, et tant d'autres savans tant nationaux qu'étrangers, qui, proclamant dans toute l'Europe sa généreuse hospitalité, lui valu-

rent l'honneur que lui firent les Empereurs d'Autriche et de Russie, ainsi que le Roi de Prusse, de le visiter pendant leur séjour à Paris. Et comme l'a dit le savant auteur de son éloge historique, lu à la séance publique de l'Institut (M. le baron Cuvier), ce fut la digne récompense de tout ce qu'il avait fait pour les sciences et pour ceux qui les cultivent.

Nota. Deux autres notices biographiques devaient paraître dans le recueil de cette année ; mais des raisons indépendantes de la volonté de l'Académie l'obligent de renvoyer ces deux notices au recueil de 1830.

ÉPITRE A ZULMÉ,

MON ÉLÈVE,

LE JOUR DE SON MARIAGE;

PAR M. F. JOUANNET.

L'AUTEL est prêt, des fêtes d'hyménée
Déjà vos sœurs attendent le signal;
Déjà pour vous leur troupe fortunée
Cueille, ô Zulmé, le bouquet nuptial:
Ne craignez pas qu'en ce jour d'allégresse,
De leurs transports je trouble la douceur;
Jeune j'aimai les lois de la sagesse,
Vieux j'applaudis aux tableaux du bonheur:
Mais si je fus l'ami de votre enfance,
De mes leçons si vous aimiez la voix,
Daignez encor de mon expérience
Prendre conseil; c'est la dernière fois.

A son amant une vierge promise,
Pour dot jadis recevait en présent,
D'un ennemi la dépouille conquise,
Un glaive, un arc et son carquois pesant.
C'était lui dire, en lui donnant ces gages:
« Vierge, l'hymen sourit à tes désirs;
» D'un jeune époux il veut que tu partages
» Et les dangers et les nobles plaisirs;

» Tu deviendras compagne de sa gloire,
» S'il trouve en toi de fidèles amours;
» De tes sermens si tu perds la mémoire,
» Ces traits, hélas! menaceront tes jours. »

Grâce à nos mœurs, sous de plus doux emblêmes,
L'amour, Zulmé, vous conduit aux autels;
Mais de l'hymen les sermens sont les mêmes,
Ses nœuds sacrés sont des nœuds éternels.
Aimable enfant, que leur chaîne légère
Vous soit toujours une chaîne de fleurs!
Sans le savoir vous avez l'art de plaire,
Vous unissez à des traits enchanteurs
L'éclat, la grâce, et les dons du jeune âge,
Mais tous ces dons, vous les perdrez un jour;
Le temps s'envole, et son rapide outrage
Vous ravira tant de droits à l'amour.
La vertu seule échappe à son empire;
Il ne peut rien sur ce présent des cieux:
Heureuse l'âme où la vertu respire!
Mais, ô Zulmé, par ce bien précieux
N'entendez pas une vertu jalouse,
Qui, dans l'excès de son austérité,
Défend de plaire, interdit à l'épouse
Les ris, les jeux amis de la beauté;
Qui d'un mari docile à la censure
Prétend régler les goûts et les désirs,
De tout s'alarme, et, trompant la nature,
Croit être sage, en fuyant les plaisirs.
Non, non, l'épouse à ses devoirs fidelle,
De son époux cherche en tout le bonheur,
Et, pour lui seul heureuse d'être belle,
Voit en lui seul le guide de son cœur.
Il est en tout la règle de sa vie,

Tous ses désirs, tous ses goûts sont les siens;
L'aimer, lui plaire, et s'en croire chérie,
Voilà ses soins, sa gloire et tous ses biens.

Belle Zulmé, soyez toujours aimante,
De votre époux charmez tous les instans.
Vierge timide, en vous si tout l'enchante,
Vous le devez sur-tout à vos talens;
Modeste épouse, à ces dons qu'il admire
Par la culture ajoutez chaque jour:
De la vertu c'est assurer l'empire,
Pour eux l'hymen a les yeux de l'amour.
Dans sa tendresse imitez Philomèle;
Elle est toujours fidèle à ses concerts:
L'amour l'inspire, à la saison nouvelle,
Quand de sa voix elle remplit les airs;
Un peu plus tard, sous son toit de charmille,
Écoutez-la soupirer d'autres chants;
C'est la saison d'élever sa famille,
Et ses accords instruisent ses enfans.
Comme elle aussi, Zulmé, vous serez mère,
Les plus doux soins devront remplir vos jours;
Voudriez-vous aux mains d'une étrangère
Livrer les fruits de vos chastes amours?

Mais dans les airs, au temple d'hyménée,
J'entends l'airain donner l'heureux signal,
Et de vos sœurs la troupe fortunée
Vient couronner votre front virginal.
Discret témoin de leur vive allégresse,
Craignons enfin d'en troubler la douceur;
Adieu, Zulmé, la voix de la sagesse
Cède la place aux hymnes du bonheur.

DISSERTATION

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES A BORDEAUX EN 1828,

PETITE RUE DE L'INTENDANCE,

PRÉCÉDÉE DE L'EXAMEN D'UNE OPINION DE M. L'ABBÉ LEBOEUF SUR L'ANTIQUE ENCEINTE DE CETTE VILLE ;

PAR M. F. JOUANNET

SÉANCE DU 14 MAI 1829.

MESSIEURS,

EN 1827, lorsque j'eus l'honneur de vous entretenir des antiquités découvertes l'année précédente près du *vieux Lycée*, dans les fondations de l'enceinte romaine de Bordeaux, j'essayai de vous démontrer que tous ces monumens étaient antérieurs au milieu du quatrième siècle, et que la date de leur enfouisse-

ment à la place où nous les avons retrouvés, devait remonter non au dixième siècle, comme on le prétendait encore, mais à une époque beaucoup plus reculée: par conjecture, je la rapportais aux premières années du cinquième siècle, en remarquant toutefois que s'il venait à être démontré qu'ici, comme à Périgueux, un mur de construction comparable à celle du palais Galien, reposa jadis sur ces fondations, il faudrait reculer la date de tout l'ouvrage jusque vers le temps de Probus.

J'ignorais alors un fait qui, nous épargnant toutes ces conjectures, aurait pu, en moins de mots, répandre plus de jour sur la question. Je dois l'invoquer aujourd'hui.

En 1756, à l'époque même où se formait ici l'étrange opinion qui rapporte la date que nous cherchons au temps des premiers ducs de Guienne de la seconde lignée (1), après la retraite des Normands, un savant antiquaire, l'abbé Lebœuf, établissait au contraire devant l'Aca-

(1) C'est aussi en 1756, que Dom Devienne, dans une petite brochure maintenant oubliée, mais dont l'effet est resté, hasarda cette opinion. Je dis *hasarder* : en effet, en écrivant *ses éclaircissemens sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondations de l'Intendance*, Dom Devienne n'employa point l'arme du raisonnement, et ne s'étaya d'aucune autorité : il parla des antiquités de Bordeaux avec la même légèreté que plus tard il écrivit l'histoire de cette ville.

démie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris (1), que cette date remontait encore plus haut que je ne le soupçonnais. Son suffrage, Messieurs, est du plus grand poids. C'était un judicieux observateur, un habile homme, familiarisé avec l'étude des monumens antiques; il avait vu par lui-même; il était venu visiter Bordeaux, à une époque où partie de l'enceinte romaine existait encore; il avait reconnu ses murailles, leur mode de construction, leur revêtement en petites pierres carrées, leurs lignes de niveau en briques; pénétrant ensuite dans les maisons qui en masquaient les fondemens, les antiquités que lui présentèrent ces assises inférieures, l'avaient laissé convaincu que tout l'ouvrage, murs et fondations, datait à peu près de l'an 300, et devait-être antérieur à Ausone.

Vous vous étonnez peut-être, Messieurs, de cette conjecture; mais vous vous sentirez plus disposés à l'accueillir favorablement, si vous voulez bien vous rappeler que, dans l'éloge pompeux qu'Ausone nous a laissé de Bordeaux, éloge où le poëte énumère tout ce qui pouvait recommander sa patrie, il ne dit cependant rien de plusieurs grands édifices qui auraient dû exister encore de son temps, si déjà ils n'avaient pas été

(1) *Voy.* les mémoires de cette Académie, tom. XXIX, année 1756.

renversés. Il n'en a même pas réveillé le souvenir; retenu probablement par l'esprit de son siècle, par l'opinion alors en faveur. C'est sans doute aussi la même réserve politique qui lui aura fait passer sous silence et les *Piliers de Tutelle* que l'on croit avoir été un temple, et l'amphithéâtre connu sous le nom de *Palais Galien*, monumens qu'il avait cependant sous les yeux. Le premier devait être déjà dépouillé de ses statues et de ses autels; l'autre, qui n'a jamais été fini, était sans doute dès-lors abandonné. La circonspection du poëte n'a rien qui doive vous surprendre. Il en est toujours ainsi dans les premiers temps d'une révolution religieuse, sur-tout lorsqu'elle voit à sa tête les chefs de l'état : alors les esprits sont ombrageux, et nul ne blesse impunément les nouvelles croyances. Gratien était chrétien, Ausone courtisan. Pour ne pas déplaire au maître, le poëte aura évité de réveiller des souvenirs qui se rattachaient de trop près à l'ancien culte et aux ruines provoquées par le nouveau.

Ce que je dis ici, Messieurs, n'a rien de contraire à l'histoire. Les auteurs qui donnent à l'établissement de l'église de Bordeaux la date la moins ancienne, le rapportent pourtant au milieu du troisième siècle, temps antérieur à Ausone d'environ soixante ans. Or, ce que nous savons du caractère national des Aquitains à cette époque, nous laisse assez entrevoir avec

quel enthousiasme ce peuple spirituel, léger, vif, ardent, ami du changement, dut accueillir le nouveau culte. D'un autre côté, l'état d'agitation et de guerre où l'Aquitaine, déjà menacée par les barbares, se trouva depuis Galien jusqu'au règne de Constance et de Galére, dut rendre nécessaires tous les moyens de défense, et faire sentir aux maîtres du pays le besoin d'en fortifier les cités, ou de réparer leurs murs si elles en avaient déjà. Ainsi s'expliqueraient naturellement et la chûte des monumens du paganisme à l'époque indiquée, et l'emploi contemporain que l'on put faire de leurs débris.

Mais, sans nous laisser imposer par l'autorité de l'abbé Lebœuf, soumettons son opinion à un examen critique. Admettons pourtant avec lui que les fondations dont il s'agit, sont de fabrique romaine : je vous l'ai démontré pour un point (1), et le savant abbé l'a vérifié pour d'autres où elles portaient encore le mur antique (2). Il ne s'agit donc plus que d'examiner si la date approximative qu'il assigne à ces constructions n'est démentie par aucun des monumens retrouvés jusqu'à ce jour.

---

(1) *Voy.* ma dissertation sur les antiquités découvertes en 1826, près du vieux Lycée.

(2) *Voy.* les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XXIX.

Ces monumens sont nombreux, recueillis à des époques différentes et sur des points divers; mais ne craignez pas, Messieurs, qu'abusant de l'indulgence avec laquelle vous daignez m'écouter, je vous engage à me suivre pas à pas dans les recherches que j'ai dû faire. Pour vous en épargner les fastidieux détails, je joins à mon travail le plan de l'antique Bordeaux (1); j'y indique soigneusement les fouilles pratiquées et leur date, les reconnaissances faites sous les maisons et l'époque à laquelle on les fit; je vous donne la copie des inscriptions, et un aperçu des autres antiquités découvertes avec elles.

Il résulte des rapprochemens dont je vous présente ainsi l'ensemble, que, des quatre grandes lignes murales qui enveloppaient jadis Bordeaux, trois ont été sondées sur un grand nombre de points, et que partout leurs fondemens se sont trouvés composés ou de fragmens antiques, ou de pierres d'un très-grand échantillon, mêlées à de pareils fragmens. En quelques endroits pour-

---

(1) Ce plan mérite toute confiance : indiqué par Ausone, relevé par Vinet, et soumis depuis à une foule de vérifications, il ne laissait plus de doutes que sur la ligne orientale; mais Beaurin, se fondant sur des actes publics et authentiques, a prouvé jusqu'à l'évidence que cette ligne se rendait directement du palais de Lombrière à la chapelle de la Bourse, coupant dans son trajet la rue de la Tour Gassie, l'église Saint-Remy et la rue des Faussets.

tant, comme à deux pas du vieux Lycée, des terres jectisses remplacent en totalité le mur antique. Ces vides annoncent ou l'emplacement de quelque porte, ou peut-être des exploitations d'une date inconnue, entreprises pour enlever les matériaux et les utiliser ailleurs.

La quatrième ligne, celle du levant, a dû être fouillée aussi, plus anciennement même que les autres; mais je n'ai pu retrouver aucune trace de ces fouilles. Plus voisine du port, placée dans un quartier plus populeux, interrompue d'ailleurs par le canal qui, sous la porte *Navigère*, formait l'entrée du port antique, il n'est pas étonnant que cette ligne nous ait transmis moins de souvenirs.

De tous les monumens trouvés sur les différens points de l'enceinte, depuis 1564 jusqu'à présent, nous en possédons encore près de deux cents. Les inscriptions sont au nombre de cent; le reste se compose de cippes sans inscription, de statues plus ou moins mutilées, de bas-reliefs, de chapitaux, de frises, de corniches et autres débris de grands monumens. Sur les cent inscriptions, cinquante-huit portent des noms gaulois, indice presque certain de leur haute antiquité; du reste, sous le rapport de la lettre, du style et de la dédicace, quand le monument en était susceptible, je ne pourrais que vous répéter

ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire des inscriptions découvertes près du vieux Lycée.

Il en est de même des sculptures : plusieurs sont traitées avec plus de soin, plus de goût que n'en présentent ordinairement les monumens postérieurs au 3.me siècle ; et si, dans le nombre, il se trouve quelques bas-reliefs, quelques chapiteaux d'un faire peu correct, d'un style qu'un artiste difficile traiterait de barbare, ne sait-on pas qu'il n'est point d'époque où l'ignorance et le mauvais goût ne laissent de leurs traces? Puis, dans une province si reculée, les arts pouvaient-ils être portés au même point de perfection que dans la capitale ?

Je ne vois donc jusqu'ici, Messieurs, dans ce que les antiques murailles de Bordeaux nous ont conservé des monumens de votre patrie, rien qui doive vous forcer à rejeter la date conjecturale de l'abbé Lebœuf. Ce qui me reste à vous dire, va lui donner peut-être un plus haut degré de probabilité.

Parmi les inscriptions provenant des ruines de l'antique enceinte, nous n'en connaissions qu'une qui fût datée ; c'est celle que l'on trouva en 1618 rue du Loup, et qui annonce un monument élevé à la mémoire d'Hadrien après son apothéose ; encore cette date est-elle peu précise. Maintenant nous possédons deux inscriptions d'une date certaine ; et toutes deux, provenues des fouilles pra-

tiquées l'année dernière petite rue de l'Intendance, sont antérieures à l'an 300. Quand on sait combien les inscriptions datées sont rares; quand, d'un autre côté, on considère combien l'enceinte romaine de Bordeaux a fourni de monumens que leur style annonce avoir appartenu à cette époque reculée, voudrait-on attribuer leur rencontre au seul hasard, et pourrait-on raisonnablement soutenir que le peu de points qui restent encore à fouiller fourniraient des données toutes différentes?

Entrons maintenant dans quelques détails sur les résultats des fouilles faites en 1828. Des deux inscriptions datées que nous leur devons, l'une remonte au règne d'Héliogabale, l'autre au règne d'un des trois Gordiens. La première est gravée sur un piédestal en marbre gris des Pyrénées, ayant de hauteur totale $1^{m}\ 50^{c}$; de largeur au dé, $0^{m}\ 60^{c}$; d'épaisseur $0^{m}\ 42^{c}$. Sa base est haute de $0^{m}\ 40^{c}$, large de $0^{m}\ 75^{c}$, épaisse de $0^{m}\ 57^{c}$. La partie de dé saillante au-dessus de la corniche a $0^{m}\ 10^{c}$ de hauteur; elle porte sur sa table les traces profondes de sept scellemens, trois le long de chaque grande face, et un plus fort à peu près au milieu. Les attaches de bronze et le plomb qui les fixaient existent encore en grande partie. Si jamais on retrouve la statue ou le monument quel qu'il soit qui reposait sur le piédestal, ces traces aideront à le reconnaître.

L'inscription est encadrée, je la lis ainsi :

TUTELÆ. AUGUSTÆ. CAIUS. OCTAVIUS. VITALIS. EX. VOTO. POSUIT. ET. LOCO. DATO. EX. DECRETO. DECURIONUM. DEDICAVIT. DECIMA. DIE. KALENDARUM. JULIARUM. JULIANO. ITERUM. ET. CRISPINO. CONSULIBUS.

La face opposée à l'inscription porte une couronne de chêne en demi-relief.

Ce monument votif est précieux sous plusieurs rapports. Il nous offre un second exemple du culte que les Bituriges Vivisques rendaient encore au commencement du 3.me siècle à une déité inconnue, mais tutélaire de leur ville (1) ; il constate aussi un autre fait historique, que quelques savans révoquaient en doute, bien qu'il fût déjà établi par les fastes capitolins ; je veux parler du second consulat de Julianus. Maintenant pour le contester, il faudrait rapporter à Crispinus l'*iterùm* de l'inscription ; mais le peut-on sans blesser la construction usitée, et sans ou-

(1) C'est la seconde inscription de cette espèce trouvée à Bordeaux : la première est maintenant au château de Lauzun ; Delurbe et Venuti l'ont copiée. Le temple, si ce fut un temple, qui portait le nom de *Piliers de Tutelle*, s'élevait à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le grand théâtre, endroit très-voisin du lieu où le piédestal a été découvert. On a beaucoup écrit sur cette déité tutélaire ; mais je crois qu'on s'est trompé : je prépare à ce sujet un travail qui pourra peut-être nous conduire plus près de la vérité.

blier cette clarté du style lapidaire, que les Romains observaient avec tant de soin dans tous leurs monumens publics? Ajoutons que, pour trouver à Crispinus un premier consulat, on serait obligé de remonter trente ans plus haut, à travers des temps malheureux, où, sous Commode et Caracalla, Rome ne voyait plus blanchir ses consulaires. Enfin, une particularité qui recommande singulièrement encore l'inscription votive de Vitalis, c'est la précision de sa date : le dix des kalendes de juillet répond au vingt-deux juin 224.

Considérant maintenant cet intéressant monument sous un autre point de vue, je dois vous dire qu'établi à grands frais, traité avec un soin extrême, et pouvant être regardé, pour la province, comme un des meilleurs modèles de l'époque, cependant il nous montre déjà une marche très-sensible vers la décadence. Ses formes sont grèles; les ornemens et les moulures manquent de justesse, de légèreté; enfin, la lettre est déjà plus lourde et plus carrée. J'ignore à quelle époque commença l'emploi des accents dans les inscriptions; mais celle-ci nous en fournit un exemple. Serait-ce que l'oreille délicate de Vitalis aurait redouté la prononciation locale? Déjà, comme de nos jours, le peuple de Bordeaux prononçait-il brefs les *i* et les *o* que l'on doit prononcer longs?

Si nous comparons ce piédestal aux autres monumens retirés de l'antique enceinte, nous voyons qu'il le cède à plusieurs d'entre eux pour la beauté de la lettre, pour le faire et pour la justesse des proportions ; mais sa parfaite conservation fait oublier ses défauts. Vous diriez qu'il est sorti récemment des mains de l'ouvrier ; non-seulement il est impossible de reconnaître en lui un marbre abandonné pendant plus de six siècles à tous les outrages ; mais on ne peut guère se défendre de croire qu'enlevé des *Piliers de Tutelle*, il passa presque aussitôt dans les fondations voisines qui le reçurent.

L'inscription qui date du règne de l'un des trois Gordien n'est pas entière. Des deux larges pierres sur lesquelles elle était gravée, il ne nous en reste qu'une ; et, à la disposition des caractères de la première ligne, on peut juger que nous possédons tout au plus la moitié du texte. On y lit sans aucun doute :

IMP. ....
M. ANTONIO. GORDI....................
ROMANO. AFRICAN....................
PONTIFICI. MAXIMO....................

Tout nous porte à croire qu'il s'agit ici de Gordien Pie, non que nous imaginions que le mot *Romanus* ait été employé dans l'inscription comme

surnom, pour distinguer Gordien Pie des deux autres Gordiens dits *Africains* : cette interprétation serait fort commode, mais nul monument ne l'autorise. Nous proposons une autre interprétation; et, suppléant ce qui manque, nous hasardons la restauration suivante :

IMP. AVG.
M. ANTONIO. GORDIANO. GRATISSIMO. POP.
ROMANO. AFRICANI. NEPOTI. PIO. FELICI.
PONTIFICI. MAXIMO. TRIB. POT................

Elle n'a du moins rien que de conforme à l'histoire; mais laissant de côté ce que le monument présente de conjectural, remarquons que Gordien Pie régna de l'an 240 à l'an 246, et qu'ayant eu pour successeurs immédiats ses ennemis personnels, l'inscription doit être de son temps. La pierre de Taillebourg sur laquelle nous la lisons, paraît avoir été placée à la partie antérieure d'une base. Si l'inscription n'est pas entière, ce n'est point par suite d'une fracture, mais du déplacement des parties d'un même tout. La lettre est très-bien conservée, quoique sur une pierre assez tendre; mais elle est trop longue, et d'un très-mauvais goût : sous ce rapport, elle est au-dessous de la plupart des inscriptions sorties des murs de l'enceinte.

Les fouilles auxquelles nous devons ces deux monumens nous ont fourni en outre quelques

fragmens d'architecture et de sculpture, deux cippes intéressans par leurs détails et dix inscriptions tumulaires remarquables, les unes par la beauté de la lettre, les autres par les noms gaulois qu'elles renferment. Celles-ci sont au nombre de cinq (1).

Des deux jolis cippes que nous venons d'indiquer, l'un est érigé à la jeune *Aria Priscilla*, morte à quinze ans, l'autre à la gauloise *Aveta*, décédée à quarante. Priscilla est représentée coiffée comme Faustine jeune l'est sur ses médailles; elle est vêtue de la stola, et par-dessous d'une tunique à longs plis tombant jusqu'à la pointe des pieds. Ses bras sont nuds; elle tient de la main gauche un miroir rond à long pied, et de la droite un peigne, comme si l'amour de la parure l'eût suivie jusqu'au tombeau. Ces images frivoles rappellent les goûts que l'histoire a signalés chez les femmes des Bituriges Vivisques. Malheureusement le visage a été un peu dégradé; le reste est très-bien conservé. Le petit cippe d'*Aveta* l'est encore mieux; le buste qui en occupe la niche, traité avec beaucoup de soin, rappelle le faire et le ciseau du sculpteur *Amabilis* (2).

---

(1) *Voyez* ci-après le tableau des inscriptions.

(2) *Voyez* ma dissertation sur les Antiquités découvertes près du vieux Lycée, page 25.

Parmi les autres sculptures, nous remarquerons un serpent roulé sur lui-même, mais de manière à former une espèce de cippe haut de 0m 80c; il s'élève d'une petite base carrée de 0m 40c de côté, épaisse de 0m 10c. Le corps muni d'écailles compte six enroulemens; développé, il aurait vingt-deux pieds de long. La tête manque; elle était de rapport, et, à la direction du trou profond et carré qui en recevait l'attache, on peut croire qu'elle était un peu redressée. Une trace légèrement saillante sur l'orbe supérieur, et le peu d'épaisseur de la base donnent à penser que ce curieux fragment, d'ailleurs en bon état, faisait partie de quelque grand monument.

Il s'est rencontré sur le même point de l'enceinte diverses statues composées de blocs, dont deux seulement ont pu être rapprochés. Ces restes, et sur-tout la partie inférieure d'une petite figure revêtue de la toge, font regretter la perte des autres blocs. Il ne s'est trouvé qu'une statue d'un seul morceau; la tête et les mains manquent (1). Toutes sont en pierres du département de la Charente, aucune n'a pu appartenir au piédestal en marbre dont nous avons parlé;

(1) Toutes les statues découvertes jusqu'à ce jour dans l'antique muraille, sont plus ou moins mutilées, soit par l'effet naturel de leur chûte, soit par suite d'une animosité qui s'est moins exercée contre les inscriptions et les cippes.

mais il est probable qu'elles venaient aussi de l'édifice des *Piliers de Tutelle.*

Tels sont, Messieurs, les résultats de la fouille pratiquée l'année dernière, petite rue de l'Intendance. En vous priant de recueillir ces souvenirs, permettez-moi de recommander à votre bienveillance M. Desbarad, entrepreneur. Le soin qu'il a eu de me prévenir de la découverte, de retirer avec ménagement tout ce qui méritait d'être conservé, d'interrompre même la suite de ses travaux pour conserver à la ville la belle inscription votive de Vitalis, sa complaisance et son désintéressement lui donnent des droits aux médailles d'encouragement que vous décernez tous les ans aux hommes utiles. Cet exemple avertira MM. les Architectes, entrepreneurs et autres, que vous vous plairez toujours à honorer ceux qui veilleront à la conservation des monumens de votre patrie.

INSCRIPTIONS.

ANNÉE 1564.

Les six inscriptions suivantes furent trouvées en 1564, dans les fondations de la façade occidentale. Les pierres n'existent plus, mais Darnald nous en a conservé le texte, avec quelques erreurs qu'il n'est plus possible de rectifier.

N.° 1. Le nom de *Vervicia* est gaulois : l'emploi des trois verbes *procurare*, *donare*, *ponere* est aussi à remarquer.

N.° 2. L'inscription paraît n'être pas complète.

N.° 3. Le nom *Cinto* est gaulois.

N.° 4. Même remarque sur le nom de *Belest*.

N.° 5. Cette inscription nous indique la sépulture d'une femme appartenant à la famille gauloise *Divixt*. Cette famille était nombreuse à Bordeaux.

N.° 6. Cette inscription a été probablement mal lue, mais nous la citons comme les précédentes à cause de la dédicace D. M.

ANNÉE 1618.

N.° 7. Nous ne citons que cette seule inscription trouvée en 1618, bien qu'on en eût découvert un plus grand nombre ; mais c'est la seule dont Darnald ait indiqué la place exacte dans l'enceinte murale. Elle était gravée sous un buste d'Hadrien. Ce monument faisait partie du Musée de Florimond Rémond, conseiller au parlement de Bordeaux. Le même Musée, au témoignage de Darnald et de Zinzerlingius (1), renfermait pareillement un grand nombre de cippes et de statues sorties aussi de l'antique muraille : nous n'en

(1) *Voyez* son *Itinerarium Galliæ*, publié sous le nom de *Jodocus Sincerus*.

parlons point ici, ne sachant pas dans quelle partie de l'enceinte elles furent trouvées. Le N.° 7 fut découvert rue du Loup, sous la façade méridionale du mur romain.

ANNÉE 1756.

Les trente-huit inscriptions suivantes proviennent de la façade septentrionale, dont les fondemens furent fouillés en 1756, quand on éleva l'hôtel de l'Intendance. On découvrit avec elles plusieurs cippes sans nom, mais que des fleurs, des fruits, des coffrets et autres objets placés dans les mains des personnages représentés, annonçaient être gaulois.

N.° 8. Nous lisons ainsi cette inscription gravée sur un joli petit autel funéraire :

CENSORINUS. TASCILLI. LIBERTUS. QUI. DEFUNCTUS. EST. ANNIS. QUINQUAGINTA. VIGESIMÆ. QUARTÆ. LEGIONIS. CENTURIO. FILIUS. ET FRATRES EJUS EI PARENTI OPTIMO POSUERUNT.

N.° 9. Autel haut de 1^{m}, large de 0^{m} 350^{c}, épais de 0^{m} 345^{c} : la lettre de l'inscription est assez belle ; les noms d'*Abducier* et de *Tocet* sont gaulois. On croit, d'après Grutter et Shmits que le culte de *Sirona* fut quelquefois associé à celui d'Apollon.

N.ºs 10 et 11. Tous ces noms sont gaulois.

N.° 12. Nous lisons ainsi la dernière ligne : *Maritus cùm gemitu posuit.*

N.os 13 et 14. Ils n'offrent que des noms gaulois. Sur le dernier de ces deux cippes *Inderca*, fille d'*Indercil* est représentée tenant un fruit.

N.o 15. Ce qui manque à l'inscription est facile à suppléer.

N.os 16, 17 et 18. Cippes avec des noms gaulois. Sur le dernier, le gaulois *Centugnat* tient un coffret, et sa fille *Senodonna*, placée entre lui et *Matua* sa mère, tient une grappe de raisin. L'inscription, sur la pierre, est en une ligne et tourne avec le cintre de la niche sous laquelle sont les personnages.

N.os 19 et 20. De ces deux cippes le premier, érigé aux mânes d'un Tiber ou Tiberus, mort à 17 mois, représente l'enfant carressant un oiseau.

L'autre, dédié aux mânes de Verecunda, nous montre sous l'inscription le buste d'un vieillard tenant un lacrymatoire. Cette tête d'homme sous l'épitaphe d'une femme, et le verbe mis à la première personne, nous semblent indiquer que c'est le père lui-même qui érigea ce monument à *Verecunda*, sa troisième fille.

N.o 21. Nous lisons ainsi la première ligne de l'inscription : JULIO. SECUNDINO. DEFUNCTO. ANNIS....; les abréviations de la dernière ligne doivent s'interprèter : *suâ. pecuniâ. ponendum. curavit.*

N.o 22. Nous croyons ce monument érigé à la mémoire de Lucius Sammonicus par deux parens, l'un époux de *Julia Castrensis*, et l'autre de *Julia*

Victoria. Il serait possible aussi que Sammonicus eût survécu à deux épouses, et leur eût élevé un monument commun. Le dé du cippe, présente sur sa face antérieure deux arcades. Le nom de Sammonicus et d'autres inscriptions trouvées à Bordeaux, sur lesquelles on voit le même nom, nous avertissent qu'il exista jadis ici une famille *Sammonica.* On sait d'ailleurs que le second des Gordiens eut pour précepteur un *Serenus Sammonicus*, intime ami de son père. Ces souvenirs permettent-ils de conjecturer que l'inscription citée plus haut, et gravée en l'honneur de Gordien Pie, fut l'ouvrage d'une famille à laquelle celle des Gordiens était chère? Plus d'une fois l'Aquitaine a donné des précepteurs aux maîtres du monde.

N.° 23. Deux des héritiers testamentaires du *Rufinus* de cette inscription paraissent avoir porté des noms gaulois latinisés : *Lauric* et *Tauric.*

N.° 24. Cette inscription très-dégradée appartint à la famille *Cintugena.* Elle est gravée sous la figure d'un jeune homme tenant un chien.

N.° 25. Nous traduisons ainsi cette épitaphe : *à Hélénus mort à 21 ans, l'épouse de Nonus et Senecianus père ont pris soin de faire élever ce monument.*

N.° 26. La jeune gauloise *Aveta*, fille d'une *Cintugene*, est représentée sur ce cippe vêtue d'une tunique et par-dessus du sagum. D'une

main elle porte un cœur. Près d'elle un enfant, sans doute le sien, tient d'une main la tunique de sa mère, et de l'autre un panier.

N.os 27 et 28. Ils présentent aussi des noms gaulois *Camukua* et *Cintusma*.

N.° 29. Ce seul nom sous le buste d'une jeune femme nous avertit qu'elle appartenait probablement à la famille du sculpteur *Amabilis* (1).

N.° 30. L'inscription bien conservée est du même faire pour la lettre que l'inscription de Gordien Pie. Nous lisons ainsi l'inscription : M. HISTIMENIUS. FRATER. ET. PATER. VIVUS. SIBI. ET. SUIS. HISTIMENIÆ. FILIÆ. RUFINO. ET. FAUSTO. FILIIS. HISTIMENIÆ. RUFINI. UXORIS. ; distinguant ainsi deux Histimène, l'une fille d'Histimenius, l'autre sa sœur et l'épouse de Rufin.

N.° 31. Il ne présente rien de remarquable.

N.° 32. Cette inscription et les suivantes nous ont été conservées par l'auteur *des éclaircissemens donnés sur les antiquités découvertes en jetant les fondations de l'Intendance.* Nous aurions pu lui en emprunter plusieurs autres, si la manière dont elles ont été copiées et imprimées ne les rendait pas illisibles. Croirait-on que la négligence a été portée au point de mêler ensemble des lignes qui appartiennent évidemment à des inscriptions différentes? Nous lisons ainsi celle-ci : *Augustæ Deæ*

---

(1) *Voyez* notre première dissertation.

Divirtos (peut-être *Divixtos* pour *Divixtus*) *Gemelli. filii. pater. votum solvit libenter monumento.* A l'auguste déesse (probablement la déesse Tutelle) Divirtus ou *Divixtus* père de *Gemellus*, s'est acquitté, par l'érection de ce monument, du vœu que son fils avait fait.

N.° 33. *L'Aquitanus* de l'inscription ne me paraît pas être un nom propre : je traduirais plus volontiers : *Aux Dieux mânes et à Cintugena, fille d'un aquitain, morte à* 50 *ans.*

N.ºs 34 et 35. Ils portent des noms gaulois.

N.° 36. C'est un monument érigé par *Juvenis* à son frère *Julianus*, mort à 35 ans.

N.° 37. Il nous présente deux noms gaulois.

N.° 38. L'inscription est remarquable comme nous rappelant le nom de *Vitalis*, et comme portant celui d'une gauloise, de *Divica*. Le monument fut érigé et au fils de *Vitalis*, mort à 28 ans 8 mois 13 jours, et à *Divica*, morte à 48 ans.

N.° 39. Ce Durnacus, nom latinisé, était gaulois.

De 1774 à 1778.

A cette époque, quand on abattit l'ancien palais archiépiscopal pour en bâtir un nouveau, devenu depuis un hôtel de préfecture, et plus tard un palais royal, on entama sur un long développement le mur occidental, dont partie existait encore avec son revêtement et ses lignes de niveau. Ces restes de la muraille romaine se trouvè-

rent reposer aussi sur des monumens romains (1). Dans ces fouilles on déterra des inscriptions, des débris d'architecture, une foule d'antiquités dont on admira le travail. Il est vrai que l'auteur à qui nous devons ces particularités, prétend qu'on y rencontra aussi des fragmens *gothiques* (2). Mais combien de fois, quand je suivais les fouilles au vieux Lycée, n'ai-je pas entendu donner cette épithète à quelques-uns des cippes qu'on y découvrait. Tout ce qui blesse certains yeux leur semble gothique. L'erreur prit des notes; mais la vérité se trouva sans crayons. On retailla toutes ces pierres,

---

(1) *Voyez* le Bulletin polymatique, année 1813, tom. 11, pag. 181 : *Dissertation sur les débris d'anciens édifices, trouvés lors de la démolition de l'ancien palais archiépiscopal*. L'auteur anonyme n'est pas suspect : il attribuait aux ducs de Guienne la construction du tout. Le revêtement en petites pierres carrées, les lignes de niveau en briques ne l'embarrassaient pas. C'était seulement une imitation des constructions romaines; et il citait en preuve le *mur sarrasin de Sarcignan*, bâti, disait-il, au huitième siècle, et présentant aussi le mode des constructions romaines. L'exemple n'était pas heureusement choisi, tout le monde en effet sait aujourd'hui que le mur de Sarcignan est un aqueduc romain. (*Voyez* le Recueil académique, année 1825).

(2) Le style gothique proprement dit n'avait aucun monument dans Bordeaux au commencement du dixième siècle: où les ducs de Guienne en auraient-ils pris des fragmens ?

rien ne fut copié, rien ne fut dessiné, ou du moins rien ne nous est parvenu.

ANNÉE 1792.

Cette année, sur la face méridionale, en jetant des fondations, rue des Mothes, on découvrit plusieurs morceaux d'architecture, très-bien sculptés, et un bas-relief représentant un quadrige : la pierre avait 1^{m} 299^{c} sur 0^{m} 975^{c}; elle a disparu; mais le Bulletin polymatique, tome 6, page 354 nous en a conservé le souvenir.

DE 1798 à 1800.

Quand on ouvrit une petite rue de la place St.-André à la rue des Mothes, on eut à traverser les fondations du mur méridional, et l'on y découvrit pareillement divers fragmens d'architecture. Il en fut trouvé d'autres, sur la même ligne, rue des Trois-Canards. (Voyez *le même recueil.*)

ANNÉE 1801.

N.ºs 40 et 40 *bis*. Le débris d'une inscription d'aqueduc fut trouvé sur la face septentrionale dans les fondations qui touchent à celle de l'Intendance; il était accompagné de l'inscription tumulaire de Valérie.

N.ºs 41 et 42. Ces deux inscriptions découvertes, la même année, en remuant les fondations de la ligne orientale, près de l'ancien palais

de Lombrière, ont été décrites par M. Millin, en l'an X (*Voy.* le Magasin encyclopédique de cette année.)

ANNÉE 1802.

M. Mazois, sitôt ravi aux arts, explora à cette époque les caves attenantes à l'ancienne *Porte-Basse*, et plusieurs autres points de la ligne méridionale. Je l'accompagnais. Partout les fondations du mur antique nous présentèrent des débris de monumens romains. M. Mazois, alors fort jeune, mais déjà passionné pour son art, avait pris des notes; il avait même dessiné plusieurs objets; mais de ce travail comme de tant d'autres plus importans, entrepris aussi par lui, rien ne nous est resté qu'un douloureux souvenir.

ANNÉE 1803.

Sur la ligne septentrionale, petite rue de l'Intendance, entre elle et le vieux Lycée, en jetant les fondations de la maison Faget, on retira de l'antique enceinte plusieurs fragmens d'architecture, entre autres un dé d'un mètre en tout sens, sculpté sur trois de ses faces; elles représentent l'enlèvement de Ganimède, Junon, et Léda. Ce beau débris est décrit dans le Musée d'Aquitaine. A droite et à gauche, je reconnus la suite de la ligne murale et quelques-unes des antiquités qu'elle renfermait encore. La même année,

entre la rue du Temple et celle des Carmelites, on déterra quelques fragmens antiques.

ANNÉE 1804.

N.° 43. Cette année, sur la même ligne, entre le Lycée et la rue des Carmelites, on déterra l'inscription donnée sous ce numéro.

Avec elle on trouva plusieurs bas-reliefs représentant des personnages armés, des casques, des armes, des trophées; on peut croire que ces débris firent partie d'un monument triomphal; ils sont au Musée de la ville.

ANNÉE 1812.

Les numéros suivans proviennent des fouilles qui eurent lieu à cette époque, sur la ligne septentrionale, entre le vieux Lycée et le Wauxhall, rue Neuve du Temple, maison n.° 4. Les mêmes fouilles procurèrent la découverte de quelques bustes présumés gaulois.

N.° 44. Inscription remarquable pour les noms gaulois *Daeort* et *Comart*.

N.° 45. La famille *Secundina* nous est connue par d'autres inscriptions trouvées à Bordeaux. Cette épitaphe est gravée dans une niche longitudinale, pratiquée sur le fût d'une petite colonne sépulchrale.

ANNÉE 1818.

Cette année, rue du Pont de la Mousque, der-

rière l'église St.-Remy, des fouilles pratiquées sur les fondations de l'enceinte romaine, procurèrent plusieurs chapiteaux corinthiens, des frises, une base, une corniche, partie d'un joli bas-relief, et un fragment d'inscription dont la lettre onciale est fort belle; on n'y lit d'entier que le nom de *Materna*, déjà connu par quelques inscriptions découvertes pareillement à Bordeaux.

ANNÉE 1826.

Sous la ligne septentrionale, derrière le vieux Lycée, on recueillit soixante cippes, dont cinquante inscrits. Sur ce nombre, trente portent des noms gaulois. (*Voy.* notre dissertation lue à l'Académie en 1827.)

ANNÉE 1828.

Les dix inscriptions suivantes sont sorties de cette dernière fouille.

N.° 46. Fragment en pierre de la Charente, haut de $0^{m}\ 975^{c}$ sur $0^{m}\ 650^{c}$, la lettre haute de $0^{m}\ 162^{c}$ était de la plus grande beauté. L'inscription indiquait un monument érigé par des héritiers testamentaires; la pierre a été employée à des constructions modernes.

N.° 47. Moitié d'un petit cippe en pierre de Bourg: Il a été brisé dans l'extraction.

N.° 48. L'épithète de *provincialis*, donnée à *Firminius*, et la forme des points recommandent cette inscription.

N.° 49. C'est l'inscription du monument funéraire érigé à la jeune Priscilla. Mon honorable ami, M. Lacour, a bien voulu dessiner ce petit cippe, celui d'*Aveta*, le piédestal qui porte l'inscription votive de *Vitalis*, et un fragment très-remarquable. Nous enrichissons de ces dessins notre dissertation.

N.° 50. Inscription fracturée : l'espace trop étroit où se pratiquait la fouille a causé l'accident. La lettre du monument laisse voir encore partie de la couleur rouge dont elle fut peinte.

N.° 51. Cette inscription décorait la tête d'un cercueil en pierre de St.-Savinien, long de 2 m 075 c, large de 0 m 867 c, haut de 0 m 975 c, épais aux parois de 0 m 162 c. Le couvercle en toît à quatre cornières saillantes et la caisse elle-même étaient fracturés. J'ai fait scier la partie inscrite, en conservant six pouces de la caisse. Ce fragment a été déposé au Musée de la ville. Le vide indiqué au milieu de l'inscription fut jadis occupé par un ornement qui n'existe plus.

N.° 52. Le nom D'ONUAVA est gaulois.

N.° 53. Même remarque sur le nom D'IVICRAX, inscrit sur un cippe columnaire, en forme de ruche.

N.° 54. L'inscription est entourée d'un cadre de feuillages enroulés : elle porte aussi un nom gaulois, celui D'AULERC.

N.° 55. Inscription du cippe d'Aveta.

N.° 56. Voyez le monument dessiné par M. Lacour.

N.ºs 57, 58 et 59. Les monumens qui portent ces numéros existent et passent pour avoir été trouvés aussi dans les murs de l'enceinte romaine; mais on ignore sur quel point et à quelle date.

Dans le premier (N.° 57), nous remarquerons l'agencement singulier de la dédicace sur le fronton, et l'emploi d'un grand I pour deux I au prénom CASSIUS.

L'inscription du N.° 58 présente deux noms gaulois. Au-dessous de cette inscription le sculpteur a indiqué, je crois, la profession du mort par un lourd billot surmonté d'un large couperet posé sur le tranchant: Peut-être cette image grossière est-elle celle d'une patère sur un autel.

Ces deux derniers monumens sont au Muséum de la ville; mais celui dont il me reste à parler, le N.° 59, existe, commune du Bouscaut, dans un bien que l'on dit avoir appartenu à Ausone. C'est une erreur de vieille date, et d'origine assez plaisante. Il y a 300 ans, qu'un conseiller au parlement de Bordeaux, amateur d'antiquités et grand admirateur d'Ausone, affligé de n'avoir pu découvrir aucun vestige d'une maison de plaisance que son poëte favori devait avoir possédée près de Bordeaux, imagina de lui en donner une. Il acheta un bien au Bouscaut, y fit transporter quelques fragmens extraits de l'enceinte romaine, éleva dans le jardin un cadran solaire, et sur la base de ce petit monument il inscrivit le nom

d'Ausone, avec la date de je ne sais quelle olympiade ; autre bisarerie, mais elle fit fortune. Le bien perdit son ancien nom, et, à l'exemple de M. de Lachassaigne, toute la commune ne l'appela plus que le *bien d'Ausone*. Aujourd'hui même on ne le désigne pas autrement. Le cadran est ruiné ; mais un beau fragment de colonne antique, et le cippe dont nous donnons la copie, attestent encore la singulière métamorphose que crut opérer M. de Lachassaigne.

L'abbé Venuti a copié l'inscription du n.° 59; mais d'une manière peu exacte, tant il est difficile, même aux hommes les plus habiles, d'éviter toute erreur. Dans cette inscription les noms de SANUACUS et d'ATERTA sont gaulois. Nous remarquerons en outre, avec l'abbé Venuti, que le bisarre assemblage de quelques-unes des lettres inscrites se rencontre fréquemment dans les monumens érigés au temps des Gordiens.

NOTA. Parmi les inscriptions que nous devons aux fouilles faites en 1828, les n.os 49, 50 et 54 sont devenus la propriété de M. Couderc; les autres ont été déposés au Muséum de la ville.

Les amis des arts regretteront toujours que des raisons d'économie laissent disséminer ainsi les Antiquités d'une grande ville, dont l'histoire est encore à écrire : heureux pourtant lorsque, comme dans la circonstance, ces débris, plus précieux que la foule ne l'imagine, tombent entre les mains d'hommes qui en sentent le prix.

EXPLICATION DU PLAN.

Les fouilles qui ont procuré les inscriptions sont indiquées par un *trait noir* sur la ligne murale.

Les simples reconnaissances sont désignées par un trait moins prononcé.

Les millésimes correspondans donnent la date des unes et des autres.

NOTICE

SUR

LES MONUMENS

DE L'ÉPOQUE GAULOISE,

ET EN PARTICULIER

SUR LES TUMULUS

DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE;

PAR M. F. JOUANNET.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1829.

MESSIEURS,

Nous ne connaissons dans le département de la Gironde que deux grands monumens gaulois, composés de rochers dressés ou superposés avec un certain ordre, et tous deux sont situés sur la

rive gauche de la Dordogne, dans l'arrondissement de Libourne. A la vérité, quelques noms de lieu, tels que *Peyre-Levade*, *Peyre-Longue*, *La-Peyre*, *Roque-Brune*, tirent peut-être leur origine de monumens semblables ; mais ne peuvent-ils pas aussi avoir une autre étymologie (1). Au reste, il n'est pas étonnant que le département renferme si peu de ces pierres monumentales. Dans les pays mêmes qui en possèdent le plus, on ne doit leur conservation qu'à leur isolement; c'est sur-tout au milieu des solitudes qu'on les rencontre : or, nos landes, seuls déserts du département, n'offrant que des sables, ne pouvaient fournir les matériaux nécessaires; et si, à force de bras, les hommes de l'époque y transportèrent quelques rochers, tels que les exigeaient leurs barbares constructions, dans les âges suivans la rareté de la pierre et le besoin les auront fait disparaître.

Quoi qu'il en soit, des deux grands monumens gaulois que nous possédons encore, l'un est un *Dolmen*, et l'autre un *Peulvan*. Le premier se voit au nord de Pujols, sur le haut plateau qui domine le vallon de l'Escouache et la vallée de la

---

(1) Ainsi le nom de *Peyre-Longue*, que je trouve dans la commune de Talence, a très-bien pu désigner un de ces longs affleuremens d'aqueducs que l'endroit nous présente encore.

Dordogne; il se compose de trois blocs, un toit et deux supports : le toit a été déplacé, mais les deux supports, orientés nord et sud, et longs d'à peu près 5 mètres, existent encore en place, séparés par un intervalle d'environ 1 m.[tre] Ce monument est connu des habitans sous le nom de *Peyre-Levade*. L'autre pierre monumentale appartient à la commune de St.-Sulpice, près Libourne : on l'appelle *Pierre-Fite*. C'est un bloc solitaire, qui s'élève d'environ 6 mètres au-dessus du sol, et dont la largeur est orientée est et ouest, nous ignorons à quelle profondeur il s'enfonce dans la terre.

On a contesté à ce dernier monument sa haute antiquité; l'auteur des *Variétés Libournaises* a prétendu qu'il fut érigé en 1451, par les habitans du lieu, en souvenir de la récente défaite des Anglais près de Castillon. Suivant lui, le nom même de *Pierre-Fite* ne serait que la corruption de cette autre dénomination, *Pierre de la Fuite;* il cite même, sur le bord de la Dordogne, le point où la pierre fut prise. Cette opinion ne repose sur rien. L'érection d'un pareil trophée, n'était en effet ni dans les goûts, ni dans les mœurs de l'époque assignée; d'ailleurs, ce nom de *Pierre-Fite* est commun à beaucoup d'autres monumens dont l'origine gauloise n'est pas contestée; puis, le bloc n'appartient point aux calcaires blancs et tendres de la rive, mais au banc supérieur, gris et très-dur, qui couronne à quelques pas de là le

tertre de St.-Émilion ; enfin, et cette considération l'emporte sur toutes les autres, *Pierre-Fite*, connue dès le treizième siècle, se trouve désignée dans plusieurs actes publics sous le nom de *Petra-Fixa* (1).

Quelle fut la destination du *Dolmen* de Pujols et du *Peulvan* de Saint-Sulpice? Je l'ignore. Ces sortes de monumens ont été l'objet d'une foule d'opinions contradictoires, plus ou moins ingénieuses, mais toutes conjecturales : ce ne sont encore que des énigmes sans mot, des problèmes sans données.

Il est plus aisé de reconnaître la destination des pointes de flèche en silex, et des haches (2) de même matière, que nous rencontrons quelquefois dans nos campagnes. En voyant leur parfaite ressemblance avec les armes des Sauvages du Nouveau-Monde, on est conduit à croire qu'elles servirent aussi d'armes aux Gaulois; mais il est à remarquer que ces silex sont d'une espèce étrangère au département : il en est de même de la lave lithoïde dont sont faites deux haches trouvées ensemble à Labrède, et du jade qui servit à fabriquer

---

(1) Les Rôles Gascons, années 1289 et 1340, en parlent comme du point où, dans la vallée, se terminait la juridiction de St.-Émilion.

(2) Je me sers de l'expression reçue pour désigner ces coins en pierre, sans rien préjuger sur leurs divers usages.

d'autres haches découvertes dans le bas-Médoc. D'un autre côté, les pointes de flèche que nous avons recueillies sous les bruyères de la rive gauche de la Leyre diffèrent, pour la forme (1), de celles que l'on trouve, soit dans le reste du département, soit en Périgord. Il est donc permis de conjecturer, qu'alors les habitans du pays que nous habitons s'approvisionnaient d'armes chez les peuplades voisines.

Une particularité vient à l'appui de cette conjecture. Aucune des découvertes faites dans le département ne nous a fourni d'armes seulement ébauchées ou dégrossies, comme on en rencontre si fréquemment aux environs de Périgueux, de Bergerac et de Sarlat (1); toutes sont terminées avec soin; les haches dont la longueur varie de 0^{m}054^{c} à 0^{m} 162^{c} ne laissent rien à désirer pour l'élégance des formes et la perfection du poli. Quelquefois on les rencontre fracturées, jamais retaillées et racommodées. Enfin, malgré mes recherches, je n'ai rien découvert, dans le département, qui pût indiquer une fabrication locale.

---

(1) La queue de ces flèches est taillée en queue d'aronde, et les ailes ou barbes sont coupées carrément, particularités que ne présentent pas les autres.

(2) Voyez le *Musée d'Aquitaine*, tom. 2. J'ai eu l'occasion d'y insérer une notice détaillée sur les manufactures d'armes et d'instrumens en pierre, dont le Périgord conserve encore des vestiges.

Il paraît que les antiques relations commerciales dont je viens de parler, nées seulement des premiers besoins, durent s'entretenir par voie d'échanges. L'argent monnoyé était en effet si rare alors dans nos contrées, que c'est un phénomène d'y rencontrer aujourd'hui des monnaies gauloises; à peine en citerait-on cinq ou six, encore sont-elles de cette époque où les peuples de l'Aquitaine avaient déjà emprunté des Romains leur langue, leurs lettres et leurs usages. Ces médailles, les coins de bronze déterrés à Saint-Julien, près de Pauillac, un autel dédié à une divinité étrangère aux Romains, et une foule de tombeaux chargés de noms gaulois, trouvés comme l'autel dans l'antique enceinte de Bordeaux, appartenant à l'époque *Gallo-Romaine* (1), je n'en parlerai point dans cette notice; ce serait confondre des temps et des choses bien distinctes.

Je passe aux nombreux *tumulus* que nous voyons encore dans le département.

Ces monumens y portent différens noms. On leur donne, dans les landes, ceux de *Pujeau*, *Pujol*

---

(1) *Voyez* pour les tombeaux en question le recueil annuel de l'Académie de Bordeaux, années 1827 et 1829. Quant à l'autel, en voici l'inscription.

SIRONAE.

ABDVCIER.

TOCETI. FIL.

V. S. L. M.

et *Pujolet;* les deux derniers ne sont que des diminutifs du premier, et celui-ci est un dérivé du mot latin *podium* (*pui, hauteur*) (1) : sur des solitudes aussi uniformes, la plus faible éminence devient remarquable. Dans le reste du département, les *tumulus* sont désignés sous les noms de *butte*, de *motasse* et de *motte.* Ce dernier a été donné plus particulièrement aux *tumulus* voisins d'anciens châteaux, ou de vieux manoirs. Le nom du monument est quelquefois devenu celui du bourg, du village, du hameau le plus voisin : ainsi plusieurs lieux du département sont désignés de temps immémorial sous les noms de *Pujol* et de *Lamotte.*

En général, les *tumulus* de nos landes sont établis au voisinage de lieux anciennement habités, près des ruisseaux, ou sur le bord des voies antiques. Il en est aussi beaucoup d'oubliés au milieu de solitudes aujourd'hui désertes : on en voit jusque dans les marais; mais ces marais peuvent-être d'une formation postérieure à l'érection du monument : ainsi, près des étangs d'Hourtins et de Carcans, à Lupian, ce *tumulus* entouré de précipices, dont le sommet porte un moulin que les Landais attribuent à Talbot, ne fut pas toujours d'un accès si dangereux. De même, à Ste.-

(1) Le verbe gascon *pujar*, monter, me paraît avoir la même étymologie.

Hélène, cet autre *tumulus* que couronnent les ruines d'une petite chapelle, construite en pierres étrangères au pays, dût être autrefois plus abordable. Aussi la tradition locale attribue-t-elle la fondation de la chapelle à une femme pieuse qui dans un pressant danger, vint avec son enfant se réfugier sur le *tumulus :* elle se dérobait à la subite irruption du lac d'Hourtins, qui perdant tout à coup sa communication avec la mer, se porta impétueusement dans les terres.

Les *pujolets* sont rarement isolés; on les voit plus souvent assez rapprochés, au nombre de deux, de trois, de quatre, et quelquefois plus: nous citerons comme exemples les communes de Labrède, de St.-Morillon, de Vertheuil et de Biganos. Pareils groupes sont rares dans les autres parties du département; les *tumulus* y sont ordinairement solitaires, surtout ceux qui, placés sur des éminences, avoisinent l'antique tour de quelque châtelain du vieux temps. Les autres ont été assez souvent érigés dans les prairies près des eaux, comme à Naujean, à Postiac, à Esseintes; quelquefois ils sont situés au bord même de nos grandes rivières, tels la butte de *Charlemagne*, à Cabara; *le Saut de Teurlay*, à Chamadelle, etc. Dans les prairies, un espace assez circonscrit renferme par fois jusqu'à deux *tumulus.* La plaine de Moullietz et Villemartin, rive gauche de la Dordogne, en comptait même jusqu'à trois; mais l'un d'eux a été applani.

Quelques-uns de ces tertres sont entourés de véritables fossés ; le plus grand nombre n'offre, autour de leur cône, que la dépression plus ou moins sensible, formée sur le terrain par l'enlèvement des terres employées à l'érection du monument. Les landes nous fournissent quelques exemples de *pujolets* qui ne présentent autour d'eux aucune trace de fouilles : ceux-ci paraissent avoir été formés du pelage du sol sur une grande étendue.

L'opinion la plus accréditée parmi les habitans attribue aux Gaulois ces différens *tumulus* ; mais en les étudiant avec quelque attention, bientôt on demeure convaincu que, dans la lande, plusieurs sont seulement l'ouvrage de la nature, et que partout il en est qui ne doivent être considérés que comme les vestiges d'anciens travaux militaires.

Parmi les *pujolets* naturels de nos landes, les uns sont de véritables dunes méditerranées, ou mobiles encore, ou fixées par le temps ; les autres sont l'ouvrage des eaux torrentielles. Vous reconnaissez les premiers à la finesse, à la mobilité, à la couleur de leurs sables, sans mélange de terre ni de gravier, et à l'absence de dépression circulaire autour de leur base. Une ligne de *pujolets* qui s'étend parallèlement au cours de la Leyre, entre Belin et Salles, est dans ce cas. D'autres se montrent dans les landes de Saint-Médard en Jalle, aux environs de la fontaine de

Cap-dau-Bosc; mais ceux-ci étant encore mobiles et souvent déplacés par les vents, ne laissent aucun doute sur leur origine, tandis que les autres, déjà fixés par quelques gramens, pourraient induire en erreur un observateur peu attentif. Quant aux *pujolets* dont nous croyons devoir attribuer la formation aux eaux torrentielles, ils se distinguent par leurs graviers, par leur direction sinueuse, par leur forme allongée, par la confusion avec laquelle ils sont assez ordinairement jetés les uns sur les autres. Tels sont les *pujeaux bourreaux* (1) au confluent de la Jalle et du ruisseau de Martignas, dans la commune de Saint-Médard. Ici la cause se montre à côté de l'effet ; mais loin des ruisseaux actuels nos landes offrent sur plusieurs points des amoncellemens semblables, produits par des torrens qui ont cessé de couler.

Les restes de travaux militaires auxquels les Landais de la Gironde donnent aussi le nom de *Pujeaux* ou de *Pujolets*, présentent pareillement deux classes bien distinctes. Nous comprenons dans la première ces lignes ondulées de sables et de graviers amoncelés en talus, qui, comme à la porte de Salles, semblent avoir été destinées

(1) Cette épithète ne serait-elle pas une corruption du mot *borrows* qui en anglais, désigne un *tumulus*. Les Anglais ont long-temps occupé le pays.

à protéger une enceinte. Dans la seconde, nous rangeons des *tumulus* que l'on a convertis en moyens de défense, ou que l'on a enveloppés dans quelque système de fortification ; ceux-ci peuvent appartenir au sujet qui nous occupe.

Vous voyez, Messieurs, d'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, qu'entre toutes les buttes factices que la main de l'homme a élevées dans ce département, il en est beaucoup que l'on ne peut comprendre parmi les monumens dont nous nous occupons en ce moment ; mais le nombre des véritables *tumulus* du département n'en est pas moins encore très-considérable. J'en connais plus de cent, et je ne doute pas que de plus longues recherches n'en fissent découvrir davantage.

Je vous ai dit, Messieurs, que l'opinion la plus généralement répandue dans le pays attribuait aux Gaulois l'érection de nos *tumulus* ; j'ajouterai qu'assez généralement aussi ces monumens passent pour être des tombeaux, idée qu'auront sans doute suggérée et fortifiée des fouilles accidentelles opérées en différens temps, mais depuis long-temps oubliées. Des faits plus récens sont venus donner à cette ancienne présomption tous les caractères d'une vérité démontrée.

En 1740, on trouva près d'un *pujolet* de Saint-Morillon, un nombre considérable de Constance en or (1).

---

(1) *Voy.* Beaurein : *Variétés Bordelaises.*

En 1788, dans les marais de la commune d'Anglade, on fouilla un *tumulus*, au centre duquel on découvrit une petite construction voûtée. Soit respect religieux, soit tout autre motif, la fouille ne fut pas poussée plus avant. Dans les terres supérieures on avait rencontré une médaille de Faustine (1).

De 1816 à 1819, en pratiquant la nouvelle route de Bordeaux à La Teste, à peu près sur l'allignement de la voie antique, on eut à traverser plusieurs *tumulus*, on y déterra beaucoup d'urnules renfermant des cendres et des ossemens : avec ces vases, on découvrit aussi des instrumens de fer, munis d'une lame plus ou moins large, et quelquefois d'une douille, plusieurs fibules en bronze, une amulette en terre, une anse de vase en métal. Ces découvertes eurent lieu dans des *pujolets* qui, sur la droite de la Leyre, bordaient la voie antique. Le *Pujeau de la potence*, situé sur l'autre rive et beaucoup plus considérable, ne fut qu'effleuré; cependant on en retira un plus grand nombre encore d'instrumens, de vases et d'antiquités du genre de celles que je viens de vous indiquer. Ajoutons que le village de Lamothe où se trouvent d'autres *pujolets*, fournit aussi des urnes, divers objets antiques, et entre autres des chandeliers en

---

(1) Je tiens ce fait de M. le Maire de St.-Ciers-la-Lande.

terre, beaucoup de grandes briques à rebord, des cercueils en pierre, des médailles d'Antonin et de Commode. Les cercueils, les briques et les médailles se trouvèrent à quelque distance des *tumulus;* aucune des urnes ne renfermait de médailles. Enfin, dans une prairie voisine, située à 20 mètres de la voie antique et à 120 mètres de la route nouvelle, à 2 mètres sous le sol, au milieu d'une aire cimentée, carrée et de 5 mètres de côté, on découvrit une fondation antique, carrée et de 3 mètres de côté, que l'on crut être la base d'un autel : des débris de revêtement en marbre blanc, beaucoup de fragmens de tuiles, quelques médailles d'Antonin et de Faustine, firent naître cette conjecture. Ainsi la peuplade *Gallo-Romaine* de Lamothe aurait eu son *ædiculum.* J'ai visité les lieux, j'ai vu ces débris, et je me suis convaincu que la conjecture est au moins hasardée.

Les urnes provenues des fouilles ont de $0^{m}\ 06^{c}$ à $0^{m}\ 17^{c}$ de hauteur, leur grand diamètre varie de $0^{m}\ 07^{c}$ à $0^{m}\ 13^{c}$. J'en possède plusieurs, aucune ne renfermait de médaille. Des fragmens de grossières fibules de bronze, et une espèce de boule en terre cuite, percée au centre pour être suspendue, sont les seules antiquités trouvées avec ces vases. Je remarquerai que la boule et les fragmens de fibule ressemblent parfaitement, pour la forme et la matière, à d'autres antiqui-

tés de ce genre que j'ai recueillies moi-même parmi les ruines de l'établissement gaulois d'*Ecorne-Bœuf* près Périgueux.

Les vases des *pujeaux* et *pujolets* de Lamothe sont en général d'une terre commune, souvent mal cuite, quelquefois façonnée au doigt, sans le secours du tour; mais quelques-uns, de forme élégante, d'une argile bien manipulée, façonnée au tour, décorée même de quelques moulures, annoncent un faire beaucoup plus soigné. Tous ces vases cinéraires étaient déposés à moitié hauteur du tertre, sur ses pentes, à 0^{m} 50^{c} de profondeur, et de préférence sur la pente qui regardait la voie antique. Les armes ou couteaux, car je ne sais quel nom leur donner, à moitié consumés par la rouille, m'ont paru d'une fabrique très-commune (1).

Ainsi, Messieurs, les *tumulus* explorés jusqu'à ce jour dans le département, renfermaient des sépultures qui peuvent avoir appartenu, les unes aux Gaulois, les autres aux Romains. Il en est de même en Angleterre, où ce que nos Landais appellent *Pujolets* a reçu le nom de *Barrows;* et le savant Strutt, auteur d'un ouvrage estimé sur

(1) J'ai vérifié moi-même la plupart de ces faits : les autres m'ont été communiqués par M. de Saint-Aubin, ingénieur, chargé des travaux de la route, et par M. de Laroque, naturaliste.

les Antiquités de ce pays, en a conclu qu'il fallait y distinguer plusieurs classes de *Barrows*, d'origine différente ; ainsi des urnes bien faites, et à plus forte raison la présence d'une médaille, indiqueraient un *Barrow* romain; des vases communs sans médailles, seraient la marque d'un *Barrow* saxon ou breton, etc. Malgré cette autorité respectable, j'oserai déduire de faits semblables une toute autre conséquence.

L'usage d'élever des tertres sur la cendre des morts, pratiqué par les Romains des premiers âges, était à l'époque où ils pénétrèrent en Aquitaine, déjà tombé en désuétude : c'est du moins ce que nous apprennent les nombreuses sépultures laissées par eux, soit autour de nos cités, soit auprès des camps qu'ils ont occupés.

Je sais qu'à l'occasion de découvertes à peu près semblables à celles dont il s'agit, des antiquaires qui partagent sans doute l'opinion de Strutt, ont cité à l'appui de leurs hypothèses des vers d'Ovide, de Virgile et autres autorités, sans faire attention que ces autorités se rapportaient aux temps de l'enfance de Rome.

Je crois plus sage, Messieurs, d'assigner à nos *tumulus* funéraires une origine commune et gauloise. Je remarquerai seulement qu'il est naturel de penser qu'au temps où les habitans de Lamothe, par exemple, commencèrent à imiter les Romains, ils ne renoncèrent pas cependant tout

à coup à leurs croyances héréditaires, mais qu'ils continuèrent long-temps encore à déposer la cendre de leurs proches et de leurs amis dans les *tumulus* qui avaient reçu celle de leurs aïeux. Les révolutions dans les mœurs et dans les opinions religieuses d'un peuple ne sont jamais subites. Je croirais même volontiers, si quelques Romains habitaient alors la bourgade de Lamothe, que, prenant conseil d'une sage politique, ou plutôt de ce sentiment religieux qui les rendit toujours si soigneux de mettre la cendre des morts à l'abri de toute insulte, ils crurent prudent de se conformer aux usages du pays, d'adopter ses lieux de sépulture, et de profiter pour eux-mêmes du respect qu'ils voyaient porter à ces tertres séculaires. Ainsi s'explique naturellement l'espèce de problème que semble d'abord présenter la réunion d'antiquités diverses dans un tombeau commun. Les époques de transition d'un système à un autre, présentent toujours quelque confusion de cette espèce. N'avons-nous pas vu dans le cimetière de St.-Seurin, où tant de générations dorment ensevelies les unes sur les autres, retirer des couches inférieures de cette multitude de cercueils en pierre, des lampes, des lacrymatoires, des médailles de Faustine, un Mercure, et jusqu'à un petit taureau d'airain?

Les Constance en or trouvés au pied d'un *pujolet*, de Saint-Morillon, sont à nos yeux une

preuve de plus que le respect dont ces monumens étaient l'objet, se conserva long-temps encore après l'entrée des Romains en Aquitaine; et qu'au quatrième siècle, on croyait encore en sûreté le dépôt confié à ces lieux réputés sacrés.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous entretenir de quelques *tumulus* ou fortifiés, ou enveloppés à dessein dans une enceinte fortifiée.

Je n'examinerai point, Messieurs, si ces autres tertres factices, connus aussi sous les noms de *Motte* ou de *Pujol*, et au sommet desquels nous voyons des tours en ruines, furent dans le principe des monumens funéraires; ou si, comme on le pense assez généralement, les Gaulois employèrent quelquefois cette forme de redoute à la défense de leur pays; mais je dois remarquer que les tours qui les ont couronnés sont d'un âge postérieur.

De tous les *tumulus* fortifiés que nous avons reconnus dans le département de la Gironde, le plus imposant est celui de Belin : il porte le nom de *Château d'Éléonore*, et passe pour avoir été le berceau de cette princesse. Le château d'Éléonore est un cône tronqué, dont le diamètre, à la base, est d'environ 110 mètres et la hauteur d'à peu près 20 mètres. Il était entouré d'un fossé circulaire, aujourd'hui comblé à moitié, mais encore assez bien conservé dans la partie de l'ouest. Il ne reste du château qui reposait sur cet énorme

tumulus, qu'une tourelle pleine, haute de 8.^{mèt}, à moitié saillante sur une grosse tour à laquelle elle était appliquée comme un contre-fort. A droite et à gauche, des arrachemens indiquent encore la forme de la tour principale, et l'on peut croire qu'elle eut plusieurs contre-forts semblables à celui qui existe. Tout le reste est détruit, à l'exception de quelques vestiges des divisions intérieures, dont le pied se montre entre les ronces et les lierres qui enveloppent ces ruines. La construction, à en juger par la tour, est régulière, quoiqu'en pierres difficiles à réparer; les cimens, les briques, l'assemblage des matériaux annoncent l'architecture des sixième et septième siècles. La partie inférieure du cône est creuse et renferme des constructions, des appartemens, des voutes; mais nous n'avons pu y pénétrer. Nul doute que des fouilles bien dirigées sur ce point, ne fournissent des détails précieux pour l'histoire de l'art dans nos contrées. L'endroit mériterait donc d'être étudié, mais les dépenses à faire sont au-dessus des moyens d'un simple particulier.

Un autre château voisin de Bordeaux, et situé dans la commune de Gradignan, nous offre aussi l'emploi des *tumulus* comme points de défense; le mode diffère, mais il est peut-être plus remarquable que celui dont je viens de vous entretenir. Déjà plusieurs fois, j'avais vu les *tumulus* d'Ornon; mais sans les lumières, sans les connaissan-

ces spéciales de nôtre honorable collègue, M. Durand, architecte, j'ignorerais peut-être encore le système du singulier fort d'Ornon. Il est le premier qui ait remarqué la ressemblance, j'ai pensé dire la parité, qui existe entre cette espèce de forteresse et les châteaux que les compagnons de Guillaume-le-Conquérant ont élevés en Angleterre. J'acquitte d'autant plus volontiers devant vous, Messieurs, la dette de ma reconnaissance envers M. Durand, que, dans toutes mes recherches, je puis d'avance compter sur son amitié, ses crayons et son excellent esprit.

Strutt, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, a parlé des châteaux normands érigés en Angleterre après la conquête. Voici comme il les décrit.

« Le château normand consiste en une cour-
» basse, entourée de bancs de terre élevés, sur-
» montés d'un mur de pierre fort épais; ils y ajou-
» tent un keep, butte de terre très-haute, élevée à
» une extrémité de ce fort..... Un fossé entourait
» le keep, et ce fossé communiquait avec un au-
» tre fossé qui entourait la cour-basse...... Un
» pont établissait une communication entre ces
» deux parties du château. »

Strutt pour donner plus de clarté à sa définition, l'accompagne d'un dessin, dont je mets la copie sous vos yeux; c'est le plan du château *d'Hedingham*, situé dans le canton d'Essex, et bâti au onzième siècle par Alberich de Verre.

Au plan d'Hedingham, je joins celui du château d'Ornon, et celui d'un autre fort construit, à peu près sur le même modèle, à 550 mètres d'Ornon, et à son orient. Il en existait un troisième à l'ouest du même château ; mais il est maintenant rasé. Tout ce que j'ai pu en apprendre, c'est qu'il renfermait aussi un *tumulus*. On pourrait inférer de ces données, que la forteresse d'Ornon, ruinée depuis 1405, se composait d'un château principal, appuyé à droite et à gauche par une redoute avancée.

Jetez maintenant les yeux sur les plans, et vous reconnaîtrez aussitôt combien Hedingham et les deux forts d'Ornon se ressemblent pour leur distribution générale. Chacun d'eux occupe un espace à peu près quadrilatère, entouré d'un fossé, et partagé intérieurement en deux parties, l'une munie à son centre d'un haut *tumulus*, l'autre formant ce que Sttrut appelle *la cour-basse* : un fossé communiquant à ses extrémités avec le fossé de ceinture, sépare la cour-basse du *tumulus*.

Les constructions en pierres offrent seules des différences. *Le keep* d'Hedingham supporte une haute tour carrée ; et le *tumulus* d'Ornon, applani à son sommet comme pour en recevoir une, ne l'a cependant jamais reçue. A Hedingham, le mur qui entourait la cour-basse reposait sur une haute levée ou banc de terre ; à Ornon, ce mur est fondé

sur le sol seulement un peu exhaussé. Les proportions diffèrent aussi ; Hedingham est plus grand qu'Ornon, mais cette différence n'est pas à considérer quant au système de ce genre de fortification. Du reste, tout ce que Strutt nous apprend de l'épaisseur, de la solidité, du blocage et du revêtement des murailles d'Hedingham, se trouve aussi dans ces murs d'Ornon, sur lesquels ont déjà glissé quatre siècles d'entier abandon. Il n'est pas jusqu'à la tradition répandue dans le comté d'Essex, sur un chemin souterrain, conduisant, dit-on, d'Hedingham à Clochester, dont nous ne retrouvions ici, pour ainsi dire, la copie. Une tradition semblable, répandue dans le pays, veut qu'il existe un chemin souterrain entre le château *d'Ornon* et celui de *Veyrines*. Si notre *tumulus* n'est point, comme le *keep* anglais, défendu par une haute tour carrée, je vois que ce puissant moyen de défense n'a été que déplacé. En effet, à l'angle de la cour-basse, le plus voisin du *tumulus*, le mur d'enceinte est muni d'une tour semblable, très-forte, et dont les murailles épaisses de 5 à 6 mètres, s'élèvent encore à plus de 10 mètres.

La redoute située, comme je vous l'ai dit, à 550 mètres du château principal, me paraît extrêmement intéressante, non-seulement comme nous fournissant un exemple de plus des fortifications que Strutt attribue aux Normands; mais encore

comme nous offrant quelques particularités dont l'auteur anglais n'a pas eu à parler. Ici rien n'annonce que le *tumulus* et la cour-basse, eussent reçu aucune muraille; mais ils étaient protégés et défendus à l'extérieur par un haut banc de terre ou *vallum*, dont le plan, mis sous vos yeux, vous montre le développement et le profil. A en juger par l'endroit le mieux conservé, le brusque talus de ce *vallum*, qui entourait toute la redoute, s'élevait à plus de 4 mètres au-dessus du niveau des eaux du fossé ; et au pied du talus régnait, du côté de l'eau, un chemin couvert. Je dois vous dire, Messieurs, que la partie des fossés qui ne figure point sur le plan a été récemment comblée: des renseignemens pris sur les lieux nous l'ont appris, mais à défaut de ces renseignemens, l'inspection du terrain aurait suffi pour nous en convaincre.

Je n'insisterai pas plus long-temps, Messieurs, sur une ressemblance qui me paraît démontrée. Il est probable que des recherches ultérieures feront connaître dans le département, d'autres châteaux bâtis sur ce modèle : déjà même j'ai pu m'assurer que l'ancien château de Landiras offre la même distribution sur de plus grandes proportions. La cour-basse en est très-vaste; le keep très-grand aussi portait un fort, réparé et embelli sous Henri IV, mais de nouveau ruiné aujourd'hui. Les larges fossés de ceinture existent

encore, mais celui qui séparait le keep de la cour-basse, a été remplacé par une belle terrasse.

Les *tumulus* enveloppés dans les lignes d'Ornon sont-ils d'origine antique, ou furent-ils élevés à la même époque que le château lui-même? Il est impossible de répondre; peut-être un jour des fouilles conduiront-elles à la connaissance de la vérité.

J'ai cherché, Messieurs, à découvrir quelle était la date précise des constructions d'Ornon; mais l'histoire est muette, les titres ont disparu, et je ne puis que hasarder quelques conjectures.

En admettant avec Strutt, qui connaissait l'histoire de son pays, que les forteresses construites en Angleterre sur ce modèle sont de fabrique Normande, j'ai examiné à quelle époque les Normands auraient pu venir en élever de semblables dans nos contrées. C'est à peu près vers le milieu du neuvième siècle que, pour la première fois, ces pirates, ayant remonté la Garonne, portèrent la désolation dans l'intérieur du pays : ils y revinrent plusieurs fois, s'emparèrent même de Bordeaux, et y séjournèrent, dit-on, quelque temps. Mais des brigands en excursion ne savent que détruire, ils n'édifient rien; et s'il est vrai que les Normands aient occupé Bordeaux, quelque confiance qu'ils aient eue dans leurs moyens de conserver cette proie, encore est-il raisonnable de penser que l'intérêt, toujours plus clairvoyant

que l'orgueil, les eût empêchés d'employer le fruit de leurs rapines à bâtir sur un sol dont la possession était aussi douteuse. Je crois donc qu'on ne saurait faire remonter au neuvième siècle la fondation d'Ornon, sous la forme du moins que nous lui voyons : je la rapporterais plus volontiers au douzième siècle, à l'époque où Henri II, roi d'Angleterre, devint duc de Guienne par son mariage avec Élonore. Alors des Seigneurs anglais passèrent en Guienne, y devinrent propriétaires, et purent y élever des châteaux sur un modèle que leur fournissait leur patrie. Le genre d'architecture, et les ouvertures en ogive que nous présente le château d'Ornon, s'accordent avec cette conjecture. Nous savons d'ailleurs qu'en 1173 et 1174 c'était un Guillaume *Furt*, qui était seigneur d'Ornon. Or, ce nom étranger de *Furt* nous semble annoncer un propriétaire anglais. La famille *Furt* possédait encore cette seigneurie en 1321; d'autres Anglais l'occupèrent ensuite; en 1398, elle était entre les mains du comte Dorset; et en 1405, elle se trouvait entre celles de Henry Bowet, depuis archevêque d'Yorck (1). C'est en 1405 que le château d'Ornon fut détruit par le comte d'Armagnac (2) : il ne s'est jamais re-

(1) *Voyez* les rôles gascons aux années citées.

(2) *Voyez* chronique de Delurbe.

levé de ses ruines. En 1409, Henry Bowet vendit le comté d'Ornon aux Jurats de Bordeaux (1).

Je vous prie, Messieurs, d'excuser la longueur de cette Notice : elle n'aura pas été inutile, si provoquant de nouvelles recherches sur nos *tumulus* fortifiés, ces recherches parvenaient à éclaircir certains passages dans lesquels nos anciens historiens, faisant mention de divers sièges, ont parlé de *la tour* et de *la cour-basse*, en termes sans doute très-clairs pour eux-mêmes, mais souvent trop vagues pour leurs lecteurs

---

(1) *Voyez* la chronique de Delurbe.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

N.° 1.

A.. Cour-basse.
P... Keep.
T.T... Talus du Keep.
S... Tour construite sur le Keep.
FFF Fossés.

N.° 2.

A Cour-basse, entouré d'un mur intérieur
yyy Partie détruite du mur intérieur de la cour-basse.
E Tour de la cour-basse.
X Cavité qui peut avoir été un puits.
P Tumulus.
TT Talus du tumulus.
LLL Terrain qui a pu faire jadis partie des fossés.
FFF Fossés.
NN Terrain extérieur déprimé.

N.° 3.

A... Cour-basse.
P... Tumulus.
TT Talus du tumulus.
FFF.. Fossés.
mmm Partie du fossé comblé maintenant.
ooo Chemin couvert, extérieur du fossé.
BBB Vallum autour du chemin couvert.
I Fontaine dans le chemin couvert.

NOTE

SUR QUELQUES OSSEMENS FOSSILES

DE PALOEOTHERIUM,

RECUEILLIS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,

PAR M. BILLAUDEL, MEMBRE RÉSIDENT;

LUE DANS LA SÉANCE DU 13 AOUT 1829, ET IMPRIMÉE PAR DÉLIBÉRATION DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Il y a quelque temps que je vous ai entretenus d'un gisement d'ossemens fossiles trouvés dans l'arrondissement de Libourne. Je m'étais engagé à mettre les pièces sous vos yeux et à vous faire connaître le résultat de mes études sur le genre et l'espèce des animaux. Je viens remplir ma promesse avant que vous ne vous sépariez pour jouir des vacances académiques.

La boîte qui est devant vous renferme un grand nombre de fragmens parmi lesquels se distingue une machoire supérieure, dont les deux franches portent toutes leurs dents à l'exception

des incisives. Ce morceau, qu'avec beaucoup de patience je suis parvenu à restaurer en rapprochant et ressoudant les différentes parties qui ont été brisées par l'outil des ouvriers, suffirait seul pour caractériser le genre d'animal auquel il appartenait.

Mais avant de vous faire connaître cet habitant de l'ancien monde, il convient de vous offrir une description rapide des lieux où s'est faite la découverte de ces ossemens fossiles.

Au mois de septembre 1828, nous avons entrepris, M. Jouannet et moi, une excursion sur les bords de la rivière de l'Isle. J'avais proposé cette partie à notre honorable confrère pour lui montrer une coupe géologique bien caractérisée au lieu appelé *le Saillant.* Une fabrique de chaux qui alimentait les travaux du pont de Libourne, m'avait appelé sur ce point remarquable, où une tranchée a été formée pour l'exploitation de la terre à tuiles que met en œuvre le chaufournier.

Cette localité, qui est distante d'environ deux lieues de Libourne, est située presque à la limite du calcaire grossier dans notre département, et présente la superposition bien évidente de cette formation à celle de l'argile plastique; on peut en juger par les circonstances géologiques suivantes: (*Voyez* la coupe des terrains, fig. 3).

L'exploitation de l'argile a lieu sur le bord de la rivière. L'argile bleue qui récèle les ossemens forme un banc de 3 à 4 pieds d'épaisseur; il paraît

qu'elle est peu propre à la fabrication des tuiles.

Sur cette argile bleue repose un banc d'argile jaunâtre de trois pieds d'épaisseur, employée à faire des tuiles qui sont blanches après la cuisson.

Par-dessus règne une couche argilo-sableuse, dont les grains siliceux sont quelquefois libres et assez multipliés pour constituer un véritable sable grossier, et quelquefois cimentés et composant une sorte de molasse ou grès bleuâtre facile à rompre, mais étincelant sous le briquet. Cette molasse donne une très-légère effervescence avec les acides. La couche argilo-sableuse a depuis 5 et 6 pouces jusqu'à 2 pieds d'épaisseur. Enfin le tout est recouvert de 10 à 12 pieds d'une argile bleuâtre, marneuse, feuilletée, traversée par des veines rougeâtres, et que les tuiliers rejettent comme impropre à leurs ouvrages; la terre végétale s'étend sur cette couche.

En montant le coteau, on rencontre une seconde carrière où s'extrait un calcaire siliceux renfermant de gros grains de sable, étincelant sous le briquet, et contenant une grande quantité de coquilles marines (huitres, peignes, etc.). Ce banc qui a 3 à 4 pieds d'épaisseur est exploité en moellon propre aux constructions. Il offre le passage de l'argile plastique inférieure au *calcaire grossier coquiller* proprement dit, que l'on trouve à une petite distance, et qui est recherché comme pierre à chaux. Voici les couches observées dans cette troisième carrière.

1.° 3 pieds terre végétale et pierraille blanche.

2.° 1 p. 1/2 banc calcaire feuilleté, blanchâtre.

3.° 4 p. banc argileux, avec cristaux géodiques et mamelonnés.

4.° 18 à 20 p. calcaire à chaux grasse, et dont on extrait aussi des dalles et des pierres de taille; on y observe des bancs alternatifs avec et sans coquilles, de la famille des huitres, des peignes, etc. Revenons maintenant à la couche ossifère.

Tandis que nous explorions les bancs d'argile en exploitation, M. Jouannet trouve un fragment d'os sous ses pieds; il lui reconnaît les caractères fossiles; aussitôt nous fouillons et nous recueillons en peu d'heures une assez grande quantité de débris de squelettes.

Ces pièces étaient tellement fracturées, que j'avais désespéré d'y démêler quelques parties reconnaissables.

Cependant à force de les rapprocher et d'essayer l'union des divers fragmens, je suis parvenu à retrouver parmi un grand nombre de vertèbres, dont les caractères spécifiques sont, comme on sait, assez difficiles à distinguer, une vertèbre caractéristique qui se rapportait à deux figures données par M. Cuvier, dans son *Traité des ossemens fossiles*.

Cette vertèbre, dont les pièces étaient mêlées et avaient été placées sous différens numéros, est l'*axis* ou *deuxième vertèbre cervicale* d'un genre de quadrupède, dont toutes les espèces sont entiè-

rement détruites, et que M. Cuvier a désigné sous le nom de *Palæotherium.*

Encouragé par ce premier résultat, j'ai continué mes recherches, et je suis parvenu à distinguer une portion de l'atlas,

Un métacarpien de l'annulaire,

Un fragment d'omoplate,

La tête inférieure d'un humérus,

La tête inférieure d'un tibia,

Le tout appartenant à un *Palæotherium*, autant que j'en pouvais juger par la comparaison avec les planches de M. Cuvier.

Ainsi, j'avais entre les mains des fragmens d'une épine dorsale (les vertèbres), beaucoup de fragmens de côtes méconnaissables, quelques parties des membres de devant, quelques parties des membres de derrière du même animal ; la présence de l'axis, et surtout de l'atlas, m'annonçait que la tête, si elle se trouvait en ce lieu, devait être bien près du fond de l'excavation que nous avions formée dans notre excursion du mois de septembre 1828.

Plein d'un vif sentiment de curiosité, je suis retourné au Saillant le 27 décembre suivant, et bientôt j'ai eu la satisfaction de voir sortir de terre, sous la pioche des ouvriers, *plusieurs dents et fragmens de dents pourvues de leur émail.*

La fouille, prolongée autant que le temps me l'a permis, a enfin mis à découvert les deux canines qui devaient s'ajuster à une machoire su-

périeure. Mes recherches ultérieures ne m'ont procuré ni les incisives, ni la machoire correspondante à celle d'en haut, dont au reste le ratelier était presque en entier dans mes mains.

Toutes ces pièces, Messieurs, se rapportent au genre *palæotherium* qui est décrit en ces termes dans le tome I.er du *Règne animal* de M. Cuvier (Paris 1817).

« *Palæotherium.* Genre perdu : machelières sem-
» blables à celles du rhinocéros, au nombre de
» sept de chaque côté ; les supérieures sont à
» couronne carrée avec divers linéamens saillans,
» et les inférieures à couronne en double crois-
» sant, etc. Ces animaux paraissent avoir fré-
» quenté les bords des lacs et des étangs. »

Les palœotheriums diffèrent du rhinocéros en ce qu'ils ont deux canines à chaque machoire comme les tapirs.

Il paraît qu'ils portaient comme les tapirs une courte trompe charnue, pour les muscles de laquelle les os du nez étaient raccourcis.

M. Cuvier a découvert un grand nombre d'espèces de *palæotherium* dans les plâtrières des environs de Paris ; il en compte sept qui proviennent de ce gisement ; il indique d'autres espèces découvertes au Puy en Velai, dans les carrières d'Orléans, le long des pentes de la Montagne Noire, et enfin, dans les carrières du parc de M. le duc Decazes, au domaine de la Grave, qui est situé à environ une lieue au-dessus du village

du Saillant dont nous nous occupons aujourd'hui.

Je n'ai pu me procurer, Messieurs, la dernière édition de l'ouvrage de M. Cuvier *sur les ossemens fossiles*, dans laquelle sont probablement décrits les *palæotheriums* de la Grave.

Mais parmi les espèces dont les fragmens sont dessinés dans l'édition de 1812, se rencontrent des proportions peu différentes de celles de l'animal dont vous avez une partie du squelette sous les yeux. Voici les résultats de ce rapprochement :

	DIMENSIONS. Ossemens du Saillant.		Dans M. Cuvier, Palæotherium.		RENVOI aux mémoires de M. Cuvier,
	Figures.	Nombres métriques.	Crassum.	Magnum.	tom. III, édition de 1812.
Tibia, tête inférieure, largeur	1	0,064	»	0,064	*M.* IV. p. 134. P. II. Fig. 5 et 7.
Omoplate, largeur avec le tubercule acromian	2	0,088	»	0,08	*M.* VI. p. 64. P. XI. Fig. 4.
Hurmérus, tête inférieure, largeur.	4	0,075	»	0,087	*M.* VI. p. . P. XI. Fig. 1.
Cubitus, mêmes proportions.........	5	»	»	»	
Axis, longueur du corps...............	6	0,24	0,075	»	*M.* V. p. 3 et 9. P. I. Fig. 6 et 7. P. II. Fig. 5.
Largeur..		0,095	0.053	»	
Épine		0,026	0,012	»	
Atlas, un fragment de grandes proportions..	»	»	»	»	
Metacarpien, medius. longueur...	7	0,15	0,111	0,159	*M.* VI. p. 45, 46, 48. P. XI. Fig. 4 et 6.
Largeur en bas		0,038	0,05	»	*Ibid.*
Metacarpien de l'annulaire, largeur en bas	8	0,027	0,025	»	*Ibid.*
Machoire supérieure, longueur totale des 7 molaires et de la canine....	9	0,24	»	0,264	*M.* VI. p. 12 et 13. P. V. Fig. 1.

C'est comme on voit à l'espèce de *palæotherium magnum* qu'appartient l'individu que nous étudions en ce moment.

M. CUVIER nous donne une idée de ses dimensions en le comparant au *cheval*.

Ces animaux ont cela de particulier qu'ils possèdent trois doigts visibles à chaque pied comme le rhinocéros, tandis que les tapirs ont quatre doigts visibles aux pieds de devant et trois à ceux de derrière, et que les chevaux n'ont qu'un doigt apparent renfermé dans un sabot, avec les rudimens de doigts latéraux invisibles. Vous savez, Messieurs, que le tapir américain est de la taille d'un âne, et qu'il est par conséquent plus petit que notre *palæotherium*.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de prévenir vos réflexions sur la découverte extraordinaire d'un genre d'animaux inconnu dans nos climats, dans nos traditions, et dont on ne retrouve plus les analogues sur la surface de notre globe, dont les débris sont enfouis dans des couches de terrain qui font aujourd'hui partie du continent, et qui ont été cependant recouvertes par des dépôts marins; mais je ne dois pas vous laisser ignorer ce qu'il y a de remarquable dans le gisement auquel appartiennent les palœotheriums de notre département.

M. CUVIER n'a trouvé les restes de ces mammifères que dans les bancs de gypses des environs de

Paris qui ont succédé au calcaire grossier, et qui lui sont visiblement superposés.

Ici nous rencontrons le *palæotherium* dans une *couche d'argile* qui est évidemment inférieure au calcaire grossier coquiller, et qui ne contient que des habitans de la croûte sèche de l'enveloppe terrestre, tandis que le calcaire grossier ne présente que des débris d'animaux marins.

Il faut donc admettre, ou que la surface du globe a été deux fois renouvelée et habitée par des quadrupèdes semblables, et que ces deux époques ont été partagées par un envahissement prolongé de la mer, ou (ce qui est plus vraisemblable) que tous les terrains qui reposent sur la craie et qui comprennent l'argile plastique, la molasse, le calcaire grossier et le gypse, ont été formés pendant une seule époque de la nature, durant laquelle les eaux du golfe qu'occupe aujourd'hui notre département, ont été alternativement douces et salées par le combat ou l'oscillation des fleuves et de la mer.

J'avoue que cette idée d'une baie occupant notre département, me paraît de plus en plus vraisemblable, d'après les coupes géologiques que j'ai l'occasion d'observer tous les jours, et dont le résultat général a été ébauché à grands traits sur l'esquisse géologique que l'Académie a publiée en 1828.

Il me reste à vous présenter, Messieurs, les

caractères minéralogiques des ossemens et de l'argile qui leur sert de gangue.

Les ossemens sont de couleur jaune-bleuâtre; ils ont gardé toutes leurs formes et même leurs arêtes les plus délicates. Ils paraissent avoir été surpris intacts, et enveloppés sans fractures par la gangue argileuse. Les tubes celluleux sont très-distincts, et tantôt vides, tantôt remplis d'une infusion d'argile. Des cristaux lamellaires et prismatiques se montrent dans leurs cavités cellulaires; ces cristaux, réduits en poudre, ne font point effervescence avec les acides. Soumis au chalumeau, ils perdent leur eau de cristallisation et paraissent infusibles; le résidu ne dégage point d'odeur sulfureuse quand on le plonge dans l'eau. Ces caractères appartiennent à la chaux phosphatée, et feraient croire que la substance osseuse s'est désaggrégée par l'action lente d'un dissolvant. Les fragmens d'os soumis à la même épreuve ne développent aucune odeur animale; leur substance rougit légèrement comme l'argile, et se réduit comme elle en une fritte noirâtre; quelques os plus compacts (tels que des racines de dents et des portions de vertèbres) ont pris au chalumeau une couleur verte et bleuâtre; autre indice de la présence du phosphate de chaux.

La gangue est une argile bleue, compacte, à cassure vive, semée de quelques grains de quartz, de la grosseur d'un grain de millet, avec des pail-

lettes très-menues de mica, faisant pâte quand on la délaye dans l'eau, happant à la langue, produisant une effervescence abondante avec les acides. Soumise au chalumeau, elle prend une couleur rose d'abord, blanche ensuite, puis elle se transforme en une fritte noirâtre.



TABLEAU

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX. (Année 1829).

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs,

BUHAN, avocat
CAILA (Le baron de).
COURTADE, homme de lettres.
DESÈZE (Victor), recteur de l'Académie de Bordeaux.
DUDEVANT, naturaliste.
DU HAMEL (Le vicomte), maire de Bordeaux.
D'HAUSSEZ (Le baron), préfet du département de la Gironde.

LAINÉ (Le comte), pair de France.
LYNCH (Le comte de), pair de France.
MONBADON (Le comte de), pair de France.
RATEAU (Le baron de), procureur-général du Roi.
ROGER (Aug.).

MEMBRES RÉSIDANS.

BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées.
BLANC-DUTROUILH, propriétaire.
BONFIN, architecte du Roi.
BOURGES, médecin.
CAMBON, ancien armateur.
CAPELLE, médecin.
DARGELAS, professeur d'histoire naturelle.
DARRIEUX fils, notaire licencié.
DESCHAMPS, inspecteur-général des ponts et chaussées.
DESMOULINS, naturaliste.
DUCASTAING, médecin.
DURAND, architecte.
DUTROUILH, médecin.
GINTRAC, médecin.
GRATELOUP, médecin.
GUÉRIN fils, médecin.
GUILHE, directeur de l'école royale des sourds-muets.
GUITARD, médecin.
GUYET de **LAPRADE**, ancien conservateur des eaux et forêts.
JOUANNET, membre de la Commission préposée à la conservation des antiquités du département.
LACOUR, directeur de l'Académie de dessin et peinture.
LAMARQUE, négociant.
LARTIGUE, pharmacien-chimiste.
LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.

LEUPOLD, professeur de mathématiques et physique.
LOZE, pharmacien.
MARCHANT (Léon), médecin.
MONBALLON, médecin, conservateur de la bibliothèque de la ville
SAINCRIC (de), médecin.
VIGNES (R.), propriétaire, membre du conseil municipal.

MEMBRES CORRESPONDANS.

ALBERT, littérateur, à Tonneins.
ALIBERT, médeein, à Paris.
BALBI (Adrien), littérateur, à Paris.
BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.
BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.
BASTEROT, naturaliste, à Dublin.
BERGERET, peintre, à Paris.
BERTRAND, médecin, aux Eaux du Mont-d'Or.
BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.
BORY-SAINT-VINCENT, naturaliste, à Paris
BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.
BRARD, minéralogiste, à Fréjus.
CAFOR, chanoine, à Versailles.
CATROS, propriétaire, à Saint-Médard.
CAVENTOU, chimiste, à Paris.
CAZEAUX, propriétaire, à Béliet.
CHAPTAL (Le comte), pair de France, chimiste, à Paris.
CHAPUYS (Baron de Montlaville), littérateur, à Chardonnay, département de Saône-et-Loire.
CHEVALLIER, pharmacien-chimiste, à Paris.
DAGUT, astronome, à Rennes.
DARMAILHAC, propriétaire, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ille-et-Vilaine.
DUFAU PÈRE, littérateur, à Paris.
DUFAU FILS, littérateur, à Paris.
DUPLAN, capitaine d'artillerie, à Toulouse.
ESPIC, littérateur, à Sainte-Foi.
EUSTACHE, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.
GARY, (Le baron), membre de la Cour de Cassation, à Paris.
GIRARD, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Dijon.
GOETALS, antiquaire.
GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.
LAFON-LADEBAT, homme de lettres, à Paris.
LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Cherbourg.
LARROUY, recteur de l'Académie de Toulouse.
LASTEYRIE, homme de lettres, à Paris.
LATREILLE, naturaliste, à Paris.
LEGRIX-LASALLE, propriétaire, à Tustal, canton de Créon.
LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Lyon.
LESSON, naturaliste, à Paris.
LEVY, mathématicien, à Rouen.
LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.
MALENGIN, propriétaire, à Anglade, près Blaye.
MALO (CHARLES), de Belleville, près Paris, littérateur.
MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.
MICHELOT, ancien officier du génie, chef d'institution, à Paris.

MOLLEVAUT, littérateur, à Paris.

MOREAU (César), vice-consul français, à Londres, économiste.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, à Paris.

PERNET, directeur du collége, à Lectoure.

PONCE, littérateur, à Paris.

PRONY, membre de l'Institut, à Paris.

RAFFENAU DE LISLE, professeur de la Faculté de médecine, à Montpellier.

RAFN (Ch. Chrétien), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, médecin, à Orléans.

SAINT-AMAND, naturaliste, à Agen.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Bazas.

SALVERTES, homme de lettres, à Paris.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SAUTEYRON, physicien, à Moulins.

SIGOYER (Antoine de), homme de lettres, à Valence, département de l'Isère.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TOURNON (Le comte de), pair de France, à Paris.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

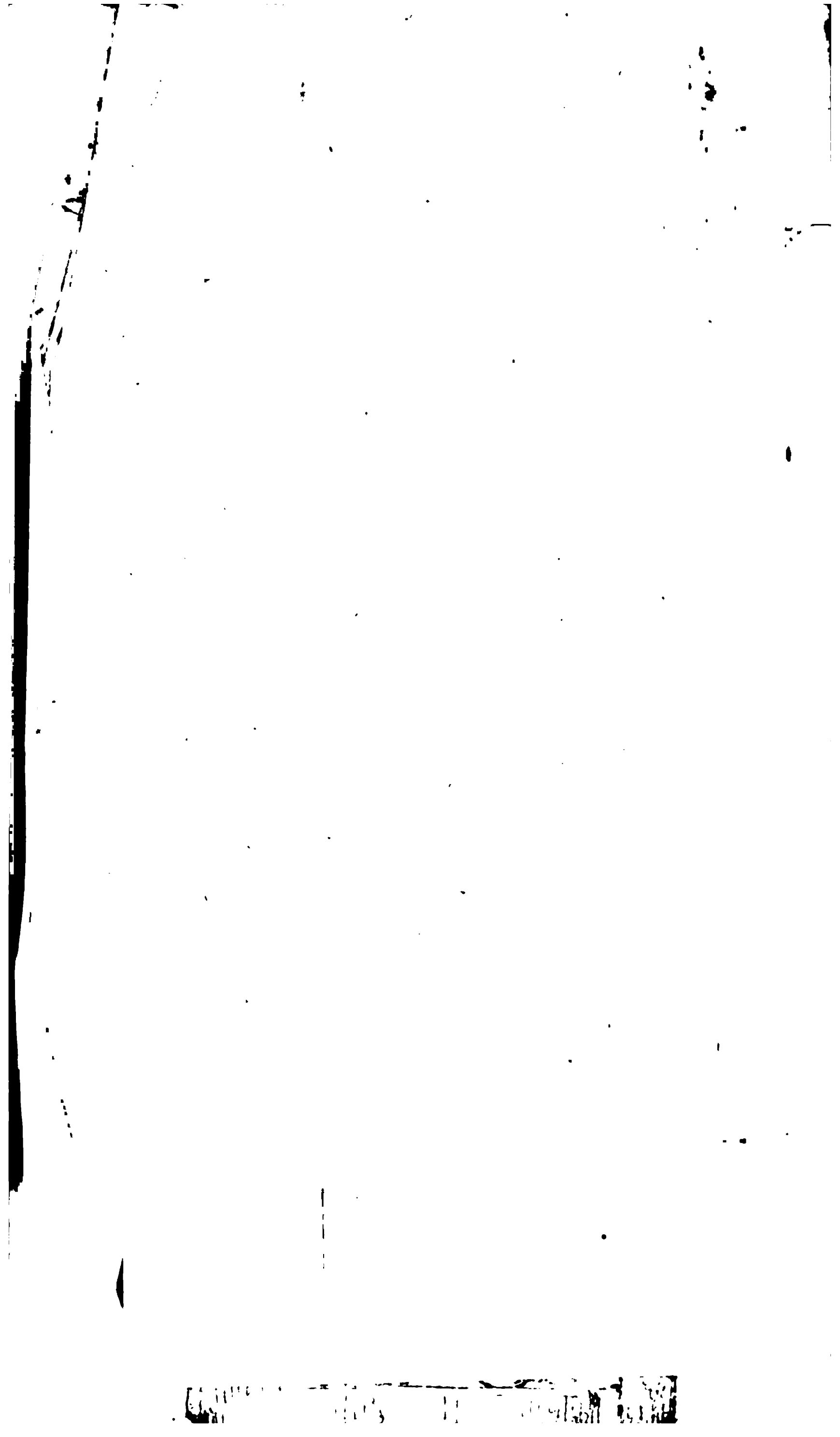
VALERNES (Le vicomte de), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VAUVILLIERS, ingénieur, à Bourges.

VIEN (M.me Céleste), littérateur, à Paris.

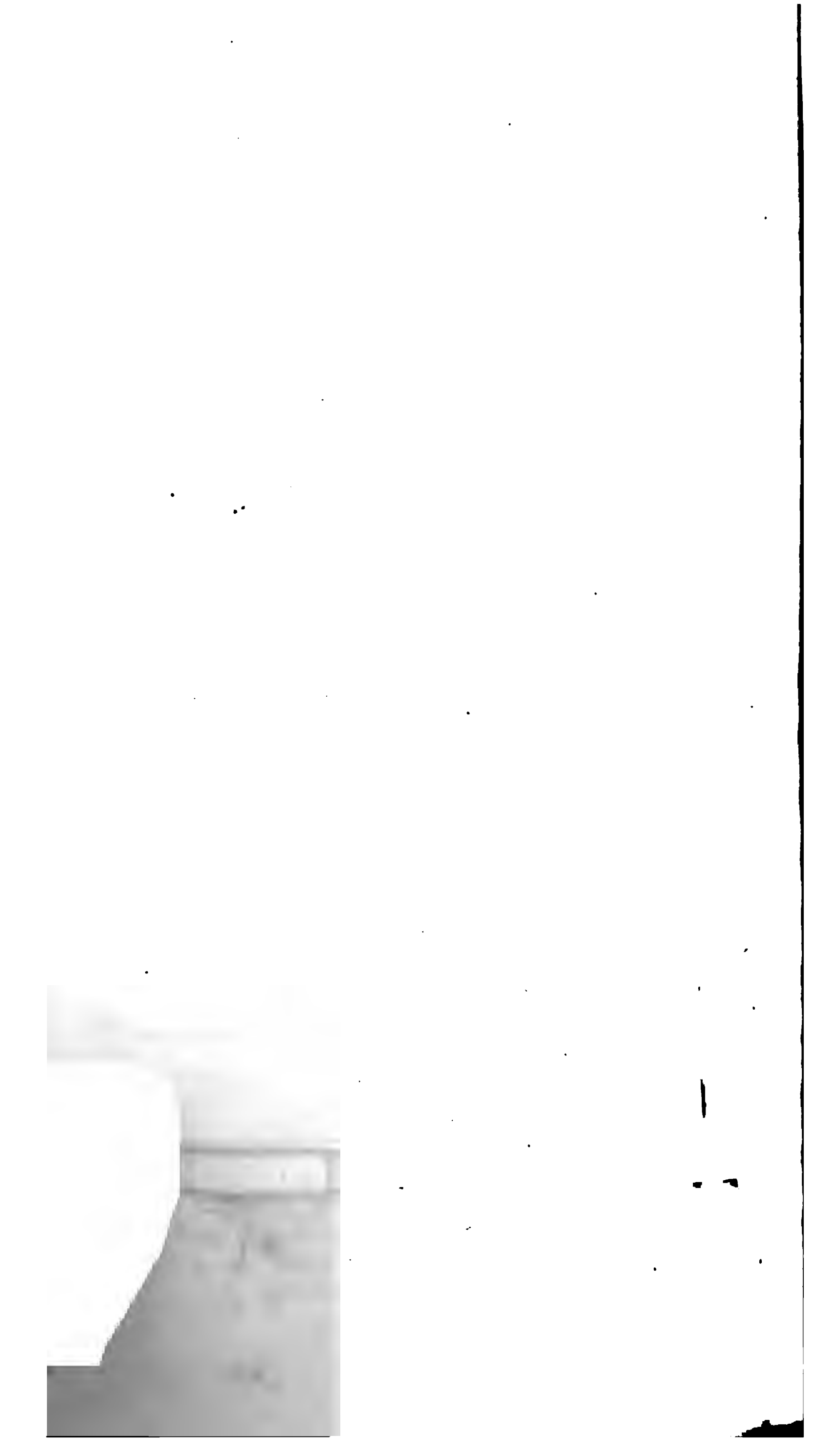
VIVENS (Le vicomte de), propriétaire, à Clairac.

TABLE DES MATIÈRES.





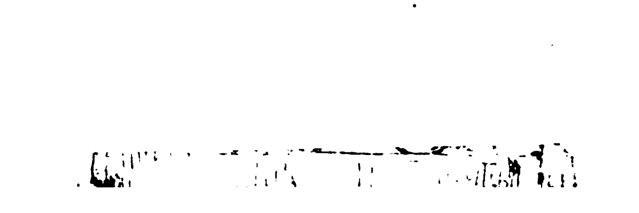




NS

Trouvaille






D M
AR PRISCILLAE
D. AI AN XVI
FERPETVI . III
CALVICINVS SERDVS S D


D·M
IVL·AVETA·D
A XXXX

